

Paul Rassinier

L'opération Vicaire
Le rôle de Pie XII devant l'histoire

Éditions de l'AAARGH
Internet
2002

L'opération « Vicaire »

Le rôle de Pie XII devant l'Histoire

« J'appelle peuple tout ce qui pense basement et communément : la Cour en est remplie. »

La marquise de Lambert (*Lettre d'une dame à son fils sur la vraie gloire*, 1726)

TABLE DES MATIERES

<i>Table des matieres</i> _____	3
<i>Note de l'Éditeur</i> _____	4
Chapitre I : Variations sur un faux problème _____	6
I. L'acte d'accusation _____	6
II. Le droit à l'affabulation _____	16
III. Portrait du S.S. Kurt Gerstein _____	18
IV. Les témoins de choc _____	23
V. Saül Friedländer et les archives allemandes _____	30
VI. La défense _____	40
Chapitre II : Le vrai problème _____	48
I. Les papes et la paix _____	48
II. Comment Pie XII [1876-1958] essaya d'empêcher la guerre _____	57
III. Comment Pie XII essaya d'arrêter la guerre _____	71
IV. Les tentatives diplomatiques du Vatican _____	77
Chapitre III : Le mécanisme politique de l'opération _____	89
I. Le traité de Versailles responsable _____	89
II. Les mobiles des protestants _____	92
III. Le front unique contre le pape _____	105
IV. Pour la paix _____	109
Post-scriptum _____	112
Appendices documentaires _____	115
Appendice I : Ce qu'on pensait généralement de Pie XII jusqu'à M. Rolf Hochhuth	115
I. Le Populaire (3-3-1939) : Échec à Mussolini _____	115
II. L'humanité (3-3-1939) : Rapide élection du cardinal Pacelli, Pie XII comme successeur de Pie XI _____	116
Appendice II : Pie XII par lui-même _____	118
Lettre de Pie XII à Mgr Preysing, archevêque de Berlin _____	118
Appendice III : Les principaux arguments des défenseurs de Pie XII _____	122
Appendice IV : Le cardinal Merry del Val et la première guerre mondiale _____	125
Appendice V : Le problème des réparations dues par l'Allemagne _____	127

NOTE DE L'ÉDITEUR¹

Pourquoi Paul Rassinier s'est-il intéressé au *Vicaire* ? Parce qu'il déteste le mensonge et parce qu'il est pacifiste.

L'athée, le libre penseur irréductible qu'il est, et qui donc, logique avec lui-même, n'appartient pas à cette « quantité considérable d'hommes (qui tiennent) le Pape comme la plus haute instance morale de la Terre² », cet athée se félicite que la papauté ait été en 1870 totalement exclue de l'administration des choses temporelles et refoulée au rang de « morale ». Mais il se félicite aussi d'avoir vu — et plus particulièrement depuis Léon XIII — les papes tendre leurs efforts, dans tous les domaines, à accorder les valeurs religieuses avec celles de la plus haute de toutes les instances morales, la conscience, et, avec Pie X, Benoît XV, Pie XI et Pie XII, d'y avoir réussi à la presque perfection en matière de souci de la Paix, suprême valeur universelle.

Cet athée salue avec satisfaction le *Message de la Noël* 1964 par lequel le pape Paul VI s'est, à son tour, engagé à continuer dans cette voie, en dénonçant comme principaux et à peu près seuls obstacles à la fraternité des hommes, le [10] nationalisme, le racisme, le militarisme, l'esprit de classe, de parti et de caste. Et il n'en est que plus à l'aise pour souligner que, par son auteur et tous ses supporters, *Le Vicaire* ne soit paradoxalement qu'une protestation — et au plus bas niveau possible ! — contre le refus d'un pape de prendre parti dans les affaires temporelles de la part de gens qui, précisément, lui ont toujours et en toutes autres occasions refusé ce droit.

Si les supporters de M. Rolf Hochhuth ont, comme lui, obéi au besoin de se libérer d'un sentiment de culpabilité, qu'il s'agisse de la leur propre ou de celle de leur classe, Paul Rassinier peut répondre ceci : il ne pense pas devoir, comme on y invite les spectateurs du *Vicaire*, « réfléchir sur sa propre culpabilité ».

Il n'a pas, comme tel partisan de Rolf Hochhuth, invité les populations à voter en masse pour Hitler. Il a, au contraire, usé de tous les moyens à sa disposition pour l'empêcher d'arriver au pouvoir.

Il n'a pas, comme tel autre, fait tout ce qu'il pouvait pour rendre la guerre inévitable : il s'est dressé contre elle de toutes ses forces, ce qui lui a valu quelques ennuis avec M. Daladier.

¹ [La Table ronde/L'ordre du jour]

² Déclaration de M. Rolf Hochhuth à Mme Nicole Zand, *Le Monde*, 19-12-1963.

La guerre ayant éclaté, il n'est pas, comme ce troisième, parti combattre le nazisme aux Amériques. Il est resté le combattre sur place, ce qui était peut-être plus difficile. Cela a valu à Rassinier de connaître Buchenwald et Dora ; cependant c'est le célèbre émigré qui donne des leçons au déporté.

En 1944, l'auteur de cette étude se trouvait hors de combat du côté de Dora. Mais, libre, il n'aurait pas été obligé de s'engager précipitamment dans la 1re ou la 26 D.B. pour donner le change : il n'avait pas à cacher son passé.

[11]

Paysan du Danube, et manquant peut-être de bonnes manières, Rassinier se déclare absolument non coupable. C'est tout réfléchi. Réfléchi avant, non après.

Voilà peut-être toute la différence entre les partisans du *Vicaire* et quelqu'un qui pense que cette pièce est une mauvaise action.

CHAPITRE I : VARIATIONS SUR UN FAUX PROBLEME

I. L'ACTE D'ACCUSATION

« Informé par l'officier S. S. Gerstein des conditions où les déportés juifs étaient exterminés dans le camp de concentration d'Auschwitz, en Pologne occupée par le Reich allemand, le jeune jésuite Riccardo Fontana implore Pie XII, pape alors régnant en 1943, de prendre la défense des juifs persécutés, de prononcer une condamnation explicite et formelle. Alléguant sa mission de paternité totale, rappelant les propos de compassion qu'il n'a jamais refusés, le pape ne dit pas les mots précis qu'attend Riccardo, et celui-ci se mêle à un convoi de juifs romains arrêtés sous les fenêtres du pape. Il est déporté avec eux à Auschwitz et y part pour la chambre à gaz, pauvre prêtre qui, à la rigueur, sera le Vicaire du Christ, là-bas où le pape devrait être aujourd'hui »¹

Sur ce fait donné comme historiquement établi, un jeune protestant allemand, M. Rolf Hochhuth, jusque-là inconnu, a monté une pièce de théâtre [14] *Le Vicaire*. Il nous y présente un pape pro-nazi, absolument obnubilé par la pensée que, Hitler perdant la guerre, c'est l'Europe livrée au pire des dangers qui soit pour l'Église : le bolchevisme. Soucieux donc de ne pas compromettre les chances, dont il sait qu'elles sont minces, qui restent à Hitler de vaincre le bolchevisme, ce pape lui crée le moins de complications possibles. À ce point que, détenant le pouvoir magique d'arrêter d'un mot les persécutions dont les juifs sont victimes, non seulement il ne prononce pas ce mot de lui-même, mais il s'y refuse alors qu'il en est sollicité. En se lavant les mains de ce qui leur arrive, car il faut que rien ne manque au tableau. Et comme on insiste, excédé, il coupe court en passant à un autre problème autrement important pour l'Église dont il est le pasteur suprême : les intérêts qu'elle possède dans un certain nombre d'entreprises industrielles en passe d'être détruites par les Alliés et que, si on ne veut pas qu'elle perde de l'argent, il faut vendre avant qu'il ne soit trop tard. Vendre à qui ? Mais à ces Alliés justement, dont il ne cache pas, tout au long de la pièce, qu'il ne les aime pas, mais alors pas du tout : ainsi, d'une part, ils auront détruit leurs propres biens et, de l'autre, de quelque façon que tourne la guerre, il n'aura aucune difficulté à se faire rembourser puisqu'il l'aura été par avance. C'est, du moins, dans la forme de la relation, l'idée suggérée au spectateur perspicace. L'auteur ne va certes pas jusqu'à dire que ce pape considère Hitler comme un envoyé de la Providence pour liquider — enfin ! — en même temps que le bolchevisme, le contentieux judéo-chrétien en litige depuis deux mille ans, par l'anéantissement

¹ Jacques Nobécourt, *Le Vicaire et l'histoire*, p. 9.

du peuple juif, mais c'est tout juste, et il ne mâche pas l'opinion qu'il a de lui : « Un tel pape... est un criminel »¹.

Et tel aurait été Pie XII.

Dans sa version et sous son titre d'origine (*Der Stellvertreter*), cette pièce fut créée à Berlin le 20 février 1963, à Bâle le 3 décembre, à Vienne le 27 janvier 1964 et, en traductions, à Londres le 21 juin 1963 (*The Representative*), à Paris le 9 décembre (*Le Vicaire*, en question) et à New York le 28 février 1964 (*The Deputy*). Aussi paradoxal que cela puisse paraître, c'est à Tel-Aviv qu'elle a fait son apparition en dernier lieu, le 20 juin 1964 : premiers intéressés à la vulgarisation de son thème, le Mouvement sioniste mondial et l'état d'Israël s'étaient donné les gants de ne pas figurer en pointe dans le montage de l'affaire. Notons encore que, traduite en italien, elle n'a toujours pas été jouée à Rome. Ni à Moscou. Dans la première de ces deux dernières capitales, on le doit, qu'on le déplore ou s'en félicite, au fait qu'en Italie, la papauté dispose encore d'assez d'influence pour empêcher qu'on la vienne narguer jusque sous ses propres fenêtres en temps de paix², si elle n'en avait pas assez pour empêcher qu'en pleine guerre, encerclée [16] de toutes parts, on y vînt arrêter des juifs. Et, dans la seconde, à la politique krouchtchévienne de rapprochement avec le Vatican qui semble devoir rester celle de ses successeurs.

À Berlin, à Londres, à Bâle, à Paris, et à New York, les premières représentations provoquèrent, dans la salle et dans la rue, des manifestations hostiles qui nécessitèrent l'intervention de la police et, dans les milieux intellectuels, des débats passionnés qui semblent devoir se prolonger longtemps encore. À Vienne, pour n'avoir été ni moins ample ni moins catégorique, la protestation de l'opinion publique ne sortit pourtant pas des limites de la correction. Correct, également, en Israël, un débat sur l'opportunité d'y donner la pièce et qui n'eut d'autre effet que d'en retarder la répétition générale de quelques mois, mais ici, on ne saurait affirmer qu'il ne s'agissait pas que d'un débat pour la forme, artificiellement monté par des compères et uniquement destiné à marquer une réserve de façade et toute diplomatique.

Sur un tel thème, en de tels termes, il était fatal qu'une telle pièce fît des remous à l'origine du scandale, il y eut d'abord un effet de surprise : jusqu'au 20 février 1963, dans le monde entier, chez les athées comme chez les croyants, chez les fidèles de Rome comme chez ceux des Églises séparées ou concurrentes, l'opinion à peu près générale était que le pape Pie XII avait fait tout ce qui était en son pouvoir pour empêcher la guerre, en limiter l'extension et, n'y ayant pas réussi, pour que cessent au moins toutes les atrocités qui en étaient la conséquence, chaque fois qu'il en avait connaissance. En [17] ce qui concerne celles qui sont portées au compte des

¹ *Le Vicaire*, éd. française, au Seuil, p. 96.

² Pour que l'État italien autorisât la représentation du *Vicaire* à Rome, il faudrait qu'au préalable, il dénonçât le Concordat de 1929 qui lui interdit de donner l'autorisation contre l'avis du Pape. Étant donné l'attachement du peuple italien — même communiste, le *Dom Camillo* de Guareschi l'atteste — à la religion catholique, on comprend qu'aucun gouvernement, même le plus à gauche, ne s'y risquera à la légère.

Allemands — des autres, on ne parle guère — Ribbentrop avait déclaré à Nuremberg le 27 mars 1946 :

« ...Nous avons reçu des protestations du Vatican. Nous avons des tiroirs pleins de protestations du Vatican »¹.

Et, comme on lui reprochait de n'y avoir jamais répondu, voire de n'en avoir jamais même pris connaissance, il avait précisé :

« C'est réellement le cas. Le Führer avait pris une telle position sur ces affaires du Vatican qu'à partir de ce moment, les protestations ne m'arrivaient même plus »².

Il s'agissait d'événements réputés s'être passés en Pologne en mars 1943. En réalité, il y avait longtemps que les protestations du Vatican s'entassaient dans les tiroirs de Ribbentrop sans qu'il en fût fait cas, et il suffit de se reporter encore au compte rendu des débats de Nuremberg, à la fois pour connaître la position du Führer et ses justifications. En octobre 1939, apprenant le traitement infligé à des prêtres polonais par la police allemande d'occupation, Mgr Orsenigo, nonce à Berlin, s'était rendu auprès du secrétaire d'État Weizsäcker pour lui remettre deux notes de protestation. Interrogé à Nuremberg le 26 mars 1946 sur le sort de ces notes, Steengracht, autre secrétaire d'État de Ribbentrop, avait répondu :

« Celui-ci (Weizsäcker) les transmit, selon la règle, à Ribbentrop qui, à son tour, les présenta à Hitler. Étant donné que le Vatican n'avait pas reconnu le gouvernement général (nouvelle Pologne) [18] et que, par conséquent, le Nonce n'avait aucune compétence pour ces régions, Hitler déclara, lorsque ces notes lui furent présentées : « C'est un pur mensonge, renvoyez ces notes au nonce par l'intermédiaire du secrétaire d'État et dites-lui que vous n'accepterez plus jamais rien de tel. »³ »

De quoi l'on peut déjà conclure que, si le Vatican avait reconnu la carte de la nouvelle Pologne établie par Hitler, les notes de protestation remises aux Affaires étrangères allemandes par son nonce à Berlin n'eussent sans aucun doute pas eu plus d'effet, mais qu'au lieu de s'entasser, tout au long de la guerre à « pleins tiroirs » dans le bureau de Ribbentrop sans même être enregistrées, puis de prendre le chemin de la corbeille à papiers où elles ont disparu dans le néant, elles figureraient au moins dans les archives allemandes où ceux qui vont y chercher la vérité les retrouveraient. À moins qu'elles n'y aient été classées sur le moment dans un dossier comme ce n° 6 si mystérieusement — et si opportunément ! — disparu. Mais ceci est une autre histoire et on y reviendra en son temps. Ce qu'il importait de signaler ici, c'est qu'en refusant de reconnaître la Pologne remaniée par Hitler, Pie XII lui avait fourni l'argument dont il avait besoin pour n'accepter aucune de ses représentations en ce qui la concernait. Sans aucun profit pour sa mémoire, d'ailleurs, puisque cet acte d'hostilité évidente à la politique de Hitler n'est même pas porté à son crédit par ceux qui le dénigrent aujourd'hui. Mais, s'il avait reconnu cette nouvelle Pologne par souci et espoir [19] d'être efficace, de quoi ne l'accuserait-on pas aujourd'hui ?

¹ Compte rendu des débats de Nuremberg, version française, t. X, p. 152.

² Id., p. 153.

³ Id., p. 124.

Steengracht nous renseigne aussi, de surcroît, sur la nature des protestations du Vatican et sur ceux qui en fournirent le prétexte :

« J'ai déjà à dit que je suis intervenu dans des centaines de cas, quand le Nonce venait me voir, quand il s'agissait de juifs pour lesquels il n'était pas compétent, ou même de prêtres polonais pour lesquels il était compétent mais n'avait pas le pouvoir d'agir. »¹

Chaque fois d'ailleurs qu'à l'un ou l'autre des treize procès de Nuremberg il fut question du Vatican, les témoins de l'accusation comme ceux de la défense présentèrent dans la même version et presque dans les mêmes termes, les faits auxquels ils avaient été mêlés. Pas de note discordante. Et cela établit que, contrairement à ce que tentent de faire accroire ses détracteurs, l'action de Pie XII n'était pas uniquement inspirée par les intérêts de l'Église romaine, que, notamment, les juifs n'étaient pas exclus de sa sollicitude. Aussi bien, jusqu'au 20 février 1963, cette opinion ne fut, à ma connaissance, jamais mise publiquement en doute par personne.

Mieux : de la fin de la guerre à sa mort, si les milieux protestants, bien que toujours travaillés par l'antipapisme hérité de Luther et de Calvin, se montrèrent, dans leur ensemble, très réservés — on verra que leur rôle dans l'accession de Hitler au pouvoir dans l'Allemagne d'avant-guerre et la situation du protestantisme dans cette après-guerre ne furent pas étrangers à cette réserve — les porte-parole [20] les plus qualifiés de la pensée et de la politique juives ne cessèrent de louer Pie XII pour son action pendant la guerre et de lui témoigner leur reconnaissance. Et ceci s'accorde remarquablement avec les commentaires, non seulement de satisfaction mais encore d'enthousiasme qui, dans toute la presse, y compris celle d'obédience socialiste et communiste, avaient accueilli son élection le 2 mars 1939. On trouvera en annexe les déclarations de tous ces gens qui avaient fait de ce pape, tout au long de sa carrière, un pape n'ayant jamais eu la moindre sympathie, ni pour le fascisme italien ni pour le national-socialisme allemand. C'est à peine si on avait remarqué qu'il n'en avait pas davantage pour le bolchevisme russe.

Au regard de cette opinion à peu près générale et assez solidement établie, Le Vicaire de M. Rolf Hochhuth représentait un véritable tête-à-queue. En quelque sorte sommé de s'en expliquer par les réactions du public, ce jeune homme assez remarquable pour être, du jour au lendemain, brusquement devenu le nombril d'un univers à la recherche d'une bonne conscience, nous raconta surtout le drame de conscience effroyable — le cauchemar, a dit M. Jacques Nobécourt² — que, de son entrée dans sa quinzième année (à la mort de Hitler) à sa trente-troisième — avec sa tempête sous le crâne de Jean Valjean, Victor Hugo n'était, décidément, qu'un drôle — lui avait fait vivre un aspect particulier d'une guerre qui avait duré près de six années, mis le monde entier à feu et à sang, transformé l'Europe, des [21] Pyrénées à la Volga et de son Extrême-Nord à son Extrême-Sud, en un immense champ de ruines tout en faisant une cinquantaine de millions de cadavres : dans cette cinquantaine de millions de cadavres, il y avait hommes, femmes, enfants et

¹ Compte rendu des débats de Nuremberg, t. X, p. 149.

² *Le Vicaire et l'histoire*, p. 71-76.

vieillards, tout venant sans discrimination, six millions de cadavres juifs, disait-il, et c'était là ce qui, dix-huit années durant, l'avait, jour et nuit, torturé.

On sait maintenant la démarche de Hochhuth : la guerre qui ne l'a jamais préoccupé ni dans son principe ni dans ses conséquences globales, l'a littéralement torturé par une seule de ses conséquences, le tort qu'elle a fait aux juifs, tout le reste étant sans importance. Et il n'a eu de cesse qu'il n'ait trouvé le responsable de ce forfait *bien pis que le pire, bien pis que tout ce qu'on pouvait imaginer*¹. Au terme de dix-huit années d'un indescriptible cauchemar, en bon protestant qui, comme tous ses coreligionnaires, ramène tous les malheurs du monde à l'existence du pape, de la même façon que, dans une importante fraction de l'opinion publique, on les ramène tous à celle des juifs, ce responsable, il l'avait enfin trouvé : Pie XII. Ce pape, certes, avait bien, au cours de ces six années, protesté contre toutes les horreurs de la guerre chaque fois qu'il avait pris la parole, de cela il ne disconvenait pas, mais seulement en termes généraux et sans jamais — sauf une fois — désigner le martyr des juifs *expressis verbis*. D'où cette première conclusion : il s'était tu. Suivie de cette seconde : par sympathie pour Hitler [22] et le nazisme. Se souvenant que, dans sa pièce, il avait traité Pie XII de « criminel » pour bien marquer qu'il s'agissait d'une opinion bien arrêtée, M. Rolf Hochhuth ajouta, chemin faisant, qu'il avait été « ignoble ». Le thème trouvait ainsi sa forme achevée : un pape devenu non seulement « un criminel » mais « un criminel ignoble »² du seul fait d'un « silence » dont on verra par ailleurs que, loin d'être effectif, il lui était surtout prêté par des gens dont la vue n'a jamais porté beaucoup plus loin que le bout de leur nez.

Les autres responsables ? Les Churchill, les Roosevelt, les Staline ? Avant et durant toute la guerre, toutes les possibilités imaginables leur avaient été offertes de mettre à l'abri de ses horreurs ces juifs que les dirigeants hitlériens de l'Allemagne (avant de les concentrer dans des camps et même après) considéraient, certes, comme une population dangereuse pour le moral de leur peuple au combat, mais aussi comme une population civile. Ils avaient refusé : des *gentlemen* ceux-là. Et M. Jacques Nobécourt, faisant très justement remarquer qu'on ne justifie pas ses propres défaillances par celles des autres, a récusé l'argument d'une façon très ingénieuse :

« Invoquer leur exemple pour expliquer le silence de Pie XII, c'est ramener à leur échelon d'hommes politiques astreints au réalisme le pape dont la mission était de parler à temps et à contre temps, de rappeler le message évangélique en lui donnant une application précise. »³

[23] Il ne restait plus à M. Jacques Nobécourt qu'à nous démontrer que la « paternité totale » de Pie XII, paternité qui ne doit distinguer ni entre les races, ni entre les nationalités, ni même entre les religions, faisait au pape un devoir « de rappeler le message évangélique dont il avait la charge » dans ces termes.

Sans doute et Pie XII ne l'a pas attendu. « L'application précise » du message évangélique, c'était pour lui la nécessité d'intervenir pour sauver la paix — c'est-à-

¹ Rolf Hochhuth, *Der Spiegel*, 26 avril 1963, et *Nouveau Candide*, 19 décembre 1963.

² *Der Spiegel*, op. cit.

³ Jacques Nobécourt, op. cit., p. 11.

dire pour sauver tout le monde — puis quand il eut échoué, d'arrêter la guerre pour sauver tout ce qui pouvait l'être.

Sous cet angle, il est odieux de lui imputer un prétendu « silence » car il a parlé aussi nettement et aussi haut qu'il était possible.

Mais pour M. Nobécourt, « l'application précise » du message évangélique aurait dû conduire le pape à une action restrictive qui n'eût pris en considération que le sort des seuls juifs : ne rien tenter contre la guerre, en somme la laisser continuer son train d'enfer et lui abandonner le reste de l'humanité.

On me permettra de douter que la démonstration entreprise par M. Nobécourt soit facile. Aujourd'hui surtout. Car, à tant faire que de bâtir des hypothèses sur le thème de « ce que le pape Pie XII eût obtenu si... », rien n'oblige à en laisser le privilège à l'adversaire et on peut aussi bien imaginer celle-ci : un Pie XII qui, au lieu de se placer d'emblée sur l'un des sommets de la pensée humaine et de ne concevoir le salut des juifs que dans celui de l'humanité tout entière, c'est-à-dire dans la Paix qui est le suprême des biens, fût descendu de quelques degrés dans l'échelle des valeurs universelles et se fût borné à [24] l'interprétation restrictive de son rôle qu'on lui fait grief d'avoir repoussée. C'est pour le coup qu'alors, M. Jacques Nobécourt eût pu parler de *réalisme* mais, cette fois « de bas étage » et d'autant plus que, de même que celui qu'il reproche à Pie XII, celui-ci était destiné à rester aussi une pure construction de l'esprit car, ainsi qu'on le démontrera et comme il l'a dit lui-même, il est bien vrai qu'au niveau des faits, dans l'un comme dans l'autre cas, Pie XII se trouvait « devant une porte qu'aucune clé ne pouvait ouvrir »¹. Le commun des mortels du reste de l'humanité pourrait, au surplus, parler du caractère singulier de cette *Paternité totale* dont la sollicitude allait, par priorité, aux juifs sinon à eux seuls, était à courte vue en ce que le fond du problème lui ayant échappé, elle ne l'avait pas attaqué au fond et, par là-même portait la responsabilité de la mort, non seulement des juifs, mais de la totalité des cinquante millions de victimes. Le comble — mais personne ne saurait que c'est un comble — eût seulement été qu'opérant sous les applaudissements tout aussi frénétiques du monde sioniste, le protestant Rolf Hochhuth écrivît un *Vicaire* sur ce thème, que le communiste Piscator le montât et que le chrétien progressiste Jacques Nobécourt leur emboîtât de même façon le pas. Et pourquoi non, au fait ?

Il se peut qu'afficher un certain dédain pour le *réalisme* et lui opposer un *idéalisme* défini par des façons de parler et d'agir à *temps* et à *contretemps* soit la plus haute expression de l'esprit et le privilège, en même temps que l'honneur, des vraies élites — dont [25] je ne doute pas que l'état-major qui a monté cette offensive contre Pie XII soit l'incarnation la plus pure. Cette attitude, en tout cas, est très bien portée dans ces milieux dont les prétentions intellectuelles n'ont d'égale que leur inconscience et qui font les délices de M. Pierre Daninos². Mais, si l'on sait qu'au terme de toutes les spéculations intellectuelles, toujours arrive, pour les conclusions qu'on en tire, le moment de se traduire par la parole dans l'ordre des choses morales,

¹ Allocution au Sacré Collège, 2 juin 1943.

² *Snobissimo*, Hachette.

l'acte dans celui des faits, c'est-à-dire, dans l'un et l'autre cas, pour l'idéal de devenir le réel, alors tout n'est plus ou que « réalisme » ou qu'« idéalisme » et il ne s'agit plus que de savoir à quel niveau, l'un et l'autre se confondant, nécessité est de parler ou d'agir « à temps et à contretemps » : au niveau des *yé-yé* dont l'idéal semble être inspiré par la nécessité de *défouler les croulants* ou au niveau du Christ mort en croix « pour racheter tous les péchés du monde » ? En postulant le seul salut des juifs (étant admis qu'il sût à quel point ils étaient menacés) ou celui de l'humanité tout entière ? C'est la réponse à cette question qui, fixant entre les deux extrêmes le point où tout n'est plus que « réalisme » et celui où tout est « idéalisme », dira où est le sophisme.

On comprit très vite que, sorti de son histoire de « cauchemar » - qui avait duré dix-huit années, ne l'oublions pas et ça se voyait bien sur son visage dont « rien ne retenait l'attention... d'étudiant qui aurait dit une énormité »¹, à son cheveu intact, à son [26] front sans ride, à son regard neutre, à tout ce visage dont rien dans les lignes ne détruisait l'harmonie, sinon la lèvre un peu trop sensuelle, — M. Hochhuth n'avait plus rien à dire. En l'aiguillonnant un peu, des journalistes arrivèrent à lui faire dire des choses du genre de celles-ci : qu'il s'était fait « un avocat de l'Église catholique », qu'à Berlin, beaucoup de spectateurs l'avaient pris « pour un catholique »² et on fut fixé sur la valeur de la caution quand on l'entendit invoquer celle d'hommes aussi éminents que « Hans Werner Richter et Günter Grass » (!!!...). Ou encore comme celle-ci : qu'il n'attaquait le pape ni en tant qu'homme ni en tant que pape, mais parce qu'il était « le représentant de notre culpabilité à tous » et qu'à travers lui « chaque spectateur (devait) pouvoir réfléchir sur sa propre culpabilité »³. À Mme Nicole Zand, il dit même en le soulignant que « la seule attaque contre le pape vise son silence et cela seulement », que

« le responsable de cinq cents millions de croyants... tenu par une quantité considérable d'incroyants comme la plus haute instance morale de la Terre [n'avait] pas le droit de se taire, de garder le silence en face du massacre des juifs par les nazis »⁴.

Et nous voici de nouveau ramenés au petit côté des choses, considéré comme le plus important parce qu'il était celui par lequel Pie XII pouvait prendre parti pour l'un des belligérants, ce qui est tout ce qu'en somme on lui reproche. À cette manière de [27] voir, Pie XII a opposé par avance celle-ci au plan des victimes :

« [...cette guerre qui se traduisait déjà par] une série d'actes aussi inconciliables avec les prescriptions du droit international positif qu'avec les prescriptions du droit naturel et même avec les sentiments d'humanité les plus élémentaires ; les atrocités et l'usage illicite de moyens de destruction, même contre des non-combattants et des fugitifs, contre des vieillards, des femmes et des enfants »⁵.

Ou encore celle-ci, qui dit sa révolte à la pensée

¹ Guy Le Clec'h, *Figaro littéraire*, 18 décembre 1963.

² *Der Spiegel*, 26 avril 1963

³ Jacques Nobécourt, *Le Vicaire et l'histoire*, p. 34.

⁴ *Le Monde*, 19 décembre 1963, déjà cité.

⁵ *Message de Noël*, 1939.

« ...des centaines de milliers de personnes qui, sans la moindre faute de leur part, mais simplement parce qu'elles appartiennent à telle race ou à telle nationalité, sont vouées à la mort ou à un dépérissement progressif »¹.

Ou enfin celle-ci par laquelle il revient à la charge, en évoquant les

« supplications anxieuses de tous ceux qui, à raison de leur nationalité ou de leur race, sont accablés des plus grandes épreuves et des douleurs les plus aiguës, et parfois même destinés, sans faute personnelle, à des mesures d'extermination »².

Ces prises de position dépourvues de toute ambiguïté et que, sous cette forme ou sous une autre, on retrouve à l'exception près, dans la bouche de Pie XII chaque fois qu'il a pris la parole devant son public habituel (notamment dans tous ses messages de Noël et dans toutes ses allocutions rituelles du 2 juin de chaque année), ou sous sa plume, chaque fois qu'il a écrit, ne sont généralement pas plus prises [28] en considération par l'état-major du *Vicaire* que si elles n'avaient jamais été formulées. On ne peut que se poser la question : pourquoi ?

Et voici la réponse sous les espèces d'une déclaration faite au Centre de documentation juive contemporaine³ par un banquier romain, Angelo Donati, qui tenait de l'envoyé britannique auprès du Saint-Siège, sir Osborne, l'échange des deux répliques suivantes, entre Mgr Maglione, secrétaire d'État de Pie XII et lui-même, en août 1943 :

- Vous voyez, dit Mgr Maglione à Osborne (dans son Message de Noël 1942), le Saint-Père a tenu compte des recommandations de votre gouvernement !

- Réponse de Osborne : Une telle condamnation qui peut aussi bien s'appliquer au bombardement des villes allemandes ne correspond nullement à ce [29] que le gouvernement britannique avait demandé.

Et c'est par là que perce le bout de l'oreille : les protestations de Pie XII contre les horreurs de la guerre ont toujours été formulées en des termes tels qu'elles les condamnaient toutes d'où qu'elles viennent et ce qui leur est reproché aujourd'hui, c'est de s'être refusé à ne condamner que celles de l'un des deux clans belligérants. Cette attitude de Pie XII s'inscrit dans une doctrine de la papauté et de l'Église — toute nouvelle, il est vrai, puisqu'elle ne date que de Pie X — qui ne fut jamais mieux définie que par Benoît XV et qu'il reprit à son compte :

« Nous regrettons de ne pouvoir faire plus pour hâter la fin du fléau (la Première Guerre mondiale). Notre charge apostolique ne nous le permet pas. Quant à proclamer

¹ Id., 1942.

² Discours au Sacré Collège, 2 juin 1943.

³ Document CCXVIII-78 du Centre de Documentation juive contemporaine. Cité par M. Rolf Hochhuth dans sa notice historique (p. 297 de l'édition française) avec cette précision que le banquier Angelo Donati ayant « fait transmettre au Pape par l'intermédiaire du Père général de l'Ordre des Capucins, une note sur la situation des juifs dans le Midi de la France, en demandant l'assistance du pontife, celle-ci ne lui fut pas accordée. Ceci se passait en automne 1942 », dit M. Rolf Hochhuth. Or, voici ce qu'on lit à ce sujet dans un Tél. n° 232 du 14 septembre 1942, portant la signature de Bergen, ambassadeur d'Allemagne au Vatican : « Les démarches entreprises par le Saint-Siège auprès du gouvernement français pour obtenir l'adoucissement des mesures prises contre les juifs sont restées sans résultat. Les informations qui parviennent au Vatican y font une impression considérable. » (Cité par M. Saül Friedländer, *Pie XII et le IIIe Reich*, p.112.) Apparemment, l'accusation portée par M. Rolf Hochhuth n'a reculé devant rien !

qu'il n'est permis à personne, pour quelque motif que ce soit, de léser la justice, c'est sans doute, au plus haut point, un office qui revient au Souverain Pontife, constitué par Dieu l'interprète suprême et le vengeur de la Loi éternelle. Nous réprouvons toute injustice, de quelque côté qu'elle ait été commise. Mais il ne serait ni convenable ni utile d'entrer dans les litiges mêmes des belligérants. »¹

« Convenable, utile... » ces mots ont, sans doute, un petit parfum de « réalisme » banal, mais c'est seulement si on les isole de leur contexte et si on oublie qu'un pape a aussi rang et prérogatives de [30] chef d'État, qu'en conséquence, comme tout chef d'État, il est astreint, en public, au langage diplomatique s'il ne veut pas compromettre sa mission « apostolique ».

Dans la conversation avec le journaliste auquel il rappelait ce propos, comme celui-ci lui faisait remarquer que « de nombreux prêtres (avaient été) pris en otages en Belgique et en France et (avaient été) fusillés », Benoît XV répliqua que, dans l'autre clan, d'autres otages avaient aussi été pris et fusillés et non seulement des prêtres :

« J'ai reçu, dit-il, des évêques autrichiens l'assurance que l'armée russe aussi avait pris des otages parmi les prêtres catholiques, qu'elle avait, un jour, poussé devant elle quinze cents juifs, pour avancer derrière cette barrière vivante exposée aux balles ennemies. L'évêque de Crémone m'informe que l'armée italienne a déjà pris en otages dix-huit prêtres autrichiens. »²

On croirait lire le télégramme qu'étant, à son tour, venu s'enquérir auprès de Pie XII de la véritable signification qu'il fallait accorder à son message de Noël 1942, M. Harold Tittmann, principal collaborateur de M. Myron Taylor, représentant personnel du président Roosevelt auprès du Saint-Siège, envoyait au département d'État le 5 janvier 1943 :

« En ce qui concerne son Message de Noël, écrivait le diplomate américain, le pape me parut sincèrement convaincu qu'il s'était exprimé assez clairement pour satisfaire tous ceux qui avaient insisté pour qu'il ait au moins une parole pour condamner les atrocités [31] nazies et il sembla surpris lorsque je lui dis que certains ne partageaient pas sa conviction.

Il me dit qu'il lui paraissait évident pour tout le monde qu'il avait voulu parler des centaines de milliers de Polonais, de juifs et d'otages tués ou torturés sans aucune raison, parfois uniquement à cause de leur race ou de leur nationalité.

Il m'expliqua qu'en parlant des atrocités, il n'aurait pu désigner nommément les nazis sans parler en même temps des bolcheviks, ce qui, pensait-il, ne plairait peut-être pas aux alliés.

Il me déclara qu'il craignait que les rapports d'atrocités signalées par les alliés fussent fondés mais il me laissa entendre que son sentiment était qu'ils avaient pu être dans une certaine mesure exagérés dans un dessein de propagande. Dans l'ensemble, il estimait que son message devait bien être accueilli par le peuple américain et je fus d'accord avec lui. »³

¹ Propos tenu au Consistoire le 22 janvier 1915, renouvelé au journaliste Louis Latapie, venu l'interviewer pour le compte du journal *La Liberté* qui le reproduisit dans son numéro du 22 juin 1915.

² Id.

³ Documents diplomatiques du Département d'État sur la Seconde Guerre mondiale, série II.

Aussi clairement explicitée et approuvée par un diplomate américain - qui vaut bien les diplomates allemands que cite M. Saül Friedländer¹ pour prouver que seul Hitler pouvait « bien accueillir » tous ses faits et dits — le comportement de Pie XII, semble-t-il, n'eût jamais dû prêter à discussion même au seul plan des victimes à propos desquelles il a toujours déclaré qu'il avait « une égale sollicitude pour toutes »,

« ...pour tous ceux qui souffrent moralement et matériellement... en Allemagne comme dans le reste du monde... dans un clan ou dans un autre... [32] qu'elles soient ou non des enfants de l'Église. »²

C'était la seule façon de ne pas « entrer dans les litiges mêmes des belligérants », de ne pas prendre parti pour l'un contre l'autre, ainsi que le commandaient tous les impératifs de toutes les morales religieuses ou autres et de « hâter la fin du fléau » — « de ce massacre réciproque... insupportable », dit-il dans sa lettre à Mgr Preysing — dans les limites des possibilités qui lui sont laissées par sa charge apostolique. Du souci de la fin de la guerre et de la sollicitude du pape pour certaines d'entre les victimes seulement, ses accusateurs ont fait, sur le thème du *Vicaire*, les deux termes d'une alternative dans laquelle le second devait prendre le pas sur le premier. En se refusant à cette sollicitude sélective Pie XII a fait la preuve qu'entre lui et ses accusateurs, il y avait seulement une différence de hauteur dans les vues. À deux reprises, d'ailleurs, en Pologne en 1939 et en Hollande en 1942, son intervention dans ce sens n'avait que rendu plus atroce encore le sort des victimes et plus grand leur nombre, tout en compromettant, c'était clair, ses possibilités ultérieures au regard du retour à la paix³.

On ne dira rien de cette façon qu'a M. Rolf Hochhuth de parler de « notre culpabilité à tous » et de désigner le pape comme « le représentant » de [33] cette culpabilité générale. C'est un phénomène psychologique bien connu que celui qui consiste, pour un coupable, à réagir premièrement en criant qu'il n'est pas seul coupable et à ne voir, autour de lui, que des gens aussi coupables que lui. Il n'est pas moins connu que le premier souci de plusieurs coupables, lorsqu'ils se retrouvent entre eux, est de rechercher, en dehors d'eux, le responsable de leur défaillance commune : celui-là, c'est un fait constant qu'ils le trouvent toujours et, après le fabuliste, le *Petit Larousse* le désigne sous le nom de « bouc émissaire ». Dans cette affaire Hitler, le poupon à peine sorti des langes, puis le gamin que fut, à l'époque, M. Rolf Hochhuth, ne porte de toute évidence aucune responsabilité. Sa réaction n'en figure pas moins au catalogue des phénomènes constants et non moins connus : à l'âge des prises de conscience, il s'est, tout bonnement, brusquement trouvé face à face avec les responsabilités de ses proches, — de son père par exemple et de ses coreligionnaires protestants plus âgés que lui et dont le rôle ne fut pas mince dans

¹ *Pie XII et le IIIe Reich*, op. cit.

² Lettre à Mgr Preysing, évêque de Berlin, op. cit.

³ . En décembre 1939, les prêtres polonais de zone allemande comme de zone russe ont supplié le Pape de mettre fin aux émissions de Radio-Vatican dont le seul effet était d'aggraver leur sort. En juin 1942, un document pontifical librement reproduit à l'usage des fidèles avait aggravé celui des juifs et demi-juifs de Hollande.

l'accession de Hitler au pouvoir en Allemagne, donc dans la guerre, donc dans toutes ses conséquences. Pas de doute, bien qu'innocent, il appartenait à un clan de coupables et c'est cela qui fut insupportable pour lui. L'honneur du clan : c'est toujours Rodrigue qui ressent le plus vivement le soufflet reçu par son père et c'est toujours à lui que Don Diègue s'en remet. En l'occurrence, Rodrigue-Hochhuth avait beaucoup de pères. Et, pour tous ces protestants à mauvaise conscience, le soufflet, c'était ce pape à la conscience tranquille, dont la réputation n'avait pas le moins du monde souffert [34] de son comportement avant et pendant la guerre. La défaite de Luther. Des rôles inversés : le bon droit du côté de Don Gormas. Ayant beaucoup de pères, Rodrigue avait, au surplus, très peu de cœur : pour tirer l'épée, il attendit prudemment que Don Gormas fût mort.

Mais trêve de la comparaison.

Qu'en se repliant sur « notre culpabilité à tous », M. Rolf Hochhuth ait provisoirement réussi à mettre hors cause la culpabilité de son clan, à la diluer, à la noyer dans cette prétendue culpabilité générale et à lui redonner une bonne conscience, n'est pas moins douteux que son innocence personnelle, dans les deux sens du mot, d'ailleurs, et de préférence dans le sens de stupidité. On a pourtant l'impression qu'il a surtout voulu atténuer la portée de son incongruité et on l'en eût louée si ce n'avait été la plus mauvaise de toutes les manières de s'excuser en se justifiant. Car, on se permet de le demander, quelle opération de l'esprit est plus vulgaire et, dans certains cas — celui, par exemple, de l'homme politique ou de son maître à penser le chef d'industrie, qui étendent à l'ajusteur de chez Renault la responsabilité d'une guerre ou d'un traité de paix — plus odieuse ? Si « nous sommes tous coupables » de la mort des juifs, pourquoi, en effet, ne le serions-nous pas tous de la guerre ? Pourquoi un seul de nous tous mérite-t-il d'être cloué au pilori ? Pourquoi quelques-uns seulement méritent-ils d'être punis et plus sévèrement encore ? Pourquoi M. Rolf Hochhuth figure-t-il parmi les plus acharnés à réclamer que ces quelques-uns seulement, à Francfort ou ailleurs, soient punis ? Un jour, quelqu'un prétendit que [35] « nous sommes tous des assassins » : le même thème mais, pour démontrer qu'il n'y avait pas de juges parmi nous et, indépendamment de la valeur de la formule, il faut convenir que celui-là était tout de même d'un autre format intellectuel.

Des explications et justifications de M. Rolf Hochhuth qui fussent dignes d'être retenues, il ne reste plus que celle par laquelle il se présente comme « un avocat de l'Église catholique ». Il n'en sera rien dit : le ridicule a aussi ses droits et il lui faut laisser sa part.

II. LE DROIT A L'AFFABULATION

Les supporters de M. Rolf Hochhuth ont, visiblement, tenté d'esquiver le débat sur le fond. D'abord les arguments qui leur furent opposés ne firent jamais l'objet d'un démenti de la part d'aucun d'entre eux : n'en pouvant contester les références,

ils les acceptèrent pour vrais mais les déclarèrent insuffisants. Et quant à celui qui avait fourni à leur poulain le point de départ précis de son accusation, le trop célèbre document Gerstein, ils se contentèrent à son sujet, de procéder par affirmations : de notoriété publique en somme. Puis ils se réfugièrent dans des vérités générales sur la tradition du théâtre qui avait toujours été, des tragiques grecs à Paul Claudel en passant par Shakespeare, Corneille, Racine, Molière, Schiller, Victor Hugo, etc., d'emprunter des personnages à l'histoire et de les porter à la scène, arguant que, si *Le Vicaire* de M. Rolf Hochhuth choquait, [36] c'était seulement parce qu'il s'était permis de mettre en scène un pape, personnage considéré comme sacro-saint et intouchable par trop de gens et qu'il n'y avait pas de raisons fondamentales qu'on fit, pour Pie XII, une exception qu'on n'avait pas faite pour Socrate, Jules César, Richard III, Henri VIII, Cromwell, Jeanne d'Arc et même Alexandre VI Borgia qui, lui aussi, fut pape.

D'accord. On ajoutera même que les auteurs qui ont mis ces illustres personnages en scène, ont pris avec l'histoire autant de libertés que M. Rolf Hochhuth et que, cependant, personne ne leur en a jamais tenu rigueur. Pour deux raisons au moins : d'une part, et même dans le cas du peu scrupuleux Aristophane qui inventa le théâtre politique et même encore dans celui de l'épais Claudel, ils nous ont présenté des chefs-d'œuvre de l'esprit, de la culture et de l'art, tandis qu'il ne s'est trouvé personne pour oser soutenir qu'à ce triple plan, *Le Vicaire* n'était pas qu'un sombre navet ; de l'autre, ils étaient gens honnêtes et, en tête de l'édition de chacune de leurs œuvres, ils faisaient figurer une notice qui mentionnait leurs sources en précisant bien quelles libertés, les nécessités de la mise en scène, leur fantaisie ou leurs convictions, les avaient amenés à prendre avec l'histoire. C'est même pour permettre aux auteurs ces libertés qui ne trompent personne, ni en fait ni dans l'intention, que le théâtre s'est inventé ces personnages fictifs, suivantes et autres confidentes ou confidentes qu'on nomme les « utilités ». Tandis que M. Rolf Hochhuth a fait suivre l'édition de son *Vicaire* d'un « appendice historique » dont il dit « qu'il n'est pas d'usage [d'en] alourdir une pièce [37] de théâtre »¹ ce qui montre à quel point il est renseigné sur les usages en la matière, — destiné, ajoute-t-il,

« à prouver [qu'il] ne s'est permis de donner libre cours à son imagination que dans la stricte mesure où c'était nécessaire pour utiliser à la scène les matériaux historiques bruts dont il disposait »²,

et s'en était tenu « aux faits prouvés ou démontrables »³. Mais, à la lecture de cet appendice, on s'aperçoit qu'en sus des sophismes au moyen desquels il prétend démontrer la culpabilité de Pie XII, il n'est, relativement aux faits eux-mêmes contre lesquels ce dernier aurait dû protester, qu'une dissertation sur des témoignages de seconde ou de troisième main, pour la plupart sans référence précise, ou bien, s'ils en ont une, donnée dans la forme « un industriel dont le nom m'échappe »⁴, « il est

¹ *Le Vicaire*, éd. française, p. 257.

² *Le Vicaire*, p. 257.

³ Id., p. 297.

⁴ Id., p. 261.

possible que... »¹ « il est également possible »²... Tous ces témoignages au surplus n'apportent pas de preuves, mais seulement une conviction qui est la même chez tous et se peut résumer ainsi : « Le S. S. Kurt Gerstein qui m'a raconté ces choses » ou « qui les a racontées à mon voisin lequel me les a racontées à moi-même, ne peut pas avoir menti. »

Des témoins de moralité en quelque sorte. Et quels ! Ils permettent à M. Rolf Hochhuth de déclarer : « En 1942, lorsqu'il [Gerstein] apparut à la nonciature et fut éconduit »³, puis [38] d'insinuer :

« Le courage et l'habileté de Gerstein qui, seuls, lui permirent de jouer pendant des années son téméraire double jeu dans la S. S., rendent plausible (sic) qu'il ait pu parvenir jusqu'à Mgr Orsenigo (le nonce du pape à Berlin) en personne lorsqu'il tenta de faire connaître au nonce apostolique des détails sur le camp de Treblinka. Connaissant la violence de ses sentiments et sa détermination pleine de ruse, on a peine à croire qu'il se soit laissé expulser de la nonciature par un prêtre subalterne. »⁴

C'est ce que M. Ervin Piscator, le metteur en scène du *Vicaire* appelle « développer artistiquement des matériaux scientifiquement dégagés »⁵, et M. Jacques Nobécourt « une constante référence à l'histoire »⁶. Merci pour l'art, merci pour la science, merci pour l'histoire !

III. PORTRAIT DU S.S. KURT GERSTEIN

Si l'on songe que, tel qu'il est posé par M. Rolf Hochhuth, tout le problème consiste à savoir si, oui ou non, le S. S. Kurt Gerstein a réussi à faire parvenir au Vatican, en août 1942, des informations sur ce qui est réputé s'être passé, non au camp d'Auschwitz comme le prétendent MM. Jacques Nobécourt et Rolf Hochhuth, mais à Belzec et à Treblinka, il est tout de même important d'être aussi exactement renseigné que possible, sur ce S. S. Kurt Gerstein. Un document qui porte sa signature existe, [39] paraît-il, où il est dit qu'il a été « sommé de quitter la nonciature lorsqu'il s'y est présenté » et qu'il

« a raconté cela à des centaines de personnes, entre autres au Dr Winter, syndic de l'évêque de Berlin, en le priant de le faire savoir au pape »⁷.

De quoi M. Saül Friedländer, un autre procureur général dans cette affaire Pie XII, conclut :

« Il n'y a aucune raison de croire que ce texte n'ait pas été envoyé à Rome »,
et ajoute que, même s'il ne l'avait pas été,

¹ Id., p. 262.

² Id., p. 263.

³ Id., p. 21.

⁴ *Le Vicaire*, p. 261.

⁵ Id., p. 13.

⁶ *Le Vicaire et l'histoire*, p. 10.

⁷ *Vierteljahreshefte für Zeitgeschichte*, Munich, avril 1953. Version allemande du document Gerstein.

« on est en droit de supposer (*sic*) qu'un texte identique a été transmis au Souverain Pontife par Mgr Preysing à la fin de 1942 »¹.

C'est encore une nouvelle manière de « dégager scientifiquement » les vérités historiques. Et celui-ci est professeur d'histoire à l'Institut universitaire des hautes études internationales à Genève ! Pas un instant la pensée ne lui vient, comme à tous ceux qui ne sont pas totalement dénués de sens et qui se sont donné la peine de lire le document signé Gerstein, que si vraiment ce dernier a raconté ce qu'il contient au Dr Winter, celui-ci ne pouvait que le prendre pour un fou².

Quoi qu'il en soit, la vérité « scientifiquement dégagée » à laquelle M. Rolf Hochhuth a fini par se rallier et qu'il a portée à la scène est la suivante : en août 1942, le nonce du pape à Berlin a éconduit le S. S. Kurt Gerstein mais après l'avoir entendu ; le lendemain, un jeune jésuite de la nonciature le prend au sérieux et, le 2 février 1943, apporte au [40] Vatican les informations qu'il tient de lui ; pour plus de sûreté, Gerstein vient l'y rejoindre, réussit à s'y faire entendre, etc. La suite se devine : tout arrive au pape et le pape... se tait !

Car il est important pour la thèse soutenue, que le pape ait su et dans le détail. On ne voit pas pourquoi puisque, aussi bien, qu'il ait ou n'ait pas su dans le détail, cela n'eût rien changé à son comportement, étant donné la conception qu'il avait de sa mission apostolique, la seule acceptable au regard de toutes les morales, et qui était, on ne le répétera jamais assez, de réagir, non pas en fonction de telle ou telle catégorie de victimes ou de tel ou tel genre de mort qui leur était infligée, mais en fonction de la guerre elle-même et des possibilités d'y mettre fin. Dans l'un et l'autre cas d'ailleurs, la seule arme à sa disposition était l'intervention diplomatique, bien que M. Jacques Nobécourt qui l'admet pour Pie X³ ne l'admette pas pour Pie XII. De toute façon, cette intervention diplomatique, il l'a faite chaque fois qu'il a su quelque chose, qu'il s'agisse des persécutions contre les juifs ou des bombardements aériens. La seule chose qu'on soit en droit de lui reprocher, c'est qu'il ne l'ait jamais faite en termes qui eussent signifié une prise de parti en faveur de l'un ou l'autre des belligérants. Mais c'est justement là son honneur car, valable pour un chef d'État quelconque, elle ne l'était pas pour *Le Vicaire* du Christ. Qu'il ait su ou non, n'a donc d'intérêt qu'au regard de la vérité historique. Or, il n'a pas su et le cardinal Tisserant⁴ [41] qu'on a vainement tenté d'exploiter contre Pie XII et qu'en raison de ses démêlés avec lui⁵ on ne peut suspecter, a définitivement tranché la question :

¹ *Pie XII et le IIIe Reich*, op. cit., p. 123.

² Voir, du même auteur, *Le Drame des juifs européens, Les Sept Couleurs*, p. 90 sq.

³ *Le Vicaire et l'histoire*, op. cit., p. 120.

⁴ Sa lettre du 11 juin 1940 par laquelle il informe le Cardinal Suhard, archevêque de Paris, que, « dès le début de décembre 1939 », il avait demandé avec insistance au Saint-Père « de publier une encyclique sur le devoir individuel d'obéir au dictamen de la conscience ». Pie XII a décliné. Rien que de plus naturel : le 20 octobre précédent, soit à peine plus d'un mois avant, il avait publié l'encyclique inaugurale de son règne dans laquelle ce thème était évoqué. La lettre du Cardinal Tisserant a été rendue publique à grand fracas par toute la presse, le 26 mars 1964

⁵ Jacques Nobécourt, *Le Monde*, 26 mars 1964

« Nous ne fûmes, a déclaré le cardinal, mis au courant d'Auschwitz qu'après l'arrivée des Alliés en Allemagne. »¹

Cette vérité qu'on ne peut, décevantement, pas mettre en balance avec celle d'un Hochhuth ni même d'un Piscator, d'un Jacques Nobécourt ou d'un Saül Friedländer, oblige à dire ce qu'il en est exactement de ce S. S. Kurt Gerstein et du document qui porte sa signature.

C'est, pour moi, une vieille connaissance que le S. S. Kurt Gerstein. De même que, soucieux, par intérêt pour l'Europe impensable sans l'Allemagne, de ne pas laisser sombrer la vérité historique sur les camps de concentration dans les pires excès de la germanophobie, j'avais été sensibiliser ce curé qui [42] avait réussi à persuader toute la France et même les journalistes du monde entier qu'il avait vu des milliers et des milliers de personnes entrer dans les chambres à gaz de Buchenwald et de Dora² où je savais qu'il n'y en avait pas, de même, le 31 janvier 1946, je l'avais été par ce document signé Gerstein où il était dit que, dans des camps de concentration de Pologne occupée, les juifs étaient « asphyxiés » systématiquement par fournées « de 750 à 800 personnes » « dans des chambres à gaz de 20 M² (une version du document, car il y en a deux, dit 25) de superficie au sol » et « de 1 m. 90 de hauteur » et qui ajoutait qu'au total « 25 millions de juifs européens » avaient été ainsi asphyxiés. Auschwitz n'était que cité et, contrairement à ce qu'il en était de Belzec et de Treblinka, le S. S. n'avait pas vu lui-même, mais déduit de factures de Zyklon- B qu'il avait lui-même fourni à ce camp. On m'excusera, mais j'ai aussitôt pensé qu'un homme capable de dire de telles énormités, ou bien n'existait pas, ou bien n'était qu'un fou³, que ceux qui prenaient ces choses au sérieux [43] ne relevaient que de la psychiatrie, qu'elles s'inscrivaient dans le cadre de la germanophobie à l'état le plus démentiel et, en raison du crédit qui leur était néanmoins accordé, on comprendra que j'aie voulu en avoir le cœur net. Voici donc, en résumé, ce que j'ai découvert et exposé ailleurs, dans un détail auquel je prie le lecteur soucieux de la vérité absolue, de bien vouloir se reporter⁴ :

1. Le document Gerstein existe en deux versions, l'une allemande, datée du 26 avril 1945, l'autre française datée du 4 mai 1945 (ce qui prouve bien que Pie XII n'en pouvait avoir eu connaissance en 1942 — ou début 43 ainsi qu'il est dit dans *Le*

¹ *Le Nouveau Candide*, 2 avril 1964. Le Cardinal ajoutait que, lorsqu'il essaya de convaincre Pie XII de la nécessité d'une encyclique sur « le dictamen de la conscience », lui-même « ne pensait pas du tout aux juifs, ni au nazisme, mais à l'islamisme », ce qui rendait, contrairement à ce qu'on en attendait, impossible l'utilisation de sa lettre au Cardinal Suhard, contre « le silence » de Pie XII. Échec et mat. Mais l'état-major du Vicaire fit comme si de rien n'était.

² Voir du même auteur, *Le Mensonge d'Ulysse*, p.145 sq.

³ Comme on comprend que, si le S.S. Kurt Gerstein a vraiment raconté cela au Dr Winter, syndic de l'évêque de Berlin (cf. ci-dessus, P. 39), celui-ci n'ait jamais transmis au Nonce du Pape à Berlin et celui-ci au Pape ! Comme on comprend aussi que, si ce sont les mêmes choses que M. Tittmann, collaborateur de l'envoyé spécial de M. Roosevelt au Vatican, a racontées au Pape, à fin décembre 1942, celui-ci lui ait répondu « qu'il craignait que les rapports d'atrocités signalées par les Alliés fussent fondés » mais que « son sentiment était qu'ils avaient pu être, dans une certaine mesure, exagérés dans un dessein de propagande ». (Cf. document intégralement cité, ci-dessus P. 30.) On doit même remarquer là que Pie XII a fait montre de beaucoup de mesure dans sa façon de s'exprimer.

⁴ *Le Drame des Juifs européens*, op. cit., ch. 2, II, Kurt Gerstein, et *La Voix de la Paix*, juin 1964.

Vicaire) et, si ces deux versions partent des mêmes faits, elles ne se recourent, ni dans leur présentation ni dans leur énoncé.

2. Ni l'une ni l'autre n'ont jamais été présentées dans leur intégralité devant aucun tribunal, ni n'ont jamais fait l'objet d'aucune publication officielle : elles ont seulement été citées, sans qu'on sache de laquelle il s'agit, le 30 janvier 1946 au procès des grands criminels de guerre à Nuremberg sans autre indication de leur contenu, ce qui signifie que, ne lui ayant pas été présentées — malgré l'insistance du Tribunal d'ailleurs¹ — elles n'ont, ni l'une ni l'autre, été retenues à charge comme fondées. Il faut honnêtement préciser que des bribes dont il est impossible [44] de vérifier l'authenticité ont été retenues par d'autres tribunaux, dans d'autres procès, notamment ceux de la firme fabricante du Zyklon B en janvier 1948, des médecins en janvier 1947, « motif pris que ce document avait été retenu au procès des grands criminels » ce qui était faux et « qu'on ne pouvait, d'après son statut, pas remettre en cause » les décisions de ce procès, et à Jérusalem au procès Eichmann en 1961, dans sa version française, à l'abri de la même raison juridique.

3. Le document Gerstein a, aujourd'hui, disparu du Dépôt central d'archives de la justice militaire française ainsi que « du dossier du tribunal de dénazification de Tübingen »² qui eut à connaître du cas de l'homme en 1949. Fort opportunément : le scandale provoqué par *Le Vicaire* en était arrivé à rendre sa publication indispensable et à peu près inévitable pour mettre tout le monde d'accord. Question : qui avait intérêt à le faire disparaître ? On remarquera que, dans cette affaire Pie XII, c'est la seconde fois qu'on signale une disparition de document : le dossier n° 6 du Vatican, on le sait, s'est également envolé des archives allemandes et, dans ce cas, il ne s'agit pas seulement d'un document mais de toute une liasse. On vole facilement dans les archives, ces temps. Et il ne semble pas que les autorités responsables de la garde des dépôts en soient autrement émues : pas la moindre enquête. La disparition du dossier n° 6 du Vatican des archives allemandes est grave, c'est sûr, mais dans une certaine mesure réparable : il reste [45] celles des Anglais et des Américains dont on peut espérer qu'elles ne sont pas livrées au pillage comme semblent l'être les françaises et les allemandes, et qui permettront, sans doute, les recoupements nécessaires. Il reste aussi celles du Vatican. Mais il y a, ici, la règle des cent ans de délai sans compter les retards possibles : on en est présentement à l'année 1849. Pour les archives politiques s'entend, non pour les *Acta Apostolicae Sedis* qui se publient en latin, sensiblement au jour le jour. Je me crois en mesure d'affirmer qu'en raison des polémiques provoquées par *Le Vicaire*, on fera une exception pour la période nazie, que même on y travaille déjà³, mais que le passage sur le trône de Pierre, de celui que déjà on appelle « le bon pape Jean XXIII » n'a pas été de nature à faciliter les choses, ni à les activer.

¹ Compte rendu des débats du procès des grands criminels de guerre à Nuremberg, t. XI, p. 345-346 et 376 sq.

² Léon Poliakov, *L'Arche*, 1er janvier 1964, et *La Terre retrouvée*, 1er avril 1964.

³ Ceci a été écrit avant que le Vatican annonçât officiellement cette intention.

Il y a aussi les archives russes, mais, étant donné les habitudes bien connues des Russes en matière d'histoire, il ne faut pas trop compter sur celles-ci, avant longtemps du moins.

Pour en revenir au document Gerstein, c'est beaucoup plus grave : celui-ci n'a fait l'objet d'aucune démarche diplomatique et si l'original de ses déclarations — en deux langues¹ — a disparu, il n'en reste plus aucune trace. Si bien qu'il ne sera plus jamais possible d'en vérifier l'authenticité. Il reste bien une de ses deux versions, l'allemande, rendue publique par l'historien allemand Rothfels, mais cette version, [46] déjà très suspecte en raison des modifications ingénument avouées par des notes au bas des pages, qu'elle contient par rapport à l'original, si on ne retrouve pas cet original, ne sera plus qu'un « on dit »... Il reste aussi la version française rendue publique à la barre du Tribunal de Jérusalem² mais, si l'original a disparu, cela signifie que cette version n'a pas été reprise de lui et que, malgré la valeur juridique que le tribunal de Jérusalem lui a conférée, elle n'a aucune valeur historique : les procès en sorcellerie du Moyen Âge sont pleins de témoignages de cette valeur. Et, d'autre part, il reste les différences qu'elle présente avec la version allemande de M. Rothfels.

4. Il reste maintenant l'homme que fut le S. S. Kurt Gerstein. Il était mort lorsque, le 30 janvier 1946, on parla de lui pour la première fois au Tribunal de Nuremberg ; la date de sa mort est donnée comme connue : le 25 juillet 1945. Mais on ne sait ni où ni ce qu'est devenu son cadavre³, ce qui fait que la date de sa mort devient elle-même douteuse. Sur les circonstances de cette mort : arrêté à Rottweil (Allemagne) par des soldats français à leur arrivée, il aurait été remis à la sûreté militaire américaine qui, après l'avoir interrogé, l'aurait remis à la sûreté militaire française, laquelle l'aurait acheminé sur une prison militaire de Paris pour interrogatoire supplémentaire. Laquelle, on ne sait pas : le document sur [47] lequel on s'appuie dit seulement : « la prison militaire de Paris⁴ » ce qui est une singularité inattendue puisqu'il ne dit pas laquelle. Dans cette prison militaire qu'on ignore⁵, on l'aurait, un matin, trouvé pendu. Après, plus rien : Nuit et Brouillard. Nous sommes à l'ère des disparitions mystérieuses de documents, d'hommes, même de cadavres et bientôt il sera plus facile de reconstituer ce qui s'est passé vingt siècles avant Jésus-Christ chez les Esquimaux ou les Hottentots que ce qui s'est passé la semaine dernière à Paris. Ce qu'est devenu le S. S. Kurt Gerstein après le 4 mai 1945 ? On n'en sait rien, mais il n'est pas exclu qu'on puisse encore réussir à le savoir : peut-être suffirait-il seulement d'appeler en témoignage les deux officiers américains qui

¹ Et même trois [langues] puisque, paraît-il, un ou deux feuillets annexes étaient rédigés en anglais.

² Attendu 124 du jugement de Jérusalem (d'après Léon Poliakov, *Le Procès de Jérusalem*, Calmann-Lévy, p. 224 sq.).

³ Lettre du 10 mars 1949 de la *Commission œcuménique de Genève pour l'aide aux prisonniers de guerre* (d'après M. Rothfels, op. cit., p. 185).

⁴ Id. p. 185.

⁵ M. Poliakov dit : « Le Cherche-Midi » mais il ne donne pas ses sources. M. Poliakov est connu pour sa manie de préciser ou de corriger les textes (cf. sa première version du document Gerstein dans *Le Bréviaire de la haine*, p. 224 sq.).

l'ont interrogé, dont on connaît les noms et les adresses. Je dis peut-être. Car il est tout de même une hypothèse où ils se borneraient à confirmer : si le S. S Kurt Gerstein n'avait dit ce qui figure dans le document qui porte sa signature — si c'est la sienne ! — que sous la contrainte au cours ou au terme d'un interrogatoire du type « les aveux les plus doux », et était tout simplement mort entre leurs mains à Rottweil même. Dans ce cas, le transfert dans cette prison militaire de Paris qu'on ignore n'aurait été qu'une pure invention pour dissimuler le crime et ce serait la raison pour laquelle on l'ignore.

Dans toutes les autres hypothèses imaginables, ils [48] parleront et, à partir de ce qu'ils ont fait de Gerstein après l'avoir interrogé, on pourra, de proche en proche, reconstituer l'itinéraire qui l'a conduit à la mort, en déterminer les circonstances, peut-être même retrouver son cadavre et, du même coup, on sera fixé sur l'authenticité du document qui lui est attribué.

Jusqu'ici on s'est bien gardé d'interroger ces deux-là. Si on ne s'y résout pas, maintenant que le document a disparu, autant dire qu'il n'a jamais existé.

Et, malgré toute la compétence de M. Rolf Hochhuth et de ses supporters à « dégager scientifiquement » les vérités historiques, *Le Vicaire* ne repose plus sur rien.

On comprend dès lors que, chaque fois que quelqu'un a tenté de les amener sur ce terrain qui est celui même de l'histoire, ils se soient dérobés.

IV. LES TEMOINS DE CHOC

Il y a, par contre, un terrain sur lequel les supporters de M. Rolf Hochhuth ont été très prolixes et même jusqu'à l'indécence : celui des témoins de choc. Là, nous avons été vraiment gâtés : Albert Camus, François Mauriac, Albert Schweitzer, Thomas Mann, etc.

Dans une conférence faite chez les Dominicains le 28 novembre 1945, Albert Camus, visant Pie XII, avait dit :

« Il y a une voix que j'aurais aimé entendre durant ces années terribles. On me dit qu'elle a parlé. je constate que les paroles qu'elle a dites ne sont pas venues jusqu'à moi. »¹

[49]

Albert Camus, Prix Nobel : de quoi rentrer sous terre. On fera pourtant très humblement remarquer que, s'il fallait rayer de l'histoire tout ce qu'Albert Camus n'a ni vu ni entendu, il n'en resterait pas grand-chose. À ce compte, il serait lui-même rayé de l'histoire par un nombre très appréciable de gens. Il était, sans doute, un très grand philosophe mais ce n'est, à coup sûr, pas en s'exprimant ainsi qu'il en a donné la meilleure preuve.

On ne sera pas moins humble devant le très grand écrivain qu'est François Mauriac, lui aussi Prix Nobel qui, préfaçant un livre de M. Léon Poliakov¹, a écrit :

¹ Cité d'après *L'Express*, 19 décembre 1963, p. 27.

« [Nous] n'avons pas eu la consolation d'entendre le successeur du Galilée en, Simon-Pierre, condamner clairement, nettement et non par des allusions diplomatiques, la mise en croix de ces innombrables « frères du Seigneur ». Au vénérable cardinal Suhard, qui a d'ailleurs tant fait dans l'ombre pour eux, je demandai un jour, pendant l'occupation : « Éminence, ordonnez-vous de prier pour les juifs... », il leva les bras au ciel : nul doute que l'occupant n'ait eu des moyens de pression irrésistibles et que le silence du pape et de la hiérarchie n'ait été un affreux devoir ; il s'agissait d'éviter de pires malheurs. Il reste qu'un crime de cette envergure retombe pour une part non médiocre sur tous les témoins qui n'ont pas crié et quelles qu'aient été les raisons de leur silence. »

M. Alexis Curvers a très spirituellement raconté² [50] les avatars de ce texte dont, à l'origine, M. Rolf Hochhuth n'avait retenu que la première phrase. La falsification, quant au sens, était évidente. Pris en flagrant délit par le R. P. Marlé³ qui la remarqua le premier, les éditeurs finirent, en plusieurs éditions, par donner le texte complet. Mais je suis en possession d'un exemplaire d'une édition allemande dans laquelle l'éditeur, ne pouvant effectuer la correction qu'au prix d'un remaniement de la mise en pages, a tout simplement fait sauter toutes les exergues, soit deux formes et il s'ensuit que l'*Avant-propos* de M. Irwin Piscator commence au beau milieu d'un paragraphe. Pour compenser, l'édition américaine qui a rétabli le texte intégral de François Mauriac comporte, en plus, une lettre du Dr Albert Schweitzer : à la gloire de M. Rolf Hochhuth, il ne manquait que celui-là !

Pour en terminer avec François Mauriac, voici comment Alexis Curvers juge son témoignage :

« Le Cardinal, fort heureusement pour M. Mauriac, n'a pas ordonné les prières publiques que celui-ci réclamait ; il a cependant publié une protestation, ce que n'a pas fait M. Mauriac ; il a agi dans « l'ombre », ce qui n'empêche pas M. Mauriac de le déclarer à la fois vénérable et responsable du crime.

Malgré les moyens de pression irrésistibles de l'occupant, malgré l'affreux devoir de silence, et malgré les pires malheurs qu'il s'agissait d'éviter, M. Mauriac exigeait du pape, de la hiérarchie et de tous les témoins un cri qu'il est fort loin d'avoir poussé lui-même, mais qui, vingt ans plus tard, allait servir de thème obsessionnel à la campagne contre Pie XII, déjà contenue tout entière dans ces quatre phrases de M. Mauriac. »

On ne saurait mieux dire. Il faut pourtant ajouter qu'à l'époque des faits, François Mauriac était beaucoup plus préoccupé par ce qui se disait à Vichy et les dispositions à son égard du lieutenant Heller de la *Propaganda-Staffel*, que par ce qui se disait au Vatican. Vertu du « son presque intemporel »⁴ d'une voix : elle couvre toutes les autres.

De la lettre que, de Lambaréné, le Dr Albert Schweitzer écrivit le 30 juin 1963 à l'éditeur allemand de M. Rolf Hochhuth on ne retiendra que les trois propositions essentielles :

¹ *Le Bréviaire de la haine*, Calmann-Lévy.

² *Le pape outragé*, Robert Laffont.

³ *Figaro littéraire*, 19 décembre 1963.

⁴ *Le Figaro*, 3 juillet 1940. La voix dont il s'agit est celle du maréchal Pétain.

1. « Comme témoin actif de la faillite de cette époque (celle de la persécution des juifs), je pense que nous devons nous préoccuper du problème posé par cet événement historique. »

Ainsi apprenons-nous que le Dr Albert Schweitzer a été un témoin actif. Contre qui ? Contre Hitler, cela va de soi. Vingt ans après, c'est toujours bon à savoir.

2. « Après tout, l'Église catholique n'est pas seule responsable, l'Église protestante l'est aussi. Mais l'Église catholique porte la plus grande responsabilité parce qu'elle représentait une puissance organisée, supranationale, très bien placée pour faire quelque chose, tandis que l'Église protestante était inorganisée, nationale et impuissante. »

Le Dr Albert Schweitzer est protestant et qu'il [52] prêche pour son Église n'étonnera personne. On lui signalera cependant qu'en Allemagne, l'Église protestante représentait une force bien plus puissante (40 à 45 millions d'adeptes) que l'Église catholique (20 à 25 millions) et que ses pasteurs ne se sont pas particulièrement distingués en 1933 pour empêcher Hitler d'arriver au pouvoir, au contraire, tandis que l'épiscopat catholique faisait voter contre lui¹.

3. « Il est significatif que *Le Vicaire* ait paru. C'est non seulement la condamnation du silence d'une personnalité historique, non seulement un verdict historique, mais un avertissement à notre époque qui s'abandonne à une vie totalement dénuée d'humanité. »

Un verdict historique ? L'idée que l'histoire prononce des verdicts est assurément assez répandue par les tristes temps qui courent. Non moins assurément, celui qui est rendu en ces termes par le Dr Albert Schweitzer et qui ne craint pas d'identifier un Rolf Hochhuth à l'histoire, ne passera même pas la rampe de cette médiocrité. À personne déjà, le caractère commun à ces trois propositions ne peut échapper : la première est une publicité pour sa personne de « témoin actif », la seconde en est une pour son Église « coupable aussi » sans doute mais beaucoup moins que l'Église catholique et très excusable ; et, quant à la troisième, c'est un rappel discret de l'entreprise qu'il dirige à Lambaréné, qu'au moyen d'une publicité très adroite il a su à merveille utiliser pour se faire désigner aux yeux d'un monde intellectuellement détraqué comme étant le parangon des vertus humanitaires, mais qui, aux yeux d'un nombre notable de bons esprits², apparaît de plus en plus comme étant à peu près uniquement commerciale.

Et il suffit de lire *Les Mots*³, ce chef-d'œuvre de Jean-Paul Sartre qui descend des Schweitzer par les femmes et donc les connaît bien, pour ne plus douter que ce sens de la publicité, confirmé par M. Morvan Lebesque dans un reportage⁴ qu'il fit à Lambaréné, se transmet héréditairement.

¹ Voir infra p. 188 sq.

² *Le Dr Schweitzer*, de l'Anglais G. Mc Knight.

³ Gallimard.

⁴ *Le Canard enchaîné*, 7 octobre 1964

Le cas de Thomas Mann est un peu différent : cet écrivain allemand qui s'était rendu célèbre en 1901 (à l'âge de 26 ans) par un remarquable roman d'analyse sociale, *Les Buddenbrook*, s'était, en 1914, signalé à l'attention des milieux intellectuels français par l'influence qu'il avait exercée en faveur de la première guerre mondiale dans les milieux intellectuels allemands¹. Il faut croire que la guerre était, chez lui, un besoin : dès 1933, il se mit au service de la seconde. En un quart de siècle, toutefois, ses raisons philosophiques avaient fait un tour complet : du pangermanisme, il était passé à l'antinazisme. Mais, le nazisme, il avait pris la précaution de nous laisser le soin de l'abattre, n'ayant eu, quant à lui, rien de plus pressé, aux premiers signes avant-coureurs du danger qu'il représentait pour lui, que de courir mettre sa précieuse personne à l'abri aux États-Unis. Un très grand écrivain, en somme (Prix Nobel lui aussi) mais un vulgaire péteux. En vertu de quoi, contrairement à ses co-dignitaires de la libre [54] académie suédoise qui se bornèrent, après coup, à des généralités sur l'horreur de faits dont ils n'avaient pas la moindre connaissance, il se prononça, lui, pendant qu'ils se déroulaient, au niveau de leur matérialité qu'il garantissait : là-bas, il n'était que plus proche de ce qui se passait en Europe et le témoin le plus direct. C'est ainsi que, disposant mensuellement de huit minutes sur les antennes de la B.B.C., il fut à même de nous renseigner de façon très précise sur les moindres événements de Pologne et le premier, en novembre 1941, à y signaler des massacres de juifs et de Polonais, puis, en janvier 1942, des exterminations de juifs hollandais par les gaz².

On ne sait pas quelles étaient les sources de feu Thomas Mann. Il se peut qu'elles soient les mêmes que celles d'un certain Ralf Feigelson qui résume ainsi, en les datant, toutes les informations venues de Pologne :

« Dès les premiers massacres de masse à l'Est de l'Europe, les résistants juifs et polonais avaient alerté l'opinion mondiale. Fin 1941, la Résistance de Lodz [55] informait Londres sur les événements de Chelmno. Le 16 mars, le 3, août et le 15 novembre 1942, trois rapports sont expédiés de Varsovie. En avril 1943, le ghetto de Bialystock lance un S.O.S. Ces cris d'alarme qui arrivèrent à destination... »³

À ma connaissance, aucune trace d'une information destinée à Londres sur ce qui se passait à Chmelno à la date de « fin 1941 » n'a jamais été retrouvée qui soit de nature à permettre d'affirmer que Londres en ait fait état. Mais il se peut qu'une lettre de M. Riegner, représentant du Congrès juif mondial à Genève, à l'ambassade des États-Unis à Berne, le 8 août 1942⁴, se fonde sur le rapport parti de Varsovie le

¹ Cf. Stefan Zweig, *Le Monde d'hier*, Albin Michel.

² Pour permettre au lecteur d'apprécier à sa juste valeur le sérieux de cette information que, décidément d'une aptitude sans égale à « dégager scientifiquement » les vérités historiques, M. Rolf Hochhuth reprend à son compte (cf. sa notice historique, op. cit., p. 280-281), signalons-lui, à notre tour, que le premier convoi de juifs à destination de la Pologne, est daté du 28 mars 1942 par M. Robert Kempner, procureur israélite à Nuremberg (*Eichmann und Komplizen*, Europa Verlag Stuttgart, p. 185) et du 27 par M. Joseph Billig, du Centre de Documentation juive de Paris (*La Condition des juifs en France*, Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale, octobre 1956). Ajoutons que la décision de les déporter à l'Est a été prise à la célèbre conférence de Berlin-Wannsee le 20 janvier 1942.

³ *Le Monde*, 21 janvier 1964.

⁴ Saül Friedländer, op. cit., p. 115.

16 mars. La question qui se pose est seulement de savoir à quelle date le Vatican a été informé et quelle réaction il a eue. Ce qu'on peut affirmer avec certitude, c'est que, pour la première fois, des faits précis ont été portés à sa connaissance le 26 septembre 1942, par une lettre de M. Myron Taylor, représentant personnel de M. Roosevelt auprès du pape, au secrétaire d'État Mgr Maglione¹. Il y est question de la liquidation du ghetto de Varsovie, « d'exécutions massives » à Belzec, de massacres, de déportations à quarante par wagon vers la Lithuanie et Lublin ou Theresienstadt, etc. On y dit bien que « les cadavres sont utilisés à la fabrication de graisses et les os d'engrais », mais on n'y parle pas de chambres à gaz. Ces informations sont données par la lettre comme venant de l'Agence juive de [56] Genève à la date du 30 août 1942, laquelle dit les tenir « de deux témoins oculaires de toute confiance (aryens) dont l'un est arrivé de Pologne le 14 août », mais ni l'un ni l'autre nommés.

Mgr Maglione a répondu le 10 octobre 1942 et, nous dit M. Tittmann, principal collaborateur de M. Myron Taylor, sa réponse tient en ceci :

« Après avoir remercié l'ambassadeur Taylor d'avoir porté la question à l'attention du Saint-Siège, la note [de Mgr Maglione] déclare que des rapports provenant d'autres sources concernant des mesures sévères prises contre des non-aryens sont également parvenues au Saint-Siège, mais que, jusqu'au moment présent, il n'a pas été possible de vérifier leur exactitude... »²

Comme on comprend que le Saint-Siège ait éprouvé le besoin de vérifier l'exactitude de ces informations !

Comme on comprend aussi que, le 5 janvier 1943, dans une entrevue qu'il eut avec le même M. Tittmann, Pie XII ait pu lui déclarer que

« s'il craignait que les rapports d'atrocités signalées par les Alliés fussent fondés... son sentiment était qu'ils avaient pu être, dans une certaine mesure, exagérés dans un dessein de propagande ».

À cette date, avait été publiée la déclaration interalliée du 18 décembre 1942 sur le sort des populations juives d'Europe transportées à l'Est. Il y est question de la mise « en application de l'intention, souvent répétée par Hitler, d'exterminer la population juive d'Europe », de « leur transport dans des conditions de brutalité et d'horreur épouvantables », [57] des « personnes physiquement saines lentement exterminées par le travail dans les camps », des « infirmes condamnés à la mort par inanition », des « victimes dont le total s'élève à des centaines de milliers »³, mais il n'y est pas, non plus, question de chambres à gaz. Connaissant par M. Myron Taylor les sources douteuses des informations reprises par cette déclaration⁴, Pie XII ne pouvait pas ne pas éprouver le besoin d'en vérifier l'exactitude.

Sur les exterminations par les gaz, ce qu'en avait dit feu Thomas Mann, dès janvier 1942, était passé totalement inaperçu. Il semble que la première fois qu'il en fut question, de telle sorte que l'authenticité s'en accréditât dans les milieux gouvernementaux et diplomatiques alliés, puisse être datée de novembre 1943, date à

¹ Id., p. 118, et Documents diplomatiques du Département d'État, série II.

² Id., p. 121.

³ Documents du Département d'État, série 11, et Saül Friedländer, op. cit., p. 122.

⁴ Cf. supra, p. 54-55.

laquelle est sorti, à Londres, un livre d'un professeur israélite de Droit de l'Université de Varsovie qui s'y était réfugié en 1939 : *Axis Rule in occupied Europe* par Rafael Lemkin. Encore, ce livre ne fut-il accueilli qu'avec beaucoup de réserves : il faut convenir que ces millions de juifs systématiquement exterminés dans des chambres à gaz, c'était tout de même difficilement croyable et d'autant plus que l'accusation était portée par un homme dont la qualité de témoin n'était pas plus acceptable que dans le cas de Thomas Mann. Londres, de toute façon, ne paraît en avoir fait la référence d'aucune intervention diplomatique.

Il y a aussi le *Rapport* du Dr Reszö Kasztner, président du Comité de Salut des juifs de Budapest qui [58] fait état de massacres de juifs dans l'Est européen, connus de son auteur vers la fin 1942, et de chambres à gaz dont l'existence parvint à sa connaissance en été 1943. Celui-ci est un témoin direct pour la Hongrie et, par le truchement d'un service d'information, qu'il avait créé, pour la Slovaquie, la Bohême-Moravie, la Pologne, la Roumanie et l'Autriche, un témoin de seconde main. La Hongrie ne fut envahie par les troupes allemandes que le 19 mars 1944. Jusque-là, le Dr Reszö Kasztner fut en très libre communication avec une organisation juive parallèle à la sienne dont le siège était à Constantinople, capitale de la Turquie, pays neutre où les juifs ne furent jamais inquiétés. Il ne semble pas qu'après l'invasion de la Hongrie, les Allemands aient coupé les communications des juifs de Budapest avec ceux de Constantinople, au contraire¹. De fin 1942 à l'invasion de la Hongrie par les troupes russes, donc, le Dr Kasztner informa l'organisation juive de Constantinople de tout ce qu'il savait ou croyait savoir. À partir de là, que devenaient les informations transmises ? On n'en sait rien. Quand, le 18 mai 1944, Joël Brand envoyé aux Alliés par Eichmann pour traiter de l'échange d'un million de juifs contre dix mille camions arriva à Constantinople, la première question que lui posèrent ses correspondants juifs turcs est la suivante : « ...Est-il vrai que les déportations aient commencé ? »² Il éprouve ensuite qu'ils n'ont que des rapports très lâches avec les ambassades anglaise et américaine. Et quand il leur parle d'envoyer un télégramme, la réponse fuse : « Ce n'est pas aussi simple que cela... Nous ne sommes même pas sûrs que nos télégrammes arriveront ou qu'ils n'auront pas été tronqués »³. Il leur raconte alors ce qui se passe et on ne le croit pas. Ayant réussi à entrer en contact avec Lord Moyne, responsable anglais pour la Palestine, celui-ci le fait mettre en prison comme imposteur⁴. Enfin, le *Rapport Kasztner* ne fut rédigé par son auteur alors réfugié en Suisse que dans le courant de l'été 1945, officiellement pris en considération pour la première fois le 13 décembre 1945 seulement par le Tribunal de Nuremberg⁵ et rendu public, en langue allemande, dans

¹ *Le Rapport Kasztner*, Kindler à Munich, et Joël Brand, *Un million de juifs contre 10.000 camions*, Éd. du Seuil.

² Joël Brand, op. cit., p. 124.

³ Id., p. 127.

⁴ Id. p. 130 sq.

⁵ Compte rendu des débats de Nuremberg, t. VI, p. 510

une version très loin de l'original, qu'au cours de l'année 1961, par l'éditeur Kindler, de Munich, pendant le procès Eichmann¹.

Qu'on puisse exiger de Pie XII qu'il fût mieux informé que les Alliés, il est difficile de le soutenir.

Du moins, rétorquera-t-on, pouvait-il au moins faire confiance aux Alliés et accepter leurs informations dans l'état où ils les lui faisaient parvenir, notamment la lettre de M. Myron Taylor du 26 septembre 1942 et la résolution alliée du 18 décembre 1942² : et pourquoi n'eût-il pas fait preuve à l'endroit de ces informations, de la même réserve que les Alliés eux-mêmes à l'endroit de leurs informateurs ?

Vérifier, il le devait. Mais de quels moyens disposait-il ? Ses nonces et c'était tout. Or, il n'en avait [60] pas en Pologne, ayant refusé de reconnaître cet État dans les limites auxquelles Hitler l'avait réduit. Il en avait en Slovaquie, en Hongrie, à Ankara, etc., c'est vrai. Mais chaque fois que ceux-ci lui ont signalé des exactions, il s'est informé et leur a donné des instructions dans le sens d'une démarche de protestation. Le lecteur connaît déjà le sort fait à toutes les protestations du Vatican qui s'entassaient « à pleins tiroirs » dans le bureau de M. Ribbentrop. Joël Brand fait état d'interventions répétées du pape, soit directement, soit par ses nonces, en Slovaquie en 1941, 42 et 43, en Hongrie, de mai à juin 1944³. Voici, maintenant, le sort fait à une intervention de Mgr Orsenigo, nonce à Berlin, auprès de Hitler lui-même.

« Il y a quelques jours, dit le nonce, j'ai eu la mission d'aller à Berchtesgaden où j'ai été reçu par Hitler. Dès que j'ai abordé la question des juifs et du judaïsme, l'aménité de l'entretien a soudainement cessé. Hitler m'a tourné le dos et est parti vers la fenêtre où il s'est mis à tapoter sur la vitre avec ses doigts. Vous pouvez vous imaginer combien pénible était ma situation, ayant dû exposer ma requête alors que mon interlocuteur me tournait le dos. Je m'en acquittai néanmoins. Hitler se retourna alors tout d'un coup, alla vers une table sur laquelle se trouvait un verre d'eau. Il s'empara du verre et avec rage, le jeta par terre. Devant ce geste hautement diplomatique, j'ai dû considérer ma mission comme terminée. »⁴

[61]

Ce qui est sûr et c'est ce qu'on reproche à Pie XII, c'est que ses interventions n'étaient fondées que sur des faits vérifiés par ses propres services d'information, qu'elles étaient toujours formulées par la voie et dans le style diplomatiques (mais M. Jacques Nobécourt observe lui-même à propos de Pie X qu'un pape n'a pas d'autres moyens à sa disposition⁵ : alors pourquoi ce qui vaut pour Pie X ne vaut-il pas pour Pie XII ?) et qu'elles avaient toujours gardé le caractère de « protestations contre toutes les atrocités, d'où qu'elles viennent », — dans la même forme que celles, par exemple, qu'il faisait aux Anglais et aux Américains à propos des

¹ Voir *Le Véritable Procès Eichmann, Les Sept Couleurs*.

² Cf. supra, p. 54-55.

³ J. Brand, *Un million de juifs contre 10.000 camions*, op. cit.

⁴ Déclaration de Mgr Orsenigo au professeur Eduardo Senatra quelques jours après une intervention qu'il fit en novembre 1943, rapportée par Petrus Blatt, *Journal du Diocèse de Berlin*, le 7 avril 1963, et citée ici d'après *La Documentation catholique* du 18 août 1963, col. 1074.

⁵ *Le Vicaire et l'histoire*, op. cit., p. 120.

bombardements aériens contre les populations civiles. C'était la seule forme de protestation compatible avec sa mission apostolique de « paternité totale », que seul et aussi imparfaitement soit-il, peut rendre sensible le problème de la Sabine déchirée entre son frère et son époux jetés l'un contre l'autre par les vieux des deux camps.

Le pape réagissait contre la guerre, il n'avait pas à réagir contre ses conséquences particulières pour un seul des deux camps aux prises, au détriment de l'autre camp.

Et c'est son honneur, on le répète.

Mais cette mise au point sur ce que Pie XII a su et à quelles dates, ne poursuivait d'autre but que de permettre d'apprécier à leur juste valeur les « témoins de choc » de MM. Rolf Hochhuth et consorts. Et de mettre en évidence que l'on peut être à la fois [62] un talent consacré et, moralement, un tout petit bonhomme. Exception faite, naturellement, pour le Dr Schweitzer, dont la « consécration » ne doit rien à son talent littéraire mais seulement à un exhibitionnisme adroitement mis au service d'un sens commercial des plus aigus.

V. SAÛL FRIEDLÄNDER ET LES ARCHIVES ALLEMANDES

L'un des nombreux procureurs de la cause qui se relaient au banc de l'accusation, chacun après que le précédent a épuisé tout son arsenal d'arguments et comme pour pallier ses déficiences, mérite une mention spéciale : le tout dernier qui soit entré en lice, M. Saül Friedländer, déjà plusieurs fois cité ici. Citoyen israélien né à Prague, M. Saül Friedländer bénéficia, bien avant que son livre, *Pie XII et le IIIe Reich* parût¹, d'une campagne publicitaire sans précédent pour un auteur et qui donna l'impression qu'il se lançait dans l'étude des documents allemands relatifs à l'affaire du Vicaire à la façon d'un jeune loup lâché dans une bergerie. Il allait pulvériser tous ceux qui doutaient du bien-fondé de la thèse de M. Rolf Hochhuth, on allait voir ce qu'on allait voir.

[63]

On a vu et voici ce qu'on a vu :

1. Un livre de 238 pages in-16 dont les deux tiers environ sont occupés par des commentaires de l'auteur, des documents d'autres sources qu'allemande (agence juive, archives israéliennes, anglaises, américaines), des emprunts à d'autres auteurs (Poliakov, Nobécourt, etc.) et une postface d'Alfred Grosser. De quoi il faut conclure que ce dossier du Vatican dans les archives allemandes, qui tient dans une petite centaine de petites pages, est vraiment très mince. Et les relations entre le Vatican et le IIIe Reich très lâches. M. Saül Friedländer, il est vrai, nous dit qu'il n'a retrouvé que cinq dossiers, le cinquième faisant mention d'un sixième qui a disparu. Et si ce sixième en annonçait un septième, le septième un huitième, etc. ? Cette disparition de documents dont on ne peut évaluer le nombre, oblige l'auteur à limiter son

¹ Éd. du Seuil. Ce livre n'est d'ailleurs qu'une paraphrase de *The Catholic Church and Nazi Germany* de Mc Graw-Hill, New York, 1964. Ce dernier livre n'est pas encore traduit en français et c'est la raison pour laquelle l'auteur n'a pas jugé utile de s'y référer. D'ailleurs, en répondant à Friedländer, on répond à Mc Graw-Hill.

investigation au 16 octobre 1943 et il ne l'a délibérément commencée qu'à partir du 3 mars 1939 ; or, les rapports entre Pie XII et le IIIe Reich ont commencé, alors qu'il n'était encore que le cardinal secrétaire d'État Pacelli, le 30 janvier 1933 et se sont poursuivis jusqu'en avril 1945, ce qui fait que cette investigation ne court que sur quatre années et demie d'une période qui en a duré douze. Limitée dans le temps, elle l'est aussi dans son champ : M. Saül Friedländer nous présente Pie XII non pas à travers le dossier du Vatican au ministère des Affaires étrangères du IIIe Reich, mais seulement à travers la correspondance de son ambassadeur au Vatican avec le secrétaire d'État de ce ministère. Encore ne nous donne-t-il que les rapports de l'ambassadeur lui-même ou de ses collaborateurs, [64] jamais les textes des instructions qui les ont motivés. Alors que la tendance des historiens modernes est, de plus en plus, de replacer les faits dans leur cadre historique au plan du temps et de l'espace, pour atteindre au maximum d'objectivité, celle de M. Saül Friedländer est de les isoler le plus possible de ce cadre.

2. La limitation de son investigation dans le temps permet, en ne la faisant débiter que le 3 mars 1939, de passer sous silence les rapports de Pie XII et du IIIe Reich pour toute la période qui court du 30 janvier 1933 au 3 mars 1939. Et voici ce que cela donne :

Le 3 mars 1939, le conseiller Du Moulin, chef des Affaires vaticanes au ministère des Affaires étrangères du IIIe Reich, dresse la fiche signalétique du pape élu de la veille et on y lit :

« ...On ne peut lui reprocher d'avoir coopéré à la politique de force de Pie XI... Avec toute son énergie, il s'est opposé à la politique des intransigeants et a pris le parti de la compréhension et de la réconciliation¹. »

Or, le même jour, en France, *Le Populaire* (journal socialiste) et *L'Humanité* (journal communiste) se félicitaient de l'élection d'un pape antifasciste et antinazi². Le conseiller Du Moulin avait totalement oublié la campagne de la presse allemande contre le Cardinal Pacelli, lors de son voyage en France en 1937 et notamment la célèbre apostrophe de l'*Angriff*, journal de Goebbels : « Pie XI est à moitié juif, Pacelli l'est complètement »³. On sait d'autre part, que le [65] véritable auteur de l'encyclique *Mit brennender Sorge* du 14 mars 1937 qui est une condamnation impitoyable du nazisme est, bien qu'elle soit signée par Pie XI, le cardinal Pacelli, futur Pie XII. Cela que le conseiller Du Moulin avait aussi oublié, on le sait par Mgr Paganuzzi, très proche collaborateur de Pie XI et de Pie XII, qui l'a déclaré à l'hebdomadaire italien *Vita* en ces termes :

« Lorsque la publication de sa célèbre condamnation du nazisme fut imminente, Pie XI reçut en audience privée, avec le cardinal Pacelli, deux cardinaux allemands : Faulhaber et je ne sais plus si c'était Schultz, de Cologne, ou Bertram de Breslau.

Le pape leur donna à lire le texte définitif de l'encyclique, leur demandant leurs avis et commentaires. Les deux cardinaux félicitèrent le pape pour la juste dénonciation

¹ Mémoire de Du Moulin à Ribbentrop, 3 mars 1939. Cité par M. Saül Friedländer, p. 19-21.

² Cf. infra p. 235, appendice I.

³ 3 juin 1937.

des erreurs nazies et le rejet circonstancié de positions contraires à tous les principes moraux et à la loi naturelle et existante, soulignant que ces positions nazies étaient responsables de l'état précaire des relations entre l'Église et non seulement le Reich mais l'ensemble du catholicisme allemand.

Le vieux pape fut manifestement heureux des compliments et de l'approbation des deux cardinaux allemands. À un moment donné, désignant du doigt le cardinal Pacelli et après un temps d'arrêt pour souligner ce qu'il allait dire, il déclara lentement : « Remerciez-le... Il a tout fait... À présent, c'est lui qui fait tout. »¹

Et la preuve irrécusable en a été administrée par [66] *La France catholique*, qui a publié² la photocopie d'un fragment d'épreuve de cette encyclique sur lequel figurent, non des corrections typographiques mais des corrections d'auteur de la main du cardinal Pacelli.

[...]

Enfin, on sait par le R.P. Leiber que, le IIIe Reich ayant signé un concordat avec le Vatican, concordat [67] qui fut violé dès le lendemain de sa signature et d'innombrables fois dans la suite, toutes les protestations du Vatican contre ces violations répétées³ sont de la main même du secrétaire d'État Pacelli, le seul d'ailleurs qui, en sa qualité de père du droit concordataire qu'il avait mis sur pied, fût a même de les formuler. Et par *La Documentation catholique* qui les reprend des *Acta Apostolicae Sedis*, que c'est à son initiative que l'on doit la condamnation par la Suprême Congrégation du Saint-Office de livres comme *Le Mythe du Vingtième Siècle* d'Alfred Rosenberg⁴, *L'Église nationale allemande* sur le même thème qui est le mythe de la race et du sang, de E. Bergmann⁵, *L'Émigration des juifs en Chanaan*, de l'abbé Schmidtke, professeur à la Faculté de théologie de Breslau⁶, etc. et de décisions du gouvernement du Reich comme la stérilisation des personnes atteintes de maladies héréditaires⁷ et la mise à mort (euthanasie) des infirmes irrécupérables qui sont une lourde charge pour la Société⁸. La méthode permet à M. Saül Friedländer de passer tout cela sous silence et de nous présenter un Pie XII qui

¹ Cité d'après *L'Homme nouveau*, 19 avril 1964.

² 4 décembre 1964.

[Légende d'une image non reproduite ici : Cliché tiré de *La France catholique*, 4 décembre 1964. Fac-similé d'un fragment d'épreuve de l'encyclique *Mit brennender Sorge*, corrigée de la main du Cardinal Pacelli, futur Pie XII, alors Secrétaire d'État de Pie XI : par quoi l'on voit qu'il s'agit, non de corrections typographiques mais de corrections d'auteur, ce qui confirme le propos de Pie XI rapporté par le Cardinal Paganuzzi.]

³ 1 Le R. P. Leiber a dénombré à la date de fin 1937, « Plus de 55 » de ces protestations (*Stimmen der Zeit*, mars 1962 et *Revue des Questions allemandes*, juillet-août 1963) dont les plus importantes ont été publiées par M. Michele Maccarrone (*Il Nationalsocialismo e la Santa Sede*, Rome, 1947). Au moment où nous mettons sous presse, un livre sort en Allemagne qui en reproduit intégralement III : *Der Noten - Wechsel zwischen dem H. L. Stuhl und der deutschen Reichsregierung*, du professeur Dieter Albrecht, Matthias-Grünewald-Verlag, Mayence. En commençant ses investigations au 3 mars 1939, M. Saül Friedländer se dispense tout simplement de faire mention de ces notes. On admirera l'honnêteté du procédé.

⁴ Condamné le 9-2-1934. [On trouvera les textes intégraux de ces condamnations qui, toutes, sont catégoriques et sans appel, aux dates indiquées ci-contre dans *La Documentation catholique*, 5, rue Bayard à Paris, ou en latin dans les *Acta Apostolicae Sedis*, vol. 30.]

⁵ Condamné le 14-2-1934.

⁶ Condamné le 14-3-1934.

⁷ Condamné le 21-2-1940.

⁸ Condamné le 2-12-1940.

n'a de commun avec sa véritable figure historique rien de plus que celui de M. Rolf Hochhuth. Elle lui permet même d'écrire :

« Les archives du Vatican pourront seules révéler si les sermons de Mgr Galen, évêque de Munster, qui, en août 1941, s'éleva publiquement contre la mise à mort des malades mentaux et obligea Hitler à mettre fin à cette action, furent prononcés sur instructions du pape ou ne furent dus qu'à l'initiative personnelle de l'évêque. »¹

Ce qui prouve qu'il n'a même pas lu ces sermons, lesquels se réfèrent en toutes lettres à la décision de la Suprême Congrégation du Saint-Office du 2 décembre 1940, qui a valeur « d'instruction du pape » et qui, en l'occurrence, en est une puisqu'elle a été prise sous son pontificat.

La même méthode lui permet enfin de prétendre que : « On se souvient sans doute que l'ancien nonce à Munich et à Berlin fut l'initiateur du concordat entre le Saint-Siège et le IIIe Reich... »², sans même s'apercevoir qu'il cite lui-même un document où il est dit que « le concordat avec le Reich avait été [69] le résultat d'un désir exprimé par l'Allemagne »³.

3. La limitation de l'investigation aux rapports d'un ambassadeur permet des remarques comme celle-ci : dans le même temps que M. Tittmann, de la mission Roosevelt au Vatican, se déclare d'accord avec le pape sur les réponses qu'il lui fait au sujet et de ses représentations relatives à son Message de Noël 1942, et notamment lorsqu'il lui dit que ce Message « devait être bien accueilli par le peuple américain »⁴, l'ambassadeur allemand Bergen — qui resta en poste au Vatican jusqu'au 4 juillet 1943 — se félicite auprès de son gouvernement que ce même pape ne cède pas aux sollicitations des Anglo-Saxons dans le sens d'une condamnation des seuls crimes nazis. En somme, si on se fie aux rapports juxtaposés des deux ambassadeurs, tout le monde devrait être content de ce Message de Noël 1942 ! Or, on sait bien qu'il était loin d'en être ainsi : dans la réalité, tout le monde était mécontent, les Allemands parce qu'il était trop précis, mais leur ambassadeur leur démontrait que ce n'était pas grave en mettant l'accent sur la cordialité avec laquelle il était reçu par le pape ou sur « des informations de sources autorisées qui permettaient d'affirmer qu'il était de cœur aux côtés des puissances de l'Axe »⁵, les Américains parce que ce Message n'était pas assez précis, mais leur ambassadeur leur déclarait que pourtant c'était clair, ce qui [70] laissait entendre qu'il n'était pas douteux qu'on était sur la bonne voie et qu'on parviendrait au but.

Il faut se méfier des rapports d'ambassadeurs. Tous les historiens savent qu'un ambassadeur est surtout préoccupé de mettre en valeur son action sur le gouvernement auprès duquel il est accrédité et que la version qu'il donne d'un fait relatif à la politique extérieure de son propre gouvernement, comme des réactions

¹ Saül Friedländer, op. cit. p. 74.

² Id., p. 21.

³ Id., p. 16g. Tél. de Weizsäcker du 5 juillet 1963, qui rend compte de l'audience privée à lui accordée lors de la présentation de ses lettres de créance.

⁴ Cf. supra, p. 31.

⁵ Lettre de Menshausen au Ministère des Affaires Étrangères du Reich, citée par M. Saül Friedländer, p. 86.

qu'elle provoque sur celui du siège où il est en poste, n'a de valeur que par comparaison avec les rapports des autres ambassades du siège sur le même fait et les mêmes réactions, ou les échanges d'instruments diplomatiques qui sont la conséquence de l'action de l'ambassadeur si elle est couronnée de succès. Dans le cas de Bergen et de son successeur Weizsäcker, leur mission a été un échec total et ils n'en ont été, l'un et l'autre, que plus enclins à mettre l'accent sur l'échec des ambassadeurs alliés en l'expliquant par les sympathies du pape pour les puissances de l'Axe à travers leurs personnes et dues à leur action.

Mais quelle était la mission d'un ambassadeur de Hitler auprès du Saint-Siège ? Sur ce point, nous sommes très exactement renseignés par le compte rendu de l'entretien qu'eut, avec Pie XII puis avec son Secrétaire d'État Mgr Maglione, M. Ribbentrop lui-même, au Vatican le 11 mars 1940 :

« Le Führer, dit Ribbentrop, était d'avis qu'un arrangement fondamental entre le national-socialisme et l'Église catholique était tout à fait possible. Par contre, il n'y avait pas de sens à essayer d'arranger les relations entre l'un et l'autre en abordant des problèmes séparés de tel ou tel ordre ou en établissant des accords temporaires. Ils [l'État national-socialiste et l'Église] devaient plutôt aboutir à un moment donné, à un arrangement général et fondamental de leurs relations, qui formerait alors véritablement une base permanente de coopération harmonieuse entre eux [...]. Il fallait, de plus, toujours garder à l'esprit qu'un arrangement entre le national-socialisme et l'Église catholique dépendrait d'une condition préliminaire principale, à savoir que le clergé catholique en Allemagne abandonnât tout genre d'activité politique et se limitât seulement au soin des âmes, la seule activité qui entrât dans la compétence du clergé. La reconnaissance de la nécessité de cette séparation radicale ne semblait pas encore être l'avis unanime du clergé catholique allemand. [...] Le clergé catholique doit être convaincu de l'idée qu'avec le national-socialisme, une forme entièrement nouvelle de vie politique et sociale est apparue dans le monde. »¹

C'est clair : il s'agit d'une révision du Concordat qui laisse au clergé allemand une certaine latitude politique (notamment par son article 31 sur les organisations de jeunesse) intolérable pour Hitler. S'il se montre d'accord sur « les faits concrets tels que le ministre les a mentionnés » Pie XII ne donne pas suite et « essaye de tourner la conversation vers certains problèmes spécifiques et certaines plaintes de la Curie », mais le ministre coupe court en « soulignant une fois de plus la nécessité d'un arrangement fondamental et général de l'ensemble des relations entre l'Église et l'État ». [72]

La mission de l'ambassadeur Bergen et de son successeur était donc d'amener Pie XII, sinon à un échange d'instruments diplomatiques dont l'objet serait une modification du Concordat, du moins à une déclaration susceptible d'amener le clergé catholique allemand à l'idée d'une renonciation à l'exercice de son influence politique et à l'idée qu'avec le national-socialisme, une forme entièrement nouvelle de vie politique et sociale est apparue dans le monde. En pleine guerre, c'était l'équivalent d'une prise de position en faveur des puissances de l'Axe. Bergen n'y ayant pas réussi, il fut remplacé par Weizsäcker au moment où le Führer et Ribbentrop furent convaincus qu'il n'avait plus aucune chance de succès.

¹ Cité par M. Saül Friedländer, p. 52-55, d'après les *Documents on German Policy*.

Cela ne l'empêcha pas de mettre en valeur jusqu'à l'extrême limite le rôle qu'il avait joué dans ses fonctions : le jour où il fut chargé de demander l'agrément pour son successeur, il écrivit à son ministre une lettre dans laquelle il disait le désarroi du Vatican où il était le seul, en raison des relations « intimes qu'il s'y était créées — il était en poste au Vatican depuis 1920 ! — à pouvoir réussir et qu'un tel changement en un tel moment était impossible¹ ».

Weizsäcker, son successeur, n'eut pas le temps de rendre son échec sensible aux yeux de Hitler.

Il faut d'ailleurs se méfier, non seulement des rapports d'ambassadeur, mais du style diplomatique dans son ensemble qui est le propre, non seulement des ambassadeurs mais des chefs d'État eux-mêmes. Exemple : Pie XI qu'on oppose à Pie XII pour son [73] antinazisme de bon aloi accueillit Papen, lors de son arrivée au Vatican pour l'affaire du Concordat, en ces termes :

« Permettez-moi de vous dire combien je suis satisfait de voir en la personne de Hitler le gouvernement allemand présidé par un homme qui a pris pour devise la lutte acharnée contre le communisme et le nihilisme. »²

Et M. Max Gallo³ cite de lui un nombre assez appréciable de propos de même nature adressés à Mussolini. Ce sont là propos qui n'ont d'autre valeur que celle de formules de politesse, — regrettables sans doute, mais inscrits dans les bons usages comme ceux des maîtresses de maison recevant leurs invités⁴. Il n'empêche que toute l'équipe du *Vicaire* encense la [74] mémoire de Pie XI et voue aux gémonies celle de Pie XII qui n'en dit jamais plus et, peut-être même, jamais autant, ni à Hitler ni à Mussolini et pas davantage à leurs représentants.

4. Enfin, il y a le style dont use M. Saül Friedländer pour présenter son dossier. Il le reconnaît très incomplet, il admet que les rapports d'ambassadeurs sont suspects, qu'il lui manque des éléments d'appréciation, etc. Mais il n'en pense pas moins que les documents qu'il cite sont cependant « très significatifs » pris un à un et, quant à l'ensemble, qu'il représente néanmoins « un apport important » à l'étude de la

¹ Lettre de Bergen à son ministre du 6 avril 1943, citée par M. Saül Friedländer, p. 14.

² Cité par M. Rolf Hochhuth, *Le Vicaire*, p. 266.

³ *L'Italie de Mussolini*, Éd. Perrin.

⁴ On note des propos semblables d'à peu près tous les hommes politiques en représentation. Voici quelques exemples : « Nous croyons à l'honnêteté et à la sincérité de Hitler. » (Lord Beaverbrook, *Daily Express*, 31 octobre 1938.) ; « Ceux qui ont rencontré Hitler publiquement, que ce soit pour des affaires ou pour des questions sociales, l'ont trouvé hautement compétent, calme, bien informé et d'aucuns ont été affectés par ses manières agréables, son désarmant sourire et son magnétisme personnel. » (Winston Churchill, *Great Contemporaries*, 1939, p. 268.) ; « ... Le Führer est un grand conducteur d'hommes et c'est pour cela que je l'admire. » (Winston Churchill, id., p. 296.) ; « Le génie romain personnifié par Mussolini, le plus grand législateur vivant, a montré à de nombreuses nations que l'on peut résister à la pression du socialisme, il a tracé la route qu'une nation peut suivre quand elle est courageusement conduite. » (Churchill à Queen's Hall, au Congrès de la ligue antisocialiste, 18 février 1933.) ; « Le fascisme est une réaction salutaire contre le bolchevisme. » (Lord Curzon recevant Mussolini à Lausanne le 20 octobre 1922) ; « J'ai une très grande estime et une très grande admiration pour Mussolini. C'est un homme qui a une très grande force de caractère, une profonde sagacité et sa conduite personnelle est empreinte d'un grand charme et d'une parfaite simplicité. » (Chamberlain, après sa rencontre avec Mussolini à Livourne le 30 septembre 1926, cité par Max Gallo, op. cit., p. 255)

question, ou est « d'une valeur historique indéniable pour la compréhension des événements »¹.

La mise en valeur de la « profonde sympathie [de Pie XII] pour l'Allemagne... » « que le régime nazi n'a pas altérée », ajoute son compère Alfred Grosser dans sa postface. Comme si la France n'était pas restée pour Pie X « la fille aînée de l'Église » malgré le « petit père Combes » au début de ce siècle. L'expression « profonde sympathie pour l'Allemagne » et tant d'autres de même sens, sont chaque fois amenées de telle sorte que le lecteur traduise « pour le nazisme ». Petite forfaiture.

L'attention spécialement attirée sur la lettre de [75] Pie XII à Hitler pour l'informer de son élection. Ici, l'auteur cite Mgr Giovanetti² :

« Par sa longueur, dit ce prélat, comme par les sentiments qu'elle exprimait [cette lettre] différait totalement des autres lettres officielles expédiées du Vatican à la même date. »

Le commentaire « suggère » une sympathie particulière pour Hitler. Mais comment cette lettre eût-elle pu ne pas être « différente des autres lettres officielles » ? Avec quel autre État le Vatican avait-il à régler des problèmes aussi aigus qu'avec l'Allemagne ? On se reporte à Mgr Giovanetti et on s'aperçoit que c'est le sens qu'il faut donner à sa remarque.

Une façon de citer les textes :

« Il n'y a que deux mille catholiques en Norvège ; dès lors, bien qu'il juge sévèrement l'aspect moral [de l'invasion de la Norvège par les troupes allemandes] du point de vue pratique, le Saint-Siège doit penser aux trente millions de catholiques allemands. »³

On se reporte à l'abbé Paul Duclos d'après qui ce texte est cité comme tiré de l'*Osservatore Romano* et on s'aperçoit qu'il n'en est pas tiré mais qu'il provient d'un autre auteur, M. G.L. Jaray⁴ qui le cite sans référence. On s'aperçoit [76] aussi qu'après avoir qualifié le texte de « cynique », l'abbé Paul Duclos ajoute que *s'il* est tiré de l'*Osservatore Romano*, ce texte ne peut être que « le fait d'un sous-rédacteur et qu'il a échappé à la censure du journal ». Mais M. Saül Friedländer s'est bien gardé de citer intégralement.

Autre petite forfaiture. On sait que l'évêque Galen, de Münster, ayant condamné l'euthanasie, M. Saül Friedländer ne sait pas « si c'est une initiative personnelle [de lui] ou sur instructions du pape »⁵ et on sait aussi que s'il ne sait pas que c'est conformément aux instructions du pape, c'est parce qu'il ne s'est pas

¹ Saül Friedländer, p. 15.

² *L'Action du Vatican pour la paix*, Éd. Fleurus, p 34.

³ Texte attribué à l'*Osservatore Romano* et cité d'après l'abbé Paul Duclos, *Le Vatican et la Seconde Guerre mondiale*, P. 58 sq. M. Saül Friedländer, qui cite à la suite les protestations du pape contre l'invasion de la Belgique, de la Hollande et du Luxembourg, veut faire remarquer que l'invasion de la Finlande n'a provoqué aucun protestation de sa part, ce qui lui permet de poser la question suivante (en « hésitant » par clause de style) : « Le Souverain Pontife ne condamne-t-il la violence et l'agression que lorsque les victimes sont catholiques ? » (p. 61). On voit l'insinuation.

⁴ *Messages de guerre*, Éd. Fleurus.

⁵ Cf. supra, p. 68, note 2.

reporté aux textes, ou que, dans l'intention d'insinuer, il a fait comme s'il ne s'y était pas reporté. Mais, lorsque l'archevêque Constantini prononce à la basilique de Concordia (province de Venise) un discours dans lequel il dit :

« Nous espérons de tout notre cœur que ce combat [celui des soldats allemands et italiens sur le front russe] nous apportera la victoire finale et la destruction du bolchevisme »

en appelant

« la bénédiction de Dieu sur ceux qui, en cette heure décisive, défendent l'idéal de notre liberté contre la barbarie rouge »¹,

l'ambassade de Berlin au Vatican informe Berlin « qu'il est impossible que [cette allocution] n'ait pas été prononcée avec l'accord du Saint-Siège »² sans fournir la moindre référence d'ailleurs, et M. Saül Friedländer lui emboîte le pas en concluant que

« Le Rapport de [77] Menshausen semble [sic] décrire de manière assez *plausible* [*resic*] l'attitude adoptée par Pie XII »³.

Le même procédé est utilisé lorsqu'il s'agit de *l'Osservatore Romano* : si, de hasard, ce journal publie, relativement à la conduite de la guerre, une information qui lui semble attaquable, M. Saül Friedländer ne manque jamais de remarquer qu'il reflète l'opinion du pape ; mais s'il publie un communiqué sur un fait à propos duquel le pape a jugé que ce communiqué suffisait, M. Saül Friedländer ne manque non plus jamais de faire remarquer que *l'Osservatore Romano* a parlé mais que le pape s'est tu, ce qui « suggère » qu'alors, il ne reflète pas l'opinion du pape.

Il faut partir des faits : le 14 mars 1937, le Vatican a condamné le nazisme (encyclique *Mit Brennender Sorge*) et, le 19 du même mois, le bolchevisme (encyclique *Divini Redemptoris*). Dans la suite, aucune modification n'ayant été apportée à ces deux condamnations, du moins les *Acta Apostolicae Sedis* n'ayant fait état d'aucune, on est fondé à penser qu'elles sont toujours valables dans le sens même où elles ont été formulées. On est même fondé à le penser plus encore en ce qui concerne celle du nazisme qui, sous Pie XII comme sous Pie XI, a été plusieurs fois renouvelée⁴, ce qui n'est pas le cas de celle du bolchevisme. Or, M. Saül Friedländer présente ses documents de telle sorte que les commentaires dont il les fait suivre disent expressément le contraire, à savoir que, si Pie XII a maintenu intégralement la condamnation du bolchevisme par Pie XI, précisément par peur du [78] bolchevisme, il n'a cessé de revenir sur celle du nazisme, non pas en principe mais en fait, le considérant comme le seul rempart de quelque efficacité contre l'extension du bolchevisme.

Sous sa plume, on trouve des observations comme celle-ci :

¹ Lettre de Menshausen, collaborateur de Bergen aux Affaires étrangères allemandes, 23 janvier 1941, citée par M. Saül Friedländer, p. 81-84.

² Id., p. 86.

³ Id., p. 86.

⁴ Cf. supra, p. 67-68.

« Pie XII ne prendra jamais publiquement position contre l'Union soviétique. »¹

Mais, dès l'entrée en guerre de l'Allemagne contre la Russie, dit-il,

« ce qui inquiète désormais Pie XII est une extension possible du bolchevisme grâce à la guerre »²,

« où dès le printemps 1943, la crainte d'une bolchevisation de l'Europe semble [*sic*] dominer les considérations politiques du Saint-Siège »³,

ou encore,

« Pie XII craignait une bolchevisation de l'Europe plus que toute autre chose (plus que le nazisme donc, P. R.) et espérait, semble-t-il [*resic*] que l'Allemagne hitlérienne réconciliée avec les Anglo-Saxons serait le rempart fondamental contre toute avance de l'Union soviétique vers l'ouest »⁴.

Malheureusement, si cette thèse tire sa vraisemblance des rapports des ambassadeurs allemands au Vatican, Bergen et Weizsäcker, aucun texte de Pie XII ne vient corroborer les rapports de ces deux ambassadeurs et aucun de ses actes non plus.

M. Saül Friedländer en trouve pourtant. Telle cette allocution prononcée par le pape le 18 octobre 1939 alors qu'il recevait le nouveau ministre de Lituanie auprès du Saint-Siège :

« ...le devoir même de Notre charge ne Nous permet [79] pas de fermer les yeux lorsque, précisément pour le salut des âmes, surgissent de nouveaux et incommensurables dangers ; lorsque, sur la face de l'Europe chrétienne dans tous ses traits fondamentaux, s'allonge chaque jour plus menaçante et plus proche l'ombre sinistre de la pensée et de l'œuvre des ennemis de Dieu. »⁵

Conclusion de M. Saül Friedländer :

« Mgr Giovanetti qui cite ces propos écrit que le pape faisait allusion à la terrible menace du communisme athée et jugeait de son devoir de signaler le péril. »⁶

Or, si l'on se reporte à Mgr Giovanetti, on y trouve qu'il situe ce propos au moment où la Pologne venant d'être partagée entre l'Allemagne et la Russie, les Pays Baltes se trouvaient maintenant directement menacés et

« cette ombre sinistre de la pensée et de l'œuvre des ennemis de Dieu [qui] s'allonge chaque jour plus menaçante et plus proche »

est celle du nazisme et du bolchevisme. Comme, jusque-là, il n'avait pas été question du bolchevisme pour les Pays baltes dont fait partie la Lituanie à qui il s'adresse en la personne de son ambassadeur, Pie XII ne *fait pas allusion* à, comme le prétend M. Saül Friedländer, mais, dit Mgr Giovanetti, « *élargit son discours* à [...] la terrible menace du communisme athée etc. »⁷.

Il y a tout de même une nuance.

¹ Saül Friedländer, p. 65.

² Id., p. 76.

³ Id., p. 219.

⁴ Id., p. 219.

⁵ Id., p. 57.

⁶ Ibid.

⁷ *L'Action du Vatican pour la paix*, p. 142.

Car pour être « élargie » au communisme, la condamnation n'en vise pas moins le nazisme tout aussi « ennemi de Dieu ».

Par quoi l'on voit, une fois de plus, que le souci [80] de citer les textes en les respectant dans leurs termes et dans leur sens n'étouffe pas M. Saül Friedländer.

En fait, tous les discours que Pie XII a tenus pendant toute la guerre se situent sans exception dans le prolongement des deux encycliques *Mit brennender Sorge* et *Divini Redemptoris* signées Pie XI, et de celle par laquelle il a inauguré son règne le 20 octobre 1939, *Summi Pontificatus* qui en reprend les thèmes. Tous ils condamnent à la fois le nazisme et le communisme « ennemis de Dieu ». Tous ils s'interdisent d'entrer dans les litiges qui opposent les belligérants. Tous ils condamnent « les atrocités de la guerre d'où qu'elles viennent ». Tous ils proclament au nom du « salut de la civilisation chrétienne » la nécessité du « retour aux principes de la justice et de la paix véritable ».

Satisfaits que jamais Pie XII n'ait consenti à condamner l'Allemagne seule — il n'a pas davantage et à aucun moment, porté condamnation contre les Anglo-Saxons seuls — les ambassadeurs allemands au Vatican ont chaque fois interprété cette manière de parler comme une preuve de sympathie pour l'Allemagne en l'attribuant à leur action personnelle. Et M. Saül Friedländer leur a, chaque fois, emboîté le pas en précisant que cette sympathie allait, non seulement à l'Allemagne, mais à l'Allemagne devenue un rempart contre le bolchevisme parce qu'elle était nazie. En réalité, le style même de tous les discours pontificaux prouve, comme l'allocution de réception au nouvel ambassadeur de Lituanie ci-dessus citée, que si Pie XII, qui condamnait à la fois nazisme et bolchevisme comme « ennemis de Dieu » et « péril pour la civilisation chrétienne », craignait quelque [81] chose, c'est que, ainsi que le dit Weizsäcker dans le seul de tous les documents de M. Saül Friedländer qui valait la peine d'être cité,

« sous le poids des événements de l'Est, l'Allemagne ne se décide, en définitive, à se jeter dans les bras des Russes »,

en ajoutant que

« la thèse selon laquelle les gouvernements allemand et russe sont déjà en contact est indéracinable au Vatican »¹.

Alors, c'était la subversion de la civilisation chrétienne c'est-à-dire de l'Europe et du monde entier par le nazisme et le bolchevisme associés. Et c'était bien là une préoccupation de « Vicaire du Christ » au même titre et au même niveau que la guerre et la paix.

6. On reviendra, notamment dans l'analyse de l'attitude de Pie XII devant la guerre, sur quelques arguments de M. Saül Friedländer relatifs à l'interprétation qu'il donne de cette attitude. Il suffisait, pour l'instant, que le lecteur fût fixé sur la fragilité de sa thèse fondamentale selon laquelle, considérant l'Allemagne nazie comme un rempart de la civilisation contre le bolchevisme, il ne fit rien pour l'affaiblir et tout pour provoquer un renversement des alliances. Il est évident, ainsi

¹ Tél. de Weizsäcker à Berlin du 24 septembre 1943. Cité par M. Saül Friedländer, p. 181.

qu'on le soutiendra, qu'après n'avoir pas réussi à empêcher la guerre de s'abattre sur le monde, il fit tout pour l'écourter et tout, seulement dans ce sens. On ajoutera encore un mot ici, pourtant : si M. Saül Friedländer croit vraiment qu'il a apporté des éléments neufs et inédits susceptibles « d'aider à la compréhension des événements », il se fait beaucoup d'illusions. Car il [82] suffisait d'avoir lu Mgr Giovanetti (*L'Action du Vatican pour la Paix*), l'abbé Paul Duclos (*Le Vatican et la Seconde Guerre mondiale*), François-Charles Roux (*Huit ans au Vatican*), Camille Cianfara (*La Guerre et le Vatican*), Michele Maccarrone (*Il National-socialismo e la santa Sede*), pour connaître, sinon dans le texte intégral du moins dans le contenu, et de façon à la fois beaucoup plus objective et plus précise, non seulement tout ce qui est dit dans les documents qui nous sont présentés par M. Saül Friedländer, mais beaucoup plus.

VI. LA DEFENSE

À l'exception près, dans cette polémique, la défense ne fut, ni plus substantielle ni plus brillante que l'accusation. La raison en est que n'ayant, dans son ensemble et en dépit qu'on en ait, à peu près rien compris au comportement de Pie XII, elle n'avait ni terrain de combat ni munitions, et ne pouvait que se laisser entraîner sur le terrain minutieusement préparé que l'accusation avait choisi pour l'écraser. En rase campagne et désarmée contre un ennemi solidement retranché et armé jusqu'aux dents, — qui de surcroît, avait très bien compris, lui, le comportement de Pie XII si moralement meurtrier pour lui. Pour tout dire, la bonne foi sans compétence, contre la mauvaise foi exercée.

En mourant, pourtant, Pie XII avait légué à ses héritiers spirituels une sorte de forteresse de la pensée que, poursuivant dans la foulée de Léon XIII, Pie X, Benoît V et Pie XI, il n'avait lui-même pas [83] peu contribué à rendre quasiment inexpugnable : qu'on le regrette ou qu'on s'en réjouisse, jamais encore l'Église romaine n'avait atteint à une telle puissance de rayonnement. Autant qu'à l'extrême sensibilité dont elle n'avait cessé de faire preuve à l'endroit de la condition humaine depuis Léon XIII, elle le devait en matière de relations internationales, à une politique de conciliation qui, depuis Pie X, l'avait fait apparaître comme inébranlablement attachée à la paix. En 1958, à l'avènement de Jean XXIII, il restait dans la mémoire des peuples que Pie X n'avait, au prix d'efforts surhumains, pas réussi à empêcher la première guerre mondiale d'éclater ; que Benoît XV n'avait pas réussi à rétablir les relations internationales en 1916-1917 et qu'ayant été écarté du Traité de Versailles, il n'avait pris aucune part à la rédaction d'un texte qui était à l'origine de la seconde guerre mondiale ; que Pie XI et Pie XII n'avaient jamais cessé d'en suggérer, si discrètement soit-il, la révision dans les perspectives de la justice entre les nations ; que Pie XII lui-même n'avait réussi ni à empêcher la seconde guerre mondiale d'éclater, puis de s'étendre au monde entier, ni réussi à l'écourter. Pour tout dire, très ouverte à la compréhension des problèmes sociaux, à la mort de Pie XII, l'Église romaine était au surplus, des puissances qui gouvernent le monde, la

seule à laquelle on ne pouvait imputer aucune responsabilité, ni dans l'une ni dans l'autre des deux guerres mondiales. Et, en ce qui concerne la seconde, tout le mérite de cette non-responsabilité, de l'éclat qui en rejaillissait sur l'Église et du bénéfice qu'elle en tirait, revenait à Pie XII. Pourtant aux yeux de [84] tous ceux qui, après avoir porté Hitler au pouvoir en Allemagne (et Pie XII n'en fut pas, loin de là !) ne virent plus ensuite que la guerre comme seul moyen de l'en chasser (on est même fondé à se demander si ceux-là n'ont pas porté Hitler au pouvoir pour avoir l'occasion de faire la guerre à l'Allemagne et de l'écraser plus complètement encore qu'à Versailles) comme aux yeux des Églises concurrentes, protestante et juive notamment, il devint un pape pro-nazi, de même qu'aux yeux de Clemenceau, Benoît XV était devenu un « pape boche » et pour des raisons identiques.

Tout le problème du *Vicaire* était là.

De ces hauteurs d'où Pie XII, qui s'y était hissé apparemment sans effort, tint si souvent, relativement à la guerre et à la paix, des propos d'authentique « Vicaire du Christ »¹ qui ne peuvent manquer [85] d'apparaître un jour comme autant de « Sermons sur la Montagne », ses défenseurs se sont laissé entraîner dans une discussion, non pas des atrocités de la guerre, ce qui n'eût pas été tellement descendre, mais des seules atrocités nazies et seulement dans la mesure où les juifs en étaient victimes. Comme si une guerre n'était qu'une affaire d'atrocités et ne posait pas, avant tout, des problèmes de justice. Comme s'il pouvait y avoir des guerres sans atrocités de part et d'autre de la ligne de feu. Comme si les conventions de Genève et de La Haye n'étaient pas qu'un stratagème des meneurs du jeu pour persuader la masse des naïfs qu'il y a des possibilités d'humaniser la guerre et que, donc, la mettre hors la loi n'est plus qu'un faux problème. Comme si, enfin, dans les cinquante millions de victimes de la seconde guerre mondiale, les victimes non juives, de dix à vingt fois plus nombreuses et mortes dans des conditions tout aussi atroces — même sous le feu des Alliés ! —, ne présentaient pas le moindre intérêt.

Comment diable une telle chute a-t-elle bien pu se produire ? Au fond la réponse est assez simple, et, parce qu'on doit la vérité même à ses amis, les

¹ L'expérience semble enseigner que le langage d'un Vicaire du Christ ne tombe pas facilement sous le sens commun ; l'exemple nous en vient encore d'être fourni par le pape Paul VI qui s'est visiblement engagé dans la foulée de Pie XII bien que le courant qu'il doit remonter, soit, d'évidence, de la force des torrents. Recevant le 6 janvier le corps diplomatique venu lui présenter ses vœux, Paul VI a répondu à son doyen sur le thème de la paix et, citant le problème des pays sous-développés, conclu sur les « principes moraux et spirituels sur lesquels pourra s'édifier la civilisation de demain ». Sur quoi, le lendemain de ce discours, *Le Figaro* a titré, avec raison, « Nouvel appel à la paix de Paul VI » et conclu ainsi : « Le pape Paul VI a lancé un nouvel appel à la paix ce matin, en recevant en audience les membres du corps diplomatique accrédités au Vatican, venus lui présenter leurs vœux de nouvel an. Le Souverain Pontife n'a pas caché son inquiétude au sujet de la situation actuelle. Bien qu'il n'ait cité aucune des crises en cours, il est clair qu'il faisait allusion aux événements du Vietnam et du Congo et à la querelle entre l'Indonésie et la Malaysia. Paul VI a également redit la nécessité de la collaboration entre les nations et de l'aide aux peuples en voie de développement. »

Mais, le même jour, *Le Monde* titrait : « Recevant le corps diplomatique, Paul VI évoque les droits des pays sous-développés. » Voici deux mille ans, qui avait mieux compris *Le Sermon sur la Montagne*, du « bon j'teux d'sorts » de Gaston Couté ? Nous en sommes – hélas ! – toujours au même point et c'est là qu'est le drame.

défen[86]seurs de Pie XII m'excuseront de la leur donner dans les termes crus qui sont dans mes manières : aux heures sombres de 1939, d'avril à septembre, tandis que ce pape fraîchement élu s'évertuait à démontrer aux futurs alliés dans la guerre contre l'Allemagne que tous les problèmes européens pouvaient encore être réglés conformément aux principes de la justice par des négociations du type de celles qui avaient si heureusement réussi à Munich en septembre précédent, la plupart d'entre eux, quoique vénérant à la fois l'homme et la charge, étaient déjà persuadés qu'il n'y avait plus d'autre moyen d'en « finir » avec Hitler que d'en découdre avec lui. Et, en 1963, porter le problème sur ce terrain où Pie XII s'était placé, signifiait pour ceux-là reconnaître qu'ils n'avaient pas suivi le berger et qu'ils s'étaient trompés. Or, c'est humain, on ne reconnaît pas facilement qu'on s'est trompé : les saints eux-mêmes... Il y a tout un passé de l'humanité dont les consciences sont toujours imprégnées, qui ne permet pas facilement de rendre sensible aux hommes que la guerre est toujours évitable : beaucoup de ceux que *Le Vicaire* a heurtés et jetés dans la lice pour y défendre la mémoire de Pie XII, de très bonne foi et sans même s'apercevoir qu'ils n'ont rien de commun avec sa pensée, sont encore, malgré les cinquante millions de victimes, malgré les milliards de milliards de dégâts, malgré une paix plus fragile après qu'avant la dernière guerre, persuadés que cette guerre a eu de très heureux résultats et que sans doute elle... Bref, je suis prêt à faire un pari : il ne semble pas douteux que, si les rapports entre l'Est et l'Ouest s'aggravaient au point où ils se sont aggravés entre [87] les Anglo-Saxons et l'Allemagne en 1939, Paul VI tiendrait aux uns et aux autres le même langage que son prédécesseur et ne serait pas davantage entendu ni donc suivi. Il s'ensuit qu'après cette prochaine guerre, les défenseurs d'un Paul VI pareillement mis en accusation, seraient non moins pareillement gênés.

Dans le cas de ceux de Pie XII, où il n'est pas besoin de raisonner sur des hypothèses puisque nous sommes abondamment pourvus en faits, il y a peut-être une excuse : sa première encyclique, *Summi Pontificatus*, ne fut publiée que le 20 octobre 1939 alors que le mal était déjà fait. Mais il y a aussi quelque chose de plus grave et c'est que ce mal n'était pas irréparable. Or, lorsqu'il vint leur dire qu'il n'y avait « ni Grecs ni juifs » en les prévenant que :

« (c'était) à bien des égards, à l'heure des ténèbres (Luc 22, 53) que vous parviendra, vénérables frères, Notre première encyclique... »

et que

« les peuples tragiquement emportés dans le tourbillon de la guerre, ne sont peut-être qu'au commencement des douleurs (Mat. 28, 8) [et que] déjà, en des milliers de familles, règnent la désolation, la misère et la mort, [que] le sang d'innombrables êtres humains, même non combattants, a été versé et crie vers le ciel... »

etc., ils ne l'entendirent pas davantage et pas davantage non plus, l'année suivante, alors que de juillet à octobre, il essayait de rétablir les ponts entre les belligérants.

À cette époque, leur pape n'était plus Pie XII mais le pitoyable Churchill et son coadjuteur le non moins pitoyable Roosevelt.

En somme, les défenseurs de Pie XII étaient aussi [88] gênés par leurs prises de position passées sur la guerre que ses accusateurs étaient, pour des raisons inverses, acharnés à justifier les leurs et c'est pourquoi, de part et d'autre, on évita d'examiner le problème au fond.

Les défenseurs de Pie XII n'avaient pas compris, ou pas saisi sa pensée, qui était de défendre la paix. Dès lors, il ne leur restait comme argument que de démontrer que le pape n'avait presque rien su des atrocités nazies, et que dans la mesure où il avait su, il avait protesté autant qu'il avait pu, en n'ayant comme limite que le souci de ne pas aggraver le sort des victimes.

Sur ce terrain, ils ne pouvaient qu'être les plus faibles devant des adversaires sans scrupule, dont l'argument le plus honnête était la sollicitation des textes. Dès lors, ces derniers eurent beau jeu d'affirmer que Pie XII n'avait jamais cessé de témoigner sa sympathie à l'Allemagne nazie et que, s'il s'était prononcé contre la guerre en 1939, c'était en raison de cette sympathie, non pas par pacifisme, ce qui déshonorait ses efforts en faveur de la paix.

Les bellicistes n'ont pas d'imagination : en 1914, les ancêtres de ceux de 1939 avaient déjà utilisé le procédé contre Pie X dont les efforts en faveur de la paix furent interprétés par eux comme n'étant qu'une preuve de sa sympathie pour François-Joseph (parce que, en 1903, celui-ci avait favorisé son élection à la papauté en s'opposant à celle du cardinal Rampolla) et, en 1917, contre Benoît XV (le « pape boche » de Clemenceau). Mais, en se laissant acculer au mur des seules atrocités nazies, les défenseurs [89] de Pie XII s'étaient interdit d'utiliser l'argument. Et, avec leur pape qui n'avait pas su ou qui, dans la mesure où il avait su, n'avait pas pu, sauf au prix de provoquer le pire, ils ne ripostaient plus que par des flèches à des bombes atomiques.

C'était vrai, répétons-le, que Pie XII n'avait pas su. Mais c'était très pauvre puisque ce n'était pas le problème. C'était vrai aussi qu'il avait toujours eu le souci d'éviter le pire et que c'était la raison de sa « réserve » — le mot est de lui — mais c'était justement ce qu'on lui reprochait. « Il faut parfois avoir le courage de préférer le nécessaire à l'utile », est même allé jusqu'à dire M. Alfred Grosser¹, mentor de M. Saül Friedländer. Aux yeux des ennemis de Pie XII, ce mot, qu'ils se gardent bien de replacer dans son contexte, a le caractère d'un aveu. La « réserve » du pape s'explique par le souci de ne pas aggraver les maux déchaînés sur l'humanité et le souci de rester le Père de tous. Or, ici, la marge entre l'« utile » et le « nécessaire », c'était bien livrer ou ne pas livrer aux représailles de Hitler, sans rien changer au sort des juifs sinon en pire, les quelque quarante à cinquante millions de catholiques qui vivaient dans l'espace européen occupé par les troupes allemandes. Se condamner au silence absolu : il suffisait que Mussolini interdît *l'Osservatore Romano* et coupât l'électricité à Radio-Vatican pour éteindre sa voix². Par quoi l'on voit qu'il n'était même pas nécessaire de le déporter, [90] hypothèse qui fut envisagée, on le sait par

¹ Émission de la Radio sur *Pie XII et le IIIe Reich*, 27 novembre 1964.

² Il y songeait, cf. Paul Duclos, op. cit., p. 123.

Weizäcker, et, on le sait aussi¹, éventualité que Pie XII ne redoutait nullement, tout le monde en convient, y compris ses accusateurs bien qu'ils aient tenté de lui prêter cette crainte. S'interdire tout effort ultérieur, à la fois en faveur des juifs eux-mêmes — il en sauva quelques-uns !² — et du rétablissement des relations internationales qu'il ne cessa d'espérer. Enfin, soit en se faisant déporter, soit en se laissant enfermer dans le Vatican sans aucune possibilité de communication avec l'extérieur, abandonner le gouvernail de « la barque de Pierre » et la laisser partir à la dérive sur l'océan tumultueux d'un monde en folie, avec ses quelque cinq cent millions de passagers...

Que M. Alfred Grosser, tout professeur qu'il soit à l'École des hautes études de Paris, ne se rende pas compte qu'avec sa formule du choix à faire en faveur du « nécessaire » de préférence à « l'utile » il est à la fois ridicule et odieux — ridicule parce qu'il demande à un pape de démissionner, et odieux parce que, même sans espoir de sauver les juifs, il fallait quand même sacrifier quarante à cinquante millions de catholiques —, passe encore : de cette sorte de [91] gens, il faut s'attendre à tout. Mais voici qui passe l'entendement : les défenseurs de Pie XII ne se sont même pas aperçus qu'en comprenant très bien que Gerstein se taise publiquement pour n'exposer pas sa famille aux représailles de la Gestapo³, le singulier jésuite Riccardo de M. Rolf Hochhuth jetait l'interdit sur l'utilisation de cet argument, à peine de prétendre que la vie du quarteron de protestants vivant en Allemagne sous la raison familiale des Gerstein était plus précieuse pour l'avenir du monde que celle de quarante à cinquante millions de catholiques.

Je sais bien ce qui a le plus retenu les défenseurs de Pie XII d'élever le débat : en le portant à ses dimensions réelles, ils ne pouvaient manquer de le faire déboucher sur le problème des responsabilités de la seconde guerre mondiale. Le thème central en serait alors devenu ce point de vue attribué à Pie XII par l'ambassadeur allemand au Vatican, Bergen, [92] et qui explique son attitude avant et pendant toute la durée de la guerre :

« Le pape adoptait une attitude très claire dans le conflit... il condamnait les agressions de l'Allemagne et sa politique anticatholique, mais voyait en même temps d'un mauvais œil l'attitude des peuples riches, l'Angleterre et la France, qui n'étaient pas

¹ Dino Alfieri, *Deux dictateurs face à face*, Cheval Ailé, p. 30, cité par M. Saül Friedländer, p. 60.

² Deux organisations ecclésiastiques soutenues moralement et financièrement par le Vatican aidaient les juifs qui réussissaient à entrer en rapports avec lui, à quitter l'Italie en leur procurant de l'argent et des passeports d'autres nations : l'*Œuvre de Saint-Raphaël* et la *Delasem* qui travaillaient d'ailleurs en flèche avec les organisations juives des États-Unis. En outre, les couvents de Rome furent ouverts aux juifs comme abris. (Cf. R. P. Leiber, *Stimmen der Zeit*, op. cit., mars 1961.)

³ Cf. *Le Vicaire*, P. 79. À Riccardo qui lui demande de passer à Londres et d'y dire tout ce qu'il sait à la B. B. C. Gerstein répond, « passionné » : « Mon Dieu ! Avez-vous seulement une idée de ce que vous me demandez là ? je ferai tout mais pas cela, je ne peux pas le faire. Un mot de moi à la radio de Londres et, en Allemagne, on extermine toute ma famille ». Sur quoi, Riccardo : « Oh, excusez-moi, je ne savais pas ». Le dialogue se poursuit ainsi : Gerstein : « Non seulement ils assassinaient ma femme, mes enfants, mais mes frères également seraient torturés dans un camp, jusqu'à ce que mort s'ensuive ». Et Riccardo supplie : « Pardonnez-moi ». Mais il est bien entendu que Pie XII est un « criminel » d'avoir eu pareil souci pour quarante à cinquante millions de catholiques.

disposées à laisser aux peuples jeunes, l'Allemagne et l'Italie, une partie de l'empire colonial qui leur était dévolu par hasard... »¹

En d'autres termes, la condamnation du Traité de Versailles, ce qui impliquait, si l'on voulait défendre la mémoire de Pie XII, l'exaltation de ses prises de position successives sur la nécessité de conformer ce traité aux impératifs de la justice entre les nations, donc sa révision seule susceptible d'éviter la guerre et, par voie de conséquence, une prise de position contre la déclaration de guerre de l'Angleterre et de la France à l'Allemagne, puis, la guerre étant survenue, contre l'extension du conflit qu'en soient cause Mussolini, Churchill ou Roosevelt, uniquement soucieux qu'il était de voir revenir l'« heure » (qu'il guettait) de la résurrection par le retour « aux principes de la justice et de la paix véritables »². Comprendre le rôle du pape, cela impliquait aussi, et c'était surtout là que chez les défenseurs de Pie XII blessait le bât, en même temps que la condamnation « des agressions allemandes », le texte ci-dessus cité le dit clairement, celle de « l'attitude des peuples [93] riches, l'Angleterre et la France », c'est-à-dire la répudiation de la thèse si en faveur actuellement et à laquelle le procès des grands criminels de guerre de Nuremberg a donné force de loi, de la responsabilité unilatérale de l'Allemagne, même de celle de Hitler, dans le déclenchement de la seconde guerre mondiale, en faveur de celle des responsabilités partagées. Ici, les défenseurs de Pie XII — et je ne parle pas des sots du type du R. P. Riquet qui, pour des raisons d'ailleurs assez peu nobles, furent d'inconditionnels « pousse-au-crime » en 1939 et continuent à se regarder dans la glace en s'admirant pour ce qu'ils ont été et se font gloire d'être restés — craignirent d'être accusés à leur tour de sympathies nazies ou de néonazisme, ce qui, dans l'état actuel des choses et bien que beaucoup de gens soient revenus de la plupart des « vérités de propagande » dont on les a abreuvés jusqu'à plus soif sur « l'Allemagne seule responsable de la guerre », avait, disaient-ils non sans raison, toutes les chances de trouver un très grand crédit dans l'opinion. Non qu'ils fussent des couards : par tactique.

« Ainsi, m'a expliqué l'un d'eux et non des moindres, ne leur ayant fourni aucune occasion de nous traîner dans la boue, notre crédit est resté intact pour le vrai combat que, nous le savons, nous devons livrer sur ce terrain quand l'heure aura sonné... »

En ces termes ou à peu près. Je me bornai à répondre qu'il eût mieux valu que ce fût celui du pape qui restât intact. Non parce qu'il était pape, puisque je suis athée et que voilà bien qui ne m'intéresse pas le moins du monde, ajoutai-je, parce qu'il était pacifiste, qu'à ce titre, non seulement tous les catholiques mais tous les pacifistes étaient atteints à travers sa [94] personne et que cela valait bien que l'on se jetât à l'eau pour défendre sa mémoire. Sans aucun risque d'ailleurs, précisai-je encore, puisque, dans cette eau, il y avait, en l'occurrence, sous les espèces de la vérité historique, une bouée insubmersible. L'opinion des imbéciles qui crée le risque d'impopularité ? Au service de la vérité historique, l'impopularité n'est jamais que

¹ Lettre de Bergen à Berlin du 17 novembre 1941. Citée par M. Saül Friedländer, p. 88.

² *Summi Pontificatus*, thème repris dans tous les messages de Noël durant la guerre et dans tous les discours du 2 juin devant le Sacré Collège.

momentanée : « Le mensonge triomphant qui passe », a dit Jaurès, — *qui passe...* Et sous cet angle, combien d'avantages le témoignage donné sur le moment n'offre-t-il pas, en contrepartie ?

Toutes ces considérations, dont l'ambition était de fixer les dimensions du problème à son niveau réel, dispensent de descendre dans le détail des arguments de la défense. Il est, par exemple, sans intérêt de remarquer qu'en tentant d'empêcher les représentations du *Vicaire* par des manifestations à l'entrée du théâtre ou en jetant des boules puantes à l'intérieur, on ne pouvait pas aller au-delà de fournir à M. Rémy Roure l'occasion de se tailler un succès facile en rétorquant que « les boules puantes ne répondent pas à la question »¹.

Et, si le R.P. Riquet nous dit que, Pie XII ayant, le 18 mars 1945, lancé un appel à la paix et supplié ceux qui se sont laissé entraîner de répudier « l'idolâtrie des nationalismes absolus, les orgueils de la race et du sang, les désirs d'hégémonie », Himmler a répondu en envoyant aux commandants des camps un message où il était dit : « Pas un détenu ne doit tomber vivant entre les mains de l'ennemi, les liqui[95]der tous »², on peut seulement lui faire observer que jamais Himmler n'a envoyé un tel message³, qu'on ne répond pas à un mensonge par un autre mensonge, parce que les mensonges n'étant pas comme les clous, l'un ne chasse pas l'autre, et, à son sujet, seulement se poser la question suivante : Riquet ou Loriguet ? Le pavé de l'ours, en somme.

Si, enfin, le gouvernement fédéral allemand « déplorant profondément les attaques dirigées contre Pie XII » proclame qu'il « sait combien il doit être reconnaissant au pape pour l'aide qu'il a bien voulu apporter au peuple allemand, lorsque s'est effondré le régime nazi, en faveur de la réconciliation entre l'Allemagne et les autres pays »⁴, ce n'est qu'un témoignage de reconnaissance sans valeur historique et un autre pavé de l'ours.

Même la lettre si souvent citée de Paul VI, alors cardinal Montini, à la revue catholique anglaise *The Tablet*⁵ ne fait qu'effleurer la vraie question.

« Une attitude de protestation et de condamnation comme celle qu'il [Rolf Hochhuth] reproche au pape de n'avoir pas adoptée, eût été non seulement inutile mais encore nuisible... Si par hypothèse Pie XII avait fait ce que Hochhuth lui reproche de n'avoir pas fait, il en serait résulté de telles repréailles et de telles ruines que, une fois la guerre finie, le même Hochhuth [96] aurait pu [...] écrire un autre drame beaucoup plus réaliste et beaucoup plus intéressant [...], c'est-à-dire le drame du *Stellvertreter* qui, par exhibitionnisme politique ou par myopie psychologique, aurait commis la faute de déchaîner sur le monde déjà si tourmenté, de plus grandes calamités, aux dépens non tant de lui-même que d'innombrables victimes innocentes. »

¹ *Le Figaro*, 28 décembre 1963.

² *Le Figaro*, 3 janvier 1964.

³ *Le Figaro littéraire*, sous la signature de Jacques Sabille, 4 juin 1960 et *Les Mains du miracle*, de Joseph Kessel (Éd. Gallimard) qui le prétend d'après le Dr Kersten, médecin personnel de Himmler.

⁴ *Osservatore Romano*, 5 mai 1963.

⁵ 11 mai 1963.

Il faut tout de même admettre que, ne faisant qu'effleurer la vraie question, ce texte la pose néanmoins, notamment dans sa dernière phrase : tout le monde comprend qu'il s'agit ici du caractère que, de représailles en représailles et de part et d'autres, eût alors pris la guerre et que, au lieu du facteur d'apaisement qu'il voulut toujours être, Pie XII serait devenu un facteur d'excitation.

Ce sont les évêques allemands qui, réunis en conférence plénière à Hofheim (Taunus) du 4 au 6 mars 1963, ont le mieux posé le problème et donc le mieux répondu à l'entreprise de diffamation montée contre Pie XII :

« Le pape Pie XII a accompli sa tâche de pasteur suprême de l'Église avec un remarquable sens de la justice et de la responsabilité, en un temps particulièrement difficile et tendu du fait de la deuxième guerre mondiale et du chaos qui s'en est suivi dans de nombreux peuples.

Aussi serons-nous toujours reconnaissants à Pie XII d'avoir mis tous ses efforts à essayer d'éviter la guerre et d'avoir tout fait pendant la guerre pour mettre fin à l'effusion de sang entre les peuples.

Ce pape mérite au plus haut point la reconnaissance de l'humanité pour avoir élevé sa voix contre [97] les atrocités inhumaines, particulièrement contre la suppression et la destruction d'individus et de peuples qui ont eu lieu pendant et après la guerre. Si la voix de Pie XII n'a pas été entendue par les responsables, la faute en revient à ces derniers. »¹

Malheureusement, personne ne leur a fait écho, personne ne s'est attaché à démontrer que Pie XII avait « mis tous ses efforts à essayer d'éviter la guerre » et « tout fait pendant la guerre pour mettre fin à l'effusion de sang entre les peuples ».

Et que c'était la véritable raison pour laquelle il avait été aussi odieusement attaqué.

C'est donc ce que nous allons faire.

On trouvera, en appendice², l'essentiel des principaux autres arguments de la défense, mais, étant donné leur peu de signification, pour mémoire seulement.

¹ *Katholische Nachrichten Agentur*, 7 mars 1963. Par souci d'objectivité, il est nécessaire de préciser que l'un d'entre eux, Mgr Döpfner, archevêque de Munich, dans un long sermon qu'il prononça le 8 mars 1964, fit bande à part et convint : « Le jugement rétrospectif de l'histoire autorise parfaitement l'opinion que Pie XII aurait dû protester plus fermement ». En faisant allusion aux seuls crimes nazis, le contexte le dit clairement. Et avec ce seul correctif qui n'en est pas un : « On n'a pas le droit, en tout cas, de mettre en doute l'absolue sincérité de ses motifs, ni l'authenticité de ses raisons profondes ». M. Jacques Nobécourt s'empressa de verser, en la plaçant en exergue de son livre, *Le Vicaire et l'histoire*, la première de ces deux phrases au dossier de l'accusation. Tant pis pour l'archevêque.

² Appendice III, p. 251.

CHAPITRE II : LE VRAI PROBLEME

I. LES PAPES ET LA PAIX

Le 20 septembre 1870 est la date de la capitulation de Rome assiégée par les troupes de Victor-Emmanuel et, en même temps que de la réalisation définitive de l'unité italienne¹, de la fin du pouvoir temporel des papes.

Elle est une ligne de démarcation entre deux Églises, entre deux périodes.

Entre deux Églises. Devant le Parlement italien réuni au grand complet pour la première fois le 5 décembre 1870², Victor-Emmanuel pouvait s'écrier : « L'Italie est libre et une ; à nous désormais de la faire grande et heureuse ». Ce sont là des formules qui emballent malheureusement les peuples : on ne [100] sut que plus tard ce que celle-ci valait exactement. Restaient à définir les rapports du régime et de la papauté. Ils le furent unilatéralement par une loi dite « Loi des garanties » qui fut votée par ce même Parlement le 2 mai 1871 et dont le contenu se peut résumer ainsi :

« Dans sa première partie, elle proclamait la sainteté et l'inviolabilité de la personne du pape, lui accordait en Italie les honneurs souverains, une dotation de 3 225 000 liras, la possession immunitaire et inaliénable du Vatican, de Latran, de Castel-Gandolfo, l'inviolabilité de son séjour et des conciles convoqués par lui, sa libre correspondance avec tout l'épiscopat du monde catholique, sans immixtion du gouvernement, et l'administration, à Rome, des académies, séminaires, universités et collèges d'instruction ecclésiastique.

Dans la seconde partie, l'État renonçait à tout droit à la disposition des fonctions ecclésiastiques, à la formation de l'*exequatur* et du *Placet regium*, à l'exigence du serment des évêques nommés par le pape ; et, en revanche, il refusait de prêter son assentiment aux jugements ecclésiastiques, nuls dans leurs effets, quand ils étaient en contradiction avec les lois de l'État. C'était, à peu près, l'Église libre dans l'État libre. »³

Le pape d'alors était Pie IX. Sans porter aucun jugement de valeur sur sa conception de sa mission apostolique, on doit noter qu'il était un nostalgique de l'époque où l'Europe n'ayant encore conscience que d'être la Chrétienté, un empereur (Charlemagne) ne détenait le pouvoir temporel que de l'un de ses [101]

¹ Proclamé roi d'Italie le 14 mars 1861, par un parlement qui comprenait des députés de toute l'Italie sauf de la Vénétie (toujours autrichienne) et des États pontificaux, Victor-Emmanuel ne l'est effectivement que ce jour-là, la Vénétie lui étant revenue par plébiscite le 22 octobre 1866.

² À Florence, il ne se réunira pour la première fois à Rome que le 27 novembre 1871.

³ Édouard Petit, *L'Italie*, juillet 1929.

prédécesseurs et faisait le voyage de Rome pour obtenir de lui sa consécration dans l'emploi ; où un autre de ses prédécesseurs amenait un autre empereur (Henri IV) à Canossa ; où sous un troisième empereur (Charles Quint) l'Europe toujours Chrétienté n'était que le Saint-Empire romain et germanique, beaucoup plus « saint » et « romain » d'ailleurs que « germanique ». Un pape chez qui la Sainte-Alliance proclamée au Congrès de Vienne avait avivé encore cette nostalgie, et uniquement axé sur les problèmes de la Foi qui, dans son esprit, devait gouverner le monde par ses soins ; les textes qu'il nous a laissés le prouvent amplement : le dogme de l'Immaculée Conception (1854), celui de l'infailibilité pontificale (1870) et le *Syllabus* (1864) notamment¹. Un pape enfin qui, justement parce qu'il était uniquement axé sur les problèmes de la Foi, était totalement étranger aux contingences économiques ou sociales et, par voie de conséquence, non moins totalement dépourvu de sens politique : il refusa, hautainement, [102] a-t-on dit, mais surtout dignement, de reconnaître la « Loi des garanties » autrement que contraint, c'est-à-dire *de facto* non *de jure*, et se considéra, dans le Vatican dont il refusa désormais de sortir, comme un prisonnier des forces du diable².

Bien que faisant contre mauvaise fortune bon cœur, les successeurs de Pie IX surent tirer un parti très avantageux de cette nouvelle situation : dépossédés de tout pouvoir temporel, il ne pouvait leur échapper qu'ils étaient en même temps dégagés de toutes ses sujétions, notamment, n'ayant plus rien ni à sauver ni à perdre dans cet ordre des choses, de la tentation du compromis et qu'alors, ils pouvaient se montrer, sans risque, fermes jusqu'à l'intransigeance absolue dans le domaine de l'esprit. Jamais papes ne furent plus libres de dire ce qu'ils pensaient comme ils le pensaient - plus libres donc plus forts : avec Léon XIII qui prit la suite de Pie IX en 1878, commença pour l'Église une ascension spirituelle qui porta son autorité morale à un niveau qu'elle n'avait jamais connu.

On doit à Léon XIII toute une série de textes dont le fond, certes, est discutable, mais dont la forme étincelante dénote une inégalable aisance de la pensée. Le plus célèbre est l'encyclique *Rerum novarum* (1891) contre le marxisme, mais tous les autres, quoique oubliés, ne sont pas moins remarquables : *Immortale Dei* (1883) sur la constitution des États qui eut en Allemagne un tel retentissement [103] que l'influence des catholiques dans la politique y grandit au point que Bismarck eut soudain besoin d'eux pour assurer le triomphe de sa politique au Reichstag et que,

¹ Le dogme de l'infailibilité pontificale fut proclamé le 18 juillet 1870 par un concile qui durait depuis le 28 janvier 1868 et qui fut suspendu par suite de la chute de Rome, le 9 octobre 1870. il suscita bien des dissentiments. Au sein de l'Église d'abord : sur les 601 Pères conciliaires qui étaient entrés en concile le 28 janvier 1868, 66 avaient quitté Rome la veille du vote par hostilité à la thèse, mais sur les 535 qui restèrent, 2 seulement votèrent contre. Dans le monde ensuite : l'Autriche mécontente dénonça le concordat de 1855, en Allemagne, il fut à l'origine du *Kulturkampf*, en Suisse naquit une Église chrétienne qui se sépara de Rome. Ce concile qui se tint sous l'enseigne du Vatican I était le premier depuis celui de Trente (1545-1563). Vatican II, convoqué par Jean XXIII (1962) reprit la discussion au point où Vatican I l'avait laissée, en l'étendant toutefois à d'autres thèmes.

² La captivité des papes dans le Vatican ne prit fin qu'en 1929 par la signature d'un concordat entre Pie XI et l'Italie mussolinienne.

pour obtenir leur concours qui lui était indispensable, il dut capituler devant eux et revenir sur les lois votées contre eux sous le signe du *Kulturkampf* ; *Sapientae* (1890) sur les devoirs du citoyen chrétien, qui définissait une politique appelée plus tard, après qu'elle eut été rappelée à l'Épiscopat français par une lettre (1892) qui l'incitait à détourner les fidèles d'une opposition systématique à la forme du gouvernement, la politique de Ralliement ; ou encore *Gravis de communi* (1901) qui était un exposé clair et complet de la conception chrétienne de la société et qui, associée dans les esprits à *Rerum novarum*, lui valut d'être considéré comme le pape des ouvriers, etc.

Le pontificat de Pie X, qui prit la suite de Léon XIII en 1903, a été douloureusement marqué dès son début par un événement très grave pour l'Église : la loi de séparation de l'Église et de l'État en France, qui lui inspira deux encycliques avec lesquelles il est difficile à un esprit libre et indépendant d'être d'accord, *Vehementer* (11 février 1906) et *Gravissimo* (10 août suivant), mais qui répondaient, dans la conception de la loi et dans son application, à certains excès qu'il était aussi difficile au même esprit libre et indépendant d'accepter. Aujourd'hui le temps, ce grand niveleur, ayant fait son œuvre, l'opinion à peu près générale voit surtout, dans ces deux encycliques un peu excessives, une réaction de défense bien compréhensible de l'Église contre l'anticléricalisme fanatique du petit père Combes, [104] avant tout soucieux de détourner l'attention des résultats obtenus en matière sociale par une République dont les fruits étaient loin de passer les promesses des fleurs, et de dériver sur des objectifs moins coûteux pour les classes aisées, un mouvement ouvrier puissant qui, de surcroît, avait les dents très longues : l'État et l'Église sont toujours séparés *de jure* mais, *de facto*, les congrégations sont revenues avec toutes leurs prérogatives, les communes entretiennent les églises, l'État subventionne l'enseignement confessionnel, et... il n'apparaît pas que le confort intellectuel — et matériel ! — des Français en soit tellement troublé. On a aussi reproché à Pie X son encyclique *Pascendi* (8 septembre 1907) contre l'introduction dans les rites du modernisme qu'il jugeait incompatible avec l'intégrité de la Foi, mais ici c'est un problème qui ne concerne que les catholiques et, n'ayant aucune attache avec l'Église, donc n'étant pas concerné, on ne se reconnaît aucun droit à se prononcer.

Sur sa fin, ce pontificat fut marqué par un autre événement, non moins douloureux, mais cette fois pour le monde entier : la première guerre mondiale. Ici, tous les témoignages, au nombre de deux cent quarante, émanant de diplomates, de prélats, de professeurs, de familiers, de croyants ou de laïcs, réunis dans le dossier rendu public des *Procès ordinaires et apostoliques pour la cause de la béatification et de la canonisation de Pie X*, procès qui eurent lieu dans les endroits où il avait vécu son apostolat de simple prêtre, de prélat puis de pape, à Trévise (1923-1926 et 1944-1946), à Mantoue (1924-1927 et 1945-1946), à Venise (1924-1930 et 1944-1946) et à Rome (1923-[105]1931 et 1943-1946), établissent de façon concordante qu'en raison de la politique d'isolement de l'Allemagne de Delcassé faisant suite à l'Alliance franco-russe (1894), Pie X eut, dès son accession au trône de Pierre, le

pressentiment que cette guerre était proche, et qu'à partir de l'affaire des Balkans, il en eut la hantise ; qu'il fit tout ce qui était en son pouvoir pour l'empêcher ; que, dès qu'il eut connaissance de l'attentat de Sarajevo (18 juin 1914), il mit en marche son appareil diplomatique et multiplia les interventions auprès des chefs d'État notamment de l'empereur d'Autriche ; qu'à la fin de juillet 1914, il écrivit à ce dernier une lettre « [l'adjuvant] de ne pas tacher de sang la fin de son règne » ; qu'à l'ambassadeur d'Autriche venu l'informer que la guerre était là et lui demandant sa bénédiction pour les armées austro-allemandes, il répondit : « je bénis la paix, non la guerre », et que celui-ci insistant pour qu'il bénît au moins la personne de son empereur, il répondit, cassant : « Que l'empereur s'estime heureux de n'avoir pas encore reçu la malédiction du Saint-Père » ; que son *Exhortation aux catholiques du monde entier*, le 2 août 1914, est irréfutable ; et qu'il mourut l'âme déchirée, désespéré de n'avoir pas réussi à interrompre le cours des événements, ne cessant de répéter : « Ah ! cette guerre !... Cette guerre, je sens qu'elle sera ma mort. »

Mais voilà : il était pape. Alors, on discute. Et, de deux choses l'une : ou bien on admet tout cela pour conclure : « Oui, mais ce n'est pas parce qu'il était hostile à cette guerre, c'est par sympathie pour l'Autriche dont l'empereur avait facilité son élection en 1903 et par crainte qu'elle n'en sortît [106] « écrasée »¹ ; ou bien comme M. Jacques Nobécourt, on admet les prémonitions expresses « en des accents prophétiques étonnants, qu'il réservait à ses intimes »² ; on met au conditionnel la lettre qu'il écrivit à l'empereur d'Autriche et la réception qu'il fit à son ambassadeur, excipant, ce qui est vrai, que bien qu'ayant été retenues l'une et l'autre par les tribunaux ecclésiastiques qui décidèrent la béatification de ce pape, pour la première, aucun texte ne l'attestait, mais seulement les témoignages de son chapelain, l'abbé Albin de Cigala³, et de son secrétaire d'État, le cardinal Merry del Val⁴ ; pour la seconde qu'elle s'était déroulée sans témoin et n'était attestée que par ce dernier qui en avait reçu confiance de Pie X lui-même⁵ ; et l'on conclut que

« sur le sens des interventions de Pie X, il n'est pas, dans l'état actuel des choses, possible de se prononcer »⁶.

Mais, quand il s'agit d'allégations d'un Kurt Gerstein dont on n'ose même plus produire le texte — si on l'a jamais pu ! — et de leur interprétation par un Rolf Hochhuth ou par un Saül Friedländer, alors là, plus de doute et plus de conditionnel : ceux-ci sont protestants ou juifs et on ne peut tout de même pas les traiter comme un vulgaire chapelain de l'Église catholique, un vulgaire cardinal et un vulgaire pape !⁷

¹ Pierre Dominique, Histoire des Papes, *Le Crapouillot*, avril 1964. Thèse rapportée en substance.

² *Le Vicaire et l'histoire*, p. 120, souligné par nous.

³ Albin de Cigala, *Pie X*, Éd. Fleurus.

⁴ Merry del Val, *Pie X, Souvenirs et impressions*, Éd. Fleurus.

⁵ Id.

⁶ *Le Vicaire et l'histoire*, p. 123.

⁷ Voir en Appendice IV un autre moyen par lequel, à travers son Secrétaire d'État Merry del Val, on a essayé de discréditer la politique de paix de Pie X.

[107]

À la mort de Pie X (20 août 1914), dans le camp des Alliés, tous les journaux — y compris *L'Humanité*, organe du Parti socialiste français d'alors — sont unanimes à rendre hommage aux efforts désespérés qu'il fit pour tenter de sauver la paix. Le cardinal Merry del Val rapporte¹ :

« Un diplomate [il ne précise pas son nom] me parlait de la situation tragique de l'Europe bouleversée par la guerre : la dernière clarté, me dit-il, et *la dernière chance de la paix se sont éteintes avec Pie X et il n'y a plus que des ténèbres autour de nous.* »²

Le diplomate se trompait : Benoît XV, élu le 3 septembre, s'inscrivit d'emblée dans la foulée de Pie X par son *Exhortation aux catholiques du monde entier*³ du 8 septembre suivant :

« ...Nous avons été frappé d'une horreur et d'une angoisse inexprimables par le spectacle monstrueux de la guerre dans laquelle une si grande partie de l'Europe ravagée par le fer et par le feu ruisselle de sang chrétien... Nous avons fermement décidé de ne rien négliger de ce qui sera en notre pouvoir pour hâter la fin d'une si grande calamité... Nous prions et conjurons ardemment ceux qui dirigent les destins des peuples d'incliner désormais leur cœur à l'oubli de leurs différends en vue du salut de la société humaine... Assez de ruines, assez de sang versé ! »

De fait, il ne néglige rien : le 24 décembre de la même année, son premier Message de Noël proposait [108] une « Trêve de Noël » aux dirigeants des peuples. Il ne fut pas entendu, mais il ne cessa de guetter l'occasion de rétablir les relations internationales. Elle se produisit après la mort (21 novembre 1916) du vieil empereur François-Joseph, le 1er août 1917, après huit mois qu'il employa à établir la communication entre le nouvel empereur (neveu du précédent, qui était roi de Hongrie sous le nom de Charles IV et qui lui succéda sur le trône de la Double-Monarchie sous le nom de Charles Ier) et son beau-frère, le prince Sixte de Bourbon qui vivait dans le camp des Alliés. On a dit que Briand et Caillaux s'associèrent à ses efforts pour ménager une entrevue du prince Sixte de Bourbon avec le gouvernement français. Toujours est-il que, prenant acte des bonnes dispositions du nouvel empereur d'Autriche, qui avait fait une offre de paix en mars 1917, ayant appris qu'au cours d'une entrevue qu'il avait eue en juillet avec Guillaume II, le nonce à Munich, Pacelli, futur Pie XII, en avait reçu l'assurance qu'il était prêt à une paix de compromis, Benoît XV crut la conjoncture favorable à une tentative de médiation malgré l'entrée en guerre des États-Unis le 6 avril précédent. Cette *Exhortation à la Paix, aux chefs des peuples belligérants* du 1er août 1917 a deux mérites : celui de fixer en termes nets et précis, pour la première fois dans l'histoire de la papauté, le rôle du Vicaire du Christ en temps de guerre et de proposer un plan de paix qui n'est, au principe près de la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes, pas autre chose que les célèbres quatorze points du président Wilson.

Voici comment il concevait sa mission apostolique :

¹ *Pie X, Souvenirs et impressions*, op. cit., p. 28.

² Souligné dans le texte.

³ *Acta Apostolicae Sedis*, Bonne Presse, t. 5, p. 15-17.

« Nous Nous sommes proposés trois tâches entre [109] toutes : garder une parfaite impartialité à l'égard de tous les belligérants comme il convient à celui qui est le père commun de tous et qui aime tous ses enfants d'une égale affection ; Nous efforcer continuellement de faire à tous le plus de bien possible et cela sans distinction de personnes, de nationalité ou de religion ainsi que Nous le dicte aussi bien la loi universelle de charité que la suprême charge spirituelle à Nous confiée par le Christ, enfin, comme le requiert également Notre mission pacificatrice, ne rien omettre, autant qu'il était en Notre pouvoir, de ce qui pourrait contribuer à hâter la fin de cette calamité, en essayant d'amener les peuples et leurs chefs à des résolutions plus modérées aux délibérations sereines de la paix —, d'une paix « juste et durable ». »¹

Exactement l'attitude adoptée par Pie XII pendant la seconde guerre mondiale. Et qui lui valut d'être accusé des mêmes forfaits : « un pape boche », a dit Clemenceau, on le sait déjà² ; « silencieux comme Pie XII », a renchéri M. Jacques Nobécourt³ ; « qui redoutait l'écrasement de l'Autriche-Hongrie catholique [et la naissance sur ses ruines] d'une série de petits États » dont, « en Bohême, un État dominé par les francs-maçons, tandis que les Croates catholiques seront régentés par les Serbes orthodoxes [...], que les Russes l'emportent, d'où un immense succès de prestige pour l'orthodoxie », ajoute Pierre Dominique⁴, etc. Toutes interprétations à l'appui [110] desquelles on ne peut ajouter d'autres justifications que « l'air du temps » dans le clan auquel on appartient, la supposition, l'arrière-pensée ou la conjecture et qui, toutes, tendent à démontrer que ses prises de position étaient inspirées à Benoît XV, non par l'amour de la paix mais par une amitié insolite pour l'autre clan et le bas calcul. À ce compte, on peut dire n'importe quoi de n'importe qui et présenter l'âme la plus noble sous le jour le plus noir. Prétendre, par exemple, que MM. Jacques Nobécourt et Pierre Dominique ne sont inspirés que par le souci de livrer toute l'Europe au bolchevisme et que leurs prises de position contre cette doctrine ne sont que verbiage destiné à masquer leur jeu. Et, si l'on invoque le caractère progressiste dans le mauvais sens du mot de tout ce qu'écrivit le premier ou que, en pleine connaissance de cause des résultats d'une guerre dont le plus clair a été de porter la frontière de la Russie à cinquante kilomètres de Hambourg, le second évoquant les efforts de Pie XII dans le sens d'une conférence internationale qui aurait pu éviter la Deuxième Guerre mondiale, écrit encore : « Heureusement, on ne le prend pas au mot »⁵, il ne serait pas difficile, je pense, d'accréditer cette thèse. Pour tout dire, les arguments des adversaires de Pie X, Benoît XV et Pie XII ne sont que des appréciations purement conjecturales et ne relèvent que du « délit d'intention ».

Et, pour en revenir à Benoît XV, c'est par des arguments aussi minables que fut torpillée sa tentative de médiation du 1er août 1917, ce qui prolongea [111] la Première Guerre mondiale de quinze mois, en porta les dégâts et le nombre des victimes au niveau que l'on sait, sans aucun profit puisque, aussi bien, elle se termina par le Traité de Versailles. Sans profit, que dis-je : à quel prix !

¹ *Acta Apostolicae Sedis*, Bonne Presse, t. 1, p. 182.

² Cf. supra, p. 88.

³ *Le Vicaire et l'histoire*, p. 126.

⁴ *Le Crapouillot*, op. cit., p. 62.

⁵ *Le Crapouillot*, p. 63.

Ah, ce Traité de Versailles ! Lorsqu'on sut que Benoît XV n'en accepta pas les stipulations qu'il trouvait injustes et pleines de raisons d'une nouvelle guerre, la campagne contre son pacifisme y trouva un nouvel aliment : son amitié pour l'Allemagne que le Traité écrasait et pour l'Autriche qu'il démantelait, s'en trouva confirmée et on y ajouta le ressentiment qu'il éprouvait d'avoir été écarté par principe de la Conférence de la Paix lors des négociations de 1915 qui décidèrent de l'entrée de l'Italie dans la guerre. On se garda bien de remarquer que les États-Unis refusèrent de sanctionner ce Traité de Versailles pour les mêmes raisons que Benoît XV le blâmait.

Sur ce point, Pie XI et Pie XII adoptèrent la politique de Benoît XV. Sous ces deux derniers pontificats, la prise de position du Saint-Siège en faveur des négociations internationales, par esprit de système et pour éviter le recours aux armes, se précisa et s'affermi encore. La paix était devenue, depuis Pie X, une constante de la politique vaticane et, par voie de conséquence, la nécessité de la révision du Traité de Versailles une autre constante. L'homme politique qui, le premier, pressentit le regain de prestige qu'en retirerait l'Église, et la force qu'alors elle serait dans la marche vers les États-Unis d'Europe, fut Briand, lequel, après avoir été l'auteur de la Loi de Séparation de l'Église et de l'État, [112] devint, contre Clemenceau, l'homme de la reprise des relations diplomatiques avec le Vatican¹. À cette raison de prestige, Pie XI en ajouta deux autres : les Missions de propagation de la Foi dans les pays colonisés et la normalisation des rapports entre l'Église et les États sous le régime de la séparation selon la formule de la Loi italienne des garanties, « une Église libre, dans un État libre », par la généralisation de la politique des concordats dont le mérite revient à Pie XII, alors cardinal Pacelli, de l'avoir fondée et mise au point en droit. Venant après la reprise des relations diplomatiques avec la France, la signature du Concordat italien en 1929 eut un retentissement mondial. On ne manqua pas de remarquer que la Papauté, qui n'avait pu s'entendre avec le régime issu du *Risorgimento*, le pouvait très bien avec le régime mussolinien : parce qu'elle en avait enfin un, en Italie, qui lui convenait. Conclusion : elle était fasciste. Ce fut pire encore dans le cas du Concordat allemand passé avec Hitler : fasciste, elle était, naturellement, aussi nazie. Personne même n'observa que, tandis qu'elle signait le Concordat allemand, ceux qui le lui reprochaient le plus [113] violemment étaient, en même temps, les plus chauds partisans — pour une fois on les félicitera — du Pacte à Quatre que les gouvernements démocratiques anglais et français signèrent (juin 1933) avec l'Allemagne pourtant nazie et l'Italie pourtant fasciste.

¹ Contre Briand, on usa d'arguments de la même farine que contre Pie X, Benoît XV et Pie XII : ce n'était pas parce qu'il recherchait une solution de paix juste et durable qu'il rêvait des États-Unis d'Europe, mais parce qu'il n'était qu'un aventurier ambitieux qui en brigua la présidence en cas de réussite. Et pour le prouver, on ajouta qu'il voulait obtenir du Saint-Siège la promulgation de la condamnation de *L'Action française* prononcée sous Pie X mais non rendue publique en raison de la guerre, — de *L'Action française* présentée, quoique mourante, comme étant, dans la politique française, la seule force susceptible d'entraver la marche vers ce but.

Quand, plus tard, en présence de l'encyclique *Mit brennender Sorge*, qui était, bien que prononcée au nom de la Foi, une condamnation claire, précise et sans concession du nazisme, les adversaires de l'Église furent bien obligés de convenir qu'elle n'était pas nazie, leur première réaction fut : mais alors pourquoi le pape ne dénonce-t-il pas le Concordat ? Et de rappeler tous les crimes du nazisme contre l'inviolabilité de la personne humaine qui, à leurs yeux, le justifiaient plus qu'amplement. C'était oublier le caractère de « Paternité totale » de la grande famille humaine qui est le caractère fondamental du Vicaire du Christ dans le système de la Foi, et qui est comparable à celui de « Paternité totale » de tous ses enfants, du père dans la famille utérine. Or, dans la famille utérine, le père ne jette pas l'anathème contre Cham, ne met pas au ban de ses autres enfants celui d'entre eux qui s'écarte de la voie, qu'il devienne un mauvais garçon ou même un assassin : il reste le père, condamne paternellement, cherche à remettre dans la bonne voie et, s'il ne réussit pas, pleure le jour où le fils devenu voleur ou assassin, mais qui n'en reste pas moins son fils pour autant, franchit le portail de la prison ou monte sur l'échafaud. Le rôle du père n'est pas de désigner le fils à la vindicte familiale ou publique mais, en toutes circonstances, de l'aider à se retrou[114]ver. Ainsi des rapports du pape — le Saint-Père ! — et des peuples qui, tous et à titre égal, sont ses enfants. Il faut se féliciter, non déplorer que, sur ce point, les impératifs de la Foi s'accordent si remarquablement avec ceux de la Raison : ça n'arrive pas si souvent !

En résumé, on peut dire que cette politique de « Paternité totale » de tous les peuples au plan des nations, qu'on doit aux initiatives de Pie X, Benoît XV, Pie XI et Pie XII se situe harmonieusement dans le prolongement de celle de Léon XIII qu'on pourrait appeler de « Paternité totale » aussi, au plan des classes sociales dans chacune d'elles, et qu'associées, ces deux politiques complémentaires l'une de l'autre ont fait qu'en cette fin de XXe siècle, l'Église apparaît aux yeux de l'opinion dans son ensemble, comme le facteur le plus sûr et le plus puissant de la paix sociale et de la paix universelle.

En ce qui concerne la seconde, Léon Blum lui-même, qu'on ne peut pas accuser de complaisance pour l'Église, l'a reconnu qui, dans son livre, *À l'Échelle humaine*, rédigé en prison pendant les années 1940-1941 mais seulement publié en 1945, allait jusqu'à souhaiter que, contrairement à ce qui avait été décidé en 1915 pour la Conférence de la Paix dont Benoît XV fut écarté, une place fût réservée au Saint-Siège dans les organismes internationaux qui seraient chargés de l'édification de la nouvelle paix, justifiant ce point de vue par cet hommage :

« Ce rôle conviendrait assurément à une Église qui est pacifique par essence, puisqu'elle incarne une religion de paix, et qui l'est aussi par sa fonction, si je puis dire, puisque sa construction même est [115] d'ordre international. L'influence pontificale s'est toujours exercée et s'exerce encore en faveur d'une paix organique, fondée sur la justice, sur l'égalité des peuples et des hommes, sur la sainteté des contrats. »¹

Pour ce qui est de la première, c'est le bon sens populaire qui a tranché entre le marxisme et *Rerum Novarum*. Pas dans les termes, sans doute, mais dans les faits,

¹ Léon Blum, *À l'échelle humaine*, p. 181. (Gallimard).

car les étonnants progrès de la technique qui ont si considérablement élevé le niveau de vie des masses laborieuses depuis le début du XXe siècle y ont beaucoup aidé. À cette évolution en tout cas, sinon dans ses prémisses, du moins dans ses conclusions, *Rerum Novarum* était beaucoup mieux adaptée que le *Manifeste communiste* et, par comparaison, la lutte des classes, qui est le thème du second, n'est plus qu'un mythe au regard de leur collaboration, qui est la conclusion de la première, et ne cesse de gagner le terrain que l'autre perd.

À cette ascension spirituelle de l'Église et à l'accroissement continu de son influence dans la vie sociale et internationale depuis 1870, ont beaucoup aidé aussi, les arguments utilisés contre elle dans le domaine spécifique de la Foi par les rationalistes : la papesse Jeanne, les Borgia, Galilée, la Pucelle des Armagnacs brûlée puis canonisée par l'Église, les Albigeois, la Saint-Barthélemy, saint Ignace de Loyola, et Torquemada, Dieu et le Christ qui n'ont jamais existé, le Vatican capitale de l'obscurantisme, le petit père Combes, Charles Guignebert et Prosper Alfaric, les amours de M. le Curé et de sa servante, les hommes en noir et à bec de corbeau, à mine pati[116]bulaire, à gros ventre et à mitre du R. P. d'une autre Église feu le très cher frère [trois points] F. M. Lorulot, le curé d'Uruffe, etc., vieilles pétoires rouillées que tout cela. *Le Vicaire* qu'on vient d'y ajouter est de la même facture et sort de la même usine. Apparemment, la nouvelle n'est pas encore parvenue aux rationalistes de 1964, que l'Église, sur laquelle ils tirent à boulets rouges qui ne font que *pschitt*, avec ces vieilles pétoires, est morte depuis le 20 septembre 1870, qu'elle n'est plus que l'Église de grand-papa, qu'ils ne font que s'acharner sur un cadavre décomposé depuis longtemps avec les arguments du grand-papa de grand-papa et que l'Église, la vraie, que ces calembredaines n'atteignent pas, est bien vivante, ne cesse à leur barbe de croître et embellir.

C'est par là que, ligne de démarcation entre deux Églises, le 20 septembre 1870 l'est aussi, selon sa vocation naturelle d'ailleurs, entre deux époques : celle d'une bonne dizaine de siècles qui lui est antérieure, durant laquelle la Foi reculant sans cesse devant la Raison, réduisit progressivement le pouvoir temporel de l'Église à zéro ; et celle de moins d'un siècle, durant laquelle, la Foi ne cessant de marquer des points sur la Raison ridiculisée par les rationalistes, elle a conquis de haute lutte une influence morale qu'elle n'avait jamais eue et qui ne peut manquer, si elle continue sur cette lancée, de se traduire, un jour peut-être plus proche qu'on ne le croit, par un pouvoir temporel bien plus effectif quoique indirect et bien plus puissant que celui qu'elle a perdu.

Et nous voici aux prises avec le problème de Pie XII devant et pendant la Seconde Guerre mondiale au plan des faits.

[117]

II. COMMENT PIE XII [1876-1958] ESSAYA D'EMPECHER LA GUERRE

Issu d'une famille de bourgeoisie toscane aussi bonne que confite en dévotion — un de ses ascendants, avocat à la Rote, fonde l'*Osservatore Romano* en 1851 et devient substitut du ministre de l'Intérieur de l'État pontifical sous Pie IX, son père est tertiaire de l'Ordre des Franciscains et doyen des avocats consistoriaux —, le jeune Eugenio (Marie-Joseph-Jean) Pacelli avait trouvé dans son berceau toutes les chances d'être tenté par une carrière ecclésiastique. Son intelligence brillante, sa culture étendue, ses relations familiales et aussi un sens politique inné, firent le reste : en 1901 sous Léon XIII, à l'âge de 25 ans¹, simple prêtre mais docteur en théologie, en droit civil et en droit canonique et concordataire, il se trouve propulsé à la secrétairerie d'État du Vatican comme stagiaire à la section diplomatique. En 1904, camérier secret de Pie X. En 1905, prélat, préfet de la Congrégation Saint-Yves. Puis : sous-secrétaire de la Congrégation pour les Affaires ecclésiastiques extraordinaires (1911) secrétaire (1914). Le 24 juin 1914, il négocie le Concordat entre le Saint-Siège et la Serbie : c'est son premier succès. Le 20 avril 1917, Benoît XV le désigne à la nonciature de Munich où, placé au centre des tentatives pour ramener la [118] paix, il seconde habilement ses efforts. Au lendemain du Traité de Versailles, Benoît XV le nomme à la nonciature de Berlin (22, juin 1920) mais, retenu à Munich par des affaires qui y exigent sa présence, notamment un concordat en préparation avec le nouveau gouvernement bavarois, il ne rejoint son poste que le 1er août 1925, ce concordat ayant été signé le 24 mars 1924. À Berlin, son premier soin est un concordat avec la Prusse : signé le 13 août 1929. Son idée est d'arriver progressivement à un concordat général avec l'Allemagne issue du Traité de Versailles : malheureusement quand l'ambiance politique est devenue favorable à un tel projet, Hitler est au pouvoir... Et lui n'est plus nonce à Berlin mais secrétaire d'État au Vatican où Pie XI, qui avait eu besoin de ses lumières pour la mise au point du Concordat italien (1929) et s'était félicité du rôle qu'il avait joué dans l'affaire, l'avait appelé (12 décembre 1929) pour le nommer cardinal d'abord (16 décembre 1930) puis secrétaire d'État (7 février 1931). C'est de ce poste qu'il gravit encore un échelon vers le Concordat général allemand : le concordat de Bade (12 octobre 1932). L'ironie du sort voulut que tous ses efforts vers ce Concordat général allemand ayant été vains sous la République de Weimar, ce fut Hitler lui-même qui en prit l'initiative. Et ce fut le premier clou de sa mise en croix. Le second fut que, Pie XI n'ayant pas dénoncé ce concordat malgré toutes les violations dont se rendirent coupables les autorités du IIIe Reich à son endroit, on le mit sur le compte de son secrétaire d'État et plus encore lorsqu'on vit que ce secrétaire d'État devenu Pie XII (2 mars 1939 : jour même de son soixante-troisième [119] anniversaire) ne le dénonça pas non plus. Le lecteur sait pourquoi : on n'y reviendra pas².

¹ Il était né le 2 mars 1876, via di Monte Giordano, 34 (aujourd'hui : via degli Orsini).

² Cf. supra, p. 113.

Secrétaire d'État de Pie XI, la politique du cardinal Pacelli fut, en plein accord avec lui, d'établir des relations diplomatiques avec le plus grand nombre d'états, de consolider celles qui existaient, de mettre à jour les anciens concordats, d'en passer de nouveaux. On cite encore, à mettre à son compte, le Concordat autrichien (5 juin 1933), les jalons qu'il posa dans les Pays baltes, les relations diplomatiques interrompues avec l'Amérique en 1870 (par la prise de Rome) qu'il tenta de rétablir, sans y réussir, etc.

Il est douteux que, le 2 mars 1939, dans la conjoncture de l'époque, le conclave qui l'a porté sur le trône de Pierre eût pu faire un meilleur choix : à sa carrure intellectuelle et à son sens politique inné, il faut encore ajouter qu'il avait fait, sous quatre papes qui furent tous de grands papes, et à des postes-clés où il ne cessa de se distinguer, un long apprentissage de trente-huit années, qui avait fait de lui celui de tous les *papabile*, très probablement, le mieux préparé au métier de pape. Et puis, il y avait la guerre qui venait à grands pas et à laquelle il allait être affronté, à peine élu. Comme Pie X et Benoît XV sous lesquels il avait servi, qui l'avaient formé et dont il ne pouvait, alors, qu'imiter l'exemple.

Il est bien certain qu'au plan de la philosophie qui était la sienne en matière de guerre et de paix, un pacifiste intégral ne peut pas ne pas faire de réserves sur le pacifisme de Pie XII : il distinguait entre la guerre juste et la guerre injuste, la guerre offensive [120] et la guerre défensive, et même, dans la guerre offensive, entre l'offensive légitime et l'agression à laquelle, parfois, il accolait l'épithète « injuste »¹, ce qui signifiait que, dans son esprit, il y avait des « agressions justes ». Il n'était pas encore arrivé à cette conception selon laquelle il n'y a ni guerre offensive, ni guerre défensive, ni guerre juste ou injuste — que toutes les guerres sont injustes. Mais, si discutable que soit cette philosophie, elle l'avait amené à cette conviction que toutes les guerres sont évitables par des réformes de la structure de la communauté des nations auxquelles on peut très aisément arriver par la méthode des conférences internationales pourvu qu'on eût le sens de la justice. Et, pour un pape, c'est remarquable et digne d'éloges.

On ne saurait, je crois, porter de meilleur jugement sur lui que celui-ci :

« Jamais encore, à ma connaissance, aucun pape n'avait affirmé avec autant de décision *l'unité juridique de la communauté* des nations², le règne souverain du Droit international, et condamné avec autant de vigueur, comme brisant cette unité, la conception de la souveraineté absolue de l'État. Jamais encore, à ma connaissance, aucun pape n'avait réclamé, comme une conséquence logique de ces principes, l'organisation d'*institutions internationales* destinées, tout à la fois, à veiller à la juste application *des* [121] *conventions internationales* et à rendre possible, quand le besoin s'en fait sentir, leur *équitable révision*. Jamais encore, aucun pape n'avait intégré, dans les tâches essentielles de ces institutions internationales, *l'équitable répartition des richesses économiques du globe et la protection des droits culturels des minorités*, aucun pape n'avait mis une telle insistance et une telle fréquence à prêcher une véritable croisade en

¹ Son message de Noël 1948 notamment, où l'on relève par exemple : « ... un peuple menacé ou déjà victime d'une injuste agression, s'il veut penser et agir chrétiennement, ne peut demeurer dans une indifférence passive ».

² Souligné dans le texte, ainsi que tout ce qui est souligné dans ce qui suit dans ce texte.

faveur de cette organisation d'un ordre nouveau, condition d'une paix durable et à faire appel, pour cela, à tous les chrétiens et à *toutes les âmes de bonne volonté* éparses dans l'univers ; jamais encore, surtout, à ma connaissance, aucun pape n'avait fait de toutes ces vérités, un exposé d'ensemble d'une pareille ampleur. »¹

C'est vrai : aucun pape, — ni Pie X ni Benoît XV, mais ceux-ci qui furent les deux premiers à s'engager dans cette voie n'étaient que des précurseurs, et c'est leur pensée mise en forme et précisée par le disciple.

En matière de politique internationale, le socialisme n'est pas allé plus loin et, en 1939, aux heures cruciales, comme en 1945 quand sonna celle du passage de la théorie socialiste à la pratique, il s'est tenu bien en deçà, tandis que Pie XII...

Lorsque, par exemple, à la basilique Saint-Boniface de Munich, le 7 février 1932, Mgr Faulhaber, archevêque du lieu, prononce un discours dans lequel on peut lire :

« Les conditions préalables d'une guerre légitime [122] sont devenues beaucoup plus rares qu'autrefois ... Aux avocats de la paix, on demandera :

Que dites-vous de ce que l'empire allemand est désarmé, sans défense, pendant que les autres peuples s'arment à l'envi ?

Nous répondrons :

D'après le droit naturel et le droit des gens, les peuples sont égaux : par conséquent, le peuple allemand a le droit d'être garanti, lui aussi, contre une attaque de vive force.

Mais l'égalité de droit entre les peuples ne résultera pas de ce que les forces défensives de l'Allemagne, actuellement désarmée, seront reconstituées ni de ce qu'en matière d'armements croissants, elle pourra rivaliser avec les autres nations : elle s'obtiendra par le désarmement des peuples armés et surarmés.

Le vieux proverbe *Si vis Pacem Para Bellum* prépare la guerre, doit être démantibulé comme un vieux bâtiment de guerre. Les armements indéfinis pendant la paix ne mettent pas à l'abri de la guerre et ne garantissent pas la paix. Des armements à qui mieux mieux constituent une préparation permanente à la guerre et, de la préparation au déclenchement, il n'y a qu'un pas : *Si vis Pacem para Pacem.* »²

C'est inspiré d'un des principes les plus nobles du socialisme pratique et on retrouve cela, presque mot à mot, dans le Recueil des discours prononcés par Pie XII alors qu'il n'était encore que Mgr Pacelli, durant le temps de sa nonciature à Munich et à Berlin, édité par les soins de l'épiscopat allemand en 1930.

[123]

Si vis Pacem para Pacem : pendant la paix, certes, mais aussi pendant la guerre, tel fut le principe directeur du comportement de Pie XII. Si quelqu'un doit être blâmé, ce n'est pas lui pour être resté inébranlablement fidèle à ce principe, mais les socialistes pour l'avoir abandonné avant et pendant la seconde guerre mondiale, après en avoir fait, de 1919 à 1933, la clé de voûte de leur programme de politique extérieure. Pie XII fut le Jaurès de la seconde guerre mondiale et, pendant, ce qui correspondit aux Kienthaliens et aux Zimmerwaldiens de la première. Au nom des impératifs de la Foi tandis que Jaurès, les Kienthaliens et les Zimmerwaldiens

¹ Mgr Solages, recteur de l'Institut catholique de Toulouse : *Théologie de la guerre juste*, p. 53 (cité d'après Paul Duclos, op. cit., p. 103).

² Cité d'après *Die schönere Zukunft*, de Munich, 21 février 1932.

n'étaient inspirés que par ceux de la Raison. On ne voit pas bien ce qui importe puisqu'il arrivait aux mêmes conclusions rationnelles. Par contre, il saute aux yeux que combattre ces conclusions rationnelles, ce n'est plus qu'opposer à une Foi qui se met à raisonner — enfin ! — une Raison qui ne fait plus que déraisonner. Et c'est bien le cas du *Vicaire* de M. Rolf Hochhuth, du *Vicaire et l'Histoire* de M. Jacques Nobécourt et du *Pie XII et le IIIe Reich* de M. Saül Friedländer. Au nom d'une autre Foi d'ailleurs, car la Raison qui déraisonne n'est qu'une autre Foi : la Foi protestante pour l'un, la Foi progressiste dans le sens du marxisme pour le second et, pour le troisième la Foi judaïque, qui, toutes trois, s'enfoncent tous les jours un peu plus dans l'obscurantisme. Moscou et Tel-Aviv en font quotidiennement la preuve que M. Rolf Hochhuth fait avec son *Vicaire*, — c'est le sort de tous les préjugés — tandis que, chaque jour qui est venu depuis 1870, l'Église a fait celle qu'elle émergeait de plus en plus à la lumière — en matière [124] sociale avec Léon XIII, en matière de guerre et de paix, avec Pie X, Benoît XV, Pie XI et Pie XII, puis, dans l'un et l'autre domaine, avec Jean XXIII et aujourd'hui Paul VI — en se dégagant de ses préjugés archaïques, en se gardant de tomber dans de nouveaux et, dans la mesure où ses prises de position pourraient avoir des prolongements temporels, en les fondant sur l'observation et l'analyse.

Mais, ce n'est que son attitude pendant la seconde guerre qui est reprochée à Pie XII. Pour la bien comprendre, il était nécessaire de la situer dans le contexte de celle de la papauté et de situer l'homme dans ce contexte. Arrivant aux événements, il faut encore dire ce que fut cette attitude aux heures cruciales qui décidèrent du conflit.

Trois faits d'abord qui, dans les premières semaines de son pontificat, montrent à la fois à quel point il avait conscience du danger et qui définissent ses intentions :

– le jour même de son couronnement, répondant aux vœux du Sacré Collège qui lui étaient présentés par son doyen, Mgr Pignatelli di Belmonte, il déclare qu'il « prend en main le gouvernement de la nacelle de Pierre, pour la diriger, au milieu de tant de vagues et de tempêtes, vers le port de la paix »¹ ;

– sa première homélie, *Quoniam Paschalia* (avril 1939), le montre « préoccupé des dangers que font courir à l'Europe le chômage, la misère, le manque de fidélité aux engagements souscrits, le mépris dans certains pays des droits imprescriptibles de la dignité [125] humaine et de la liberté »². L'Italie venait justement d'envahir l'Albanie...

– une lettre à Mgr Maglione (20 avril 1939) qu'il avait pris comme secrétaire d'État (10 mars) pour lui demander de « recommander, dans toutes les paroisses de tous les diocèses, pendant le mois de mai, une croisade de prières pour obtenir, partout et pour tous, la concorde et la paix »³. C'est qu'entretiens s'étaient produits deux événements, l'érection de la Bohême et de la Moravie en un protectorat allemand qui est investi aussitôt par les troupes allemandes (15 mars 1939) et de la

¹ *Acta Apostolicae Sedis*, XXXI, 1939, p. 127, et *Documentation catholique*, t. XI, col-419

² *Acta Apostolicae Sedis*, XXXI, p. 145.

³ *Id.*, p. 54.

Slovaquie en un État indépendant, soit le démantèlement de la Tchécoslovaquie et, le 31 du même mois, la garantie inconditionnelle donnée à la Pologne par l'Angleterre, de son intégrité territoriale telle qu'elle avait été définie par le Traité de Versailles. Le second apparut aussitôt à Pie XII comme étant le premier pas d'une marche irréversible à la guerre et il avait décidé une offensive diplomatique dont il sera parlé plus loin, d'où les prières demandées dans « toutes les paroisses de tous les diocèses » pour soutenir cette offensive.

À propos du premier, il fut reproché à Pie XII de ne pas avoir protesté contre cette violation, dit-on, des Accords de Munich et cette attitude fut mise en parallèle avec celle, dans l'affaire de l'*Anschluss* autrichien, de Pie XI qui, d'ailleurs, lui non plus n'avait pas protesté contre l'annexion de l'Autriche par l'Allemagne hitlérienne, mais avait exigé du [126] cardinal Innitzer, archevêque de Vienne, lequel avait demandé aux évêques et au clergé de faire voter pour le fait accompli lors du plébiscite, une mise au point qui ressemblait à une rétractation et qui fut publiée dans l'*Osservatore Romano* du 6 avril 1938.

D'abord, il n'y avait pas de comparaison possible entre les deux événements. L'*Anschluss* ne fut un coup de force qu'en droit formel. Depuis 1919, la quasi-unanimité des Autrichiens demandait le rattachement à l'Allemagne (vœu de l'Assemblée nationale du 4 mars 1919, du chancelier socialiste Karl Renner entériné par la Constitution de Weimar dans son article 61, etc.) L'article 88 du pacte de la S. D. N. s'y opposait contre la volonté des deux peuples. De Salzbourg à Vienne, l'entrée de Hitler fut triomphale.

Le démantèlement de la Tchécoslovaquie se présente sous un jour tout autre au regard d'une violation de traité et, particulièrement, des Accords de Munich. Ceux-ci avaient prévu trois choses : le retour des Sudètes à l'Allemagne, l'érection de la Bohême-Moravie en État indépendant, la Slovaquie devant à son tour devenir indépendante, mais les deux États étant réunis en un seul de forme fédérale sous le nom de Tchécoslovaquie qui lui restait ; enfin, la garantie donnée par l'Allemagne à cet État fédéral, de son intégrité territoriale « dès que Prague (qui en était la capitale) aurait réglé avec Varsovie et Budapest la question des minorités polonaise et hongroise »¹.

[127]

Or, dans le nouvel État fédéral, les Tchèques qui sont en majorité, d'une part font la sourde oreille aux Polonais et aux Hongrois, de l'autre, mènent la vie très dure aux Slovaques qu'ils se refusent à considérer comme autonomes. Mais il vaut mieux laisser à M. André-François Poncet — non suspect de la moindre complaisance pour l'Allemagne nazie — le soin d'établir comment et par qui les Accords de Munich furent violés :

« Les Slovaques, conduits par Mgr Tiso, avaient obtenu l'autonomie dans le cadre de l'État tchécoslovaque. Mais les Tchèques refusaient de les considérer comme un État émancipé et fédéré. Il suffisait à Hitler, pour exécuter son dessein, de prendre parti pour

¹ Georges Bonnet, *Le Quai d'Orsay sous trois Républiques*, p. 259.

les Slovaques¹. Le 13 mars 1939, Prague ayant prétendu révoquer les ministres slovaques² à cause de leur politique séparatiste, Mgr Tiso³ courut à Berlin et sollicita la protection⁴ du Führer. »⁵

La violation des Accords de Munich fut donc d'abord une violation de la part des Tchèques⁶ et [128] l'intervention de Hitler une réaction sur demande des victimes de cette violation. Tout comme, par exemple, la récente intervention au Congo des Belges et des Américains, de la part du gouvernement impuissant contre des rebelles en train de massacrer des innocents. Et tout comme, combien d'autres interventions de même nature des Anglais, des Français, des États-Unis, etc. qui n'ont jamais ému, outre mesure, la conscience universelle quand elle ne les a pas, tout simplement, approuvées.

Aux épithètes indignées près dont M. André François-Poncet émaille son récit, les choses se sont bien passées comme il le dit : la Tchécoslovaquie est morte de la violation des Accords de Munich par les Tchèques.

Et que pouvait dire Pie XII des conditions dans lesquelles elle était morte, puisqu'elles avaient été définies par des accords passés entre des gouvernements reconnus par les Accords de Munich ? À l'un d'entre eux, le gouvernement tchèque, il avait été fait violence, c'est certain, mais il réclamait lui-même le droit de faire violence à un autre, et c'était pour l'empêcher de recommencer que Hitler avait décidé de l'occuper. Le seul moyen de l'empêcher [129] de l'occuper, c'était de procéder à un règlement général de tous les litiges européens par une conférence internationale qui se serait fixé ce but (révision du Traité de Versailles, prévue par l'article 19 du Pacte de la S.D.N.) qu'après l'avoir refusée à la République de Weimar on continua de refuser à Hitler qui, sur proposition de Roosevelt en date du 16 mai 1933, en avait accepté d'enthousiasme le principe dans un discours qu'il prononça devant le Reichstag, dès le lendemain 17. C'est sur une conférence de ce genre que Pie XII se rabattit et qu'il proposa en mai suivant.

Cette conférence n'aurait d'ailleurs pas eu que le problème tchécoslovaque à reconsidérer car, dans le même temps que Hitler lui apportait, en accord avec les

¹ C'était normal puisque, relativement aux Accords de Munich, c'étaient les Slovaques, non les Tchèques, qui étaient dans leur droit.

² Donc, abus de pouvoir des Tchèques.

³ Président du gouvernement slovaque.

⁴ Étant donné sa situation géographique, à qui d'autre pouvait-il demander protection contre l'injustice dont il était victime ? Et, d'autre part, les Anglais et les Français qui étaient dans l'impossibilité de faire respecter les Accords de Munich sur ce point n'y étaient au surplus pas décidés, ayant pris le parti des Tchèques, donc de l'injustice.

⁵ André-François Poncet, *De Versailles à Postdam*, Flammarion, p. 247.

⁶ Ce n'était pas la première fois qu'ils se rendaient coupables de semblables violations à l'égard des Slovaques. Le 30 mai 1938, à Pittsburg (États-Unis), les Tchèques et les Slovaques qui avaient pris le parti des Alliés dans le premier conflit mondial, avaient passé, par l'intermédiaire de leurs représentants respectifs, une convention stipulant la création d'un État tchécoslovaque de type fédéral au sein duquel chacune des deux communautés ethniques serait un État indépendant. En fait, Versailles avait sanctionné un État tchécoslovaque dans lequel les Slovaques étaient asservis par les Tchèques, comme le sont aujourd'hui les Allemands de l'Est, les Hongrois, etc. par l'Union Soviétique.

Slovaques, la solution que l'on sait, un autre était né d'une autre provocation : le problème polonais.

Jusque-là, Allemands et Polonais s'entendaient très bien. Il y avait entre eux un traité d'alliance datant du 26 janvier 1934 qui fonctionnait à merveille et leurs relations étaient des plus cordiales. C'est encore M. André François-Poncet qui nous le dit :

« Le colonel Beck est devenu un familier de Göring et celui-ci, chaque année, est invité à aller chasser dans les forêts polonaises. Au cours de ces cordiales rencontres, on a parlé, naturellement, de la question de Dantzig et du Corridor, qu'il faudra bien résoudre, un jour, dans l'intérêt des bonnes relations entre les deux pays ; et le colonel Beck a donné à entendre que la Pologne ne refuserait pas de rendre Dantzig au Reich, pourvu qu'elle y conservât des privilèges économiques, et qu'elle s'accommoderait également [130] de la création à travers le Corridor d'un couloir exterritorialisé, par lequel passeraient une autostrade et une voie ferrée qui feraient communiquer directement la Prusse occidentale avec la Prusse orientale. »¹

Les deux parties sont donc d'accord.

Mais, lorsque le 21 mars von Ribbentrop propose à l'ambassadeur polonais à Berlin, M. Lipski, d'engager des conversations diplomatiques dans le dessein d'officialiser cet accord, celui-ci part pour Varsovie et en revient le 26 avec une réponse négative. Au surplus, comme pour donner tout son sens à cette réponse négative, le 24 mars, lendemain de son arrivée à Varsovie, Moltke, ambassadeur d'Allemagne en Pologne, avertissait Berlin que des bruits alarmistes couraient relativement aux intentions de l'Allemagne à l'égard de la Pologne et, le lendemain 25, l'amiral Canaris, chef de l'*Abwehr*, signalait la mobilisation de trois classes de réservistes ainsi que des concentrations de troupes polonaises autour de Dantzig.

Que s'était-il donc passé ?

Le 18 mars,

« Litvinov avait proposé une conférence européenne où, cette fois, la France, la Grande-Bretagne, la Pologne, la Russie, la Roumanie et la Turquie s'uniraient pour arrêter Hitler »².

Le même jour,

« plusieurs agences annoncent que la Roumanie vient d'être l'objet d'un ultimatum allemand et que le gouvernement roumain, pris de peur, a abandonné à Hitler les ressources de son sol »³.

[131]

La nouvelle était fautive. M. Georges Bonnet qui dit en avoir reçu l'assurance, seulement en 1944, du ministre des Affaires Étrangères roumain, M. Grégoire Gafenco, et en ces termes : « jamais il n'y a eu aucun ultimatum allemand à Bucarest en 1939 », qualifie cette manœuvre de provocation et la met au compte des bellicistes anglais dont Lord Halifax vient de prendre la tête⁴. Mais, le 18 mars 1939, interpellé

¹ André François-Poncet, op. cit., p. 249.

² William Shirer, *Le IIIe Reich*, t. 1, p. 497

³ Georges Bonnet, op. cit., p. 261.

⁴ Georges Bonnet, op. cit., p. 262.

par le *Foreign Office*, M. Tiléa, chargé d'affaires roumain à Londres, confirme l'ultimatum. M. Chamberlain réunit son Cabinet sur-le-champ et décision est prise de donner à la Roumanie la garantie anglaise de son intégralité en même temps que de demander à la Pologne, dont le concours était stratégiquement nécessaire, de lui donner aussi la sienne. Accord du colonel Beck sous la condition que l'Angleterre garantira aussi l'intégralité territoriale de la Pologne. Marché conclu au niveau des conversations le 21 mars, puis définitivement le 31. D'où le revirement de la Pologne qu'en raison des relations qui étaient en train de se nouer entre l'Angleterre et la Russie, la garantie anglaise garantissait bien plus que le traité germano-polonais contre les entreprises de cette dernière. Le colonel Beck ignorait seulement que, dans le même temps, des relations de même nature étaient en train de se nouer entre l'Allemagne hitlérienne et la Russie.

Fort de cette garantie, le colonel Beck allait désormais se croire tout permis. Le premier, Pie XII vit tout ce qui en pouvait découler et lorsque, le 26 avril, Hitler ayant acquis la conviction que le revirement [132] polonais était irréversible, dénonce à la fois le traité germano-polonais du 26 janvier 1934 et l'accord naval anglo-allemand du 18 juin 1935, il n'y a plus aucun doute dans son esprit sur la nécessité d'une tentative de médiation de sa part.

Mais le président Roosevelt l'avait devancé : le 14 avril, il avait écrit personnellement à Hitler et à Mussolini — à Hitler et à Mussolini seulement — une lettre dans laquelle il leur posait carrément la question suivante : « êtes-vous prêt à donner l'assurance que vos forces n'attaqueront ni n'envahiront le territoire d'aucune des nations suivantes ? »

Suivait une liste de trente et un pays. Puis l'espoir qu'une telle garantie pourrait représenter « dix ans et même peut-être un quart de siècle » de paix. Enfin, en cas de réponse affirmative, il promettait la participation américaine « à des discussions à l'échelle mondiale visant à soulager le monde du fardeau écrasant des armements ».

C'était accuser Hitler et Mussolini seulement d'être, dans le monde, des facteurs de guerre. Et, au regard des bons usages diplomatiques, une grossièreté, sinon une provocation. « Effet de la paralysie progressive », dit Mussolini au reçu de cette lettre. Et Göring : « Début de maladie mentale. » Et ma foi... Hitler fit annoncer qu'il répondrait le 28 avril par un discours qu'il ferait au Reichstag, comme il avait répondu, une fois déjà, à une proposition plus polie, plus substantielle et plus rationnelle du même président Roosevelt, le 17 mai 1933.

Pour bien montrer à quel point il était possible d'éviter la seconde guerre mondiale et quelles étaient les dispositions de Hitler en matière de guerre et de [133] paix, en même temps que pour rendre sensible la différence entre cette précédente proposition et celle-ci, il est nécessaire de revenir sur ce qui s'était passé les 16 et 17 mai 1933.

Le 16 mai 1933, le président Roosevelt avait adressé aux chefs d'État de quarante-quatre nations un message qui exposait quels étaient les espoirs et les projets des États-Unis en ce qui concernait la paix par le désarmement : suppression

de toutes les armes offensives, bombardiers et tanks ainsi qu'artillerie lourde pour commencer, limitation au niveau de l'Allemagne de tous armements, effectifs militaires, etc.

La réponse de Hitler fut prompte et sans ambages : dès le lendemain 17 mai, par un discours au Reichstag qui était une vibrante profession de foi pacifiste, une déclaration de guerre à la guerre dans une entente européenne parfaite, si la proposition du président Roosevelt était accueillie par les autres nations de la même façon que par l'Allemagne. Voici ce qu'on pouvait lire dans ce discours :

« La proposition du président Roosevelt, dont j'ai eu connaissance hier soir, mérite les plus chauds remerciements du gouvernement allemand. Celui-ci est disposé à donner son accord à ce moyen de surmonter la crise internationale... Cette proposition est un rayon de réconfort pour tous ceux qui souhaitent collaborer au maintien de la paix. L'Allemagne est absolument prête à renoncer à toute arme offensive si les nations armées de leur côté détruisent leurs stocks d'armes offensives... Elle serait également disposée à démobiliser toutes ses forces militaires et à détruire la petite quantité d'armes qui lui restent, à [134] condition que les pays voisins en fassent autant... Elle est prête à signer tout pacte de non-agression car elle ne songe pas à attaquer, mais seulement à acquérir la sécurité. »¹

Le monde entier respira. Les sociaux-démocrates du Reichstag allemand, eux-mêmes, applaudirent ce discours. Il faut reconnaître qu'on ne pouvait mieux dire.

Il n'y eut cependant pas de suite : le 14 octobre suivant, la proposition Roosevelt étant venue en discussion devant la S.D.N., les futurs alliés dans la guerre contre l'Allemagne demandèrent... huit années pour ramener leurs armements au niveau de celui de l'Allemagne - huit années durant lesquelles ils n'admettraient pas que l'Allemagne fût à égalité de droits avec les autres nations en matière d'armements. Et il y avait quinze ans qu'à des propositions semblables qui avaient l'adhésion de l'Allemagne on faisait des réponses dilatoires de même facture.

C'était se moquer du monde : cette fois, l'Allemagne quitta la S.D.N. en claquant les portes et le 12 novembre suivant, par 96 % du corps électoral, le peuple allemand plébiscita cette décision.

Prétendre alors qu'il n'y avait aucune possibilité de traiter avec Hitler est une contre-vérité : le 14 octobre 1933, les Alliés eux-mêmes avaient fait la preuve que c'était eux qui n'y étaient, de toute façon, pas plus disposés qu'ils ne l'avaient été à traiter avec la République de Weimar. Et cette preuve, à six années de distance, la lettre à Hitler et à Mussolini du 14 avril 1939 la renouvelait par sa [135] formulation même. La réaction de Hitler fut cinglante.

Le 17 avril, il fit poser à tous les états cités par Roosevelt, la double question suivante par Ribbentrop (à l'exception naturellement de la Pologne, de la Russie, de la Grande-Bretagne et de la France, dont il connaissait les intentions maintes fois réitérées publiquement) : avaient-ils l'impression d'être menacés par l'Allemagne et avaient-ils chargé Roosevelt de faire cette proposition dans cette forme ? À l'unanimité, les vingt-sept États interpellés répondirent par un double *non*. C'était pour lui un succès diplomatique sans précédent, ponctué le 28 avril suivant par un

¹ Cité d'après William Shirer, op. cit., p. 231.

discours qui, donnant lecture des vingt-sept réponses et renouvelant ses propositions de conférence internationale pour réviser le Traité de Versailles dans ce qui en subsistait encore, ensevelit publiquement Roosevelt dans un grand linceul de ridicule. C'est sur quoi M. Saül Friedländer — professeur d'histoire contemporaine à l'Institut universitaire des Hautes Études internationales de Genève, ne l'oublions pas car ceci prouve qu'en Suisse les vaches sont aussi bien gardées que partout ailleurs dans le monde, — conclut que : « Le message de Roosevelt est favorablement accueilli dans le monde entier, à l'exception des pays de l'Axe et, semble-t-il (*sic*) du Vatican. »¹

En réalité, à l'exception des bellicistes polonais, anglais et français — les Russes n'en dirent rien : ils étaient déjà en pourparlers avec l'Allemagne pour un pacte de non-agression dont la conclusion serait paraphée le 23 août suivant et qui [136] prévoyait le partage de la Pologne² — et de M. Saül Friedländer, le monde entier vit dans l'intervention de Roosevelt sous cette forme une inqualifiable bourde diplomatique et l'on comprend que Pie XII, qui avait le sens du ridicule, ne s'y soit pas associé. D'ailleurs, Roosevelt qui agissait en franc-tireur ne le lui avait pas plus demandé³ qu'il ne l'avait [137] demandé, on l'a vu, aux trente et un pays qu'il citait, dont aucun, même pas la Pologne, la France et l'Angleterre qui approuvaient, ne s'y est davantage officiellement rallié. Alors, pourquoi faire à Pie XII un reproche que l'on ne fait pas aux autres ?

Autrement conforme au ton et aux usages diplomatiques était le projet de médiation de Pie XII. Autrement mieux inspiré, mieux adapté à la conjoncture et plus substantiel. Autrement plus susceptible d'aboutir, enfin, s'il avait été pris en considération.

Voici comment il se présentait dans son fond : régler tous les litiges entre tous les États européens qui en avaient entre eux. Ces États étaient au nombre de cinq :

¹ Saül Friedländer, *Pie XII et le IIIe Reich*, p. 32.

² Le 3 octobre 1938, au lendemain de Munich, les Russes, vexés d'en avoir été écartés par les Occidentaux, étaient entrés en rapports économiques avec Berlin par l'intermédiaire de leur mission commerciale en Allemagne. Ces pourparlers traînaient en longueur. Dès le 31 mars, dès qu'ils eurent la conviction que le revirement polonais était irréversible, ils virent tout le parti qu'ils en pouvaient tirer et ils le virent encore mieux par le discours de Hitler du 28 avril qui, contrairement à son habitude, ne les attaquait pas. Le 20 mars 1939, tandis que Chamberlain prenait au sérieux les agences de presse qui annonçaient un ultimatum allemand à la Roumanie et lui donnait la garantie anglaise qu'il étendait à la Pologne, Staline avait publié un communiqué officiel par lequel, sans qu'on le lui demandât, il niait que « Moscou ait donné sa garantie à la Roumanie et à la Pologne dans le cas où elles seraient victimes d'une pression ». Au lendemain du discours de Hitler au Reichstag, les Russes firent un second pas en direction d'un accord économique avec l'Allemagne, les négociations par l'intermédiaire de leur mission commerciale prirent un tour plus compréhensif de part et d'autre et, de fil en aiguille...

³ Mgr Giovanetti pourtant, et bien que, dans les documents jusqu'ici publiés aucun ne confirme l'information qu'il donne (*Le Vatican et la Paix*, p. 51) prétend que le président Roosevelt avait chargé le secrétaire d'État Summer Welles d'informer le Pape et que celui-ci aurait décliné, comme inopportune, la proposition d'une intervention de sa part auprès de Hitler. Il est le seul à le prétendre. M. Saül Friedländer lui-même n'ose pas reprendre l'affirmation à son compte. Sans importance d'ailleurs : les choses se seraient-elles passées ainsi qu'il faudrait féliciter Pie XII d'avoir décliné cette offre, Mgr Giovanetti reconnaissant, ce que M. Saül Friedländer se garde bien de citer, qu'en ne s'adressant « qu'à deux seulement des parties en litige », l'initiative du président Roosevelt semblait vouloir « les (Hitler et Mussolini) mettre a priori sur le banc des accusés » (op. cit., p. 51).

l'Angleterre, la France, l'Italie, l'Allemagne et la Pologne — l'Angleterre avec l'Allemagne par la dénonciation de l'accord naval anglo-allemand, par le problème de Suez avec l'Italie et la garantie qu'elle avait donnée à la Pologne ; la France avec l'Italie (revendications italiennes en Afrique du Nord) et avec l'Allemagne en raison de sa politique européenne ; l'Allemagne enfin, avec la Pologne. Dans sa forme : deux de ces cinq États n'appartenaient plus à la S.D.N., ce qui, par là même qu'il eût signifié le règlement de tous ces litiges en dehors d'elles, l'excluait dans le cadre de cette organisation. Il ne restait donc qu'un règlement par des contacts entre ces cinq États. Pourquoi pas la Russie, a demandé M. Saül Friedländer, en suggérant que [138] c'était par une « aversion personnelle à l'égard du communisme, qui date de ses contacts avec les Soviétiques en Bavière en 1919 »¹. La réponse est, en réalité, bien plus simple : parce que la Russie n'est concernée par aucun des litiges en question, et c'était déjà pour cette raison qu'elle avait été écartée de la conférence de Munich. Que Pie XII ait été hostile au communisme ne fait pas de doute, l'encyclique *Divini Redemptoris* de Pie XI le dit clairement, qui était sa loi. Mais, eût-elle été impliquée dans les problèmes européens en litige, que prétendre qu'il ne l'eût pas incluse dans son projet n'est qu'une hypothèse toute gratuite ; pour la même raison, il n'avait pas non plus pensé aux États-Unis.

Avant de soumettre son projet aux intéressés, pour bien s'assurer qu'il ne heurterait personne, Pie XII fit procéder à des sondages par ses services diplomatiques. Voici donc, maintenant, comment les choses se passèrent :

1. Le 1er mai, Mussolini recevait le R. P. Tacchi Venturi, de la Compagnie de Jésus, qui était son ami personnel et qui venait lui demander son avis au nom du pape. Le Duce demanda un jour de réflexion. Le 2 mai, comme promis, il répondait à la question qui lui avait été posée par une approbation sans réserve. L'envoyé du pape lui ayant alors demandé comment, selon lui, réagirait Hitler : « J'incline à croire, répondit-il, que le Führer ne repoussera pas la proposition. » Il ajouta seulement, ce qui était de bon conseil, « qu'il serait bon de préciser [dans la formule d'invitation] qu'on se propose de résoudre [139] pacifiquement les points de litige entre les cinq pays et les divers problèmes annexes »².

2. Muni de ce viatique, le lendemain 3 mai, le secrétaire d'État, Mgr Maglione, soumettait la proposition du pape aux nonces de Berlin, de Paris, de Varsovie et de Londres. Le 5 mai, Mgr Orsenigo est reçu en compagnie de Ribbentrop par Hitler à Berchtesgaden. Du compte rendu de l'entrevue qu'il adresse le lendemain à la secrétairerie d'État³ comme du memorandum allemand qui la résume⁴, il résulte que Hitler « ne croyait pas qu'il y eût un danger de guerre, vu que la tension était due davantage à la propagande qu'aux faits » et qu'avant de donner sa réponse définitive, il devait « d'abord se mettre en rapport avec Mussolini car il ne ferait rien sans l'accord de celui-ci... Le Duce et lui agiraient toujours à l'unisson ».

¹ Saül Friedländer, op. cit., p. 34.

² Mgr Giovanetti, op. cit., p. 56.

³ Id., p. 58 sq.

⁴ Rédigé par un certain Hewel et daté du 10 mai 1939, *Documents on German Foreign Policy*, vol. I, p. 435. Cité sous cette référence par M. Saül Friedländer, op. cit., p. 34.

Pour qui connaît la réponse du Duce, c'était encourageant¹.

[140]

3. Le nonce à Paris, Mgr Valerio Valéri, est reçu le 6 mai par M. Georges Bonnet, ministre des Affaires étrangères, qui lui dit d'abord qu'avant de lui donner une réponse définitive, il lui faudrait consulter le président du Conseil et M. Alexis Léger, secrétaire général du Quai d'Orsay, puis, après lui avoir dit cela, le rappelle au téléphone et le fait venir chez lui le soir même, pour lui dire que « le gouvernement français jugeait la démarche inopportune » et lui demander « de prier le cardinal secrétaire d'État de suspendre jusqu'à nouvel ordre, la publication du message »².

Son opinion sur la démarche qu'il vient de faire, Mgr Valerio Valeri la communique à la secrétairerie d'État le 12 mai après l'échec de la tentative du pape :

« Il est évident que, dans l'ensemble, à l'heure présente, les États qu'il est convenu de désigner sous le nom de démocraties ne souhaitent pas multiplier les contacts, mais bien plutôt opposer une barrière à l'expansion des États totalitaires, à l'étendre et à la fortifier. Ils sont d'ailleurs persuadés que d'ici peu de mois, la balance des forces en présence pèsera entièrement de leur côté. C'est ce qui m'a été dit par M. Bonnet et répété par M. Bullit, ambassadeur des États-Unis, lequel ne m'a pas dissimulé sa satisfaction de savoir que la tentative du Saint-Siège n'aurait pas de lendemain. Pour lui aussi, en somme, il faut que les États totalitaires soient mis au pied du mur. Seulement après, quand ils auront donné les garanties auxquelles Roosevelt faisait allusion dans son message³, on pourra commencer à discuter. »⁴

Le 7 mai, M. Alexis Léger lui avait dit son opposition au principe d'une conférence en des termes à peu près semblables.

4. Le nonce à Londres, Mgr Godfrey est reçu le 5 mai par Lord Halifax qui lui fait connaître la position du gouvernement anglais : « que Sa Sainteté offrît ses bons offices successivement et séparément à la Pologne et à l'Allemagne, à la France et à l'Italie. »⁵

L'offre de médiation, ici aussi, était déclinée.

5. Les réponses de Paris et de Londres qui sont entre les mains du Saint-Siège dès le 7 mai, anéantissent tous les espoirs que celles de l'Italie et de l'Allemagne avaient fait naître dans l'esprit du Secrétaire d'État et du pape. Le 8 mai arrive celle de la Pologne : elle est, évidemment, alignée sur celles de la France et de l'Angleterre. La réponse officielle et définitive des puissances de l'Axe était

¹ Sur la réponse de Hitler, les avis sont partagés. M. François-Charles Roux dit « qu'il n'y eut pas de réponse plus rassurante », mais la qualifie « chef-d'œuvre d'hypocrisie » (*Huit ans au Vatican*, p. 318). Dans le journal de Ciano, à la date du 8 mai, on trouve un rapport de l'entrevue qu'il eut les 6 et 7 mai à Rome avec Ribbentrop et où il fut question du projet du Pape. Dans ce rapport, on lit : « Le Führer estime que l'idée d'une conférence n'est pas acceptable... [il] propose de faire savoir au Vatican qu'on est reconnaissant au Pape de son initiative mais qu'on n'estime pas possible de l'accepter... » Le mieux est donc de s'en tenir aux documents officiels des deux parties qui, en l'occurrence, concordent : à la date du 6 mai, Mussolini a accepté le principe de la proposition du Pape et Hitler, qui n'a formulé aucune objection contre, a dit qu'avant de répondre officiellement, il devait d'abord consulter Mussolini.

² D'après le compte rendu de Mgr Valerio Valéri, cité par Mgr Giovanetti et Mgr Giovanetti lui-même, op. cit., p. 62.

³ Cf. supra, p. 132, ce message et ses suites.

⁴ Lettre citée par Mgr Giovanetti, op. cit., p. 63.

⁵ Compte rendu de Mgr Godfrey, cité par Mgr Giovanetti, op. cit., p. 65.

commune. Elle arriva la dernière : le 9 mai. En toute connaissance de celles de la France, de l'Angleterre et de la Pologne et tirant les conclusions de leur caractère négatif, elle postulait « qu'une conférence des cinq puissances, destinée à redresser la situation interna[142]tionale, semblait prématurée et, pour le moment, inutile, ne fût-ce que pour ne pas mettre en cause la haute autorité du Souverain Pontife »¹.

Placés devant le fait accompli, Hitler et Mussolini ne pouvaient rien dire d'autre.

M. Saül Friedländer ne pouvait pas ne pas connaître — ne serait-ce que par le livre de Mgr Giovanetti qu'il cite souvent — l'évolution chronologique de la tentative de médiation de Pie XII vers l'échec : il n'en souffle mot. Question : pour n'en pas désigner les responsables que cette chronologie désigne impitoyablement ?

Le texte du message que Pie XII se proposait d'envoyer à chacun des cinq chefs d'États pour les inviter à se rencontrer en une conférence n'a pas été, à ma connaissance, rendu officiellement public. On n'en a su le contenu que par des indiscretions de la presse diplomatique, dont la première a été commise le 9 mai par la *News Chronicle* de Londres et reprise par la presse parisienne dans les jours qui suivirent et par le discours, qui était une exhortation publique à la paix par des discussions internationales que, le 2 juin suivant, le pape prononça devant le Sacré Collège². On l'a connu aussi par l'accueil chaleureux que la presse du monde entier, notamment celle des pays neutres, fit à ce discours du 2 juin.

À partir de là, les efforts de Pie XII en faveur de la paix s'exercèrent dans le sens où Lord Halifax, en déclinant la conférence des cinq États, avait [143] souhaité qu'ils s'exercent : le rétablissement des relations correctes entre la Pologne et l'Allemagne d'une part, la France et l'Italie de l'autre.

Il ne réussit pas davantage.

De ces efforts, M. Saül Friedländer ne retient que ceux qu'il fit en direction de l'Allemagne et de la Pologne, lesquels ont été caractérisés surtout par les conseils de modération et de prudence qu'à plusieurs reprises le pape donna instruction à Mgr Cortesi, son nonce à Varsovie, de réitérer au gouvernement polonais. Les 30 et 31 août, il alla même jusqu'à conseiller des concessions : retour de Dantzig au Reich, aménagement du Corridor, garanties de certains droits aux minorités polonaises d'origine allemande³.

Et M. Saül Friedländer interprète tout cela dans le sens suivant :

« ...le Saint-Siège accordera son appui à la diplomatie du Reich au cours des dernières semaines de la crise »⁴.

Autrement dit, c'est par souci d'appuyer la diplomatie allemande, non de promouvoir entre l'Allemagne et la Pologne un aménagement territorial et un

¹ Cité par Mgr Giovanetti, p. 61.

² On trouvera ce discours dans les *Acta Apostolicae Sedis*, Bonne Presse, vol. 1, p. 128. On ne le reproduit pas ici : il suffit que le lecteur en connaisse les intentions et le sens.

³ Télégramme de l'ambassadeur anglais du Vatican, Osborne, à Lord Halifax, en date du 30 août, qui figure aux *Documents anglais*, 3e série, vol. VII, p. 403, cité sous cette référence par M. Saül Friedländer, op. cit., p. 41. Et Journal du comte polonais Szembeck, Pion, Paris, p. 499.

⁴ Saül Friedländer, op. cit., p. 37.

règlement du sort de la minorité allemande en Pologne, plus rationnel que celui qui avait été prévu à Versailles et qui était la source du conflit germano-polonais, que le pape agissait.

Par sympathie pour l'Allemagne nazie.

[144]

Toujours le même système.

Bref. La période qui va de l'échec de sa tentative de médiation du début de mai au 1er septembre 1939 fut dominée, le 24 août, par une exhortation publique « aux gouvernements et aux peuples » en faveur de la paix, dans laquelle on peut lire : « Rien ne sera perdu avec la paix, tout le sera par la guerre. »¹

Le lendemain 25 août, les souverains de Belgique et de Hollande tentent une suprême médiation : il s'y associe en soulignant « l'heureuse coïncidence avec la radiodiffusion de son propre message de paix »².

Le dernier geste de Pie XII fut, au terme de cette période, le 31 août, 1939, une note remise par le cardinal secrétaire d'État, Mgr Maglione, aux ambassadeurs d'Allemagne, de Pologne, d'Angleterre, de France et d'Italie comportant deux points :

1. relativement à l'Allemagne et à la Pologne, proposition d'une trêve de dix à quatorze jours pendant laquelle les deux pays s'engageraient à s'abstenir de toute mesure et de tout incident qui pourraient aggraver la tension ;

2. relativement à tous les destinataires, une requête en faveur d'une conférence internationale qui aurait pour but de régler le conflit germano-polonais et de réviser le Traité de Versailles³.

Dans l'après-midi de ce même 31 août 1939, Mussolini avait proposé à la France et à la Grande-Bretagne une conférence à quatre pour laquelle il [145] suggérait le 5 septembre, après avoir chargé le comte Ciano de dire à Mgr Maglione que « l'Italie appuyait l'initiative pontificale de tout son pouvoir »⁴.

Ces deux initiatives étaient motivées par le fait que, le 19 août, Hitler s'était déclaré prêt à négocier si, avant le 31 août au soir les Polonais lui envoyaient un plénipotentiaire avec pleins pouvoirs de traiter, en précisant que, sinon, ce serait la guerre (en substance) et tout indiquait que, forts de l'appui de l'Angleterre et de la France, les Polonais n'enverraient pas ce plénipotentiaire.

Mais, commentant un télégramme de Weizsäcker envoyé à Berlin de Rome, le 30 août 1939 et qui disait : « ...qu'au cas où un plénipotentiaire polonais ne se présenterait pas à Berlin, on pourrait peut-être compter sur une nouvelle initiative du pape », M. Saül Friedländer conclut : « Aucune initiative pontificale n'eut finalement lieu dans ce sens. »⁵

¹ *Un ora grave (Acta Apostolicae Sedis, XXXI, p. 333, et Documentation catholique, XL, col. 1128).*

² *Osservatore Romano, 26 août.*

³ *Documentation catholique, 1943, col. 163, qui précise que cette note a été remise le 31 août à 13 heures.*

⁴ Cité par Paul Duclos, op. cit., p. 110, d'après la *Civiltà Catholica*, de Rome, du 15 juin 1945.

⁵ Saül Friedländer, op. cit., p. 43.

Professeur d'histoire contemporaine à l'Institut universitaire des Hautes Études internationales à Genève (!!...). Une seule question : nommé sur titres ou sur simple présentation de son certificat de baptême ?

III. COMMENT PIE XII ESSAYA D'ARRETER LA GUERRE

Et ce fut la guerre...

La première prise de position de Pie XII qui fut [146] rendue publique, se situe le 14 septembre 1939 : sa réponse au nouvel ambassadeur de Belgique qui ce jour-là était venu lui présenter ses lettres de créance :

« Nous n'avons pas à redire comment, jusqu'à l'instant suprême qui précéda le déclenchement des hostilités, Nous n'avons rien omis de ce que Nous pouvions tenter — soit par des prières et des exhortations publiques, soit par des démarches confidentielles réitérées et précises — pour éclairer les esprits sur la gravité du péril et les amener à de loyales et pacifiques négociations... »

Puis vint la phrase qui définit son attitude pendant toute la guerre :

« ...Nous ne cesserons pas d'épier attentivement pour les seconder de tout Notre Pouvoir les occasions qui s'offriraient avant tout d'acheminer à nouveau les peuples aujourd'hui soulevés et divisés vers la conclusion d'une paix juste et honorable pour tous. »¹

D'une paix « juste et honorable pour tous », non du retour au *statu quo*.

Sur quoi, M. Saül Friedländer : « Il va de soi qu'une paix excluant le retour au statu quo ne peut que faire le jeu des Allemands. »² Et en vertu de quoi il faut se garder d'un retour à « une paix juste et honorable pour tous » mais si l'on songe que c'est justement parce que le Traité de Versailles n'avait pas fait « une paix juste et honorable pour tous » — particulièrement pour les Allemands déjà [147] — que nous avons eu Hitler et la Seconde Guerre mondiale, on ne peut qu'être effrayé par les mobiles qui commandent les démarches de pensée de M. Saül Friedländer : alors, jamais de paix juste pour les Allemands ? Et réparer les torts qui leur avaient été causés en 1919 ne serait que « faire leur jeu », non rétablir les conditions de la justice ? Autant décréter tout de suite que le souci de la justice n'est pas un impératif de la morale.

De tels propos ne résistent pas à l'examen. Aussi bien, Pie XII qui, quoique dans une forme moins nette, les a entendus des diplomates alliés, ne s'y est jamais arrêté. Sa première encyclique, *Summi Pontificatus*, s'inscrit, le 20 octobre suivant, dans la ligne de conduite dont il avait énoncé le principe dans sa réponse du 14 septembre à l'ambassadeur de Belgique : une prise de position en faveur du retour à la paix, qui, au surplus, au mot de Pie XI selon lequel « spirituellement nous sommes tous des sémites », répond en écho : « Il n'y a ni Grecs ni juifs », ce qu'on a un peu

¹ *Acta Apostolicae Sedis*, XXXI, p. 367, et *Documentation catholique*, XL, col. 1130. La seconde partie du paragraphe est soulignée par nous. P.R.

² Saül Friedländer, op. cit., p. 47.

trop oublié. À tel point que, sur le moment même, cette encyclique a été accueillie dans le camp des Alliés comme « une charte de la morale internationale ».

En de nombreuses autres circonstances, il réaffirmera ces positions de principe :

– son message de Noël 1939 qui rassemble ce qui lui paraît être les postulats juridiques et politiques d’une paix juste et durable¹ ;

– sa lettre du 7 janvier 1940 au président Roosevelt, en réponse à celle qu’il avait reçue de ce dernier [148] le 24 décembre 1939 et qui lui annonçait, en même temps que le départ de son envoyé personnel, M. Myron Taylor, son intention de rechercher « le soutien des trois grandes religions pour offrir au monde, au moment opportun, les assises d’une paix durable ».

À cette lettre, Pie XII répond que :

«Aucune nouvelle ne pouvait Nous être plus agréable pour Noël étant donné qu’elle manifeste [...] une contribution importante à Nos efforts pour l’établissement d’une paix juste et honorable »² ;

– 24 décembre 1940 : Message de Noël qui rassemble ses postulats pour un ordre nouveau³ ;

– 20 avril 1941 : Lettre au Cardinal Secrétaire d’État pour lui demander de recommander des prières publiques pour la paix⁴ ;

– 17 juillet 1941 : Réponse au nouvel ambassadeur du Pérou venu lui présenter ses lettres de créance ; le thème en est : la justice sociale, base de la paix⁵ ;

– 24 décembre 1941 : Message de Noël sur le thème des conditions d’une paix juste et durable⁶ ;

– 13 mai 1942 (à l’occasion de son jubilé épiscopal) : Discours sur le rôle de l’Église dans le conflit mondial⁷ ;

– 24 décembre 1942 : Message de Noël sur l’Ordre social chrétien⁸ ;

[149]

– 2 juin 1943 : Allocution au sacré Collège dont le thème est une protestation contre la guerre totale⁹ ;

– 13 juin 1943 : Discours aux ouvriers italiens pour répondre aux calomnies contre l’action pacificatrice du Saint-Siège¹⁰ ;

– 1er septembre 1943 : Message à l’univers pour le quatrième anniversaire de la guerre, sur le thème « À quoi sert la prolongation d’un tel fléau ? »¹¹

¹ *Acta Apostolicae Sedis*, XXXII, p. 509.

² *Id.*, XXXII, p. 43 sq., et *Wartime Correspondance*, 7 janvier 1940.

³ *Id.*, XXXIII, p. 5 sq.

⁴ *Id.*, XXXIII, p. 110-112.

⁵ *Id.*, XXXIII, p. 356-358.

⁶ *Acta Apostolicae Sedis*, XXXIV, p. 10 sq.

⁷ *Id.*, XXXIV, p. 154 sq.

⁸ *Id.*, XXXV, p. 9 sq.

⁹ *Id.*, XXXV, p. 165 sq.

¹⁰ *Id.*, XXXV, p. 17, sq.

¹¹ *Id.*, XXXV, p. 277-279.

– 24 décembre 1943 : Message de Noël qui traite des principes d'un programme de paix juste et durable¹ ;

– 1er septembre 1944 : Message à l'univers pour le cinquième anniversaire de l'entrée en guerre, qui rassemble un certain nombre de considérations d'avenir relatives à l'organisation sociale et aux problèmes économiques² ;

– 24 décembre 1944 : Message de Noël sur la vraie démocratie et les conditions dans lesquelles une organisation internationale peut garantir efficacement la paix³.

On n'a pas jugé indispensable de donner les extraits de ces différents textes qui montrent le pape soucieux de créer, entre les peuples et les hommes d'État, un climat psychologique susceptible d'incliner à la reprise des relations internationales. C'est pour cette raison qu'on en a donné les références exactes : le lecteur pourra aisément s'y reporter.

[150]

Participe du même souci d'abrèger la guerre, ceci que nous lisons sous la plume de l'historienne anglaise trop peu connue Anne Armstrong :

« ...le pape Pie XII fit, en juin 1944, avertir le président Roosevelt par l'envoyé de celui-ci, Myron Taylor, que le temps de la paix ne subsisterait que s'il prenait la charité chrétienne comme base, en excluant tout désir de vengeance et tout élément de haine. L'exigence d'une capitulation sans conditions, expliqua le pape à Taylor, était incompatible avec la doctrine du Christ. »⁴

Avec la raison et le simple bon sens aussi : il n'est aujourd'hui plus guère de gens que les faits connus n'ont pas convaincus que cette exigence a prolongé la guerre d'un minimum de deux années.

Si, maintenant, du plan de ces principes constamment réaffirmés par Pie XII on descend à celui des conclusions pratiques qu'il en a tirées, je veux dire aux interventions diplomatiques qu'elles lui ont inspirées, elles sont de deux sortes, aussi bien dans le sens de la limitation de l'extension du conflit que dans celui du retour à la paix générale : celles qui sont attestées par des textes irréfutables et celles qui ne le sont que par des propos de témoins plus ou moins qualifiés.

Parmi celles qui sont irréfutablement attestées figurent ses multiples interventions pour empêcher l'Italie d'entrer dans le conflit.

« Neuf mois durant, dit Paul Duclos, il n'est pas de semaine où le Souverain Pontife, soit directement dans une allocution, [151] une lettre, une audience, soit indirectement par l'entremise de son secrétaire d'État, de ses nonces ou par des personnalités officieuses, n'ait fait pression sur l'opinion italienne et les dirigeants responsables — notamment sur Ciano. »⁵

Et c'est vrai.

Quelques preuves parmi les plus significatives :

¹ Id., XXXVI, p. 11 sq.

² Id., XXXVI, p. 249 sq.

³ Id., XXXVII, p. 10 sq.

⁴ Anne Armstrong, *Capitulation sans conditions*, Presses de la Cité, p. 280-284.

⁵ Paul Duclos, op. cit., p. 111.

– Le 4 septembre [1939], *Il popolo d'Italia* ayant écrit « qu'à la restauration de la nouvelle Europe (entreprise par Hitler) et à sa libération, l'Italie ne sera, en tout cas, pas étrangère », Pie XII envoie, le 6, le P. Tacchi Venturi à Mussolini pour l'exhorter à faire tout son possible en faveur de la paix.

– Le 20 octobre, l'encyclique *Summi Pontificatus* supplie « le Seigneur de permettre que l'atmosphère sereine de cette paix imprègne, avive, dilate et affermisse puissamment et profondément l'âme du peuple italien ».

– Le 7 décembre, accueillant M. Alfieri, nouvel ambassadeur d'Italie au Vatican, il se dit « assuré que ses efforts de paix trouveront toujours un écho fidèle dans le vaillant, fort et laborieux peuple italien, que la sagesse de ses gouvernants et son propre sentiment intime ont jusqu'ici, préservé de se trouver impliqué dans la guerre »¹.

– En décembre, des relations nouvelles se nouent entre le roi d'Italie qui tient pour la neutralité italienne et le pape par l'intermédiaire du comte Ciano, [152] lequel est de la même opinion : le 21 décembre, les souverains d'Italie accompagnés du comte Ciano, sont reçus au Vatican — ce qui ne s'était pas vu depuis le Concordat de 1929 ! — et, dans son discours, le pape formule le souhait « que Dieu accorde au peuple italien, dans une vigilance prévoyante et une sagesse conciliante, non seulement sa paix intérieure et sa paix extérieure, mais aussi le rétablissement d'une paix honorable et durable, entre les peuples »². Le 28 décembre, le pape rend au roi sa visite — aucun pape n'était venu au Quirinal depuis soixante-dix ans ! — et tient des propos analogues.

– Le 17 mars [1940], rencontre Hitler-Mussolini au Brenner. Le Duce en revient enchaîné au char de Hitler. *L'Osservatore Romano* commence une campagne pacifiste. Le 9 avril, l'ambassadeur Alfieri est chargé par Mussolini de protester. Réplique de Mgr Maglione : « *L'Osservatore Romano*, qui est imprimé en italien mais qui est l'organe du Saint-Siège, ne peut pas être confondu avec les journaux italiens... Partout et surtout à l'étranger, il faut qu'on voie qu'il est vraiment le journal du Saint-Siège, un journal impartial et serein. »³

– Le 24 avril, lettre personnelle au Duce : « Le Saint-Père forme, du plus profond de son cœur, le vœu ardent que de plus vastes ruines et des deuils plus nombreux soient épargnés à l'Europe et, en particulier à notre cher pays, à votre pays, une aussi grande calamité. »⁴ Les relations s'enveniment... Le pape se raidit sur ses positions.

– Et c'est alors l'incident bien connu du 13 mai 1940 : l'ambassadeur Alfieri ayant été chargé de faire [153] de nouvelles remontrances au Saint-Siège au sujet de la campagne pacifiste de *L'Osservatore Romano* à laquelle, en raison d'un discours qui était un vibrant appel au peuple en faveur de la neutralité italienne prononcé à l'église Sainte-Minerve (5 mai) et au sujet de trois télégrammes condamnant

¹ *Actes de Pie XII*, Bonne Presse, vol. I, p. 297.

² *Id.*, p. 311.

³ *Documentation catholique*, 1945, col. 523.

⁴ *Ibid.*

l'invasion de la Belgique, de la Hollande et du Luxembourg, qu'il avait adressés respectivement à chacun des souverains de ces trois pays, « le Saint-Père, dit Alfieri¹, me répondit qu'il ne comprenait pas l'irritation du chef du gouvernement. Adviene que pourra, conclut-il avec une fermeté sereine, qu'ils viennent donc me prendre pour m'emmener dans un camp de concentration. Chacun devra répondre devant Dieu de ses propres actes ».

On sait que Mussolini était irréversiblement engagé dans la voie de l'intervention. Pie XII dut avouer son impuissance le 2 juin devant le Sacré Collège. Le 10, l'Italie déclarait la guerre à la France.

Pour agir contre l'entrée en guerre de l'Allemagne contre la Russie, puis du Japon contre les États-Unis et enfin, par voie de conséquence, de l'Allemagne contre les États-Unis, Pie XII était beaucoup plus mal placé, sinon totalement désarmé : dans l'un et l'autre cas, il fut mis devant le fait accompli. Du moins refusa-t-il de céder, aussi bien d'entrer dans une croisade antinazie comme l'en sollicitaient les Alliés sans désespérer, que dans une croisade antibolchevique comme l'en sollicitaient, non moins sans désespérer, les puissances de l'Axe, ce qui eût été, [154] dans l'un et l'autre cas, entrer dans la guerre aux côtés des uns ou des autres.

Ici aussi, des textes font foi :

« Radio-Moscou a pu annoncer en 1943 que Pie XII avait refusé de collaborer avec Hitler dans une croisade contre la Russie soviétique »,

dit l'*Osservatore Romano* du 16 janvier 1945, et aucun démenti n'a jamais été opposé à cette déclaration.

Puis de Pie XII lui-même :

« Nous Nous sommes gardé, en particulier, malgré certaines pressions tendancieuses, de laisser échapper de Nos lèvres ou de Notre plume une seule parole, un seul indice d'approbation ou d'encouragement en faveur de la guerre entreprise contre la Russie en 1941. »²

Et on peut le croire puisque M. Saül Friedländer lui-même en convient³ tout en maintenant que l'attitude de Pie XII ne lui était inspirée que par ses sympathies pour l'Allemagne nazie, seul rempart contre le bolchevisme, ce qui, en matière de contradiction, est un modèle dans le genre⁴.

En septembre 1941, les Anglo-Saxons jusqu'alors neutres, s'apprêtent à soutenir les Russes. Le 9, M. Myron Taylor remet à Pie XII une lettre datée du 3 par laquelle Roosevelt l'informe des raisons qui militent en faveur de cette décision : la dictature russe moins dangereuse pour la sûreté des autres nations que la dictature allemande, les crimes nazis. Suit une raison qui devrait décider le pape à inviter [155] les catholiques américains à s'engager dans la même voie que leur président, c'est-à-dire s'y engager lui-même et le soutenir devant l'opinion américaine, à savoir que la situation religieuse s'est améliorée en Russie, un patriarche orthodoxe venant

¹ Dino Alfieri, *Deux dictateurs face à face*, Cheval Ailé, Genève, 1948, P. 30 sq.

² Déclaration solennelle au Corps diplomatique le 15 juin 1946 (*Doc. cath.*, 1946, col. 205).

³ Saül Friedländer, *op. cit.*, p. 165.

⁴ Cf. *supra*, p. 77.

d'être élu à Moscou avec l'approbation du gouvernement, une reprise de la célébration du culte y ayant été autorisée. Le pape décline l'invitation et Taylor rend compte : « Sa Sainteté a confirmé que le Saint-Siège condamne le communisme athée et les systèmes totalitaires mais il continue à regarder le peuple russe avec une affection toute paternelle. » Dans son Message de Noël 1941, il confirma dans une forme générale ce refus de prise de position dans le sens où il en était sollicité par Roosevelt : « Dieu nous est témoin que Nous aimons d'une égale affection tous les peuples, sans aucune exception et, c'est pour éviter jusqu'à l'apparence d'être guidé par l'esprit de parti, que Nous Nous sommes imposé jusqu'ici une extrême réserve. »¹

On comprend dès lors le sens que, ainsi rétabli dans son contexte, le mot « réserve » autour duquel les adversaires de Pie XII pacifiste ont fait un tel battage, doit prendre. L'ambassadeur du Reich à Madrid a sûrement raison lorsqu'il écrit : « Le pape n'aurait pas fait preuve d'une grande compréhension à l'égard de cette attitude [de Roosevelt] et aurait souligné une fois de plus, que l'extension du conflit serait la plus grande catastrophe. Il se réjouissait cependant de ce que les États-Unis fussent encore neutres, car ce n'est [156] qu'ainsi qu'ils pourraient participer avec le Saint-Siège au rétablissement de la paix. »². Toutes les paroles du pape, tous ses écrits vont dans ce sens — on croit l'avoir indiscutablement établi.

Et si, le 11 décembre, Bergen écrit : « Dans les milieux du Vatican, l'attitude de Roosevelt est sévèrement critiquée. Le président s'est, non seulement efforcé d'étendre le conflit à d'autres pays, mais a réussi à manœuvrer de manière à faire entrer son propre pays dans la guerre »³, il n'est pas douteux que, sous cette forme, il prête au Saint-Siège une pensée qui est la sienne propre, mais il a incontestablement raison : Roosevelt, effectivement, a manœuvré pour « étendre le conflit à d'autres pays et faire entrer [le sien] propre dans la guerre ».

Sa politique avec le Japon, relativement aux échanges commerciaux entre les deux pays, le prouve amplement et le contenu de sa lettre à Pie XII du 3 septembre 1939, sans la moindre provocation de l'Allemagne, est un aveu. On peut seulement s'étonner qu'ayant ainsi manœuvré, il ait été pris au dépourvu par Pearl Harbour le 7 décembre suivant et, tout comme le pape, placé devant le fait accompli.

Dans toute cette affaire, M. Saül Friedländer conclut par la mise en valeur des informations transmises par l'ambassadeur allemand Bergen à la Wilhelmstrasse, le 21 mars 1942 :

« Ainsi que je viens de l'apprendre très secrètement, le Saint-Siège, probablement poussé par le gouvernement italien, a réellement exercé une pres[157]sion, par l'intermédiaire de ses nonces, sur les gouvernements qui prirent part à la Conférence de Rio (des nations sud-américaines, que Roosevelt cherchait à amener à rompre leurs relations diplomatiques avec l'Axe et le Japon) pour les convaincre de maintenir leur neutralité. Une dépêche de l'*United Press* obligea le délégué du Saint-Siège à

¹ On trouvera le contenu intégral du texte ci-dessus cité dans les *Actes de Pie XII*, Bonne Presse, vol. III.

² Cité par M. Saül Friedländer, p. 89.

³ Id., p. 90.

Washington à publier un démenti, pour ne pas être accusé d'immixtion et de prise de position dans le conflit. »¹

Que les nonces du pape en Amérique du Sud aient été, comme Pie XII lui-même, contre l'extension du conflit, cela va de soi. Qu'ils ne s'en soient pas cachés dans la forme où Pie XII lui-même ne s'en cachait pas, ne va pas moins de soi. Mais de là à parler de « pression », il y a plus d'un pas, d'où le démenti. Et que Pie XII ait été orienté dans cette voie « poussé par le gouvernement italien » auquel il aurait obéi, voilà qui dépasse l'entendement si l'on veut bien se rappeler avec quelle fermeté il répondait aux remontrances qui lui étaient faites par le Duce².

Que l'ambassadeur allemand communique cela à son gouvernement pour expliquer un de ses échecs, passe encore. Que M. Saül Friedländer le prenne pour argent comptant, c'est une simple insinuation, conforme à sa manière, d'ailleurs, qui, tout au long de son étude, n'est qu'insinuation.

Car ici comme en toutes occasions, c'est parce qu'il était contre l'extension du conflit, non pour faire plaisir au Duce, que Pie XII s'est comporté comme il l'a fait. Parce qu'il était soucieux du retour de la paix [158] et que, pour ramener la paix, le meilleur moyen n'est jamais d'étendre la guerre à des pays qui n'y sont pas encore engagés.

IV. LES TENTATIVES DIPLOMATIQUES DU VATICAN

Il ne reste plus, maintenant, qu'à montrer au même plan pratique, c'est-à-dire diplomatique, comment, s'étant efforcé d'empêcher le conflit de s'étendre, Pie XII a, selon ses propres termes, « épié... toutes les occasions qui s'offraient... d'acheminer les peuples... vers la conclusion d'une paix juste et honorable pour tous » et comment il les a utilisées.

Il faut d'abord en convenir : bien qu'il n'eût jamais cessé, ni de le désirer ni de l'espérer, jamais les circonstances ne lui permirent, comme à Benoît XV pendant le premier conflit mondial, de lancer une offensive diplomatique de paix pendant le second. Tout au plus put-il essayer de mettre les parties en contact. Et voici, dans l'ordre chronologique, les occasions qu'il en eut :

1. La campagne de Pologne étant terminée à son avantage, Hitler demande à Mussolini, mieux placé que lui puisqu'il est toujours neutre, de procéder à des sondages de paix sur la base d'un compromis prévoyant une Pologne amputée de ses minorités allemande, ukrainienne et lithuanienne. Le Duce fait deux choses : d'une part, à la mi-septembre, il charge *Il Popolo d'Italia* de publier une série d'articles pressant l'Angleterre et la France d'accepter un compromis sur cette base, de l'autre, il demande au Comte Ciano, son ministre des Affaires Étrangères, de faire [159] transmettre à Pie XII une prière d'user de son influence à Londres et à Paris pour faciliter une telle ouverture de paix. Le 22 septembre, *l'Osservatore Romano* publie celui de ces articles qui reflète le mieux les conditions du compromis, et cette

¹ Télégramme de von Bergen à Berlin, 21 mars 1942, Cité par M. Saül Friedländer, p. 91.

² Cf. supra, p. 153.

publication, à soi seule, établit indiscutablement que Pie XII était favorable à une ouverture de paix dans cette forme, d'ailleurs très acceptable puisque, si elle avait été suivie d'effets, la Russie n'étant pas en guerre, c'était la paix retrouvée.

Sur ce, le 8 octobre suivant, Hitler prononce au Reichstag un discours qui est une proposition de paix générale : pas de buts de guerre contre la France et l'Angleterre, plus de demande de révision du Traité de Versailles sauf pour les colonies, un État polonais indépendant après règlement du problème des minorités européennes au cours d'une conférence générale qu'il proposait, règlement du problème juif, désarmement, coopération européenne... Rien de tout cela qui ne fût juste : plus précis et donc plus acceptable encore que les articles de *Il Popolo d'Italia*.

Deux auteurs prétendent, sans en préciser la date, que Mgr Maglione, Secrétaire d'État du Vatican, chargea les nonces à Paris et à Londres de remettre un message pontifical dans ce sens aux deux gouvernements : M. Paul Duclos et M. Mourin. Le premier parle d'une « offre de bons offices » qu'il caractérise ainsi : « Le pape se contente de formuler son souhait de voir la paix restaurée en Europe et conseille aux deux nations de saisir la première occasion pour atteindre ce but. »¹ Et le second : « L'intervention [160] du Vatican resta vague et prudente. Il désirait éviter qu'une prise de position trop nette ne produisît un trouble de conscience chez les catholiques des pays en guerre. »² Dans les *Actes de Pie XII* publiés par la Bonne Presse³, enfin, on lit qu'en matière d'interventions diplomatiques : « Par les voies ordinaires officielles, Pie XII accepta (fin 1939-début 1940), sur la demande de milieux politiques et militaires allemands influents, de transmettre quelques demandes sur les buts de guerre et les conditions de paix à l'autre partie belligérante » et que « l'intervention du pape (sous-entendu : dans la guerre) se borna à cette transmission ».

Conclusion : il s'agissait de ces notes de sondages qui sont de tradition dans la diplomatie vaticane : avant de proposer ses « bons offices », Pie XII voulait d'abord connaître quelles chances de succès sa proposition aurait. Elle n'en avait aucune. Du haut de la tribune de la Chambre des Communes, la réponse aux propositions de paix de Hitler arriva par la voix de M. Chamberlain, le 12 octobre : « Aucune confiance, disait-il, ne peut être accordée à l'actuel gouvernement allemand ». Le lendemain, 13 octobre, Hitler concluait : « que Chamberlain, en refusant son offre de paix, avait délibérément choisi la guerre ». L'initiative du pape en resta là : il n'avait plus de raison de proposer ses bons offices.

2. Le 7 novembre 1939, la reine de Hollande et le roi des Belges proposaient leur médiation aux [161] belligérants. Les rois de Danemark et de Norvège, de Suède, de Roumanie et le président de la république de Finlande, appuient la démarche. Le Vatican aussi⁴.

¹ Paul Duclos, *Le Vatican et la Seconde Guerre mondiale*, p. 121.

² M. Mourin, *Les Tentatives de Paix dans la Seconde Guerre mondiale*, p. 21.

³ T. 1, p. 32.

⁴ François Charles-Roux, *Huit ans au Vatican*, p. 355.

3. La demande ci-dessus de ses buts de guerre et de ses conditions de paix à l'autre partie belligérante, de la part des Allemands.

4. Le 11 mars 1940, au cours de sa visite à Rome dont il a déjà été question¹, Ribbentrop aurait, selon Camille Cianfarra, soumis à Pie XII avec prière de répercuter chez les Alliés, un plan de paix en onze points. Mais rien ne permet de penser que ce plan ait été effectivement soumis par Ribbentrop à Pie XII, sauf les démentis, dont l'information publiée par la presse de l'époque fit l'objet et de la part de Londres, de Paris, de Berlin et du Vatican lui-même².

5. Le 28 juin 1940, après l'écrasement de la France, Mgr Maglione remet aux ambassadeurs d'Allemagne, d'Angleterre et d'Italie près le Saint-Siège, la note suivante :

« Le Saint-Père, ému à la prévision des deuils innombrables et des ruines irréparables auxquels donnera lieu la reprise prochaine des hostilités, et dans l'unique but d'accomplir un effort suprême pour sauvegarder l'humanité et la civilisation, certain que la prolongation de la guerre pourrait engendrer d'autres conflits et d'autres crises et que, par ailleurs, une paix juste et honorable est désirée par tous les peuples, aurait l'intention de s'adresser aux [162] gouvernements d'Allemagne, d'Angleterre et d'Italie, de sa propre initiative, pour les prier d'étudier les possibilités d'un accord permettant de mettre fin au conflit. Avant de faire cette démarche, le Saint-Père désire toutefois que Votre Excellence demande confidentiellement à votre gouvernement quel accueil recevrait de sa part une semblable invitation. »³

Le 19 juillet, dans un grand discours qu'il prononce au Reichstag, Hitler propose officiellement la paix à la Grande-Bretagne qu'il n'a, dit-il, aucun désir de détruire et à l'empire colonial de laquelle il n'a pas la moindre intention de porter atteinte. Le 21 juillet, par une allocution radiodiffusée, Lord Halifax proclame en réponse : « Nous continuerons la lutte jusqu'à ce que la liberté soit assurée ».⁴

Le 26 juillet, le Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères du Reich, Weizsäcker, communique au nonce Orsenigo la réponse du Reich au message de Pie XII :

« Nous pensons avoir suffisamment de renseignements au sujet de la réponse éventuelle de Londres aux sondages de la Curie, pour pouvoir considérer cette réponse comme négative.

La réponse allemande a, en fait, été exprimée par le discours du Führer du 19. La déclaration de lord Halifax, dans son allocution radiodiffusée du 21, confirme notre opinion concernant l'entêtement du gouvernement britannique. Manifestement, l'Angleterre veut la guerre et l'aura dans toute son horreur.

[163]

Maintenant, ajouta-t-il, il n'y a plus rien à faire : pour se marier, il faut être deux. »⁵

Pie XII, en conséquence, n'intervint pas officiellement.

¹ Cf. supra, p. 78.

² Consulter les journaux du 13 au 18 mars 1940.

³ *Actes de Pie XII*, Bonne Presse, XXXII, p. 298, cité par M. Saül Friedländer, p. 69.

⁴ Cité par M. Saül Friedländer, p. 69.

⁵ *Memorandum* de Weizsäcker, 26 juillet 1940, cité par M. Saül Friedländer.

6. Paul Duclos rend publics des renseignements qui, dit-il, lui ont été communiqués par la famille de feu le Dr Domenico Russo, antifasciste notoire, qui fut président du Comité italien de libération, apôtre acharné de la paix, ami de Francesco Nitti, de Mgr Maglione et de certaine personnalité (non nommée) de l'entourage de Hitler. Selon ces renseignements, en août 1942, Mgr Maglione et le Dr Domenico Russo seraient tombés d'accord qu'on pourrait peut-être obtenir de Hitler qu'il acceptât une initiative du pape en faveur d'une suspension des hostilités et d'une conférence générale. Sur quoi, le docteur se serait informé et, en octobre, la personnalité non nommée en question lui aurait dit, à l'intention du Saint-Siège, de la part de Hitler : « Malgré les torts de la papauté envers moi, je suis prêt à m'entendre avec le Saint-Siège, si le pape veut intervenir pour la paix ». Mais, avant que le Vatican eût donné sa réponse, le débarquement américain du 8 novembre 1942 aurait tout remis en question. Le Dr Russo aurait repris ses tentatives par la Suisse, puis le Portugal où, ayant réussi à entrer en contact avec le Foreign Office par un de ses amis, il en aurait obtenu, le 22 juin 1943, la réponse suivante : « Si le secrétaire d'État du Saint-Siège demande à notre ministre auprès de lui, M. Osborne, si l'Angleterre [164] est prête à accepter une médiation pontificale, M. Osborne sera chargé de répondre affirmativement. » Mais le Dr Russo ne serait rentré à Rome que le 10 juillet 1943, jour du débarquement des Alliés en Sicile. « Aussi, ajoute Paul Duclos, quand le Cardinal Maglione, pose à Osborne la question convenue, le ministre britannique répond que les instructions qu'il avait reçues ne sont plus valables. »¹

Que penser de tout cela ? Il est certain que, sollicité par Hitler de prendre une initiative « en faveur d'une suspension des hostilités et d'une conférence générale » sans autre précision, Pie XII n'eût pu décliner la proposition qu'en se mettant en contradiction avec tout ce qu'il avait dit jusque-là. Cette proposition a-t-elle été dans les intentions de Hitler et l'a-t-il formulée en de tels termes que les efforts du Dr Domenico Russo soient allés jusqu'à la question posée par Mgr Maglione à M. Osborne ? C'est possible, mais non certain : rien ne l'atteste sauf les mémoires du chef du contre-espionnage nazi, Schellenberg² qui, sans nommer personne, font état de négociations de paix avec les Alliés par le truchement de la Suisse, du Vatican et du Portugal, auxquelles Himmler se serait rallié, qui auraient échoué en raison du débarquement américain en Afrique du Nord le 8 novembre 1942 et de celui des Anglo-Américains en Sicile le 10 juillet 1943, S'agit-il des mêmes ? Celles-ci, en tout cas, paraissent avoir été menées à l'insu de Hitler et, de son côté, s'il avait fait faire les mêmes démarches par les mêmes [165] hommes, il faudrait admettre qu'il serait tombé dans un piège.

Tout ceci est bien obscur, et, si les renseignements fournis à M. Paul Duclos par la famille du Dr Domenico Russo sont exacts, on ne pourrait tout au plus qu'attester une velléité d'intervention du Saint-Siège qui n'a eu aucune suite sur le plan diplomatique.

¹ Paul Duclos, op. cit., p. 124.

² Walter Schellenberg, *Le Chef du contre-espionnage allemand parle*, Plon.

7. On ne signalera que pour mémoire et parce que, dans le cas où elle serait authentique, elle attesterait une ouverture de paix de Hitler en mars 1943, une note de protestation contre l'arrestation des juifs de Rome, adressée le 16 octobre 1943, au général Stahel, commandant militaire de Rome, par Mgr Hudal, recteur autrichien de Santa Maria dell'Anima, intermédiaire officieux du Vatican et donc dans le secret des dieux. Dans cette note, ce qui suit : « À bref délai, le Reich devra recourir au Vatican pour des missions précises et, déjà en mars, des démarches ont été faites dans ce sens. Il serait très dommage, pour la question de la paix, que cette persécution des juifs dût provoquer (en l'indisposant) un dissentiment entre le Vatican et le Reich. »¹

L'authenticité en est garantie par M. Rolf Hochhuth qui en fait état dans son *Vicaire*. À ma connaissance, elle n'est discutée par personne. Mais, si on remonte aux sources, on s'aperçoit que seul un journaliste accrédité au Vatican, M. Montefiore, en fait état dans un manuscrit... inédit, nous dit Paul Duclos. C'est assez mince comme garantie d'authenticité. Et, si elle l'est néanmoins, elle n'atteste qu'une [166] démarche de Hitler au Vatican qui ne lui a donné aucune suite.

8. Enfin, une dernière démarche diplomatique à laquelle F. W. Deakin² associe le Vatican et qui n'a guère de chances d'être authentique dans les termes où elle est rapportée par cet auteur. En juillet 1943, parmi le personnel politique italien, beaucoup de gens pensaient, dit F. W. Deakin, que le moment était venu de rechercher une solution politique à la guerre, toute solution militaire leur paraissant exclue. C'est vrai : on sait par son journal que le comte Ciano était de ceux-là. Que, comme il l'ajoute, le Duce n'ait pas vu d'un mauvais œil une solution de ce genre, même si elle ne visait qu'un abandon de l'Allemagne par l'Italie, est tout de même douteux — plus que douteux. Voici la chronologie de la démarche :

Le 17 juillet Bastianini, sous-secrétaire d'État de Mussolini aux affaires étrangères, aurait rendu visite à Mgr Maglione pour lui remettre un mémorandum sur la situation, dans la guerre, de l'Italie par rapport à l'Allemagne, et de l'Axe par rapport aux Alliés. But : décider le Vatican à entreprendre des sondages auprès des Alliés pour connaître leurs intentions à l'égard de l'Italie. Escomptant l'approbation du Duce, il espérait pouvoir envoyer un émissaire aux Anglais et son choix, s'était porté sur le banquier romain Luigi Fummi, en rapport avec le groupe Pierpont-Morgan et administrateur des biens du Vatican. Plan de la démarche : Fummi partirait pour Lisbonne avec un passeport diplomatique du Vati[167]can et, de là, pour l'Angleterre avec un visa du Portugal. À Londres, il remettrait, en mains personnelles et au nom de l'Italie, de la Roumanie et de la Hongrie, un message de Bastianini à Eden. Accord de Mgr Maglione (?). Le 18 juillet : entretien Fummi-Duce (?). Le 19 (date donnée comme incertaine) : départ en avion de Fummi pour Lisbonne. À Lisbonne, où il est dit qu'il attendit en vain le visa britannique, on perd sa trace au point que la date de son retour à Rome n'est pas donnée. Sa présence y est

¹ D'après Paul Duclos, op. cit., p. 221.

² F. W. Deakin, *L'Axe brisé*, Stock, P. 411 sq.

signalée par un télégramme de l'ambassadeur allemand à... Madrid (!) daté du 26 juillet.

Dans cette affaire, telle qu'elle est présentée, de tout ce que signale F. W. Deakin, la seule chose certaine est ce télégramme qui existe dans les archives allemandes. Il est pour le moins étonnant qu'il vienne de Madrid et que l'ambassade d'Allemagne à Lisbonne n'en ait apparemment rien su. Il n'est d'ailleurs, ce télégramme, à signaler que parce qu'il parle d'efforts du Vatican tendant à obtenir des Alliés une paix séparée avec l'Italie seulement. M. Saül Friedländer en cite trois autres : l'un qui vient de Rome¹ sous le timbre de Weizsäcker, fait état d'une lettre (comme par hasard non retrouvée ! ...) à l'ambassadeur allemand, de l'actuel pape Paul VI alors cardinal Montini et sous-secrétaire d'État au Vatican, qui permet à Weizsäcker de conclure : « que l'Italie sorte bien de la guerre est conforme au désir du Vatican », et, sans connaître cette lettre, il l'avoue à M. Saül Friedländer « qu'il semble (*sic*) que l'on [168] puisse inférer que le sous-secrétaire d'État était probablement (*resic*) de ceux qui étaient favorables à un armistice séparé de l'Italie » ; le second vient de l'ambassade allemande de Paris² et affirme que, dans les intentions du Vatican, la paix avec l'Italie « devrait être un premier pas vers une unité d'action entre les Anglo-Saxons et les Allemands pour créer un front uni euro-américain et chrétien contre l'Asie »³ mais sans référence ; le troisième vient aussi de l'ambassade allemande de Paris et selon une information qui lui vient de Lisbonne, (!) prétend que « le pape fait les plus grands efforts par l'intermédiaire de ses délégués en Angleterre et aux États-Unis, afin d'obtenir une paix honorable pour l'Italie »⁴. Un quatrième télégramme, émanant de l'ambassade de Paris, informe Berlin, non pas que le Vatican travaille à obtenir une paix séparée des Occidentaux avec l'Italie, mais « qu'au Vatican il (règne) une forte tendance pour amener un rapprochement entre les puissances de l'Axe et les Anglo-Américains en vue d'un combat commun contre le bolchevisme »⁵ [169] et que « ...le pape [s'efforce] par tous les moyens d'amener une paix entre l'Angleterre et l'Allemagne ».

¹ Télégramme de Weizsäcker à Berlin du 3 août 1943, cité par M. Saül Friedländer, p. 75.

² Télégramme de Schleier (de l'ambassade d'Allemagne de Paris), 18 août 1943, cité par M. Saül Friedländer, p. 177.

³ *Ibid.*

⁴ Télégramme de Schleier à Berlin, 31 juillet 1943 cité par M. Saül Friedländer, p. 175.

⁵ Cette information est donnée dans le télégramme comme venant de « von Krug » qui la tenait du Président Laval (dit-il) lequel la tenait d'un de ses collaborateurs qui la tenait lui-même du nonce à Vichy, Mgr Valerio Valeri, et elle est retransmise par un cinquième personnage sous la signature de Schleier : le charcutier l'a dit à la bouchère qui l'a dit au pharmacien... Quant à celle qui suit, elle est donnée dans la forme : « Le ministre von Krug offrira ensuite... » c'est-à-dire sans citer la source. Enfin, M. Saül Friedländer reproduit ce télégramme avec le plus grand sérieux, comme s'il ne s'était pas aperçu que les deux informations ne concordaient pas : car enfin, est-ce « une forte tendance (qui) règne au Vatican » ? ou bien est-ce le Pape lui-même qui « s'efforce par tous les moyens » ? Il est clair que, s'il s'agit du Pape, ce n'est plus seulement « une forte tendance » mais la tendance qui prévaut. Or, la première phrase dit clairement qu'elle ne prévaut pas. D'où incompatibilité entre les deux. Si quelqu'un « s'efforce par tous les moyens » de faire quelque chose, c'est, en l'occurrence l'auteur de ce télégramme, de convaincre son destinataire que Pie XII est pour un renversement des alliances : en l'amenant, à partir d'une information de cinquième main qui, au surplus, est très loin de l'étayer, par une suite d'informations d'autant plus imperturbablement données comme certaines qu'elles n'ont que des références formulées au conditionnel (« Le nonce aurait répondu... ») ou même

On ne peut porter quelque jugement de valeur que ce soit sur les télégrammes que si, d'abord, on situe leurs auteurs dans la conjoncture à laquelle ils étaient affrontés.

L'année 1943 fut marquée dans toutes les capitales européennes par une intense activité diplomatique provoquée par les événements militaires : l'effondrement germano-italien en Afrique du Nord qui, commencé en août 1942, se poursuivit de défaite en défaite jusqu'à la libération de l'Italie. Le débarquement américain à Casablanca (8 novembre 1942), la chute de Stalingrad (2 février 1943), début de l'effondre[170]ment allemand sur le front de l'Est. Celui qui semble avoir pris, le premier, conscience du renversement de la situation militaire est Ribbentrop, ministre allemand des affaires étrangères : en novembre 1942, après le débarquement des Américains en Afrique du Nord, il suggéra au Führer d'entrer en rapports avec Staline par l'entremise de Mme Kollontaï, ambassadrice de Staline à Stockholm, et il essuya un refus qui, dit-il, ne l'empêcha pas de revenir à la charge en février 1943, après la chute de Stalingrad, mais sans plus de succès malgré la *Déclaration de Casablanca* inspirée par Roosevelt qui exigeait la capitulation sans conditions de l'Axe. Ribbentrop ajoute que, cette fois, il passa outre et, pensant pouvoir amener à composition les Russes qui attribuaient à un machiavélisme des Anglo-Américains le fait qu'ils n'avaient pas encore ouvert un second front à l'Ouest et n'y croyaient pas, chargea Peter Kleist de l'opération¹. Peter Kleist confirme².

La première réaction de Mussolini semble dater de la visite que le maréchal Göring fit à Rome le 4 décembre 1942. D'après le comte Ciano, le Duce lui a dicté un bref résumé de l'entretien que les deux hommes eurent en tête-à-tête :

« Le Duce croit que, d'une façon ou d'une autre, le chapitre désormais sans objet de la guerre contre la Russie est clos. Au cas où il serait possible d'arriver à un second Brest-Litovsk — en donnant à la Russie des compensations territoriales en Asie centrale — il faudrait [171] créer une ligne défensive qui détruirait toutes les initiatives de l'ennemi, en engageant le minimum de troupes de l'Axe. Goering dit que ce serait l'idéal de Hitler. »³

En Italie, l'opinion publique s'en mêla, surtout après la chute de Stalingrad : en mars, il y eut d'importantes grèves à Turin et à Milan. Enfin, la situation militaire provoqua au sein du Grand conseil fasciste les dissentiments qui aboutirent à la chute de Mussolini. Le rôle du roi — qui n'avait accepté le fascisme et acquiescé à la guerre que contraint — dans cette affaire, est trop connu et trop peu controversé pour qu'on s'y arrête. Il en est de même de celui du comte Ciano. Au regard de la guerre et de la paix, il y eut au moins quatre courants d'opinion en Italie : ceux qui, en 1943,

n'en ont pas du tout. Dernière remarque : ce Schleier doit être quelqu'un de particulièrement qualifié pour rédiger les télégrammes de l'ambassade allemande de Paris : il ne sait même pas le nom exact de l'informateur qu'il désigne, lequel n'est pas « Krug » mais « Krug von Nidda » !

¹ D'après *Nazi Conspiracy, an Aggression*, Éd. américaine, vol. complémentaire B, p. 1203-1204.

² *Zwischen Hitler und Staline* (Éd. française sous le titre *Entre Hitler et Staline*, Plon).

³ *Journal de Ciano*, p. 532, à la date du 6 décembre 1942. On remarquera que Goering est d'accord avec Ribbentrop ci-dessus cité et pas avec Hitler.

étaient partisans d'une paix séparée avec l'Est ; les partisans de la paix séparée avec l'Ouest mais de la paix de l'Axe, non de l'Italie seulement ; ceux de la paix séparée de l'Italie avec l'Ouest ; et les jusqu'aboutistes aux côtés de l'Allemagne. Une abondante littérature italienne de mémoires atteste que tous ces courants avaient des représentants influents dans le personnel politique dirigeant : le livre de cette femme simple et digne que fut Rachele Mussolini¹, épouse du Duce, en fait partie.

Le plus important de tous ces courants d'opinion fut celui des partisans de la paix séparée entre l'Axe [172] et l'Ouest : ses leaders réussirent à entraîner la Hongrie, la Roumanie, la Turquie dans leur sillage, à y intéresser favorablement l'Espagne et le Portugal, et recherchèrent l'appui du Vatican. Ceux de l'abandon de l'Allemagne par l'Italie, peu nombreux en raison de ce que, pratiquement, l'Allemagne eût, à la moindre velléité dans ce sens, occupé toute l'Italie ce qui, de toute façon, la maintenait dans la guerre, firent de même. C'est d'ailleurs dans cette forme qu'après la chute de Mussolini se déroula l'opération Badoglio. Tous les discours de Mussolini, tous les comptes rendus de ses entrevues avec Hitler prouvent que Mussolini était pour la paix séparée de l'Axe avec l'Est et, qu'à plusieurs reprises, il intervint auprès de Hitler dans ce sens. Et c'est pourquoi, lorsque F. W. Deakin nous dit qu'il donna son assentiment à l'initiative prise par Bastianini d'une paix séparée de l'Italie avec l'Ouest, il n'y a que peu de chances, sinon pas du tout, que ce soit vrai. Il n'y en a guère plus que Mgr Maglione s'y soit associé en accordant, en connaissance de cause, un passeport du Vatican au banquier Fummi. Bastianini le raconte, c'est vrai², mais après la guerre Bastianini avait une épingle à tirer du jeu de l'Italie et, le Duce aussi bien que Mgr Maglione étant morts, il était exclu qu'ils viennent le contredire. D'autre part, aucun des discours, des écrits ou des actes du pape ou de Mgr Maglione attestés par des documents indiscutables ne permet de penser qu'ils eussent pu donner leur assentiment à une opération de paix séparée de l'Italie seulement avec l'Ouest, tous [173] établissant qu'ils étaient, non pas même pour une paix négociée de l'Axe dans ce sens, mais pour une paix générale. Le télégramme de l'ambassadeur allemand à Madrid ? Il se peut que le banquier Fummi se soit trouvé à Lisbonne à la date indiquée : ce n'est même guère discutabile. Mais le banquier Fummi était administrateur des biens du Vatican et, à ce titre, il voyageait beaucoup avec un passeport du Vatican et l'assentiment du gouvernement italien, ce qui, avant son départ de Rome, suffit à expliquer son entrevue avec le Duce. Enfin, l'ambassadeur allemand à Lisbonne n'a pas signalé sa présence dans cette capitale, sans doute parce qu'il en connaissait l'objet et, si cet objet avait été celui que dit Bastianini, il ne fait pas de doute qu'au reçu du télégramme de l'ambassadeur allemand à Madrid, apprenant cette trahison de son partenaire italien, le Führer ne fût entré, contre lui, dans une colère dont les échos retentiraient encore de nos jours. Or, non seulement il n'en fut rien, mais on sait ce qu'il fit pour sauver Mussolini prisonnier de Badoglio.

¹ Rachele Mussolini, *Ma Vie avec le Duce*, Cheval Ailé, 1948.

² *Uomini, Cose, Fatti* (non traduit en français).

Et ceci prouve que, fixé aussi sur l'objet des déplacements du banquier Fummi, il ne l'était pas moins sur le crédit qu'il convenait d'accorder au télégramme de son ambassadeur à Madrid.

Cette activité diplomatique en direction de l'Ouest qui se nourrissait de l'espoir d'y associer le Vatican, prend une signification toute particulière si l'on sait qu'elle était doublée par une autre de l'opposition allemande au régime nazi, qui tentait d'obtenir de Pie XII l'appui des catholiques allemands au mouvement qu'elle essayait de mettre sur pied dans le pays contre Hitler, et que, justement elle avait obtenu [174] la désignation d'un de ses adeptes, Weizsäcker — il l'a dit et elle l'a dit — à l'ambassade de Rome, en juillet 1943. Dès lors, les télégrammes de Weizsäcker prennent, eux aussi, un sens tout particulier. De ce qu'il a dit de son rôle et de ce que les documents jusqu'ici publiés attestent, il ressort qu'il était beaucoup plus animé de l'espoir que Pie XII prenne position en faveur des négociations de paix séparée entre l'Axe et l'Ouest que de celui de l'amener à soutenir, auprès des catholiques allemands, l'opposition à Hitler. Et ce que ses télégrammes reflètent, c'est cet espoir qu'il donne comme fondé sur des réalités qui ne sont que de pures constructions d'un esprit orienté. Il savait, au surplus, qu'en essayant de faire prendre ces constructions de l'esprit au sérieux par von Ribbentrop et Hitler, il mettait son rôle en valeur et, d'autre part, ne risquait absolument rien.

Car, en 1943, quelles étaient, au plan diplomatique, les dispositions d'esprit de Ribbentrop et de Hitler ? On sait déjà que le second y étant opposé, le premier avait, au lendemain de la chute de Stalingrad, chargé un de ses sous-secrétaires d'État, M. Peter Kleist, d'entrer en contact avec l'Est où il était celui qui avait le plus de relations et des plus diverses. Par Peter Kleist on sait aussi que, jusqu'en octobre 1943¹ pour peu que, si son chef avait obtenu l'assentiment de Hitler, il y eût des chances de paix séparée de l'Axe avec l'Est². Que Hitler n'ait pas été chaud pour une opération de ce genre se conçoit aisément : le mouvement national-socialiste était [175] né, dans l'opinion, de son opposition au bolchevisme et seul l'esprit réaliste jusqu'à l'extrême des Allemands lui avait permis de leur faire accepter, sans difficulté aucune, le pacte germano-soviétique du 23 août 1939.

Hitler pouvait-il se permettre de renouveler l'opération du 23 août 1939 ? Il ne l'a pas cru et, tout ce qu'on sait, jusqu'ici, de lui, établit qu'il était dans la conviction qu'étant donné la situation militaire créée par la chute de Stalingrad, une telle opération signifiait le triomphe du bolchevisme assuré en Europe. Avant Stalingrad et jusqu'à Stalingrad, pas de question : il était sûr d'écraser la Russie et, par là même, d'amener les Occidentaux à composition. Son erreur après Stalingrad a été de croire qu'il n'avait, comme l'a dit le général de Gaulle de la France, le 18 juin 1940, perdu qu'une bataille, qu'il arriverait à redresser la situation et contraindrait les Occidentaux à revenir sur leur exigence de capitulation sans conditions. D'où les offensives diplomatiques que, sans espérer qu'elles pourraient avoir des résultats tant qu'il n'aurait pas rétabli la situation en sa faveur sur le front de l'Est, il laissa toute

¹ Date de la Conférence interalliée de Moscou.

² Peter Kleist, *Entre Hitler et Staline*, op. cit.

latitude à Ribbentrop de tenter à l'Ouest et dont la plaque tournante ne pouvait être que le Vatican : elles avaient au moins l'avantage de préparer le terrain pour le jour où la victoire de ses armes sur le front de l'Est contraindrait les Occidentaux à traiter.

Mais le Vatican, dans tout cela ?

En matière de paix, on ne peut citer aucun texte de Pie XII qui le montre disposé à se proposer en médiateur pour une paix autre que générale ce qui [176] exclut, de sa part, toute intention d'intervenir dans le sens d'une paix ramenée à l'Ouest pour permettre à l'un des belligérants de continuer la guerre à l'Est, ou d'un renversement pur et simple des alliances, à plus forte raison d'une paix séparée de l'Italie avec les puissances de l'Ouest qui, dans la conjoncture militaire de l'année 1943, ne pouvant rien changer dans un état de fait, ne pouvait faire progresser en rien la cause de la paix et ne pouvait être que gratuite. Les télégrammes cités par M. Saül Friedländer ne font état que de pensées ou d'intentions gratuitement prêtées à Pie XII et M. Saül Friedländer se garde bien, chaque fois qu'il en cite un, de le mettre en parallèle avec les propres pensées et intentions de Pie XII telles qu'il les a lui-même cent fois exprimées et réitérées, souvent d'ailleurs à la même date ou à une date très rapprochée du télégramme qui dit le contraire.

Dès lors, la seule question qui se peut poser est la suivante : qui croire ? Le pape ou un personnage aussi soucieux de sa carrière que Bergen¹, aussi douteux que Weizsäcker², aussi obscur — et aussi stupide³ — qu'un Schleier ? Malheureusement, si c'est bien la seule question qui se pose, c'est aussi, comme on dit communément, une question « qui ne se pose pas ».

Au reste, M. Saül Friedländer sent bien, de lui-même, la faiblesse, sinon le ridicule, de son argumentation car, chaque fois qu'il cite un document qu'il donne comme « signifiant » des sentiments pronazis [177] de Pie XII par crainte du bolchevisme, ou soucieux de la paix à l'Ouest pour permettre à Hitler de l'écraser, et que c'est pour ne pas affaiblir Hitler dans cette lutte qu'il n'a pas condamné plus nettement les crimes dits de guerre du nazisme, seulement ceux-là et seulement ceux dont les juifs furent victimes, il authentifie historiquement la nouvelle rapportée par des formules que le lecteur connaît déjà⁴ comme « il est possible que... c'est plausible... il semble que... ce n'est qu'une hypothèse mais... », qui sont, par excellence, celles de l'insinuation et il va même jusqu'à

« signalons que nous n'avons aucun document de 1940 indiquant une telle intention et qu'il s'agit là, de notre part, d'une simple hypothèse »⁵

qui est d'autant plus celle de la calomnie pure et simple que, relativement à la même intention, il n'en produit aucun non plus postérieurement à 1940.

C'est ce que son *manager*, M. Alfred Grosser, appelle

¹ Cf. supra, p. 72.

² Cf. supra, p. 70.

³ Cf. supra, p. 168, note 4.

⁴ Cf. supra, p. 78.

⁵ Saül Friedländer, op. cit., p. 68.

« une interprétation des textes prudente et ferme, parfois ingénieuse [*sic*] au point d'élucider par le raisonnement une formule obscure ou jusqu'ici mal interprétée »¹.

Ce qui permet de conclure :

« Les documents produits par Saül Friedländer rendent à peu près certain [*resic*] qu'on a joué au Vatican avec l'idée d'un renversement des alliances ou du moins d'une paix séparée avec l'Ouest. »²

Eh bien, non ! On ne porte pas condamnation contre quelqu'un sur des faits qui ne sont que « possibles » ou « plausibles », qui ne « semblent » que vrais, qui [178] ne sont que simple hypothèse de notre part ou qu'à peu près certains. En droit, en tout cas, il n'y a pas de tribunal — sauf d'exception, bien sûr et nous ne sommes, hélas ! pas encore sortis de la période des tribunaux d'exception — qui condamnerait qui que ce soit sur des accusations présentées sous cette forme, même si la défense n'avait rien de précis à leur opposer et, en l'occurrence, il y en aurait d'autant moins qu'on ne peut pas dire qu'elles sont des « présomptions » puisque, le lecteur vient de le voir, on peut leur opposer une multitude de textes et de faits, authentiques ceux-ci, et indiscutables, qui prouvent qu'après avoir vainement tenté tout ce qui était en son pouvoir pour empêcher la guerre, non seulement Pie XII n'a jamais ni espéré ni cherché à promouvoir une paix séparée, soit de l'Italie seulement, soit de l'Axe avec les puissances occidentales, mais au contraire, toujours et systématiquement, une paix générale, juste, honorable et durable, qui eût impliqué, sans aucune exception, tous les belligérants.

Et que c'est cet espoir ou ce principe qui lui a dicté tout ce qu'il a dit et tout ce qu'il a fait avant et durant toute la guerre, non les sentiments vulgaires et bas que, par des artifices de style déshonorants, greffés non sur des faits établis, mais uniquement sur ce que M. Roger Peyrefitte appelle « des ragots d'ambassade »³.

Car il a dit et il a fait. Peu fait, c'est vrai : parce que les circonstances ne lui ont jamais permis de faire [179] plus. Mais beaucoup dit, énormément parlé : dans le sens de la paix toujours. S'il s'est tu, c'est dans le sens de la guerre, dans ce sens-la seulement. Et ici, obstinément. Prend, dès lors, toute sa signification et la seule qu'elle peut avoir, l'expression : « Les silences de Pie XII » que, durant des mois et des mois, tous les journaux du monde ou peu s'en faut, ont complaisamment présentée à leurs lecteurs, en première page et en gros titres le plus souvent : une accusation qu'ils savaient gratuite et ne pouvaient faire triompher que grâce à la campagne publicitaire dont ils étaient assurés au départ, portée contre un homme de paix, par d'autres hommes dont le signe particulier est que, germanophobes, soviétophiles et bellicistes à tous crins, après avoir voulu délibérément la guerre, ils l'ont voulue avec acharnement, jusqu'au *finish*, envers et contre toutes les chances de paix très acceptables qui se sont offertes à eux en cours de route. Qui, au surplus ne paraissent, après coup, pas très gênés par les quelque cinquante millions de morts et les milliards de milliards de ruines qu'ils ont sur la conscience. Prêts à recommencer,

¹ Id., p. 221, Postface de M. Alfred Grosser.

² Ibid.

³ Roger Peyrefitte, *Les Ambassades et La Fin des ambassades*, Flammarion.

en somme. Il est juste de reconnaître que MM. Rolf Hochhuth et Saül Friedländer sont trop jeunes pour que cette accusation les vise personnellement : ils appartiennent au clan et ils se battent pour les intérêts du clan. Quant à ce qu'il faut penser de leurs managers et de leurs supporters, je renvoie le lecteur au chapitre précédent.

Pour être complet, il ne reste plus, maintenant, qu'à démontrer le mécanisme politique de « l'opération Vicaire ».

CHAPITRE III : LE MECANISME POLITIQUE DE L'OPERATION

I. LE TRAITE DE VERSAILLES RESPONSABLE

Le Vicaire n'est rien de plus qu'une opération politique. Pour s'en convaincre, il suffit de replacer les allégations de M. Rolf Hochhuth, de ses managers et de ses supporters dans leur contexte historique, ce qui implique, au moins jusqu'à l'accession de Hitler au pouvoir en Allemagne et au rôle qu'y a joué le facteur religieux, un bref retour en arrière.

Corsetée de fer dans les clauses économiques et financières du Traité de Versailles qui, après avoir démantibulé son économie qu'il mettait hors d'état de produire quoi que ce soit qui pût être échangé, la privait au surplus de ses clients extérieurs pour le jour où elle serait remise sur pied (colonies, Europe danubienne) et soumettait à des conditions draconiennes tous les traités de commerce qu'elle réussirait à passer avec toutes les autres nations, l'Allemagne, amputée de 102 000 km², fit, en 1923, une première faillite que la crise mondiale de 1929 (effondrement de Wall Street) à laquelle, du fait même du Traité de Versailles elle devait être plus sensible que n'importe [182] quelle autre nation, risquait, en 1932, de rendre définitive.

Cette année 1932 fut, pour elle, une année terrible. au 31 juillet, la statistique officielle y accusait 5 392 248 chômeurs, soit 12 à 15 % de sa population active alors que, l'exemple actuel des États-Unis nous le rappelle au début de chaque hiver, 5 % sont le maximum supportable dans les structures traditionnelles de l'économie mondiale. À l'entrée de l'hiver 1932-1933, les 6 millions étaient dépassés et on ne voyait pas la fin de cette progression. Il n'est pas, je pense, nécessaire de souligner quelle instabilité politique était la conséquence de cette instabilité économique : dès la fin du printemps 1932, il n'y avait plus de majorité parlementaire et les deux élections législatives auxquelles, après avoir dissous deux fois le Parlement, à trois mois d'intervalle, on procéda dans l'espoir d'en trouver une, non seulement s'avèrent vaines, mais encore, ne firent qu'aggraver la situation politique.

Il est aujourd'hui couramment soutenu et, reniant leurs ancêtres de 1919, les socialistes et les communistes sont à la pointe de ceux qui le soutiennent, que l'Allemagne pouvait très bien et très facilement s'accommoder des clauses économiques et financières du Traité de Versailles, qu'elle ne l'a systématiquement pas voulu et que c'est uniquement pour démontrer qu'elle ne le pouvait pas que, délibérément, elle a elle-même créé cette situation. L'auteur de cette étude a trop

souvent démontré et redémontré que, quelles que soient la renommée et l'autorité des tenants de cette thèse, il ne s'agissait que d'une ineptie, pour y revenir. Il se bornera donc seulement [183] à renvoyer les socialistes et les communistes d'aujourd'hui à leurs ancêtres de 1919 dont le raisonnement, sur ce point, était impeccable et l'est resté.

Toujours est-il que, dans une atmosphère de troubles sociaux qui était arrivée à son paroxysme et dont le Parti national-socialiste détenait la clé, le chancelier du Reich, Schleicher, qui avait succédé à Papen, lequel avait succédé à Brüning — tout cela en huit mois et deux élections législatives ! — et qui, à son tour, se trouvait sans majorité de gouvernement au Reichstag, ayant donné sa démission le 28 janvier 1933, le vieux maréchal Hindenburg qui présidait aux destinées de l'État, lui donna, le surlendemain 30 janvier, Hitler pour successeur.

Non qu'il l'eût fait de gaîté de cœur : jusque-là, il n'avait jamais parlé de Hitler qu'avec mépris : « ce caporal de Bohême », disait-il. Mais, les circonstances commandaient. Lorsqu'on dit qu'il n'y avait plus de majorité de gouvernement, c'est, bien entendu, de majorité de centre, excluant nationaux-socialistes et communistes qu'il s'agit : sur celle-là, la conjonction des deux extrêmes l'emportait en nombre dans tous les scrutins. Mais, arithmétiquement, deux autres l'étaient, chacune bâtie sur une aile : l'une de gauche qui eût englobé communistes, sociaux-démocrates et centre catholique auxquels se seraient associés les quelques rares survivants du Parti démocrate ; l'autre de droite qui fût allée du Centre catholique aux nationaux-socialistes. Les communistes qui votaient systématiquement contre tous les gouvernements sans faire de nuances entre eux — procédé qui, par parenthèse, depuis 1919 avait progressivement poussé [184] toutes les majorités parlementaires vers la droite — rendaient la première impossible et c'est ce qui, le jour où il fut persuadé qu'il n'y avait aucune possibilité d'obtenir leur soutien contre Hitler au Parlement, détermina le Centre catholique à rechercher un arrangement avec Hitler. L'artisan de cet arrangement fut Mgr Kaas, chef du Centre catholique. L'épiscopat allemand, tout entier, y fut hostile. Mais au lendemain des élections du 6 novembre 1932 —, sur le vu des résultats qui n'avaient rien changé ou si peu au rapport des forces entre les groupes parlementaires, Mgr Kaas prononça un discours dont le thème était, en substance, qu'il fallait mettre fin aux troubles sociaux, qu'il n'y avait qu'un moyen d'y arriver, c'était que l'Allemagne fût gouvernée, qu'aller devant le Corps électoral tous les trois ou quatre mois ne faisait, sans rien changer à la situation parlementaire, qu'entretenir l'agitation dans le pays et que, puisqu'il n'y avait aucune possibilité de passer un compromis avec les communistes, il ne restait plus qu'à tenter d'en passer un avec Hitler. Et il s'y employa. Hitler, dont la pensée était qu'une fois Chancelier du Reich, rien ne pourrait l'empêcher d'obtenir constitutionnellement les pleins pouvoirs, s'y montra disposé, à la condition que le poste de Chancelier lui revînt.

Le gouvernement que le nouveau Chancelier constitua le 30 janvier 1933, ne comprenait, outre lui-même, que deux nationaux-socialistes : Frick ministre de l'Intérieur et Göring, ministre d'État. Les autres postes, au nombre de huit, étaient

attribués à des membres du Parti national allemand et d'autres Petits groupements politiques de droite, [185] Papen étant vice-chancelier. Et cette composition apparut comme la preuve que les intentions de Hitler étaient de gouverner constitutionnellement.

Le vrai gouvernement national-socialiste ne fut constitué qu'au lendemain d'élections qui eurent lieu le 5 mars 1933 car, dès la première réunion du Cabinet que Hitler avait constitué le 30 janvier, il en obtint la décision de dissoudre une nouvelle fois le Reichstag, ce qui fut son premier acte de gouvernement.

Ces élections du 5 mars 1933 prirent un tour particulier et méritent qu'on s'y arrête un instant. D'abord, elles se firent sous le contrôle du Parti national-socialiste au pouvoir, ce qui est un argument de poids. Ensuite, Mgr Kaas, leader du Centre catholique, était resté dans la conviction que Hitler gouvernerait constitutionnellement ; il le lui avait personnellement promis, et, dans un grand discours électoral qu'il fit à Cologne le 2 mars, sous la présidence de celui qui devait devenir le Chancelier Adenauer, qui n'était encore que le maire de Cologne et qui approuvait cette manière de voir, Mgr Kaas l'exposa en détail en précisant que, pour sauver l'Allemagne, il n'y avait plus que cette solution puisque les communistes... Enfin, le vice-chancelier von Papen faisait équipe avec Hitler devant le corps électoral. Résultat : Hitler obtint 17 265 800 voix, soit 43,7 % et 288 députés, von Papen, 52 députés avec 8 % des voix. Le nouveau Reichstag comprenait 648 députés : une majorité écrasante. Dès lors, la voie était libre devant Hitler : les pleins pouvoirs lui furent rapidement accordés dans les formes constitutionnelles et la façon dont il en usa rallia le peuple allemand qui, à des majorités chaque fois voisines de l'unanimité, [186] le plébiscita dans l'enthousiasme à plusieurs reprises. On a dit que tout l'art de Hitler avait consisté à convaincre le peuple allemand que le Traité de Versailles était la cause de tous ses maux. Mais, sur ce point, de l'extrême gauche à l'extrême droite, tous les partis allemands tenaient le même langage. Alors, pourquoi Hitler plutôt que les sociaux-démocrates, le Centre catholique ou les communistes ? La réponse est simple : Hitler fut assez habile pour faire admettre au peuple allemand que l'hostilité des sociaux-démocrates et du Centre catholique au Traité de Versailles était surtout de façade, les premiers l'ayant signé, et, associés au pouvoir depuis une bonne douzaine d'années, les deux ensemble n'ayant, apparemment, pas fait beaucoup d'efforts pour en obtenir la révision conformément à l'article 19 du Pacte de la S.D.N. qui la prévoyait. Il ajoutait que, si cette hostilité n'était que de façade, c'était parce que ces deux partis étaient inféodés aux juifs qu'il identifiait avec le grand capitalisme international et qui, accusait-il, étaient les seuls bénéficiaires de ce Traité. Quant aux communistes, ils n'étaient que les agents d'une entreprise elle aussi inspirée par les juifs — Marx n'était-il pas un juif ? — qui ne visait qu'à leur assurer une emprise plus totale encore sur l'Allemagne par une agitation sociale dont le but n'était que de désorganiser sa vie économique et politique pour la faire tomber sous leur coupe. Une Allemagne victime des judéo-marxistes dont la capitale était Moscou. Représenté à travers Staline, ce ne fut qu'un jeu pour lui de faire du bolchevisme un véritable épouvantail, — un épouvantail à griffes auquel si elle ne

réussissait pas à lever toutes les hypothèques que le Traité [187] de Versailles faisait peser sur elle, l'Allemagne était irrémédiablement promise.

Exposé sur un ton à la fois ferme et décidé, dans un langage clair, émaillé de formules saisissantes et qui, reconnaît même un homme comme William L. Shirer¹ « atteignait souvent aux sommets de l'éloquence », tout cela convainquit et fit, aux yeux du peuple allemand, de Hitler le seul homme capable de le sortir de l'impasse dans laquelle le maintenait le Traité de Versailles. De toute façon, en douze ans, les autres ne l'en avaient, après tout, pas sorti. Sur le fond de l'affaire ? Il est bien évident que, comme toutes les doctrines forgées dans le feu de l'action — et le bolchevisme n'échappe pas à cette règle — le national-socialisme était une doctrine inhumaine. Il faudra, cependant, bien reconnaître un jour — on y vient tout doucement, mais on y vient - que, sur un point au moins, il avait indiscutablement raison : il est bien vrai, en effet, que le Traité de Versailles était la cause de tous les maux dont souffrait le peuple allemand et qui épargnaient les autres peuples. Comme ce point était le thème central de toute la propagande politique de Hitler, il fit toute sa force. Tant et si bien que, de 1924 (élections législatives du 7 décembre) à 1932 (élections législatives du 6 novembre), le Parti national-socialiste passa de 3 % à 33,1 % des suffrages. (À celles du 31 juillet 1932, il avait même atteint 37,3 %).

En matière de propagande, j'ai dit ailleurs² com[188]ment, de préférence à tous les partis allemands qui postulaient la révision du Traité de Versailles par des voies et des moyens plus modérés, la finance internationale et non seulement allemande choisit, notamment à partir de 1928, de subventionner Hitler et d'apporter à ses arguments économiques et politiques le secours de ses arguments sonnants et trébuchants.

Je n'y reviendrai pas : sur cette toile de fond, c'est du rôle du facteur religieux dans l'accession de Hitler au pouvoir qu'il s'agit ici.

II. LES MOBILES DES PROTESTANTS

Rien ne peut, me semble-t-il, mieux mettre en évidence le rôle de ce facteur qu'un survol des quatre dernières élections qui sonnèrent le glas de la République de Weimar : celle du Président du Reich les 14 mars et 10 avril 1932, et les trois élections législatives qui eurent lieu après trois dissolutions du Reichstag, les 31 juillet et 6 novembre 1932 et le 5 mars 1933.

Enfin rendu prudent par l'expérience, je commencerai par citer quelques textes d'un homme qui, comme la plupart des notoriétés de l'antinazisme actuel, pour ne s'être jamais battu contre Hitler et s'être contenté de marquer les points entre lui et nous, a sur moi, l'avantage de n'être pas suspect : M. William L. Shirer auquel j'ai déjà eu recours à deux ou trois reprises. Comme journaliste américain, M. William L. Shirer a suivi pas à pas le national-socialisme de ses origines à sa chute. Et puis, il est protestant et c'est à ce titre que son opinion est digne [189] d'intérêt, — à ce titre

¹ William L. Shirer, *Le IIIe Reich, des origines à la chute*, op. cit.

² *Le Procès Eichmann ou Les Vainqueurs incorrigibles, Les Sept Couleurs*.

seulement parce que, au plan de l'histoire... Bref, voici ce qu'il dit, pour l'avoir observé sur place, de l'élection présidentielle des 14 mars et 10 avril 1932 :

« Toutes les règles traditionnelles de classes et de partis se trouvèrent bouleversées dans l'ardeur de la bataille électorale. Hindenburg, protestant, prussien, conservateur et monarchiste, eut l'appui des socialistes, des syndicats, des catholiques du parti du Centre de Brüning, et des vestiges des partis bourgeois, libéraux et démocratiques. Hitler, catholique, autrichien, ancien vagabond, national-socialiste, chef des masses de la petite-bourgeoisie, bénéficia, outre l'appui de ses partisans, du soutien des grands bourgeois protestants du Nord¹, des junkers conservateurs propriétaires terriens et d'un grand nombre de monarchistes, y compris à la dernière minute, de l'ancien Kronprinz lui-même. »²

Ou encore :

« À l'exception des catholiques, la moyenne et la haute bourgeoisie avaient de toute évidence voté nazi. »³

On a bien lu :

« À l'exception des catholiques... »

Ou encore, mais cette fois, à propos des élections au Reichstag :

« Pendant ces élections au Reichstag (il s'agit des trois), on ne pouvait s'empêcher de remarquer que le clergé protestant — Niemöller étant un exemple [190] frappant de la chose — soutenait très ouvertement les nationalistes et même les ennemis nazis de la République. Tout comme Niemöller, la plupart des protestants saluèrent avec satisfaction l'avènement d'Adolf Hitler à la chancellerie en 1933. »⁴

À l'époque, tous les correspondants particuliers de tous les journaux du monde ont répandu la même information, en termes souvent beaucoup plus précis, dans toutes les capitales. Souvent rappelée depuis — dans une presse qui n'a pas une très grande audience, il est vrai — elle n'a jamais fait l'objet du moindre démenti. Les intéressés et leurs supporters ont fait semblant de ne pas entendre : le manteau de Noé. C'est donc acquis : le clergé protestant allemand était aux côtés de Hitler dans ses campagnes électorales.

Et quelle était l'attitude du clergé catholique ? Avant chacune de ces quatre élections, la Conférence de l'épiscopat catholique se réunit à Fulda pour une prise de position politique et chaque fois, elle se termina par une déclaration collective rendue publique qui condamnait le national-socialisme, en termes virulents, comme un retour au paganisme, ses membres comme « renégats de l'Église à qui il faut refuser les sacrements », recommandait de ne pas voter pour ses candidats et interdisait « aux catholiques d'être membres de ses organisations de jeunesse ou autres ». En avril 1932, au second tour de l'élection présidentielle, les évêques catholiques allemands recommandèrent même de voter pour le Pro[191]testant Hindenburg tandis que, on l'a vu, le clergé protestant faisait voter pour Hitler !

¹ Souligné par moi, P. R.

² William L. Shirer, op. cit., tome 1 de l'édition française, p. 175-176.

³ Id., p. 185.

⁴ William L. Shirer, op. cit., tome 1 de l'édition française, p. 2-59.

On n'entrera pas dans le détail des textes qui attestent cette prise de position. Il suffira de citer un fait qui les résume toutes, qui bénéficia d'une large publicité dans la presse non catholique. Il établit que, jusqu'à l'extrême limite, aux heures cruciales de mars 1933, même après la victoire du national-socialisme aux élections législatives du 5 de ce mois, à propos desquelles la Conférence de Fulda du 22 février avait recommandé de voter, comme aux précédentes, contre ses candidats, l'épiscopat catholique lui était toujours violemment hostile.

La séance d'ouverture du nouveau Reichstag élu le 5 mars avait eu lieu le 21 mars. À Postdam, selon le rite, et, selon le rite aussi, elle fut précédée par deux cérémonies religieuses, l'une en l'église de Saint Nicolas pour les protestants, l'autre en l'église Saint-Pierre pour les catholiques. À la première, la messe fut dite par l'évêque protestant de Berlin, le Dr Dibelius, qui prononça un sermon par lequel il accueillait la victoire de Hitler sur ce thème très significatif de ses dispositions d'esprit : « Si Dieu est avec nous, qui sera contre nous ? » À la seconde, l'évêque catholique de Berlin, Mgr Christian Schreiber, qui devait dire la messe, se fit porter malade — maladie diplomatique, a-t-on dit dans la presse nationale-socialiste — et pour éviter un éclat, délégua un de ses vicaires pour le remplacer.

Contrairement aux usages qui voulaient que le chancelier du Reich assistât aux deux cérémonies et qui exigeaient d'autant plus sa présence à la seconde, [192] qu'il était catholique, il n'y assista pas. Le lendemain, 22 mars, la *Kölnische Volkszeitung*, soulignant le fait, motivait l'absence de Hitler et de son ministre de la propagande (Goebbels) par « une déclaration des évêques catholiques d'Allemagne dans laquelle les chefs et les membres de la N.S.D.A.P. (parti nazi) sont considérés comme des renégats de l'Église et qu'il faut leur refuser les sacrements » (Déclaration de la Conférence de Fulda à laquelle il est fait allusion ci-dessus).

« Pendant la cérémonie, ajoutait le ministre de la propagande, le chancelier et le ministre de la propagande, le Dr Goebbels, touchés par la déclaration, ont visité les tombes de leurs compagnons tués et ensevelis au cimetière municipal de Berlin. »

Ce qui montre que cette condamnation du national-socialisme n'était pas propre à l'épiscopat catholique allemand agissant de sa propre initiative, sans considération de l'opinion du Vatican (où le cardinal Pacelli, futur Pie XII, était secrétaire d'État), c'est qu'elle fut le fait de l'Église catholique partout. On le sait pour la France. Voici pour l'Autriche où fut lue dans toutes les églises une lettre pastorale de Mgr Johannes Söllner, évêque de Linz, en date du 23 janvier 1933, lettre dont tous les journaux autrichiens reproduisirent de larges extraits ainsi que tous les journaux catholiques allemands. On ne la reproduira pas non plus, mais voici le chapeau qui la présentait dans *Die schönere Zukunft* de Munich, le 7 février 1933 :

« Comme on le sait, les évêques catholiques d'Allemagne se sont déjà prononcés à plusieurs reprises contre le national-socialisme. En cet instant, le [193] Dr Söllner — le premier parmi les évêques autrichiens — vient de publier une lettre pastorale dans laquelle il condamne le national-socialisme comme hostile à l'Église — Et, comme en la catholique Autriche, les nationaux-socialistes se sont donnés, soit dans leurs réunions, soit dans leur presse, pour des catholiques véritables, l'attitude de l'évêque de Linz rend

un service d'une extrême importance en démasquant leur double jeu. C'est pour ce motif que nous reproduisons ci-dessous le texte de sa lettre pastorale. »

Dans cette condamnation du national-socialisme par l'Église tout entière, on n'a généralement pas mis en doute les sentiments de Pie XI alors pape, mais seulement ceux de son secrétaire d'État, le cardinal Pacelli, et seulement après la guerre. Cela ne fut possible que parce que le cardinal Pacelli se souciait peu de se faire de la publicité à lui-même et de mettre en évidence son rôle personnel : en homme bien élevé, il savait que celui qui devait être mis en avant c'était Pie XI et qu'en tout il avait le pas sur lui. Mais d'autres l'ont, heureusement, fait pour lui. À propos d'un incident qui eut lieu en 1935 entre l'État allemand et l'épiscopat (il s'agissait d'une affaire de transfert de devises), des émigrés allemands catholiques réfugiés en Suisse et qui publiaient à Lucerne *Die deutschen Briefe* écrivaient dans le numéro du 26 août de cette publication :

« ...le pape, le cardinal Pacelli et une partie de l'épiscopat allemand voulaient que la conférence de Fulda (qui s'était réunie du 19 au 23 pour prendre position sur cette affaire) remette en vigueur l'interdiction pour les catholiques d'être membres de la [194] N.S.D.A.P. et des organisations de jeunesse ou autres du parti. »

C'était la rupture du Concordat signé l'année précédente entre le III^e Reich et le Saint-Siège. Elle fut évitée, non par une concession du pape, du cardinal Pacelli ou de l'épiscopat, mais par une concession du III^e Reich au cours d'une entrevue, entre le Dr Kerrl, ministre des Cultes, et le cardinal Bertram, président de la Conférence, à Fulda même le 19 août. Le ministre promit de « mettre au pas les extrémistes antichrétiens du parti »¹, et Hitler confirma télégraphiquement cette promesse. La Conférence n'en publia pas moins une lettre collective des évêques qui fut lue le 1^{er} septembre 1935 dans toutes les églises catholiques d'Allemagne et que, le 19 du même mois, publia intégralement l'hebdomadaire parisien *Sept* (de François Mauriac !) avec le commentaire : « Déclarations franches et nettes... on a unanimement résolu de combattre le néo-paganisme (le national-socialisme) et d'organiser contre lui une défense active. » En accord avec Pie XI et le cardinal Pacelli qui, on l'a vu, étaient intervenus. Tout ceci établit qu'à l'époque, il ne venait à l'idée de personne de penser que celui qui fut le pape Pie XII n'était pas foncièrement hostile au national-socialisme et les articles du *Populaire* (socialiste) et de *L'Humanité* (communiste) qui saluèrent son élection et qu'on trouvera en appendice² prouvent qu'il en était encore de même en 1939, les autres extraits de presse datés d'après la guerre qu'on trouvera aussi en appendice³ prouvant, [195] au surplus, qu'il en fut encore de même, longtemps après la guerre.

Pour conclure sur le rôle joué par le facteur religieux dans l'accession de Hitler au pouvoir, voici ce qu'il faut dire : les protestants allemands qui reprochent une attitude soi-disant pronazie à Pie XII, ont été un facteur de succès de Hitler contre lequel l'Église catholique, Pie XI, le cardinal Pacelli et l'épiscopat catholique

¹ *Die deutschen Briefe*, op. cit.

² Cf. infra, Appendice 1, p. 235.

³ Id., Appendice III, p. 251.

allemand ont été impuissants. Si l'on tient compte que, dans l'Allemagne de 1932-1933, les protestants représentaient une proportion voisine des deux tiers de la population et les catholiques une proportion voisine d'un tiers seulement, on peut dire qu'en fait, ils reprochent à l'Église catholique et au cardinal Pacelli, secrétaire d'État du Vatican, puis Pie XII, de n'avoir pas réussi à renverser une situation qu'ils avaient eux-mêmes créée.

Mais voyons la suite.

À cette séance d'ouverture solennelle du nouveau Reichstag, le 21 mars 1933, la déclaration de politique générale de Hitler fut adoptée par 441 voix contre 94. Il y avait 535 députés présents : le complément à 648, notamment le groupe communiste en entier et une douzaine de sociaux-démocrates avaient été arrêtés et mis dans l'impossibilité de prendre part au vote. Mgr Kaas, porte-parole du Centre catholique, avait pris la parole pour recommander chaleureusement le vote de la déclaration et, unanime, son groupe parlementaire le suivit. Mais Mgr Kaas ne représentait pas l'opinion de l'épiscopat catholique allemand ; on sait que le 19 février 1933, quelques jours avant qu'il prononçât, le 2 mars suivant, [196] sous la présidence approuvée du Dr Konrad Adenauer, alors maire de la ville, son discours par lequel il recommandait une entente avec Hitler et se portait garant de ses intentions, la Conférence de Fulda avait renouvelé l'anathème de l'épiscopat contre le national-socialisme. D'autre part, le 2 avril suivant, il donna sa démission du poste de président du groupe parlementaire du Centre catholique et, le 9, sous le prétexte de servir d'intermédiaire entre le III^e Reich et le Saint-Siège dans les toutes premières négociations du Concordat, il accompagnait von Papen et Göring à Rome où il disparut comme dans une trappe : on ne le revit jamais en Allemagne et l'opinion la plus communément admise est que, mécontent de son attitude favorable à Hitler depuis novembre 1932, le Saint-Siège l'avait, d'autorité, définitivement retiré de la scène politique. Son cas ayant été souvent cité comme preuve des sympathies de l'Église catholique pour Hitler, cette précision prend toute son importance. On peut, certes, citer d'autres cas d'évêques catholiques qui ont été, à juste titre, accusés de complaisances pour le national-socialisme : Mgr Gröber de Fribourg, par exemple ou Mgr Berning d'Osnabrück. Mais ce ne fut qu'après l'accession de Hitler au pouvoir et ils ne furent que de très rares exceptions à la ligne générale. Tandis que, du côté protestant, avant le triomphe de Hitler et longtemps encore après, ce sont les cas d'hostilité à Hitler qui sont l'exception parmi les évêques, on le verra dans un instant.

Pour en revenir au Reichstag, la réunion d'ouverture solennelle du 21 mars qui avait adopté la déclaration de politique générale par 441 voix contre 94 [197] (celles des sociaux-démocrates sur prise de position de leur leader) fut suivie, le surlendemain 23 mars, d'une autre au cours de laquelle, à la même majorité, Hitler obtint les pleins pouvoirs pour quatre ans dans la forme d'une loi dite « Loi pour soulager la détresse du peuple et du Reich » (*Gesetz zur Behebung der Not von Volk und Reich*). Présentant cette loi, Hitler déclara :

« Le gouvernement ne fera usage de ces pouvoirs que dans la mesure où ils sont essentiels pour prendre les décisions d'une nécessité vitale. Ni l'existence du Reichstag ni celle du Reichsrat, ne sont menacées. La position et les droits du président (du Reich)

demeurent inchangés... on ne touchera pas à l'existence individuelle des États de la fédération. Les droits des Églises ne seront pas diminués et leurs relations avec l'État ne seront pas modifiées. Le nombre de cas où une nécessité interne exige d'avoir recours à une pareille loi est, en soi, limité. »¹

C'est au cours de ce discours qu'il annonça « son espoir de parvenir à des accords entre les Églises et l'État » et plus particulièrement « d'améliorer nos bonnes relations avec le Saint-Siège » ce qui était une allusion non déguisée à son désir de passer un Concordat avec lui.

Sur quoi, la Conférence de Fulda de l'épiscopat catholique allemand s'étant réunie le 29 mars 1933, déclara :

« Il faut actuellement reconnaître que le représentant suprême du gouvernement du Reich en même temps chef autoritaire du mouvement national-social[198]liste a fait des déclarations solennelles qui tiennent compte de l'inviolabilité de la doctrine et de la foi catholiques et des missions, et des droits immuables de l'Église, déclarations dans lesquelles il assure expressément que les traités d'État conclus entre certains pays allemands et le Saint-Siège restent en vigueur. »²

Commentant ce texte, Mgr Preysing, archevêque de Munich, ajouta le 30 mars :

« Les déclarations que le Chancelier du Reich a faites le 23 mars devant le Reichstag allemand, autorisent les évêques à cesser, à l'heure qu'il est, l'opposition qu'ils ont manifestée jusqu'à présent. »³

Il s'agit, bien entendu, de l'opposition au gouvernement, non de l'opposition à la doctrine nationale-socialiste. On remarquera, en outre, la précaution : à l'heure qu'il est a dit l'évêque, ce qui ne signifie pas définitivement.

Tous les évêques du Reich répercutèrent à leurs fidèles, la déclaration de Fulda dans les mêmes termes et l'*Osservatore Romano*⁴, donc le Saint-Siège, approuva.

Entre l'Église et le IIIe Reich, la trêve ne fut pas de longue durée : le temps de signer un concordat. Il était à peine signé que la lutte reprenait à propos des multiples violations dont il fut l'objet de la part des autorités du IIIe Reich : ce furent les notes de protestation du cardinal Pacelli, l'encyclique *Mit brennender Sorge*, les condamnations réitérées du national-socialisme par le cardinal Pacelli devenu Pie XII, etc. On n'y reviendra pas⁵.

[199]

Pendant ce temps, comment la hiérarchie protestante se comportait-elle, à l'égard de Hitler et du national-socialisme ?

C'est au début de 1934 seulement que les relations entre le IIIe Reich et l'Église protestante commencèrent à se gêner et encore, seulement entre le IIIe Reich et une petite minorité de pasteurs. Le différend survint à propos de la constitution de

¹ Cité d'après M. William L. Shirer, op. cit., p. 219.

² Cité d'après *La Documentation Catholique*, 8 avril 1933.

³ Id., 8 avril 1933.

⁴ Id., 3 avril 1933.

⁵ Cf. supra, chap. I, p. 67 sq.

l'Église protestante en Église du IIIe Reich, projet que Hitler caressait parallèlement à son projet de Concordat avec le Saint-Siège.

Au début, ce projet eut l'adhésion de toute la hiérarchie protestante dans son ensemble. Du moins, parmi les 17 000 pasteurs, aucune voix ne s'éleva pour protester. Par contre, nous dit William L. Shirer, 3 000 d'entre eux ayant à leur tête un certain Ludwig Mueller, aumônier militaire du district de Prusse orientale, ami du Führer et nazi convaincu, étaient des militants actifs de la N.S.D.A.P.,

« soutenaient au sein de l'Église protestante les doctrines raciales nazies et le principe de la suprématie allemande, et voulaient les voir appliquer à une Église du Reich, qui réunirait tous les protestants »¹.

Les statuts de cette « Église du Reich » ayant été mis au point par les représentants des diverses églises protestantes d'Allemagne — il y en avait de 28 sortes ! — elle fut reconnue officiellement par le Reichstag le 14 juillet. On n'a pas oublié que, le premier reproche fait à Pie XII alors cardinal Pacelli et Secrétaire d'État du Vatican, était d'être entré en rapport à cette époque avec les autorités du IIIe Reich en vue [200] de la signature d'un Concordat, malgré tous les méfaits du nazisme : les protestants qui lui ont fait ce reproche y étaient aussi. De même a-t-il déjà été dit que, toujours malgré les méfaits du nazisme, les démocraties anglaise et française y étaient entrées à la même époque, elles aussi, en vue de la signature du célèbre Pacte à Quatre. La logique de tous ces gens est donc, apparemment, que, pendant l'été 1933, tout le monde avait le droit moral de négocier avec le IIIe Reich sauf le Saint-Siège ! Observons seulement que cette logique est remarquable.

Aucune objection de principe n'ayant été soulevée dans les milieux protestants, l'étape suivante fut abordée : la nomination du pape de la nouvelle Église. On y procéda au début de septembre, au synode de Wittenberg. Et c'est là que les difficultés commencèrent. La faveur des délégués à ce synode allait à un pasteur Friedrich von Bodelschwingh et celle du Führer, qui la manifesta publiquement à la radio la veille du scrutin, à son ami Ludwig Mueller. Le pasteur Friedrich von Bodelschwingh ayant retiré sa candidature, Ludwig Mueller fut élu à l'unanimité. Ni le Führer, ni personne parmi ses pairs n'avait pensé au Révérend Dr Martin Niemöller. De mauvaises langues ont dit qu'il en avait été ulcéré mais, s'il était exact que cette décision portait en germe son opposition à Hitler, il faudrait reconnaître qu'il ne le manifesta pas tout de suite. Il avait contribué à créer une association de pasteurs, *Der Pfarrernotbund* (Union des pasteurs contre la détresse) dont il était devenu le président et, afin qu'on ne se méprît pas sur ses intentions, à la suite de la nomination du Dr Ludwig Mueller à la tête de l'Église du Reich, [201] à tous les pasteurs il adressa une circulaire dans laquelle il était dit :

« Les membres de l'Union des pasteurs contre la détresse se rangent inconditionnellement aux côtés du Führer Adolf Hitler. »²

¹ Op. Cit., p. 258.

² Die Mitglieder des Pfarrernotbundes stehen unbedingt zu dem Führer Adolf Hitler (*Deutsche National Zeitung*, 16 avril 1963).

Le 14 octobre suivant, l'Allemagne ayant quitté la S.D.N. en claquant la porte, le Président Niemöller, au nom de l'Union des pasteurs contre la détresse, télégraphie à Hitler

« En cette heure déterminante pour le peuple et la patrie allemande, nous saluons notre Führer, l'assurons de notre soutien fidèle et de nos pensées profondes. »¹

Son activité au nom de cette organisation le porte à la tête d'une des 28 sectes protestantes allemandes, l'Église confessante qui essaie de cristalliser une opposition à l'Église du Reich récemment créée.

Mais cette opposition dirige ses coups beaucoup plus contre cette Église elle-même que contre Hitler et le national-socialisme car, Hitler ayant réussi à mettre, le 25 janvier 1934, les deux parties en présence en vue d'un accord, le protocole de cette réunion, établi par Niemöller dit encore à Hitler :

« Nous n'avons pas besoin de vous assurer combien nous vous sommes reconnaissants d'avoir arraché le peuple allemand à la désintégration intérieure et extérieure et d'avoir libéré ses forces pour un nouvel épanouissement. »²

[202]

Et l'on repartit cahin-caha dans l'ombre de Hitler, les dissentiments entre l'Église confessante et les autres sectes protestantes restant ce qu'ils étaient. En réalité, ces dissentiments au sein de la hiérarchie ne traduisaient, nous dit encore William L. Shirer, de la part des Églises protestantes que

« la résistance à la nazification d'une minorité de pasteurs et d'une minorité encore plus faible de fidèles »³.

En juillet 1935, Hitler essaya une nouvelle fois d'éliminer tous ces dissentiments qui, sans l'inquiéter, l'agaçaient. Il chargea donc son ministre des Cultes, le Dr Kerrl, de provoquer une nouvelle réunion. Il en sortit un Conseil de l'Église, présidé par le Dr Zöllner, un vénérable pasteur que toutes les factions protestantes estimaient et respectaient. Le Dr Martin Niemöller, tout en soutenant que son Église protestante était la seule vraie Église protestante, accepta d'y collaborer.

En mai 1936, il adressa une note courtoise à Hitler pour protester contre les tendances antichrétiennes du régime et lui demander qu'il fût mis fin à l'ingérence de l'État dans les affaires ecclésiastiques. Hitler ne lui en tint pas rigueur.

C'est seulement le 27 juin 1937 qu'il fit publiquement le saut dans l'opposition par un sermon prononcé sur le thème de sa note de mai 1936, dans son église de Berlin-Dalhem. Ce sermon contenait un passage qui était un défi :

« Nous ne pensons pas plus à user de nos propres pouvoirs pour échapper au bras [203] de l'autorité que ne le faisaient les apôtres de jadis. Pas plus que nous ne sommes

¹ In dieser für Volk und Vaterland entscheidenden Stunde grüssen wir unseren Führer... geloben wir treue Gefolgschaft und fürbittendes Gedenken (op. cit.).

² ...Wir brauchen Ihnen nicht zu versichern wie danken und wir Ihnen sind, dass Sie unser äusserlich und innerlich zersetztes Volk vom Abgrund weggerissen und zu neuer Entfaltung seiner Kräfte freigemacht haben (op. cit.).

³ Op. cit., p. 260.

décidés à rester silencieux sur l'ordre de l'homme quand Dieu commande de parler. Car, aujourd'hui et toujours, nous devons obéir à Dieu plutôt qu'à l'homme. »¹

Le 1er juillet, il était arrêté, emprisonné, puis le 2 mars 1938 passait en jugement devant un tribunal spécial (*Sondergericht*) qui le condamna à sept mois de prison et à deux mille marks d'amende. La prévention couvrait la peine de prison : à sa sortie de la salle d'audience, il fut cueilli par la Gestapo, envoyé dans un camp de concentration (Sachsenhausen pendant quelques mois, puis Dachau) comme « prisonnier personnel du Führer » ce qui n'était pas une mince protection. Il ne sortit de ce camp que délivré par les troupes américaines.

Le moins que l'on puisse dire c'est que, de la part d'un homme qui avait adhéré au National-socialisme en 1924, qui l'avait soutenu en toutes circonstances depuis, notamment, on l'a vu, dans ses campagnes électorales, auteur d'un livre qui était une apologie du national-socialisme², se terminant par une note exprimant sa satisfaction que la révolution nationale-socialiste eût finalement triomphé et eût entraîné cette renaissance nationale, cette prise de position du pasteur Martin Niemöller venait un peu tard.

[204]

Si l'on était sûr que ce saut dans l'opposition ne fût pas suspect, on dirait volontiers : « Mieux vaut tard que jamais ». Mais que penser de cette lettre qu'en septembre 1939, la guerre ayant éclaté, alors que depuis juillet 1937 il était interné, il écrivit à son ami le grand-amiral Raeder :

« Comme j'attends en vain depuis longtemps mon ordre de rappel au service, je me présente expressément comme volontaire. Je suis âgé de 47 ans, parfaitement sain de corps et d'esprit et je vous prie de bien vouloir m'affecter à un emploi quelconque dans les services de guerre. »³

Volontaire dans les armées du national-socialisme, en pleine connaissance de cause des buts qu'il poursuivait, voilà qui jette un jour singulier sur la nature et la sincérité de son « opposition au régime ».

Tel est, en Allemagne, l'un des hommes les plus éminents qui, après avoir engagé pendant des années les hommes sur lesquels il avait quelque influence à rallier le national-socialisme et qui, ne s'étant apparemment tiré sans peine de l'aventure que parce que Hitler ne voulut pas de lui dans ses armées, demanda ensuite que l'on épurât sans pitié ceux qui avaient suivi son conseil. Et qui figure parmi les accusateurs du plus de poids de Pie XII et les supporters les plus ardents de M. Rolf Hochhuth, lequel est d'ailleurs une de ses ouailles.

[205]

¹ Cité d'après William L. Shirer, *Op. Cit.*, p. 261.

² *Vom U-Boot zur Kanzel (Du sous-marin à l'autel : le pasteur Martin Niemöller avait été commandant de sous-marin pendant la Première Guerre mondiale)* — chez Warneck à Berlin, 1934. Ce livre fut un véritable best-seller dans l'Allemagne nationale-socialiste et il connut de nombreuses éditions. Sa publicité était faite par la presse nationale-socialiste.

³ *Deutsche National Zeitung*, 16 avril 1963. Texte original : Da ich bislang vergeblich auf meine Einberufung zum Dienst gewartet habe, melde ich mich nunmehr ausdrücklich als Freiwilliger. Ich bin 47 Jahre alt, körperlich und geistig völlig leistungsfähig und bitte um irgendeine Verwendung im Kriegsdienst.

L'arrestation du pasteur Niemöller plongea l'Église confessante décapitée dans le désarroi : on n'en entendit plus guère parler. Dans l'autre clan protestant, le 12 février 1937 le Dr Zöllner avait démissionné du Conseil de l'Église parce que la police du IIIe Reich l'avait empêché de se rendre, pour enquête, à Lübeck où neuf pasteurs protestants avaient été arrêtés. À la fin de l'année, le Dr Marahrens, évêque de Hanovre, qui avait pris sa suite, déclara publiquement :

« La conception nationale-socialiste de la vie est l'enseignement national et politique qui détermine et caractérise le comportement du peuple allemand. C'est pourquoi il est indispensable que les chrétiens allemands s'y plient aussi ».

Au printemps de 1938, il alla même jusqu'à ordonner à tous les pasteurs de son diocèse de prêter serment de fidélité personnelle au Führer. « En peu de temps, nous dit William L. Shirer, la grande majorité des ecclésiastiques protestants prêtèrent ce serment »¹. Et il en fut de même dans toute l'Allemagne. Que des pasteurs aient résisté à la nazification de l'Église protestante allemande n'est pas douteux : des centaines et des centaines ont été arrêtés et envoyés dans les camps de concentration. Mais des centaines et des centaines de prêtres catholiques ont aussi été arrêtés et envoyés dans les camps de concentration. Ce qu'on veut dire, c'est seulement que les résistants protestants allaient contre la ligne générale de leur Église tandis que les résistants catholiques étaient dans la ligne générale de la leur. On m'excusera d'avoir si souvent recours à M. William L. Shirer, mais enfin, il est [206] lui-même protestant et malgré cela, nul n'a mieux que lui caractérisé le comportement général de l'ensemble des protestants allemands, pasteurs et ouailles réunis, tiraillés entre les partisans d'une Église protestante transformée en Église du Reich national-socialiste, et ceux de son indépendance politique totale :

« Au milieu, écrit-il, il y avait la majorité des protestants qui semblaient trop timorés pour rejoindre les rangs d'un des deux groupes combattants et qui finirent, pour la plupart, par atterrir dans les bras de Hitler, acceptant de le voir intervenir dans les affaires de l'Église et obéissant à ses commandements sans protester ouvertement. »

Ni autrement non plus.

Ces constatations n'ont pas une très grande valeur indicative : il faut tenir compte de la crainte que le régime inspirait au clergé² et la masse des protestants allemands. Mais enfin, ce régime qui inspirait les mêmes craintes aux catholiques n'obtint pas d'eux que « la plupart » Clergé en tête, tombassent « dans les bras de Hitler » et acceptassent « de le voir intervenir dans les affaires de l'Église ». Il faut aussi convenir que, sur les protestants, les catholiques avaient un avantage appréciable : un Nonce à Berlin et un pape à Rome, le premier inviolable et le second hors de portée des représailles, qui pouvaient protester en leur nom et ne s'en privaient pas. Ceci dit, c'est tout de même un évêque catholique, Mgr von Galen de Munster, non un évêque protestant, qui s'est élevé contre l'euthanasie...

Il était nécessaire de rappeler en détail le comporte[207]ment de l'Église protestante, de son épiscopat et de ses 17 000 pasteurs pris dans leur ensemble. On ne

¹ William L. Shirer, op. cit., p. 262.

² Id., p. 258.

l'a pas fait de gaîté de cœur : « À tout péché, miséricorde », si c'est la loi du Dieu des chrétiens, c'est aussi celle de la conscience des athées, bien que, malheureusement, ce ne soit pas celle des hommes en général. Si, oubliant cette loi de son propre Dieu jusqu'à charger la conscience d'un innocent d'un péché qu'elle a commis et qu'il n'a pas commis, cette Église ne se posait aujourd'hui en accusatrice, on s'en serait bien gardé. Et si on l'a fait, ce n'est pas à l'instar d'un Hochhuth pour jeter contre elle un quelconque anathème, mais seulement pour rappeler le vieux proverbe du voleur qui crie au voleur. Descendant des principes aux faits, on sait bien, d'autre part, que, sous une dictature comme dans la guerre, le comportement des hommes perd tout son sens et échappe à tout jugement de valeur. Je l'ai personnellement éprouvé au camp de concentration (dans les mêmes termes que Louise Michel) et dans les opérations de guerre. Aucun facteur rationnel n'y intervient plus, à plus forte raison chez les hommes de Foi. Et c'est ce qui, dans le cas de Pie XII, force le respect, en ce sens que le comportement de cet homme de Foi lui a été dicté par les principes rationnels, lesquels, à l'encontre de ceux de la Foi, sont toujours humains.

Sous Hitler, donc, remarquons et passons. Mais avant ?

Avant, il reste que, dans son ensemble, le clergé de l'Église protestante et même, dans son sein, la petite minorité qui, après coup, longtemps après coup, entra dans l'opposition, et dont le pasteur [208] Martin Niemöller est le type le plus représentatif, prit fait et cause pour Hitler et fut un des facteurs de son succès alors que l'Allemagne était en république et qu'aucune pression ne s'exerçait. Tandis que le clergé catholique, le Saint-Siège, Pie XI et le cardinal Pacelli futur Pie XII...¹

Ce péché-là aussi sera pardonné à l'Église protestante : dans le désarroi des temps... Et, de toute façon, c'est aussi inscrit dans les Écritures : « À qui a beaucoup péché, il sera beaucoup pardonné ». En vertu de quoi, on lui pardonnera même le péché bien plus grave qui consiste, aujourd'hui, à se poser en accusatrice. Mais, ayant ainsi passé l'éponge, tout en pardonnant, on reste en droit de dire que, ce dernier péché, on eût aimé qu'elle ne le commît pas. Qu'elle se rendit compte que si, dans cette affaire, quelqu'un pouvait se permettre d'accuser, ce n'était pas elle. Et que si, d'aventure, un de ses fidèles, dévoyé au point d'avoir perdu tout sens moral, comme c'est le cas de M. Rolf Hochhuth, se laissait aller jusqu'à cette infamie qu'est *Le Vicaire*, elle ne le remarquât que pour battre sa propre coulpe et, aussi humblement que possible, rendre hommage à un homme qui, pour être pape, n'en fut pas moins beaucoup plus grand devant le national-socialisme et la guerre, que n'importe lequel de ses pasteurs et même que, rassemblés en un gigantesque faisceau, ils ne le furent tous ensemble.

Je sais bien pourquoi elle ne l'a pas fait.

Il y a d'abord cette disposition générale d'esprit, [209] déjà signalée, que très peu d'hommes réussissent à surmonter et qui consiste, chez ceux qui ont le sentiment de leur propre culpabilité, à essayer de se donner bonne conscience en recherchant aussi ou plus coupable qu'eux. C'est instinctif et bien humain, — dans le sens où

¹ Cf. supra, p. 190 sq., les décisions des conférences successives de Fulda.

cette épithète qualifie une faiblesse de l'homme au plan de l'intelligence des choses, dans un sens qui est aux antipodes de l'humanisme. Dans le cas particulier, il y a, ensuite, l'antipapisme congénital des protestants qui est l'essentiel du dogme. Et enfin, la situation politique toute nouvelle, créée par la Seconde Guerre mondiale et dans laquelle se trouve aujourd'hui l'Église protestante allemande.

Fille de la Prusse protestante, née sous le signe du *Kulturkampf*, l'Allemagne de 1914 était un Empire dans lequel les protestants voisinaient avec les catholiques dans la proportion de deux contre un : l'empereur était protestant, le chancelier d'Empire était protestant, les chefs de l'armée et de la police étaient protestants. L'Église protestante y exerçait une influence considérable sur la politique : on n'eût pas imaginé un grand commis catholique.

Expression d'un principe libéral, né d'une réaction de Bismarck contre la Politique de Pie IX et notamment le dogme de l'infailibilité pontificale que ce pape fit promulguer par un concile (Vatican I) le 18 juillet 1870, le *Kulturkampf* (le mot signifie le combat pour la culture) se traduisit au niveau gouvernemental par des lois d'exception contre les catholiques (suppression de la liberté de l'Église, pourtant garantie par la Constitution prussienne de 1850 par exemple) qui n'atteignaient pas les protestants et qui, s'il ne s'était agi que de la Prusse, ne pouvaient [210] pas avoir d'inconvénients graves bien qu'elles fussent d'une injustice criante, mais qui, parce qu'il s'agissait de toute l'Allemagne, cristallisèrent contre lui le tiers catholique de sa population, précisément au moment où le marxisme montant réussissait à en cristalliser presque un autre tiers ; pour n'être pas mis en minorité au Reichstag, il dut céder (1880 : loi dite de paix religieuse) et les catholiques n'ayant fait aucune concession, ce fut la première défaite politique du protestantisme allemand qui, le *Kulturkampf* ayant pris fin, perdait son moyen de propagande le plus rentable.

À partir de là, l'Église catholique ne cessa plus d'exercer et d'accroître progressivement son influence sur la politique allemande. En compétition avec l'Église protestante. Les progrès furent lents — très lents même : les postes de grands commis restèrent longtemps encore une chasse gardée pour les protestants et il fallut attendre 1930 pour qu'un catholique, le Dr Brüning, accédât au poste de chancelier. Au moment de l'avènement de Hitler, cependant, l'influence de l'Église protestante était encore, au plan religieux, prépondérante et, bien que catholique d'origine, Hitler avait, lui-même, beaucoup plus de sympathie pour elle que pour l'Église catholique : à soi seul le fait qu'il eût songé à en faire une Église nationale du Reich, l'établit indiscutablement. On pourrait même ajouter que, depuis que l'Allemagne existe, de tout temps, ce furent les milieux protestants quasi unanimes qui exprimèrent le Nationalisme allemand dans sa forme la plus excessive et c'était, la encore, un pont entre Hitler et eux. On a dit de ce Nationalisme qu'il était « prussien ».

[211]

D'accord, mais je pose la question ; prussien parce qu'il était protestant, ou protestant parce qu'il était prussien ?

Avec la fin de la Seconde Guerre mondiale prit fin aussi l'influence prépondérante du protestantisme sur la politique allemande. D'abord, l'Allemagne

fut coupée en deux : 17 à 18 millions de ses habitants du côté Est du Rideau de fer, 51 à 52 du côté occidental. Mais, les 17 à 18 millions d'Allemands dont l'Allemagne a été amputée sont précisément les protestants et ce fait a deux conséquences :

1. De l'autre côté du Rideau de fer, soumis à la dictature communiste, le clergé protestant se voit interdire certaines prises de position et, apparemment, il supporte cette interdiction avec autant de bonne volonté qu'il supportait, jadis, celles qui lui étaient imposées par le régime hitlérien. En particulier il se laisse de très bonne grâce orienter vers la doctrine de la paix qui est celle de l'Union soviétique. Et, en Allemagne occidentale, le clergé protestant s'aligne sur lui : le pasteur Martin Niemöller, commandant de sous-marin pendant la Première Guerre mondiale, auteur d'un livre qui est une profession de foi d'un nationalisme forcené et se termine par une note enthousiaste d'adhésion à la « Révolution nationale-socialiste », volontaire pour reprendre du service dans les armées hitlériennes en 1939, est aujourd'hui l'évêque le plus influent du protestantisme et... à la tête d'un mouvement pacifiste qui reprend systématiquement à son compte tous les mots d'ordre de l'Union soviétique en matière de paix. Les pacifistes allemands n'ont rien trouvé de mieux pour présider à leurs destinées. Bref, loin [212] d'avoir été, pour les vingt-huit morceaux de l'Église protestante allemande, un facteur de division supplémentaire, le Rideau de fer a été un facteur d'union, en ce sens qu'il leur permet de manifester, de temps à autre, une unité de vue, au moins sur un point : la paix. C'est là, d'ailleurs, une tradition du protestantisme en général : divisé en une infinité de sectes opposées sur les dogmes, il n'a jamais trouvé le moyen d'affirmer son unité que sur des problèmes qui ne sont pas propres à la religion qu'il professe.

2. Limitée par le régime au rôle d'agent de la *Pax sovietica* dans ses prises de position publiques de l'autre côté du Rideau de fer — lequel régime par parenthèse, comme à toutes les Églises, ne lui accorde pas plus de liberté dans l'exercice de son culte qu'il n'en accorde au titre de personne privée —, l'Église protestante allemande l'est par un rapport de nombres, dans son influence politique en Allemagne de l'Ouest : en 1965, protestants et catholiques ne s'y retrouvent plus, comme dans l'Allemagne d'avant 1914 ou de l'entre-deux-guerres, à deux protestants pour un catholique mais seulement à six protestants pour cinq catholiques¹ c'est-à-dire à nombre sensiblement égal, avec un léger avantage aux protestants. Politiquement, cette situation se traduit ainsi : quand le Président de la République est protestant (Heuss), le Chancelier est catholique (Adenauer) et, à cette équipe a succédé un président catholique (Lübke) et un chancelier protestant (Ehrard). Comme [213] si un compromis était passé entre les deux Églises au sein de la C.D.U.-C.S.U., un compromis qui ne plaît ni à l'une ni à l'autre et chacune surveillant l'autre, prête à saisir la moindre occasion qui lui permettra de l'emporter sur elle. L'extraordinaire réussite du Chancelier Adenauer joue en faveur des catholiques déjà bien placés par leur attitude devant le national-socialisme : ils ont le vent en poupe. Contre les

¹ En chiffres arrondis, la population de l'Allemagne peut être évaluée ainsi au plan religieux : Total : 53 millions d'habitants ; protestants : entre 27 et 28 millions ; catholiques : entre 23 et 24 millions ; indifférents et divers : le reste.

protestants, jouent l'aide qu'ils ont apportée à Hitler dans sa marche au pouvoir et ce cryptocommunisme par lequel ils avaient cru arriver à se dédouaner. Ils s'en sont aperçus. Alors, ce fut *Le Vicaire* dont le but était de porter aux catholiques un coup dont ils ne se relèveraient pas, tout en les faisant apparaître, eux protestants, comme un des éléments essentiels de la résistance à Hitler.

Tel est le premier aspect de l'opération *Vicaire* un argument des protestants dans la lutte qu'ils mènent en Allemagne de l'Ouest pour y combattre l'influence politique des catholiques. Et, bien sûr, ce qui est essentiel dans ce combat, pour accroître ou, au minimum conserver une clientèle que leur comportement politique d'hier et d'aujourd'hui a fini par rendre extrêmement flottante. Que toutes les Églises protestantes du monde aient, comme un seul homme, repris l'argument à leur compte, il n'y a là rien que de très naturel : c'est, dans sa forme, l'argument antipapiste par excellence. On vient de voir que, dans son fond, c'est, dirait Kipling, une autre histoire.

Un argument de boutiquier, au reste, — de boutiquier des premiers âges du commerce : « À prix égal, tout est de meilleure qualité ici qu'en face, la preuve... ». Et devant lequel le chaland d'aujourd'hui ne passe plus qu'en souriant de cette naïveté. En cours de débat, une des innombrables sectes protestantes a très ingénument avoué, à la mode ancienne, le but poursuivi en invoquant les Écritures :

« Sortez d'elle (de l'Église catholique) mon peuple, si vous ne voulez pas participer avec elle à ses péchés et si vous ne voulez pas recevoir de ses fléaux. Car ses péchés se sont amoncelés jusqu'au ciel, et Dieu s'est souvenu de ces actes d'injustice. »¹

Traduction : sortez d'elle et venez chez nous.

C'est à cette conclusion que tous arrivent : dans le plus perdu de nos hameaux, le dernier des boutiquiers de notre temps est plus habile.

III. LE FRONT UNIQUE CONTRE LE PAPE

Il faut maintenant analyser les mobiles auxquels ont obéi les adversaires de l'Église catholique qui se sont associés à l'Église protestante dans cette sorte de « Front unique ».

On ne s'arrêtera que pour mémoire à ce mouvement de pensée qui, au début de ce siècle, alors que, le socialisme ayant réalisé son unité et le syndicalisme trouve sa voie, le monde du travail s'apprêtait à se lancer à l'assaut du régime sur le mot d'ordre : « Le capitalisme, voilà l'ennemi ! », l'en détourna en lui démontrant que l'ennemi n'était pas le capitalisme mais le cléricanisme : « Le cléricanisme, voilà l'ennemi ! ». La diversion réussit fort bien : dès lors, la [215] gauche européenne ne se distinguera plus de la droite que par un anticléricanisme qui, trente ans après, fut à très peu près une réédition du *Kulturkampf*. Pendant que le monde du travail était occupé à se battre contre les curés catholiques, le régime consolidait tranquillement ses structures et préparait non moins tranquillement la Première Guerre mondiale. On

¹ *Réveillez-vous !* (organe des Témoins de Jéhovah), 22 juillet 1964, P. 19. La référence donnée est : Révélation 18 :2, 4, 5.

sait la suite : le mouvement ouvrier ne s'en est jamais relevé ! Quant à ce mouvement lui-même, il eut le même sort que le *Kulturkampf* : de la même façon que Bismarck avait dû céder devant Léon XIII, les conservateurs sociaux qui l'avaient lancé pour se dispenser de faire les réformes qu'ils avaient promises pour arriver au pouvoir, durent céder devant Pie XI, rétablir d'eux-mêmes les relations avec le Vatican, et progressivement abolir les lois d'exception qui visaient l'Église catholique, etc. L'anticléricalisme en mourut. En France, où il fut le plus violent et eut le plus de succès, de petites sectes essaient de le ressusciter. En vain : leurs armes les plus redoutables sont le petit tablier de cuir, l'équerre, le compas et le saucisson du vendredi saint. Il n'est pas vrai que le ridicule ne tue plus.

Dans son principe pourtant, la séparation de l'Église et de l'État était une très bonne chose. Il fallait seulement qu'elle signifiât « une Église libre dans un État libre », selon la formule de Victor-Emmanuel II, une Église, en somme réduite à l'état de parti politique avec les mêmes droits que tous les autres. Or, au stade de l'application, elle signifia l'éviction de l'Église catholique au profit d'une autre dont la religion serait l'État, les instituteurs étant ses prêtres dans la communion du grand Architecte [216] de l'Univers. À coups de lois d'exception, par surcroît. C'est uniquement par surprise qu'on a pu réussir à faire passer la muscade au début de ce siècle. Et pas pour longtemps. Les saucissonneurs à petit tablier de cuir, à équerre et à compas du vendredi saint qui rêvent de revenir à ces temps heureux de leur splendeur doivent s'en faire une raison : l'histoire ne repasse pas les plats. En tout état de cause, elle n'a pas repassé celui-ci, le petit père Combes n'est pas sorti de sa tombe et ses disciples attardés n'ont pas été un facteur déterminant dans l'ampleur du débat provoqué par *Le Vicaire*. Cette ampleur, ce sont le bolchevisme et le mouvement sioniste international qui la lui ont donnée. Et, bien que leurs prises de position respectives dans cette affaire ne participent pas de la même intention, elles leur sont toutes deux inspirées par le problème allemand tel qu'il a été posé par l'issue de la Seconde Guerre mondiale. Empruntant les mêmes voies, elles ne peuvent, en outre, manquer d'arriver au même résultat final : la mort de la liberté en Europe, par la chute de l'Europe elle-même sous la coupe du bolchevisme.

J'ai souvent dit et écrit que, sous le couvert d'une révolution mondiale qui libérerait tous les peuples du joug capitaliste, le bolchevisme n'était que la forme moderne de ce panslavisme que, sous le même couvert, le pansintoïsme cherche à driver depuis peu. Sous Staline, on en est tombé là, que ce n'était plus la libération des peuples par la révolution qui était poursuivie mais, à la faveur d'une guerre, étendre la domination bolcheviste à toute l'Europe qui aurait été emprisonnée dans les structures économiques et sociales, bien en retrait sur celles du capitalisme lib[217]ral, qui sévissent actuellement en Russie. Cela définit la qualité de ce socialisme tout en ramenant à ses justes proportions d'attrape-nigauds cette révolution-là.

À l'expérience, les calculs de Staline ne se sont révélés qu'à moitié faux : s'il n'a pas réussi à en tenir la Russie à l'écart, la Seconde Guerre mondiale a tout de même livré la moitié de la Mitteleuropa au panslavisme et porté ses frontières à

cinquante kilomètres de Hambourg. Que l'Allemagne occidentale s'écroule et la route de l'Atlantique est libre devant lui. Chaque fois donc qu'un pas est fait en direction de la réintégration de l'Allemagne de l'Ouest — et même de celle de l'Est par le truchement de la réunification des deux — dans la communauté des peuples européens par ailleurs ouverte à tous, les successeurs de Staline se répandent en invectives contre le militarisme allemand, les revanchards néo-nazis de Bonn, l'Allemagne responsable de la Seconde Guerre mondiale, les criminels de guerre, etc. C'est leur argument moral. Il est destiné à entretenir dans l'opinion publique ce mensonge évident que les treize procès de Nuremberg ont promu au rang de vérité historique, que l'Allemagne étant seule responsable de la Seconde Guerre mondiale, elle doit, seule, assumer la charge de la réparation des dégâts.

Faire payer l'Allemagne, encore et toujours, c'est acculer au désastre économique. À la faveur du chaos qui s'ensuivra, les successeurs de Staline espèrent bien mettre la main sur elle.

Et ce sera la mort de l'Europe libérale car, sans une Allemagne libre, indépendante et réintégrée à égalité de droits dans la communauté des peuples du vieux [218] continent, cette Europe-là est inconcevable. Alors, les frontières du panslavisme auront été déplacées d'un appréciable pas de plus vers l'ouest et le bolchevisme n'aura plus guère à faire pour qu'elles se confondent avec la côte atlantique.

Tels sont les calculs du bolchevisme.

Telle est l'entreprise à laquelle, avec *Le Vicaire*, le clergé protestant dans son ensemble vient d'apporter un argument de propagande pour des raisons de prestige religieux au sein d'un État, le Mouvement sioniste international s'y étant associé pour des raisons d'intérêt. Réaffirmer la culpabilité unique de l'Allemagne, c'est en effet justifier le paiement des indemnités qui lui permettent de consolider l'État d'Israël et de « reconstruire la vie juive » dans le monde. Signalons en passant que ces « réparations » ne sont payées que par l'Allemagne de l'Ouest. Leur montant est tel que ce qui était exigé par le Traité de Versailles en 1919 était une bagatelle, en comparaison (Voir p. 263, Appendice 5).

Mais les chrétiens progressistes ? En sus du souci de se donner une bonne conscience et de se faire pardonner l'attitude que, sourds aux appels de Pie XII, ils ont adoptée devant et Pendant la guerre — souvent équivoque pendant, je connais des cas de gens qui aujourd'hui parlent très haut et qui, pourtant... — ceux-ci sont travaillés par la tentation du marxisme dont, à leurs yeux, les méthodes peuvent seules sauver l'Église catholique : l'ouverture à gauche. Au moment précis où l'expérience de la Russie a fait la preuve de la faillite du marxisme et où, dans le reste du monde, la gauche n'est plus, socialement, qu'un mythe artificiellement entretenu par le bolchevisme [219] qui, dans l'éventail politique, se situe non à gauche mais à l'Est, c'est-à-dire à l'extrême droite et très probablement plus encore que les vieux partis que nous avons pour habitude d'y classer. Car, ce qui est à l'extrême droite, c'est le totalitarisme sous quelque couleur doctrinale qu'il s'abrite et en matière de totalitarisme, ces vieux partis sont loin, très loin d'arriver à la

cheville du bolchevisme. Ce qu'on veut dire ici, c'est qu'à partir du moment où, en parlant d'ouverture à gauche, on ne s'adresse plus qu'au bolchevisme, c'est, premièrement à la plus extrême des droites, donc à la pire, qu'on fait l'ouverture et, secondement, que tout ce à quoi on peut arriver, c'est à faire son jeu. Si, par préoccupation doctrinale, on veut de surcroît doter l'Église du système marxiste de pensée, on ne peut qu'y arriver plus sûrement encore. Et plus rapidement : on sait dans quelle aventure, pratiquée avec la bénédiction de celui qu'on appelle le bon pape Jean XXIII, l'ouverture à gauche a, récemment, failli précipiter l'Italie. Et on frémit à la pensée de ce qui aurait pu arriver si le clergé italien avait été marxiste ! La politique de « la main tendue aux catholiques » du bolchevisme qui les traite au knout à l'Est n'est, à l'Ouest, qu'une réédition de « la volaille à plumer » qu'avec tant de succès, depuis cinquante ans, il pratique avec le socialisme : l'expérience enseigne que, dans ce domaine, sa technique est des plus éprouvées. Le moindre contrat que l'on passe avec lui, la moindre concession faite à ses méthodes ou à sa doctrine revient à introduire le loup dans la bergerie où il est plus fort que tous les moutons réunis.

C'est un simple problème de rapport des forces.

[220]

Et pour ceux qui cèdent à la tentation, de cécité politique.

Ceci dit, que l'Église catholique évolue, voire qu'elle disparaisse de la vie spirituelle des peuples comme elle a disparu, ou à peu près, de leur vie matérielle, le lecteur a déjà compris que l'auteur de cette étude n'y voit aucun inconvénient, au contraire. Mais si c'est en cédant sa clientèle au bolchevisme, c'est une tout autre affaire.

À ces mobiles d'ordre purement politique qui, sur le thème du *Vicaire*, ont rassemblé protestants, juifs, chrétiens progressistes et bolcheviks dans une offensive commune contre l'Église catholique, il en faut ajouter un d'ordre purement religieux, qui remet en cause un dogme du christianisme et qui est propre au Mouvement sioniste international : l'accusation qui, depuis deux mille ans, pèse sur le peuple juif et fait de lui un peuple déicide dans toute la chrétienté. À ce Mouvement sioniste international, l'annonce de la convocation du Concile par Jean XXIII ne pouvait manquer de suggérer qu'il avait là une occasion magnifique de faire lever officiellement cette accusation. D'autant que, le sort qui fut celui des juifs pendant la Seconde Guerre mondiale du seul fait qu'ils étaient juifs, avait provoqué, dans le monde entier, une indignation générale qui, même si l'événement était dépouillé de toutes les exagérations qui l'ont démesurément grossi et ramené à ses justes proportions, n'en resterait pas moins justifiée et, par la sympathie non moins générale que ce sort leur valut, créé dans l'opinion, une atmosphère favorable à la révision de ce jugement d'anathème.

[221]

IV. POUR LA PAIX

Telles sont les différentes pièces de « l'opération Vicaire » et telle est la façon dont elles s'articulent entre elles dans un mécanisme politique.

En résumé : le souci de l'Église protestante de reconquérir sur l'Église catholique, la prédominance politique qu'elle a perdue en Allemagne, les ambitions panslavistes du bolchevisme, le coup de foudre des chrétiens progressistes pour le marxisme à la sauce bolchevique, l'intérêt, enfin, du Mouvement sioniste international relativement aux indemnités de guerre qu'il réclame à l'Allemagne et son souci de faire lever l'accusation du crime de déicide ou, à plus proprement parler, de Christicide qui pesait sur le peuple juif.

Tout cela greffé sur le problème allemand tel qu'il a été posé par l'issue de la Seconde Guerre mondiale, c'est-à-dire sur la responsabilité unilatérale de l'Allemagne dans son déclenchement : n'ayant pas réussi à faire la preuve juridique de cette responsabilité unilatérale à Nuremberg, on ne songe plus, maintenant, qu'à la faire, devant l'opinion, à coups de procès spectaculaires et de pamphlets scandaleux, par les crimes que les Allemands sont accusés d'avoir commis pendant la guerre, c'est-à-dire après son déclenchement. Par le même procédé, on pourrait aussi bien prouver que ce sont les Anglais, les Français ou les Russes — ou tous ensemble et de connivence — qui sont les seuls responsables de cette guerre : il suffirait de remplacer Auschwitz par Dresde, Leipzig et cinquante autres villes allemandes sans oublier Hiro[222]shima et Nagasaki, ou par Katyn, etc. et le tour serait joué. Ce qu'il y a de plus consternant dans cette manière toute nouvelle de raisonner, c'est qu'elle est le fait de professeurs éminents, aussi abondamment parcheminés que décorés, dont on célèbre, en nous invitant à nous incliner respectueusement devant leur science, tous les jours solennellement les mérites. À vous dégoûter à jamais de devenir savant !

On ne s'arrêtera pas davantage à l'inanité de la thèse selon laquelle, lorsqu'une guerre éclate, la responsabilité peut n'en incomber qu'à un seul peuple ou aux dirigeants d'un seul peuple. C'est ce que Pie XII avait parfaitement compris, et c'est cette thèse qu'il a essayé de faire prévaloir dans les faits qu'on lui reproche avant tout.

Au terme de cette étude, il ne reste plus qu'une alternative : ou bien l'on admet qu'agissant toujours sans discernement, les peuples sont toujours innocents des décisions que prennent leurs dirigeants - non seulement en matière de guerre ou de paix d'ailleurs¹ — que, lorsqu'une guerre éclate, ce sont leurs dirigeants, et tous sans exception, de part et d'autre de la ligne de feu, qui en sont seuls responsables et, dès lors, le procès ne se situe plus entre les peuples vainqueurs et le peuple vaincu, mais entre la communauté des peuples, vainqueurs et vaincus réconciliés, et la communauté de leurs dirigeants ; ou bien alors on continue à se vautrer dans les ornières du passé, on renonce à sortir de ce cercle infernal et vicieux de la guerre qui

¹ À ce sujet, on ferait bien de se reporter aussi à *La Psychologie des foules*, de Bouglé.

engendre la guerre et il [223] faut, tout de suite, sans attendre, recondamner le peuple juif, au moins pour crime de Christicide.

Dans le premier terme de l'alternative, le problème sera vite résolu : les peuples sont généreux, ils ignorent la rancune, le pardon est leur disposition naturelle d'esprit.

« Amnistie générale, décréteront-ils en renvoyant les plaideurs dos à dos sans même qu'il soit besoin de plaider, qu'on s'y mette à tous pour réparer les dégâts et qu'on en finisse une bonne fois avec ce génocide à répétition, en permanence suspendu sur nos têtes. »

Il est, évidemment, fort douteux que les dirigeants des peuples entendent ce langage sans y être contraints et c'est là que, dans ce raisonnement, le bas blesse, car dans les structures traditionnelles auxquelles, par égoïsme, ils tiennent tant, ils disposent encore d'assez de forces, occultes ou autres, pour le mettre en échec. Mais, tôt ou tard, l'esprit l'emportera sur l'épée et les effrayants progrès de la science atomique témoignent déjà, par les réactions qu'ils provoquent, qu'il n'en est plus très loin : un tout petit coup de pouce encore et ce sera gagné. Ce qui, par contre, n'est pas douteux et qui est des plus consolants, c'est que les peuples tiennent ce langage : il n'est que de voir de quelle faveur bénéficient dans l'opinion publique française, les campagnes pour l'amnistie de tous les faits imputés à crime, à ceux qui, soit au profit du F.L.N. soit à celui de l'O.A.S. ont été mêlés à la guerre d'Algérie, alors qu'elle vient à peine de se terminer. À tel point que le pouvoir, qui n'en a pas la moindre intention, en est contraint à céder à l'opinion publique. Le jour où quelqu'un se lèvera, dira tout haut ce que tout le monde pense tout bas et parlera d'amnistie européenne pour tous [224] les faits relatifs à une guerre vieille aujourd'hui de vingt-cinq ans et applicable à la guerre elle-même jusques et y compris ses responsables, tous les peuples auront les mêmes réactions que le peuple français devant les suites d'une guerre qui est seulement d'hier. La route de l'espoir, alors, sera de nouveau ouverte en direction de la vraie paix.

Dans le second terme de l'alternative il n'y a plus que la loi du talion de l'Ancien Testament qui agace les dents des enfants jusqu'à la soixante-dix-septième génération pour les punir de ce que les pères ont mangé des raisins verts, qui ne relève que de l'esprit de vengeance le plus bas poussé à son paroxysme et qui, pour être précieusement conservée et vénérée dans l'arsenal des arguments de la théologie et des juridictions hébraïques, n'en date pas moins des premiers âges de l'humanité, et, au XXe siècle, n'est plus qu'une injure grossière aux principes les plus nobles d'une civilisation qui, si elle n'est pas encore arrivée à ses fins dans les faits, a au moins le mérite d'avoir placé, en esprit, la dignité de l'homme au premier rang de ses soucis. Cette loi du talion qui conduit l'humanité d'ignominie en ignominie, de celle qui, après avoir condamné tous les hommes sans exception à être inéluctablement des criminels en réclamant à cor et à cri, puis en justifiant ce grand crime collectif qu'est la guerre, a consisté à inventer le crime individuel de guerre, à celle qui invente, vingt ans après, sa non-prescriptibilité, et de procès d'Auschwitz en Vicaire. Tout cela pour, en fin de compte, faire, de la germanophobie systématique, la loi

fondamentale de la politique européenne et créer un foyer supplémentaire de guerre au Moyen-Orient.

[225]

Entre les partisans de chacun des deux termes de l'alternative, le débat continue. Le propre de la haine et de l'esprit de vengeance étant de ne jamais désarmer¹, il n'y a pas d'apparence qu'il touche à sa fin : la polémique qui se déroule autour du Vicaire tend bien à prouver que les cagots et matagots de ces deux sentiments sont en perte de vitesse mais...

Mais, si la vérité et le bon sens font petit à petit leur chemin et si, au plan de l'esprit, la masse de ces cagots et matagots malfaisants s'est sensiblement amenuisée, leurs leaders n'en sont pas moins très puissamment organisés : dans les faits, ils tiennent toujours le haut du pavé et, en mains, les destinées du monde. Qu'ils arrivent à redresser la situation ou que tarde trop ce revirement de l'opinion dont on a déjà discerné les premiers signes, et ce sera le triomphe du bolchevisme panslaviste, c'est-à-dire la mort par assassinat de l'Allemagne, de cette Europe qui, envers et contre tout ce qu'attestent scrutins et autres sondages non moins truqués de l'opinion, est, en rêve et à l'état de velléité, au cœur de tous les Européens.

Le lecteur conviendra que cette perspective valait bien cet avertissement.

D'autant qu'après...

Mais mieux vaut ne pas penser à ce qui viendrait ensuite.

Le 20 février 1965.

¹ À Rome, ils en sont à placer des bombes sous les fenêtres du pape et aucun de ces bons apôtres que les boules puantes de l'Athénée à Paris indignaient — à juste titre d'ailleurs — n'a protesté. Sans doute parce que les bombes répondent mieux à la question que les boules puantes (!!...).

POST-SCRIPTUM

À peine le point final était-il mis à cette étude que, sortant comme d'une boîte de Pandore, un nouveau Procureur, plus menaçant et plus catégorique encore que tous ses prédécesseurs, s'est levé au banc de l'accusation : « Oui, le pape savait », a-t-il déclaré sur un ton qui n'admettait pas de réplique, « il savait et il s'est tu ».

Il s'agit, cette fois, du « plus réputé des journalistes italiens des affaires religieuses ». Son nom : Carlo Falconi, ce qui signifie très probablement, pour un nombre appréciable de bons esprits, que cette réputation était tout de même un secret assez bien gardé. Son manager : *Candide* et, pour une publication qui avait, jusqu'ici, plutôt penché en faveur de la thèse contraire, c'est assez inattendu. Mais, le journal absurde n'est-il pas celui qui ne change jamais ?

Bref : en manchettes fulgurantes, sur toute sa première page, photo de Pie XII à l'appui, *Candide*¹ qui publie les bonnes feuilles de la thèse à paraître² [228] du nouveau Procureur, fait suivre, en un rouge agressif, sa déclaration catégorique de ce coup de massue : « Le document qui révèle tout » redoublé, en surtitre des premières bonnes feuilles, par cet autre dont la formulation dit assez qu'il se voulait coup de grâce : « Le document définitif sur le Vatican et les camps nazis. »

On ne peut pas porter de jugement de valeur sur un livre d'après ses bonnes feuilles seulement. Du moins est-on fondé à y trouver ce que le livre a de plus significatif et de plus alléchant pour le lecteur éventuel. En l'occurrence, ce « document définitif qui révèle tout ». On lit celles-ci. On y apprend bien que l'auteur a découvert « dans les archives du Saint-Siège » la preuve que : « Oui, le pape savait ». Mais, de document, point : le document, tenons-nous bien, c'est... la thèse elle-même du Procureur !

On admirera le procédé.

Par contre, dans ces bonnes feuilles, on trouve deux nouveaux témoins avec leur photo : l'Amiral Canaris qui fut chef du contre-espionnage nazi et von Papen, ancien ambassadeur de Hitler à Ankara où il entretenait les relations les plus étroites avec Mgr Roncalli (feu Jean XXIII) qui y était le Nonce de Pie XII.

Le procédé employé ici n'est pas moins remarquable. Sous la photo du premier, cette légende : « Canaris, chef des services secrets de Hitler, aurait informé le Vatican des atrocités nazies ». L'habituel conditionnel hypothétique de tous les

¹ 31 mai 1965.

² Aux Éd. du Rocher.

accusateurs de Pie XII. On cherche dans le texte ce qui justifie celui-ci : la formule y est bien reprise mais de référence, point. Une simple insinuation donc.

[229]

De von Papen, la légende qui figure sous la photo est affirmative : « L'ambassadeur de Hitler avait transmis des indiscrétions au délégué du Vatican, Mgr Roncalli ». On se reporte au texte et on apprend que c'est seulement « selon toute probabilité ». Et pas la moindre indication sur ces « indiscrétions ».

Dans le cas de Papen, nous sommes heureusement fixés par ce qu'il a dit à Nuremberg, sur ce qu'il a pu transmettre à Mgr Roncalli :

« Notre connaissance générale était la suivante : les juifs avaient été transportés dans des camps de concentration en Pologne, mais nous n'avons rien su d'une extermination organisée...¹ je croyais qu'ils devaient être déportés en Pologne, Monsieur le Président, mais nous ne savions pas, à cette époque, en 1944, qu'ils devaient y être tués... nous n'avons pas su que c'était dans un but d'anéantissement. »²

Et il avait précisé à l'instruction, le 19 septembre précédent, que c'était seulement « ici » (à Nuremberg) qu'il avait « appris tous ces crimes »³.

Il n'a donc pas pu en dire plus à Mgr Roncalli. Mais le lecteur sait par les textes de Pie XII cités dans cette étude (notamment ses allocutions rituelles du 2 juin de chaque année y compris celle du 2 juin 1945 et sa lettre au cardinal Preysing) que, tout cela, on le savait au Vatican, de façon d'ailleurs beaucoup plus précise, bien avant 1944 (dès 1939 pour la Pologne, 1941 pour la Slovaquie, 1942 pour la Hollande, etc.). La lettre du cardinal Tisserant atteste, [230] d'autre part, qu'on n'y a rien su de plus, notamment sur Auschwitz, « qu'après l'arrivée des Alliés en Allemagne »⁴, c'est-à-dire, au plus tôt fin 1944 début 1945.

Jugée sur ses bonnes feuilles, la thèse du journaliste Carlo Falconi n'enrichit donc le débat d'aucun élément nouveau sauf sur un point : celle de ses prédécesseurs au banc de l'accusation se bornait à passer des faits sous silence ou à les interpréter tendancieusement, la sienne n'hésite pas à en inventer. Au conditionnel de supposition dans leur énoncé, au présent d'affirmation dans ses conclusions et c'est seulement là qu'est son originalité.

Quant aux faits réels cités par M. Carlo Falconi, point n'était besoin de les aller chercher dans les archives du Saint-Siège : pour les avoir trouvés dans la presse, tout le monde les connaissait bien avant qu'il ne nous les révélât. Des secrets de Polichinelle en somme. Personne, au surplus, n'a jamais soutenu que Pie XII les ignorait. Ici, ce qui est remarquable, c'est que, tout de même assez honnête pour convenir qu'ils ont, tous, provoqué des protestations diplomatiques du Vatican (ce

¹ Compte rendu des débats du procès des grands criminels de guerre, 19 juin 1946, t. XVI, p. 438.

² Id., 13-439.

³ Id., p. 354.

⁴ Cf. supra P. 41. M. Carlo Falconi n'en utilise pas moins le Cardinal pour démontrer que le Pape « savait ».

que n'ont pas souvent fait ses prédécesseurs), notre auteur n'en conclut pas moins dans un titre sensationnel : « Les vraies raisons du silence de Pie XII »¹.

Exposant ensuite ces « vraies raisons », afin que nul ne se méprenne sur ses intentions, M. Carlo Falconi nous prévient d'entrée que, tout à la fois, « Pie XII avait un courage extraordinaire », qu'il [231] était « de tempérament timide et réservé » et enfin qu'il « n'a jamais osé ».

Ayant posé en principe cette idée d'une si étrange logique, il ajoute encore que « les motifs avancés dans *Le Vicaire* sont contraires à la réalité » mais voici ceux qu'il a trouvés :

– « la préoccupation de Pie XII d'assurer à l'Église, dans toute l'Europe, la possibilité de survivre et avec des forces suffisantes pour influencer, dans l'après-guerre, d'une manière décisive, sur l'avenir du continent et du monde entier » ;

– « sa conviction que l'affaiblissement du nazisme serait utile au communisme, surtout en considérant la confiance aveugle que mettaient en ses chefs, les chefs des Alliés » ;

– « sa germanophilie (sur laquelle, dit-il) on a beaucoup écrit et d'une manière fort persuasive ».

En vertu de quoi, on ne voit guère ce qui distingue cette thèse de celle de MM. Rolf Hochhuth, Saül Friedländer, Jacques Nobécourt et consorts dont les chefs d'accusation sont précisément, aux termes près, exactement ceux-là.

On ne dira donc plus, de M. Carlo Falconi, qu'un seul mot et qui vaut pour tous ceux qui l'ont précédé comme pour tous ceux qui le suivront — il en viendra encore, n'en doutons pas — dans cette voie :

Si de telles accusations, toujours les mêmes, soutenues par de tels procédés, eux aussi toujours les mêmes, peuvent continuer à être mises en circulation et retenir l'attention du public, c'est uniquement parce que les défenseurs de Pie XII n'ont pas eu le courage d'élever le débat au-dessus de cette question mineure : ce qu'il savait ou ne savait pas, dont ils [232] ont permis à leurs adversaires de faire « la clé du problème » (Carlo Falconi *dixit*) de son comportement. Or, on sait que la clé de ce problème n'est pas là mais dans sa théorie de la Paix — du retour à la Paix quand la guerre est là — fort brillamment exposée, d'ailleurs, et fort à propos dans un livre qui vient de paraître² et que, si légers qu'ils se soient jusqu'ici révélés, certains de ceux qui ont pris la défense de Pie XII ne liraient peut-être pas sans profit.

Le 9 juin 1965.

¹ *Candide*, 7 juin 1965.

² *Théorie de la Paix selon Pie XII*, par G. Herberichs, Ed. Pedone.

APPENDICES DOCUMENTAIRES

APPENDICE I : CE QU'ON PENSAIT GÉNÉRALEMENT DE PIE XII JUSQU'À M. ROLF HOCHHUTH

I. Le Populaire (3-3-1939) : Échec à Mussolini

Le cardinal Pacelli contre lequel le comte Ciano avait lancé l'exclusive a été élu dès la première journée du Conclave.

Pour marquer la continuité de sa politique de paix et de résistance au racisme, il prend le nom de Pie XII.

Sous ce titre et ces deux sous-titres significatifs d'une opinion bien arrêtée et d'une satisfaction non déguisée, on pouvait lire dans *Le Populaire* du 3 mars 1939 et en première page, sur trois colonnes, un article de Pierre Brossolette qui se félicitait qu'au moment où la paix était si gravement compromise, le Conclave eût, en élisant le cardinal Pacelli futur Pie XII, « apporté à la sauvegarde de la paix, une contribution presque sans prix » :

« Si le seul drame qui se joue en ce moment n'était pas celui de la paix, nous aurions pu assister avec indifférence à l'élection pontificale. Libérale ou autoritaire, nous savons que [236] l'Église est toujours l'Église, que sa foi l'oppose à la liberté des esprits, que rares sont les cas où sa pratique ne l'a pas opposée à la liberté des hommes. Qui sait si demain [Ici est reproduit un fac-similé de l'article par lequel, sous la signature de Pierre Brossolette, *Le Populaire* (organe du Parti socialiste français), annonçait, le 3 mars 1939, l'élection de Pie XII.] le socialisme n'en fera pas l'expérience comme la République l'a faite si longtemps et si amèrement ?

Ce n'est cependant pas dans cette bataille que s'inscrivait la désignation du successeur de Pie XI. « Pace ! Pace ! » avait murmuré en mourant le pontife défunt. Ce n'était pas [237] un vœu pieux et vain. La gravité de la menace que les dictatures tiennent suspendue sur le monde avait hanté ses dernières années. Sans doute, l'atteinte portée par les régimes totalitaires aux intérêts spirituels et matériels de l'Église avait-elle hâté chez lui cette claire intelligence du péril ; mais qu'importe ? Ce qui demeure, c'est qu'à peine eut-il pressenti le danger, son ardente piété le porta à se dresser tout entier contre lui et, qu'au cours de ces derniers mois, l'action tenace de la papauté, aussi bien que sa condamnation solennelle du fanatisme et de la violence, a apporté à la sauvegarde de la paix, une contribution presque sans prix. »

Pierre Brossolette avait eu grand peur :

« L'Église cependant allait-elle faire sienne la clairvoyance de son dernier pasteur ? Parmi les successeurs qu'on pouvait imaginer à Pie XI, allait-elle choisir celui qui paraissait le plus capable de poursuivre sa politique après en avoir été l'instrument le plus actif et le plus illustre ? Les intrigues, les tractations, la pression exercée par le gouvernement fasciste sur un collège de cardinaux en majorité italiens, ne suffisaient-elles pas à empêcher sur la personne du cardinal Pacelli, un plébiscite en faveur de la ferme attitude qui avait été celle de Pie XI ? Tout le sens du Conclave devait tenir dans la réponse à ces questions.

On sait pourtant que le cardinal Pacelli était desservi par sa qualité même de Secrétaire d'État du pape défunt. L'Église n'aime pas les dynasties. Un solide préjugé la détourne ordinairement de donner pour successeur à un pape celui qui a été son collaborateur le plus direct. Depuis l'élection de Léon XIII, ni le cardinal Rampolla, ni le cardinal Merry del Val, ni le cardinal Gasparri n'avaient réussi à vaincre cet obstacle. Le Secrétaire d'État de Pie XI a été plus heureux : la tradition a fléchi en sa faveur, devant la nécessité d'affirmer par un geste retentissant la continuité d'une politique qui n'entend accorder à la violence le droit ni de troubler la paix ni de la dicter. »

Malgré ces considérations qui jouaient contre le cardinal Pacelli, « dont l'ardente piété l'avait porté à se dresser contre le péril représenté par les régimes totalitaires » malgré « les intrigues et la pression » la réponse du Conclave avait été...

« ... éclatante. En dépit du veto formulé par le *Telegrafo* (ou peut-être à cause de ce veto), en dépit de la campagne persévérante menée dans les milieux fascistes contre l'élection d'un pape « politique », le cardinal Pacelli a été élu au trône de saint Pierre. Fait à peu près unique dans les annales de l'Église, c'est après moins d'une journée de délibérations que le vote a été acquis au troisième tour de scrutin seulement.

Un peu penauds de cet échec, les milieux fascistes insinuaient dès hier soir que, en fin de compte, ils avaient observé en faveur du cardinal Pacelli une neutralité bienveillante, et il ne fallait pas les presser beaucoup pour leur faire dire qu'ils comptaient beaucoup sur le nouveau pontife, étant donné qu'après tout il est plus facile de s'entendre avec un « politique » qu'avec un « saint ». Ce n'est pas à nous qu'il appartient de les détromper, encore que nous soyons convaincus que si l'action des « politiques » est parfois moins frappante que celle des « saints » elle a du moins sur celle-ci l'avantage de s'exercer plus utilement parce qu'elle s'exerce plus tôt. Nous n'avons pas besoin qu'on foudroie les dictatures le jour où elles auraient déclaré la guerre. Ce que nous demandons ardemment, c'est qu'on nous aide à les empêcher de la déchaîner.

Or, dans le monde entier, la conviction est que le successeur de Pie XI y contribuera avec un zèle aussi ardent que Pie XI lui-même. Le nouveau pape l'a d'ailleurs renforcée en choisissant pour nom celui qu'avait porté son prédécesseur.

Puisse seulement Mussolini le comprendre ! Puisse Hitler [239] le comprendre avec lui. Puissent-ils comprendre que, dans la personne de son nouveau chef comme dans celle de ses cardinaux, la catholicité vient de se prononcer sans appel contre les dictatures et la politique de la menace, de la violence et de la guerre. Et puissent-ils l'arrêter à temps en songeant que nul au monde, s'appelât-il Hitler ou Mussolini, ne peut gagner une partie dans laquelle il aurait à la fois contre lui les peuples et le pape ! »

Pierre Brossolette (*Le Populaire*, 3 mars 1939, p. 1)

II. L'humanité (3-3-1939) : *Rapide élection du cardinal Pacelli, Pie XII comme successeur de Pie XI*

L'insolente exclusive lancée contre lui par les gouvernements fascistes de Berlin et de Rome a reçu sa réponse.

Ce titre et ce sous-titre de première page, sur trois colonnes, de *L'Humanité* du 3 mars 1939, ne sont pas moins significatifs et ne témoignent pas moins de satisfaction que ceux du Populaire du même jour. L'auteur de l'article, Pierre-Laurent Darnar est plus catégorique encore que Pierre Brossolette : « C'est un pape antiraciste, ami de la liberté de conscience et respectueux de la dignité humaine », qu'il nous présente en la personne du cardinal Pacelli devenu Pie XII.

« Avec le nom, n'entend-il pas reprendre l'action de celui dont il fut le collaborateur le plus direct, le secrétaire d'État de toutes ces dernières années ? ».[240] Car on ne pouvait séparer le cardinal Pacelli du pape quand il s'agissait de condamner l'ineptie du racisme, la persécution hitlérienne, les attentats du fascisme contre la liberté de conscience et la dignité humaine.

[Ici est reproduit un fac-similé de l'article par lequel, sous la signature de P.-L. Darnar, *L'Humanité* (organe du Parti communiste français), annonçait, le 3 mars 1939, l'élection de Pie XII.]

« Reçu par le gouvernement socialiste du Front Populaire avec de grands honneurs en 1937, le Secrétaire d'État d'hier — le pape d'aujourd'hui — incline au rapprochement avec les démocraties pour la défense commune des [241] biens les plus hauts des hommes libres menacés ou persécutés.

Comment les communistes français, dont le chef Maurice Thorez ouvrit sa main tendue, devenue le symbole de l'appellation même d'une politique d'union dès avril 1936, n'auraient-ils pas apprécié un concours apporté selon les paroles d'hommage du Président Herriot à la cause de la paix et de la liberté ?

L'élection faite dès le premier jour du Conclave et le choix tout de suite porté sur le cardinal Pacelli prennent plus de sens encore quand on sait quelles insolentes exclusives lancèrent Hitler et Mussolini contre sa personne et contre ce qu'elle signifie pour eux.

« Trop ami de la France », ainsi le désignait avec haine le *Telegrafo* du Comte Ciano au surlendemain de la mort de Pie XI...

Les gouvernements fascistes n'étaient pas moins hostiles à l'élection du cardinal Pacelli que ce dernier ne le leur était :

...Les gouvernements fascistes auraient voulu couper court à la tendance du Vatican, mettre la main sur la papauté, la réduire à leurs ordres. Espérant, à défaut tout de même d'une créature à eux, placer quelqu'un de faible, craintif et docile.

Ils ont leur réponse.

D'autant plus cinglante que les cardinaux italiens sont la majorité et que, pour élire le pape interdit par Mussolini, bon nombre d'entre eux ont dû donner sur-le-champ leur suffrage.

Déjà Berlin et Rome laissent percer leur fureur. Les outrages vont pleuvoir sur ce « judéo-marxiste » à coup sûr ! Comme s'il y avait collusion de doctrines, quand simplement les hommes s'unissent pour leur sauvegarde et quand la liberté de conscience cherche l'asile de la liberté tout court.

Mais Pie XI était déjà « le pape de Moscou » pour la [242] Gestapo ! L'élection de Pie XII sera sans doute « une manœuvre bolchevique !

Pauvres gens ! L'événement est autrement profond et significatif que cela ! »

P.-L. Darnar (*L'Humanité*, 3 mars 1939, p. 1)

Comme si l'article de P.-L. Darnar ne se suffisait pas à lui-même, en troisième page du même numéro de *L'Humanité*, Gabriel Péri venait enchérir encore sous le titre : « La réaction hitlérienne ».

La réaction hitlérienne

« Berlin, 2 mars. – L'élection du cardinal Pacelli a provoqué une très grosse émotion dans les milieux politiques allemands qui soutiennent que les cardinaux « ont fait un geste insolite en élevant un « politicien professionnel » au poste suprême du monde catholique.

On sait que le nouveau pape a toujours été très attaqué par les nazis.

En effet, il joua dans les milieux diplomatiques étrangers de Berlin un rôle très important dans la période d'après-guerre et c'est lui qui négocia et signa le nouveau Concordat entre le Saint-Siège et l'Allemagne après la révolution de 1918... »

Sauver le fascisme ou sauver la paix...

« ...C'est un autre fait que le Conclave vient d'élire l'ancien collaborateur le plus direct de Pie XI, et cela en dépit des conseils de von Bergen et des exclusives du *Telegrafo*. »

Gabriel Péri (*L'Humanité* 3 mars 1939, p. 3)

APPENDICE II : PIE XII PAR LUI-MEME

Lettre de Pie XII à Mgr Preysing, archevêque de Berlin

Le 30 avril 1943, Pie XII adressait à Mgr Preysing, archevêque de Berlin, la lettre suivante :

« Nous voulons tout d'abord, vénérable Frère, vous remercier des bons vœux que vous Nous avez adressés, personnellement ou au nom de votre clergé et de votre diocèse, en différentes circonstances, notamment en décembre, pour les fêtes de fin d'année, et pour l'anniversaire de Notre élection au souverain pontificat. Nous savons de quel cœur fidèle et rempli d'esprit de foi ils proviennent. Nous vous remercions particulièrement, vous et vos fidèles, de vos saintes prières. Dans votre lettre du 27 février dernier, vous Nous assuriez de vos prières instantes, ayant bien conscience que « rarement Dieu avait imposé une charge aussi lourde sur les épaules d'un pape » pour le « début de son pontificat, avec cette effroyable guerre mondiale et tous les maux et péchés qui en sont la conséquence ». Certes, il faut toujours faire preuve de prudence lorsque l'on veut comparer le présent au passé, et Nous ne voulons aucunement sous-estimer les préoccupations et les misères qui ont pesé sur les épaules de Nos prédécesseurs. Cependant, la sincère volonté du pape d'aller, en toute impartialité, au-devant de toutes les puissances de ce monde, dans le vaste et bouleversant conflit qui les oppose et en même temps de protéger soigneusement la [244] Sainte-Église contre ses conséquences — a rarement constitué pour le Saint-Siège une aussi lourde épreuve que maintenant. Mais le plus préoccupant, ce sont « tous les maux et péchés qui sont la conséquence de la guerre », selon votre juste expression. La cruauté de la technique de guerre, qui se développe d'une façon effrénée, rend insupportable la perspective que ce massacre réciproque puisse se poursuivre encore longtemps. jour après jour parviennent à Notre connaissance des actes inhumains qui n'ont rien à voir avec les réelles nécessités de la guerre et qui Nous remplissent de stupeur et d'effroi. Seul le recours à la prière auprès du Dieu qui voit tout, auprès du tabernacle du Rédempteur, fait trouver la force morale permettant de surmonter psychiquement l'impression causée par de tels actes. »

L'attitude nazie devant les efforts du pape pour rendre la guerre moins inhumaine

« Vous aussi, vous avez dû connaître la terrible expérience de la guerre sous cette forme si pénible que sont les bombardements aériens. Encore une fois, Nous vous disons à vous et à vos diocésains combien avec vous Nous déplorons la destruction de la cathédrale Sainte-Hedwige à la suite du dernier raid sur Berlin. Les fidèles doivent savoir que chaque jour Nous avons une prière et une bénédiction spéciales pour ceux qui, ce jour-là, dans un camp ou un autre, tombent victimes des bombardements aériens. Nous faisons ce qui est en Notre pouvoir pour atténuer les maux de la guerre, et sans cesse Nous travaillons à ce que la population civile soit le plus possible épargnée, sans Nous laisser rebuter par les maigres chances de succès. Ce n'est pas Notre faute si la totale équité devant les problèmes posés par la guerre Nous oblige, maintenant que c'est l'Allemagne qui a le plus à souffrir des attaques aériennes, à entreprendre une discrète médiation — indépendamment du fait que les autorités allemandes, à la suite de la présence [245] à Rome de l'archevêque de New York, ou plutôt à la suite des bruits qui ont couru à propos de sa visite à Rome, ont fait savoir publiquement que l'Allemagne n'était pas intéressée aux efforts du pape pour rendre la guerre plus humaine. Dans Nos démarches pour rendre la guerre plus humaine, Nous avons une égale sollicitude pour toutes les victimes de la guerre, pour tous ceux qui souffrent matériellement ou moralement à cause d'elle. Ceux-là, en Allemagne, comme dans le reste du monde, mettent leur espoir en Notre aide.

Nous aurions vivement désiré que Notre service de nouvelles des prisonniers puisse profiter à l'Allemagne comme aux autres pays. C'est à la suite des demandes d'intervention faites au Saint-Siège, et auxquelles bien souvent d'autres autorités n'auraient pas pu répondre, que ce service s'est développé de lui-même pour devenir ce qu'il est maintenant. En même temps que Nos autres œuvres de guerre — et Nous rendrons grâce à Dieu — il a pu faire beaucoup de bien. Nous n'arrivons pas à comprendre quel motif a pu pousser les autorités allemandes à interdire l'accès du territoire allemand aux œuvres pontificales. Cette interdiction a été particulièrement ressentie ici lorsqu'il s'est agi d'un millier de nouvelles concernant des prisonniers allemands, qui ont été adressées à Notre service pour être transmises à leurs familles en Allemagne. Nous y sommes finalement parvenu, mais d'une façon détournée, et avec les plus grandes difficultés. Depuis l'automne 1942, arrivent d'Allemagne, en nombre toujours croissant, des demandes au sujet de disparus ou de prisonniers qui étaient sur le front russe, surtout à Stalingrad. Ces démarches expriment une détresse bouleversante. Pour Notre part, Nous ferons toutes les démarches possibles pour avoir des nouvelles des prisonniers qui sont en Russie, mais malheureusement, Nous n'avons jusqu'à maintenant obtenu aucun résultat. »

[246]

Les lettres pastorales des évêques allemands

« Nous vous sommes reconnaissant, vénérable Frère, des paroles claires et franches que, en diverses circonstances, vous avez adressées à vos fidèles, et à travers eux au public. Nous pensons, entre autres, à vos déclarations du 28 juin 1942 sur la conception chrétienne du droit ; du dimanche des morts de novembre dernier sur le droit de chaque homme à la vie et à l'amour ; Nous pensons spécialement à votre lettre pastorale de l'Avent, qui a également été adoptée dans les provinces ecclésiastiques allemandes de l'Ouest, sur les droits souverains de Dieu, les droits de l'individu et de la famille.

Que l'on n'aille pas prétendre que les courageuses prises de position des évêques nuisent à votre patrie devant l'opinion mondiale lorsque ceux-ci revendiquent à l'égard de leur gouvernement les droits de la religion, de l'Église, de la personne humaine, en faveur de ceux qui sont sans défense et opprimés par la force publique, que les victimes soient

ou non des enfants de l'Église. Loin de compromettre votre patrie, cette courageuse défense du droit et de l'humanité lui vaudra, à elle et à vous, le respect de l'opinion mondiale, et elle pourra, dans l'avenir, s'avérer bénéfique,

En tant que Pasteur suprême des fidèles, Nous avons le souci que les convictions et la foi de vos catholiques restent pures de la compromission avec des principes et des actes contraires à la loi de Dieu et à l'esprit du Christ, et qui même les tournent souvent en dérision. Pour prendre un exemple récent, ce fut pour Nous une consolation d'apprendre que les catholiques, notamment ceux de Berlin, avaient fait preuve de beaucoup de charité devant les souffrances des « non-aryens ». Que ce soit pour Nous l'occasion d'exprimer Notre paternelle reconnaissance et Notre profonde sympathie à Mgr Lichtenberger qui se trouve en prison.

Mais elle nous fait mal, la seule pensée que progressivement, et peut-être inconsciemment, ces conceptions [247] puissent pénétrer dans la mentalité des catholiques, particulièrement des jeunes, par la force de l'habitude et d'une incessante propagande. Vous savez que le Saint-Siège a considéré les questions liturgiques qui se sont posées chez vous comme suffisamment importantes pour qu'il s'en saisisse. Nous reconnaissons cependant que Nous attachons infiniment plus d'importance à ce que les consciences chrétiennes soient protégées contre tous ces poisons qui les menacent. À quoi servirait de rendre plus belle la liturgie de l'Église si, en dehors de l'Église, la pensée et les actes des fidèles deviennent, dans leur vie, étrangers à la loi et à l'amour du Christ ? »

Les raisons de la réserve du pape

« En ce qui concerne les déclarations épiscopales, Nous laissons aux pasteurs en fonction sur place le soin d'apprécier si, et dans quelle mesure, le danger de représailles et de pressions, ainsi que peut-être d'autres circonstances dues à la longueur et à la psychologie de la guerre, conseillent la réserve — malgré les raisons qu'il y aurait d'intervenir — afin d'éviter des maux plus grands. C'est l'un des motifs pour lesquels Nous-même Nous Nous imposons des limites dans Nos déclarations. L'expérience que Nous avons faite en 1942, en laissant reproduire librement à l'usage des fidèles des documents pontificaux, justifie Notre attitude, dans la mesure où Nous pouvons le voir.

Nous vous avons parlé longuement de ces questions, non parce que vous avez besoin de Notre exhortation pour agir, mais parce que, d'une part Nous connaissons votre courage et votre grand souci de l'honneur de la Sainte Église, et d'autre part parce que Nous savons que vous jugez la situation avec prudence et sang-froid. Pour le représentant du Christ, le sentier sur lequel il doit cheminer pour tenir la juste balance entre les exigences contradictoires de sa charge pastorale, est toujours plus malaisé et rocailleux.

[248]

Nous pensons aux mesures contre l'Église dont vous Nous avez informé dans votre lettre : confiscation de biens ecclésiastiques, saisie de votre séminaire d'Hedwigshöhe, limitation ou interdiction de l'apostolat auprès des Polonais déportés en Allemagne, ou de l'enseignement religieux des enfants polonais ; interdiction de procéder au mariage de Polonais, etc. Tout cela, toujours et encore, n'est qu'une partie d'un vaste plan qui vise à étouffer la vie de l'Église sur le territoire où s'exerce l'autorité allemande. La plus durement frappée, comme vous le savez, est l'Église catholique de la Warthegau. Nous souffrons vivement de la détresse sans nom des fidèles de cette région, d'autant plus que toutes les tentatives d'intervention en leur faveur auprès du gouvernement, se sont heurtées à un refus brutal. Les considérations dont Nous avons parlé plus haut — et, dans le cas particulier de la Warthegau, surtout la crainte que ce qui y subsiste de vie pastorale soit à son tour menacé — Nous ont retenu jusqu'à maintenant de dénoncer ouvertement la situation qui y est faite à l'Église.

Nous sommes relativement bien renseigné sur la situation et le sort des prêtres qui sont en camp de concentration, parmi lesquels les Polonais sont de loin les plus nombreux. Si la possibilité s'en présente de quelque façon, il faudrait faire savoir à chaque prêtre et à leurs compagnons de captivité qu'ils sont l'objet de Notre plus

profonde sympathie, que dans ce temps de souffrances et de cruautés, peu de sorts sont aussi proches de Notre cœur que le leur, et que chaque jour Nous prions beaucoup pour eux.

Nous avons devant Nous le texte du mémoire adressé par l'épiscopat allemand au gouvernement du Reich. Vous pouvez maintenant voir par vous-même le peu de chances de succès que peut avoir une supplique confidentielle adressée au gouvernement. Cependant, en tout état de cause, ce mémoire servira à justifier l'épiscopat devant le monde après la guerre. »

[249]

L'action du Saint-Siège en faveur des juifs

« Pour les non-aryens catholiques, aussi bien que pour ceux de confession juive, le Saint-Siège a exercé dans la mesure de ses responsabilités une action charitable sur le plan matériel et moral. De la part des organismes d'exécution de Nos œuvres de secours, cette action a nécessité beaucoup de patience et de désintéressement pour répondre à l'attente — on pourrait même dire aux exigences — de ceux qui demandaient de l'aide, et aussi pour arriver à bout des difficultés diplomatiques qui surgissaient. Ne parlons pas des sommes élevées que Nous avons dû verser en argent américain pour les transports par bateau des émigrants. Ces sommes, Nous les avons données volontiers, car ces gens étaient dans le malheur. Elles ont été données pour l'amour de Dieu, et Nous avons bien fait de ne pas compter sur de la reconnaissance ici-bas. Cependant, des organisations juives ont remercié chaleureusement le Saint-Siège pour ses opérations de sauvetage.

Dans Notre Message de Noël, Nous avons dit un mot de ce qui se fait actuellement contre les non-aryens dans les territoires soumis à l'autorité allemande. Ce fut court, mais cela a été bien compris. Que Notre amour et Notre sollicitude paternels soient aujourd'hui plus grands à l'égard des catholiques non aryens ou semi aryens, enfants de l'Église comme les autres, alors que s'effondre leur existence extérieure et qu'ils connaissent la détresse morale, il est superflu de le dire. Malheureusement, dans l'état actuel des choses, Nous ne pouvons pas leur apporter d'autre secours efficace que Notre prière. Nous sommes cependant décidé, selon ce que les circonstances indiqueront ou permettront, à élever de nouveau Notre voix en leur faveur. »

L'éducation nazie

« Nous avons entendu ces jours derniers des choses très consolantes au sujet de la fidélité inébranlable des catho[250]liques allemands à leur foi et à leur Église. Au-delà de tous les sujets d'inquiétude et d'espoir, l'unique grave question qui reste pour Nous en ce qui concerne l'avenir est celle-ci: après avoir été complètement soumise à l'influence et à l'éducation d'un système fermé, étranger au christianisme, émanant de l'organisation du parti et des prescriptions déjà connues du futur *Volksgesetzbuch*, comment la jeunesse catholique, comment la génération montante pourra-t-elle garder et transmettre intacte sa foi catholique? Notre consolation, Nous la trouvons seulement dans cette promesse de l'Écriture : « Dieu est fidèle » ; « il ne permettra pas que vous soyez tentés au-delà de vos forces ». Avec la tentation, il vous donnera le moyen d'en sortir et la force de la supporter. » (I Cor. 10-13.)

En gage de ce « moyen d'en sortir », Nous vous donnons « sous le signe de la croix », ainsi que vous disiez dans votre lettre pastorale pour le dernier « Dimanche du pape », à vous-même, vénérable Frère, à vos collaborateurs dans l'apostolat et à tous vos diocésains, avec affection paternelle et de tout cœur, la Bénédiction apostolique implorée. »¹

¹ Le texte de cette lettre a été publié dans la *Documentation catholique* du 2 février 1964. M. Saül Friedländer en a également fait état.

APPENDICE III : LES PRINCIPAUX ARGUMENTS DES DEFENSEURS DE PIE XII

Maïmonide (*Bulletin de l'Athénée israélite*, de Bruxelles, n° 2, juin 1963) :

Les faits furent tels que, dès 1937, les journaux allemands pouvaient écrire :
« Pie XI était à moitié juif, le cardinal Pacelli (Pie XII) l'est complètement ».

Édith Mutz.

Dr Safran, grand rabbin de Roumanie : La médiation du pape « sauva les juifs
du désastre à l'heure où la déportation des Roumains était décidée ».

Maimonide, op. cit.

Paul Kletzki conduit à Rome, le 26 mai 1955, quatre-vingt-quatorze musiciens
juifs, originaires de quatorze pays, qui viennent exécuter la IXe Symphonie de
Beethoven.

« En reconnaissance de l'œuvre humanitaire grandiose accomplie par Sa Sainteté
pour sauver un grand nombre de juifs pendant la Seconde Guerre mondiale. »

M. Pinhas Lapide, consul d'Israël à Milan (du temps de Pie XII) :

« Le pape, personnellement, le Saint-Siège, les nonces et toute l'Église
catholique ont sauvé de 150 000 à 400 000 juifs [252] d'une mort certaine. Lorsque j'ai
été reçu à Venise par Mgr Roncalli, qui devait devenir Jean XXIII, et que je lui exprimai
la reconnaissance de mon pays pour son action en faveur des juifs, alors qu'il était encore
nonce à Istanbul, il m'interrompit à plusieurs reprises pour me rappeler qu'il avait chaque
fois agi sur ordre précis de Pie XII. Je comprends très mal d'ailleurs que l'on s'en prenne
maintenant à Pie XII, alors que pendant de nombreuses années, on s'est plu, ici, en Israël,
à lui rendre hommage. Au lendemain de la libération de Rome, j'ai appartenu à une
délégation de soldats de la brigade palestinienne qui a été reçue par le pape et qui lui a
transmis la gratitude de l'Agence juive, qui était l'organisme dirigeant du Mouvement
sioniste mondial, pour ce qu'il avait fait en faveur des juifs ». M. Pinhas Lapide fait
ressortir que le jour de la mort de Pie XII, Mme Golda Meïr, ministre israélien des
Affaires Étrangères, avait cordialement remercié le Pontife « parce que sa voix s'était
levée en faveur des juifs ». « Par le mot de « voix », poursuit M. Lapide, Mme Meïr
voulait certainement entendre les nombreuses méditations du pape en faveur des juifs et
elle considérait cette voix beaucoup plus précieuse qu'une protestation publique : une
chose est certaine : de nombreux chefs d'État et de princes de l'Église — même d'autres
Églises chrétiennes — qui se trouvaient en état d'aider le judaïsme avec des paroles et des
faits, ont fait beaucoup moins que Pie XII contre le « crucifiement d'innombrables frères
du Seigneur » ».

Le Monde, 3 janvier 1964.

« On se plaint que le pape ne parle pas. Il ne peut pas parler ; s'il parlait, ce
serait pire ». Citant ces paroles que prononça Pie XII au cours d'un entretien qu'il eut
avec lui, le P. Paolo Dezza, ancien recteur de l'Université grégorienne, signale que
l'archevêque de Cracovie, cardinal Adam Sapieha, et d'autres évêques polonais
firent savoir [253] au Saint-Père qu'il valait mieux ne pas publier les lettres qu'il leur
avait adressées pour dénoncer les atrocités des nazis et cela, disaient-ils, afin de ne

pas aggraver le sort des victimes. Le religieux rappelle ensuite que le grand rabbin de Rome, M. Zoll, se fit baptiser, après la libération de la Ville éternelle, en reconnaissance de ce que le pape avait fait pour ses coreligionnaires. Il relève que ce fut M. Zoll qui, après avoir reçu le baptême, sollicita de Pie XII l'élimination de l'expression « perfides » qualifiant les juifs dans la liturgie de la Semaine sainte.

Les journaux du 2 au 5 janvier 1964.

Le grand Rabbin Ullmann rend visite après la Libération au cardinal Van Roey pour le remercier de l'avoir personnellement sauvé de la déportation et pour ce qu'il a fait pour les juifs de Hollande.

En Slovaquie, les « pressions » du Saint-Siège depuis 1941 obtiennent « l'arrêt des déportations des juifs en été 1943, et la survie du quart d'entre eux ».

Le grand Rabbin de Rome Israel Zoll s'est converti et fait baptiser sous le prénom d'Eugenio, le prénom de Pie XII pour exprimer sa reconnaissance au Pape. « Le 29 septembre 1945, on vit entrer au Vatican, un groupe de juifs au visage marqué par la souffrance : 70 rescapés des fours crématoires venaient remercier Pie XII de son attitude pendant la guerre. »

Maïmonide, juin 1963.

Le procureur général Robert M. W. Kempner déclare :

M. Robert M. W. Kempner, Israélite allemand et ancien procureur général américain au procès de Nuremberg, a fait au sujet de la pièce de Rolf Hochhuth *Der Stellvertreter*, [254] les déclarations suivantes. Il se fonde sur des documents officiels aussi bien que sur des entretiens privés :

« 1 – Seul un rapide effondrement militaire du régime hitlérien, et non une protestation de Pie XII qui ne pouvait s'appuyer sur des forces armées, aurait pu sauver de l'extermination les juifs européens jusque-là épargnés. Cela, le pape le savait fort bien, comme le savaient aussi Franklin D. Roosevelt et Winston Churchill. Si Pie XII en est venu à cette conviction, c'est qu'il était remarquablement informé et avait connaissance de certains faits dont nous ne citerons ici que quelques-uns :

2 – En 1942 et 1943, le Président Roosevelt, les gouvernements en exil et la « déclaration de Moscou » avaient officiellement menacé d'un châtement les assassins des juifs et autres criminels. Mais cette menace était demeurée sans effet. Le régime nazi ne se laissa pas intimider et, comme nous l'avons appris à Nuremberg, ses fonctionnaires inscrivent en marge de la déclaration des remarques telles que « je me sens très honoré » ou « À mettre aux archives ».

3 – Le pape n'avait malheureusement enregistré que des résultats décourageants en ce qui concerne ses nombreuses protestations relatives aux persécutions infligées à des prêtres catholiques et à certains juifs. Ces protestations demeurèrent sans effet et le Service de Sécurité du Reich, aussi bien que les rouages de la « justice » nazie, assassinèrent en Allemagne, en Autriche, en Pologne, en France et dans d'autres pays occupés, plus de 3 000 prêtres catholiques, comme en fait foi une Chronique des prêtres martyrs publiée par Mme B. M. Kempner.

4 – Lorsque le ministre des Affaires Étrangères du IIIe Reich, Joachim von Ribbentrop, qui avait à de nombreuses reprises donné des réponses mensongères aux interventions et aux protestations du pape, apprit que le Vatican envisageait éventuellement une prise de position officielle sur ces questions, il envoya à l'ambassadeur d'Allemagne auprès du Vatican, Ernst von Weizsäcker, la note

commi[255]natoire suivante (télégramme n. 181 du 24 janvier 1943) : « Si le Vatican en venait sur le plan politique ou de la propagande », à prendre position contre l'Allemagne, il « serait indispensable de lui faire comprendre sans équivoque qu'une détérioration des relations (entre l'Allemagne et le Saint-Siège) ne porterait pas seulement préjudice à l'Allemagne : le gouvernement du Reich, en effet, dispose d'un matériel de propagande suffisamment efficace et de « possibilités d'action assez larges » pour répondre efficacement « à toute tentative d'attaque du Vatican contre l'Allemagne. »

5 – Au plus tard après la victoire de Hitler, certaines mesures devaient être prises, parmi lesquelles celles-ci : a) tout État catholique doit élire son propre pape ; b) l'évêque de Münster sera fusillé¹ ; c) la peste judéo-chrétienne doit prendre bientôt fin. Ces déclarations de Hitler, ainsi que d'autres similaires, sont extraites de passages encore inédits du journal d'Alfred Rosenberg (cf. la revue *Der Monat*, n. 10, 1949). Rosenberg lui-même attira, en 1943, l'attention sur ce point : « Le Vatican continue inlassablement son travail de sape ».

6 – Du fait de cette prise de position et de l'avance des Alliés, Pie XII ne pouvait pas élever une protestation officielle. Mieux valait au contraire, opérer, par l'intermédiaire des archevêques, des interventions locales appropriées, comme par exemple en Slovaquie, en Hongrie et dans quelques autres pays. Le pape lui-même devait officiellement se taire, agir officieusement (comme il le fit d'ailleurs) et attendre une avance rapide des Alliés. Toute intervention officielle n'aurait pas seulement équivalu à un « suicide provoqué » comme l'avait déclaré Rosenberg, mais encore hâté l'exécution d'un plus grand nombre de juifs et de prêtres catholiques. »

Katholische Nachrichten Agentur, n. 22, 1963.

[256]

Maurice Edelman, président de l'Association anglo-juive et député travailliste :

« Londres, 21 janvier. – M. Maurice Edelman, député travailliste, président de l'Association anglo-juive, a déclaré aujourd'hui dans un discours au Conseil londonien de l'Association, que l'intervention de Pie XII avait permis de sauver des dizaines de milliers de juifs pendant la guerre. Il a révélé que le pape l'avait reçu, dès la fin de la guerre, et lui avait annoncé avoir donné secrètement des ordres au clergé catholique pour protéger les Israélites de la persécution nazie. »

Gazette de Liège, 23 janvier 1964.

Armand Baruch a édité aux États-Unis, une brochure publiée tout spécialement par la grande association juive Bnaï Brith, pour défendre la mémoire de Pie XII.

« Je romps le silence parce que, en ces mois où se déroule l'action du Vicaire, j'étais membre de l'ambassade allemande près le Saint-Siège, et parce que je crois, avec mon expérience de douze années de nazisme et de terreur, pouvoir contribuer à porter un jugement sur les faits romains.

La tâche de notre ambassade près le Vatican n'était pas facile, Hitler était capable dans son hystérisme de tout crime. Il avait toujours envisagé la possibilité de faire prisonnier le pape et de le déporter dans le « Grand Reich » — dans la période qui va de septembre 1943 à juin 1944 — c'est-à-dire jusqu'à l'arrivée des Alliés. Si le pape s'était opposé à cette mesure, il était possible qu'on le fasse abattre « tandis qu'il tentait de s'enfuir » comme on l'a annoncé à ce moment-là à propos de certains morts... *auf der Flucht erschossen !*

Nous pensions que notre principal devoir était d'empêcher au moins ce crime (l'assassinat du pape), méfait qui aurait été perpétré au nom du peuple allemand.

¹ Mgr von Galen, connu pour son opposition au régime hitlérien.

[257]

M. von Weizsäcker devait lutter sur deux fronts — recommander au Saint-Siège — au pape donc — de ne pas entreprendre d'action inconsidérée, c'est-à-dire d'action dont peut-être il ne percevait pas toutes les dernières et catastrophiques conséquences... D'autre part, il devait chercher à persuader les nazis au moyen de rapports diplomatiques faits avec art que le Vatican faisait preuve de « bonne » volonté et que les innombrables actions particulières du Saint-Siège en faveur des juifs étaient choses insignifiantes à ne pas prendre au sérieux.

Nous tous membres de l'ambassade d'Allemagne près le Vatican, bien que nous fussions d'avis différents sur la situation, nous étions sans exception d'accord sur un point . une protestation solennelle de Pie XII contre la persécution des juifs l'aurait probablement exposé, lui et toute la curie romaine, à un très grave danger et certainement alors en l'automne 1943, celle-ci n'aurait sauvé la vie à aucun juif. Hitler déchaîné, réagissait d'autant plus horriblement qu'il trouvait plus de résistance... »

Albrecht von Kessel, Collaborateur de Weizsäcker, ambassadeur d'Allemagne près le Vatican. (*Osservatore della Domenica*, 28 juin 1964.)

Il serait injuste de ne pas citer encore les deux livres *Pour ou contre « Le Vicaire »* de Dom Claude Jean-Nesmy (Desclée de Brouwer) et *Pie XII, le pape outragé*, d'Alexis Curvers (Robert Laffont) qui, pour être passés à côté du vrai problème historique, n'en sont pas moins deux remarquables plaidoyers philosophiques. On y renvoie le lecteur.

APPENDICE IV : LE CARDINAL MERRY DEL VAL ET LA PREMIERE GUERRE MONDIALE

Le 27 juillet 1914, le comte Palffy, conseiller de l'ambassade d'Autriche au Vatican, vient s'enquérir auprès du secrétaire d'État de Pie X, de ses impressions sur l'ultimatum à la Serbie du 23 juillet. Dès le lendemain 28 juillet, des bruits courent selon lesquels le cardinal avait « exprimé l'espoir que la Double Monarchie irait jusqu'au bout », c'est-à-dire à la guerre. Aussitôt, il consigne dans un journal, l'entretien qu'il eut avec le comte Palffy, pour lui-même et pour l'histoire.

« Venu chez moi (le comte Palffy) pour connaître mes impressions sur l'ultimatum à la Serbie. je dis qu'il semblait très dur. « Votre Éminence croit-elle que la Serbie l'acceptera ? » me demanda le comte – « J'en doute beaucoup, répondis-je, surtout sur quelques points »¹. – « Tout [259] ou rien ! » s'exclama le comte. – « Mais alors, c'est la guerre », dis-je. – « Oui, répliqua le comte, et moi j'espère que la Serbie ne l'acceptera pas ». – « Mais alors, il y a le péril d'une conflagration générale », observai-je. – « Que vienne la catastrophe, cela vaudra mieux que de continuer dans la situation présente », dit le comte.

¹ Afin qu'il ne subsiste aucun doute sur le sens de la question qui précède et de cette réponse, il importe de souligner que la conversation a lieu le 27 juillet, que l'ultimatum à la Serbie date du 23 juillet, que cette dernière l'a accepté sauf sur un point qui comporte une infinité de points de détails, que, le 27 juillet, les conversations diplomatiques entre la Double Monarchie et la Serbie, ont pour but, de la part de la première, d'amener la seconde à céder sur toute la ligne et que c'est sur l'issue de ces conversations diplomatiques que le Comte Palffy sollicite l'avis du Cardinal. On sait qu'elles n'aboutirent point et que, le lendemain, 28 juillet, l'Autriche-Hongrie attaquait la Serbie.

Je répondis seulement que cela me semblait fort grave. Il est vrai qu'après le crime atroce de Sarajevo, je dis au comte Palffy que l'Autriche devait tenir dur et qu'elle avait droit aux plus solennelles réparations¹ et à sauvegarder son existence, mais je n'exprimai jamais l'espérance ou l'avis que l'Autriche ait recours aux armes. Rien d'autre ne fut dit. Ceci pour la vérité. »²

Voici maintenant le texte de la dépêche que le comte Palffy envoya, le 29 juillet, au comte Berchtold, ministre austro-hongrois des Affaires Étrangères :

« Pendant la conversation que j'eus, il y a deux jours, avec le cardinal Secrétaire d'État, celui-ci en vint spontanément à me parler des grands problèmes et des grandes questions qui agitent en ce moment l'Europe. Il aurait été impossible de ressentir dans les paroles de Son Éminence, un esprit quelconque d'indulgence et de conciliation. Il caractérisa, c'est vrai, comme très rude, la note à la Serbie, mais il l'approuva néanmoins sans aucune réserve et exprima, en même temps, de manière indirecte, l'espoir que la Monarchie irait jusqu'au bout. Certes, ajoutait le cardinal, il était dommage que la Serbie n'eût pas été humiliée beaucoup plus tôt car, alors, cela aurait pu se [260] faire sans mettre en jeu, comme aujourd'hui, des possibilités tellement immenses. Cette déclaration correspond aussi à la façon de penser du pape car, au cours de ces dernières années, Sa Sainteté a exprimé à plusieurs reprises le regret que l'Autriche-Hongrie ait négligé de châtier son dangereux voisin danubien. »³

La comparaison de ces deux textes dit tout le crédit qu'on peut accorder aux messages par lesquels les ambassadeurs rendent compte à leurs gouvernements des conversations qu'ils ont avec les personnages qualifiés de ceux auprès desquels ils sont accrédités, messages qui, dans le cas de l'accusation portée contre Pie XII, sont tout l'argument de M. Saül Friedländer.

Dans ses *Mémoires* publiés en 1923, le comte Sforza qui fut ambassadeur d'Italie à Paris avant le fascisme et ministre des Affaires étrangères de ce pays en 1945, cite la dépêche du comte Palffy, pour montrer que « le Vatican vit avec satisfaction au moins au début, une entreprise (la guerre) où l'écrasement de la Serbie aurait entraîné une diminution d'influence de la Russie » parce qu'il voyait en celle-ci, « l'obstacle principal à une réconciliation de l'Église d'Orient avec le Siècle de Rome ». Mais il ne cite pas la mise au point du cardinal Merry del Val que, d'ailleurs, il ne connaissait pas puisqu'elle n'a été rendue publique que le 23 mai 1936. Par contre, il cite une autre dépêche datée du 26 juillet 1914, du baron Ritter, chargé d'affaires de Bavière au Vatican, dépêche qui corrobore en ces termes, celle du comte Palffy :

« Le pape approuve que l'Autriche procède sévèrement contre la Serbie. Il n'a pas une grande estime des armées de la Russie et de la France en cas de guerre contre l'Allemagne. Le cardinal Secrétaire d'État espère que, cette fois, l'Autriche ne cédera pas. Il ne voit pas quand l'Autriche ferait la guerre si elle ne se décide pas à présent à repousser par les armes [261] une agitation étrangère qui a conduit à l'assassinat du

¹ Souligné par nous pour marquer que ce n'est pas le 27 juillet que le Cardinal a conseillé à l'Autriche de « tenir dur » ce qui aurait signifié son assentiment à la guerre, mais le 28 juin. Le 27 juillet, ses propos incitent clairement à la conciliation, le lecteur voit bien par le texte même que ce n'est pas douteux.

² Cité d'après l'*Osservatore Romano*, 23 mai 1936.

³ *Mémoires*, du Comte Sforza.

successeur du trône et qui, après tout, menace dans les conditions actuelles l'existence de l'Autriche. Tout cela prouve aussi la grande peur que la Curie a du panslavisme. »¹

Le cardinal Merry del Val était toujours de ce monde. Voici ce qu'il répliqua :

« Le souvenir des journées angoissantes entre le 29 juin et le 20 août 1914 est encore si vivant en moi que je me rappelle tout ce que je dis dans mes conversations, soit avec le baron Ritter, soit avec d'autres diplomates, et avec quel soin je mesurai mes paroles. C'est très vrai qu'après l'horrible crime de Sarajevo, je déclarai à plusieurs reprises que l'Autriche devait tenir dur, qu'elle avait plein droit aux réparations les plus solennelles et à sauvegarder efficacement son existence. Mais je ne me servis nullement des expressions qui me sont attribuées dans le télégramme du baron Ritter, ni n'exprimai jamais l'espoir que l'Autriche aurait recours aux armes. Cela constitue une glose et une interprétation que je n'admets d'aucune façon. »²

MM. Pierre Dominique³ et Jacques Nobécourt⁴ qui, en 1964, connaissent tous ces textes, les citent et conviennent l'un et l'autre que les dépêches du comte Palffy et du baron Ritter sont suspectes, que la version du cardinal Merry del Val ne l'est pas, mais ils ne sont pas pris de court pour autant : ils mettent l'un et l'autre l'accent sur l'expression « tenir dur » (= *tener forte*, dans l'original) comme si elle avait été prononcée le 27 juillet 1914, et non comme le dit le cardinal « après le crime atroce de Sarajevo ».

Pour conclure que la responsabilité du Vatican, dans le premier conflit mondial, est engagée.

[262]

Mais il est clair que, située à sa véritable date, elle n'a pas le sens qu'ils lui donnent et n'engage en rien la responsabilité du Vatican.

Quand donc en aura-t-on fini avec ces façons d'écrire l'histoire ?

APPENDICE V : LE PROBLEME DES REPARATIONS DUES PAR L'ALLEMAGNE

En l'état actuel des choses, un accord signé à Londres le 27 février 1953 entre les anciens Alliés et l'Allemagne a repoussé jusqu'au moment de la signature du Traité de Paix avec l'Allemagne réunifiée, le règlement de toutes les revendications qui pourraient lui être présentées par tous les pays qui s'estiment lésés par elle du fait de la guerre. En échange de quoi l'Allemagne occidentale a accepté d'indemniser déjà toutes les personnes spoliées ou persécutées pour des raisons de race, de religion ou d'opinion politique, et cela s'est traduit par des lois d'indemnisation (*Entschädigungsgesetz*) et de restitution (*Reicherstattungsgesetz*) précisées à diverses reprises par des lois complémentaires (*Bundesergänzungsgesetz*) notamment le 1er octobre 1953, le 29 juin 1956, le 19 juillet 1957 et, tout récemment encore, le 24 juin 1964. On eût pu s'attendre à ce que l'Allemagne de l'Est s'associât à ces mesures. Que non point. Si bien que, de tous côtés, on met au point des factures, les unes au

¹ *Mémoires*, du Comte Sforza.

² *Osservatore Romano*, 22 octobre 1923.

³ *Crapouillot*, avril 1964, p. 61.

⁴ *Op. cit.*, p. 120.

nom d'États lésés à présenter au moins théoriquement, au moment de la conclusion du Traité de Paix dont on espère qu'il consacrerait définitivement la division actuelle de l'Allemagne, ce qui fait que celle de l'Ouest sera seule à les payer, les autres établies au nom des victimes individuelles du nazisme, qu'on peut déjà présenter à l'Allemagne occidentale seulement¹.

Au nombre des premières, n'ont encore été rendues [264] publiques que celles de la Yougoslavie (70 milliards de dollars, nous dit *L'Express* du 20 février 1964) et de la Grèce (20 milliards de dollars). On peut être sûr que, lorsque la Russie et ses satellites auront mis au point les leurs, la note qui sera présentée à l'Allemagne, réunifiée ou non, sera particulièrement gratinée.

Au nombre des secondes figurent les indemnités pour dommages physiques (morts, ayant-droits, invalidité, etc.) et dols matériels (vols de biens) causés aux victimes du nazisme. À la suite d'accords passés à Luxembourg le 10 septembre 1952, entre, d'une part l'Allemagne occidentale, de l'autre la *Conference on Jewish Material Claims against Germany* et l'État d'Israël, accords qui ont été précisés dans la suite par toutes les lois successives ci-dessus citées, l'Allemagne occidentale a fini par porter à 5 000 marks (1 250 dollars) l'indemnité pour dommages physiques à laquelle avait droit chaque victime du nazisme ou, en cas de mort, à 3 000 marks (750 dollars) pour chacun de ses ayant-droits. Et, dans le courant de l'année 1964, toutes les victimes du nazisme, juifs ou non, ont été indemnisées sur ces données.

Avec les 3 milliards de marks payables en dix annuités qui lui ont été accordés par les accords de Luxembourg et que dans la suite, diverses négociations (notamment celle que le procès Eichmann rendit inévitable en 1960-1961) ont portés à quatre, payables en quinze annuités, l'État d'Israël, qui s'est institué l'héritier des 6 millions de juifs donnés comme ayant été exterminés par les nazis, s'estime lésé : à 1 250 dollars pour chacun, il va de soi qu'il n'a pas son compte. D'où ses perpétuelles réclamations dans le sens d'une augmentation de l'indemnité qui lui a été octroyée. S'il obtient satisfaction...

De son côté, la *Conference on Jewish Material Claims against Germany* ne perd pas de vue le problème de la restitution par l'Allemagne des biens qu'elle est accusée d'avoir volés aux juifs du monde entier. Réunie à Bruxelles les 8, [265] 9 et 10 mars 1964, elle a fait le bilan des sommes que l'Allemagne devra restituer aux

¹ À ce sujet, une controverse entre organisations juives qui s'est poursuivie sur plusieurs numéros du journal *Le Monde* (11, 19 et 29 mars 1964) nous apprend que les annuités jusqu'ici versées par l'Allemagne à la *Conference on Jewish Material Claims against Germany* n'étaient pas réparties entre les victimes du nazisme mais, à tour de rôle, entre les organisations juives adhérentes à cet organisme (cette année, c'est le tour des organisations juives de France) pour « aider à la reconstruction de la vie juive » (bâtir des synagogues, créer des bibliothèques, subventionner des organisations de jeunesse, etc.). C'est ainsi que, nous dit le président des organisations juives de France (*Le Monde*, 19 mars 1964) le Dr Nahum Goldman a reçu cent millions de dollars (!) pour l'organisation juive américaine dont il est le président et dont aucun des membres n'a subi le moindre préjudice de la part de l'Allemagne. De temps à autre, on apprend aussi que, sans avoir subi le moindre dommage, un israélite se fait rembourser d'un soi-disant vol établi sur... faux témoignage : scandales Auerbach, Deutsch, etc. Un gangstérisme sans frein. Le règne de l'immoralité dans toute sa splendeur. Qu'importe : l'Allemagne paie, – l'Allemagne occidentale seulement !

juifs du monde entier à ce titre et *La Terre retrouvée* (1er avril 1964) nous en donne le détail :

Juifs allemands	2 000	millions de dollars
slovaques	140	—
polonais	3 000	—
belges	618	—
roumains	1 000	—
tchécoslovaques	650	—
hongrois	570	—
français	950	—
hollandais	450	—
grecs	120	—
Total : 9 498 millions de dollars		
En gros : 10 milliards de dollars		

Sur ces données connues et fort incomplètes, le total général qu'on obtient atteint déjà des proportions astronomiques : plus de 100 milliards de dollars ! On frémit à [266] la pensée de ce que deviendra ce total quand tout le monde aura présenté sa facture.

Par comparaison, ai-je dit, ce qui fut réclamé à l'Allemagne par le Traité de Versailles n'était qu'une bagatelle¹.

La preuve est faite.

¹ Cf. supra, p. 218.